Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 15843 – 7 F – JEUDI 4 JANVIER 1996 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les enlèvements de civils par les Serbes à Sarajevo défient l'OTAN

L'ACCORD DE PAIX sur la Bosnie vient de connaître sa première véritable entorse avec les enlèvements, ces derniers jours, de civils bosniaques lors de leur passage dans l'un des quartiers de Sarajevo que contrôlent encore les milices bosno-serbes. Selon le gouvernement bosniaque, seize civils, dont deux enfants, sont détenus par les Serbes de Bosnie dans la banlieue d'Ilidza. Les autorités bosno-serbes ont reconnu, mardi 2 janvier, qu'elles avaient fait *« arrêter »* un *« groupe de Bosniaques »*.

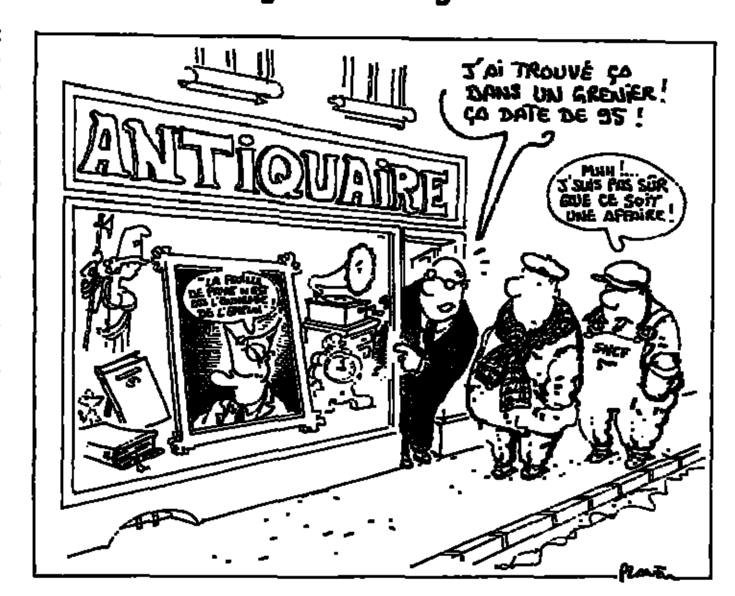
Plus ou moins directement, le gouvernement de Bosnie met en cause la force de maintien de la paix de l'OTAN, l'IFOR. Pour des raisons politiques, celle-ci a décidé de ne plus escorter les convois de Musulmans se rendant dans les quartiers serbes. Bien qu'elle nie toute responsabilité dans cette affaire, l'IFOR, en principe chargée de garantir la libre circulation dans la capitale, voit sa crédibilité mise en jeu au moment où le secrétaire américain à la défense, William Perry, se rend en visite en Bosnie.

Lire pages 3 et 24

M. Juppé impose aux entreprises publiques la rigueur salariale en 1996

Le premier ministre exclut toute augmentation générale dans les sociétés en difficulté

LE PREMIER MINISTRE vient d'adresser aux ministères de tutelle des entreprises publiques ses traditionnelles « lettres de cadrage », fixant ses recommandations salariales pour l'année 1996. Le cap fixé est celui de la rigueur. Le taux de progression de la « rémunération moyenne des personnes en place », c'est-à-dire des salaires des personnes présentes en 1995 et 1996, ne pourra dépasser 3,4 %. Compte tenu de la hausse mécanique de la masse salariale, liée aux promotions ou à l'ancienneté, les augmentations générales indiciaires devraient donc être peu fréquentes. Alain Juppé précise même que ce taux maximum de 3,4 % ne pourra être atteint que dans les entreprises où les partenaires sociaux parviendront à un accord salarial et seulement si la situation financière de la société le permet. Dans les autres cas, la directive est draconienne : *« Les entreprises connaissant des difficultés particulières ne procéderont à aucune mesure générale, quelle qu'en soit la forme »*.



Alors que, durant la campagne présidentielle, Jacques Chirac avait fréquemment souligné que *« la feuille de paie n'est pas l'ennemie de l'emploi »* et s'était donc implicitement prononcé pour une politique salariale plus généreuse, M. Juppé reprend finalement à son compte les objectifs définis par son prédécesseur à Matignon, Edouard Balladur : pour 1995, le taux maximum autorisé avait été de 3,2 %, majoré de 0,2 % pour les entreprises où il y avait eu un accord salarial.

Cette consigne salariale devrait, toutefois, laisser une relative marge de manœuvre à certaines entreprises, comme la RATP, où les évolutions salariales ont été modérées ces dernières années. Ce ne sera pas le cas à la SNCF où, à l'issue du long conflit social du mois de décembre, les négociations sur les rémunérations s'annoncent particulièrement difficiles.

Alors que la consommation stagne et que le pouvoir d'achat des ménages pourrait baisser au cours du premier semestre de 1996, cette recommandation gouvernementale risque de peser sur une conjoncture toujours morose.

Le conseil des ministres a approuvé mercredi un projet de loi visant à réformer le financement de l'apprentissage. L'augmentation du nombre des apprentis, au cours des années 1994 et 1995, oblige les pouvoirs publics à revoir le dispositif de couverture des aides apportées aux entreprises qui les accueillent. La part des taxes prélevées sur les entreprises sera accrue, aux termes de ce projet, de même que celle de l'Etat. Les entreprises employant des apprentis percevront une prime unique.

Lire pages 5 et 24

Des administrateurs contestent le mode de gestion du président de l'ARC

UN CONSEIL d'administration extraordinaire de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC) devait se tenir, mercredi 3 janvier, au lendemain de la révélation du contenu d'un rapport de la Cour des comptes mettant en cause sa gestion. Plusieurs administrateurs entendaient contester le mode de direction du président de l'ARC, Jacques Crozemarie. Les magistrats insistent dans leur rapport sur la rémunération des prestataires de services auxquels l'ARC fait appel. *« Une enquête complémentaire a confirmé l'existence de surfacturations »*, peut-on lire dans le rapport. La Cour révèle aussi que l'association a investi plus de 20 millions de francs dans des lasers destinés à l'hôpital départemental Stell de Rueil-Malmaison, dans la région parisienne, *« pour un résultat insignifiant fin 1994 »*.

Lire page 6 et notre éditorial page 11

La magie du noir et blanc



JIM JARMUSCH

PLACÉE sous la bienveillante attention de Wim Wenders, la carrière de Jim Jarmusch s'est ouverte avec deux « petits » films : en 1984, *Permanent Vacation* venait tout juste de sortir en France lorsque *Stranger than Paradise* remporta la Caméra d'or au Festival de Cannes.

Ce cinéaste américain a ensuite poursuivi sa route d'indépendant farouche, jalonnée par trois films insolites et inégaux, *Down by Law* (1986), *Mystery Train* (1989) et *Night on Earth* (1992). Avec *Dead Man*, son sixième film, il réalise son plus beau long métrage. William Blake (Johnny Depp), « pied-tendre » égaré dans un monde de brutes, y fait connaissance d'un Indien lettré (Gary Farmer) et, pour son malheur, croise la route de l'industriel Dickinson (Robert Mitchum).

Le film est superbement éclairé par Robby Müller, dont les images en noir et blanc sont pour beaucoup dans la singulière magie de cette œuvre délicieusement décalée.

Lire page 19

Nous n'irons plus au Russian Tea Room...

NEW YORK
correspondance

Le fameux restaurant new-yorkais Russian Tea Room a fermé le 31 décembre 1995. Une institution disparaît, une époque prend fin. Voisin du prestigieux Carnegie Hall, sur la 57e Rue, cet établissement était devenu, en soixante-huit ans d'existence, le point de rencontre de l'intelligentsia et des grandes fortunes, de l'art et du commerce, de la culture et de la politique.

Avec ses murs verts, ses banquettes rouges, ses samovars dorés, ses appliques art déco, ses seaux à champagne et ses pots de caviar sur volcan de glace pilée, le Russian Tea Room est à lui seul l'un des « personnages » du *Manhattan* de Woody Allen. C'est là aussi que Dustin Hoffman, déguisé en femme (dans *Tootsie*), vient surprendre Sydney Pollack. Là, enfin, que Marie-Louise Ciccone tenait le vestiaire avant d'être connue sous le nom de Madonna.

Inauguré en 1927, le Russian Tea Room fut d'abord le quartier général de la colonie russe, en particulier des milieux de la danse. Depuis 1967, Faith Stewart-Gordon en était la propriétaire et l'animatrice – après la mort de son premier mari qui l'avait racheté à Sasha Maeiff dans l'immédiat après-guerre. La « géopolitique » du restaurant était implacable. Passés le vestiaire puis le bar assorti de quelques tables – donc après avoir franchi le légendaire cordon rouge –, on entrait dans le saint des saints : le rez-de-chaussée.

Le premier box, à droite, était celui de la propriétaire. Elle y déjeunait tous les jours ou le cédait à un invité de marque imprévu. A gauche, le premier compartiment était réservé au producteur de théâtre Alexander Cohen, le deuxième à l'agent Sam Cohn. Agents (d'envergure moindre) et attachés de presse (non accompagnés par leurs clients célèbres) étaient installés dans la travée centrale, plus ou moins près de l'entrée selon leur importance.

Quand on avait tous les paramètres bien en tête, il suffisait, en entrant dans le restaurant, de balayer la salle du regard pour saisir la température de l'activité artistique, culturelle, financière, politique et médiatique du jour. Pour appréhender le succès ou l'insuccès, les mouvances des alliances ou des vengeances. Au fil des jours, on pouvait croiser au « RTR » Vanessa Redgrave, Jessica Lange, Lauren Bacall, Faye Dunaway, Sam Shepard, Dustin Hoffman, Al Pacino, *mais aussi* Jacqueline Onassis, Brooke Astor, Leonard Bernstein, Joseph Papp, les directeurs du Lincoln Center, ceux des grands circuits de théâtres. Woody Allen y prenait son brunch dominical (le restaurant ouvrait alors à 11 heures), Martin Scorsese, fraîchement émigré de son quartier, TriBeCa, y donnait ses rendez-vous. Le 28 décembre, Hillary Clinton y a emmené, une dernière fois, sa mère et sa fille Chelsea.

Le Russian Tea Room a été vendu à Warner LeRoy, propriétaire de la célèbre Tavern on the Green, dans Central Park. Débloquant un budget de 12 millions de dollars, celui-ci a annoncé sa décision de raser le restaurant pour le remplacer par un immeuble de neuf étages. Mais dès 1997 il y rouvrira le « Nouveau Russian Tea Room ». Il a promis de *« tout faire pour retrouver l'atmosphère du rez-de-chaussée de l'ancien "RTR" »*... Pari impossible à tenir. Le mythique Russian Tea Room est mort avec 1995.

Henri Béhar

Après-guerre incertain dans les Balkans

L'APRÈS-GUERRE n'a pas encore vraiment commencé en Bosnie, mais il n'est pas trop tôt pour réfléchir à la constellation qui pourrait s'établir dans les Balkans, avec l'apparition de nouveaux Etats, sous le patronage des Etats-Unis, de la Russie et de l'Europe et sous le regard des voisins. Moins d'un mois après la signature des accords de Dayton, beaucoup dépendra de la capacité de la communauté internationale, menée par l'OTAN, à transformer en véritable paix la cessation des hostilités.

La première inconnue concerne les douze prochains mois, la volonté des belligérants de mettre en œuvre les dispositions arrêtées et la capacité de la force de l'OTAN à les faire appliquer. En admettant que tout se passe comme prévu, qu'arrivera-t-il dans un an, date à laquelle les Américains – et toutes les troupes des pays européens avec eux – sont censés quitter la Bosnie ? Les trois entités créées par les accords de Dayton pourront-elles coexister pacifiquement sans la présence étrangère ? Ce serait faire preuve d'un grand optimisme que de l'affirmer dès maintenant. L'hypothèse la plus probable se situe à mi-chemin entre une réussite éclatante et une catastrophe évidente : une stabilité précaire nécessitant des forces étrangères pour maintenir un équilibre mal assuré.

Si les choses se passent mal, si la Bosnie devient une deuxième Somalie, il est à craindre que, cette fois, le risque de contagion ne puisse plus être contenu ; le seul succès – relatif – des Européens dans les premières années de la guerre, à savoir la retenue des pays voisins, pour la première fois dans l'histoire des Balkans, serait alors réduit à néant. Une implication de la Bulgarie, de l'Albanie, de la Grèce, de la Turquie, à travers une révolte des Albanais du Kosovo ou de Macédoine, ne pourrait plus guère être évitée. La situation de la majorité d'origine albanaise du Kosovo, soumise à la répression de Belgrade, reste en toute hypothèse une poudrière, mais une solution « civilisée » a de meilleures chances d'aboutir dans un contexte pacifié.

Imaginons les nouveaux Balkans, libérés de l'hypothèque de la guerre, comme si le conflit bosniaque avait été le dernier spasme de l'Empire ottoman. Des puissances régionales vont émerger des ruines de l'ex-Yougoslavie : la Serbie, qui, une fois retombée la poussière du conflit, aura avalé la « République des Serbes de Bosnie », mais sera loin de la « Grande Serbie » rêvée par les plus nationalistes puisqu'elle aura dû laisser la Krajina et la Slavonie sous la férule de Zagreb ; la Croatie, qui, fédérée avec un morceau de Bosnie-Herzégovine, aura pratiquement retrouvé les frontières de l'Etat oustachi d'Ante Pavelic. Pour se remettre des dégâts de la guerre, qu'ils aient été provoqués par les sanctions internationales dans le premier cas, ou par les combats dans le second, la Serbie et la Croatie auront besoin de l'Europe occidentale. Celle-ci a promis son soutien aux deux Etats, malgré les réticences initiales des Allemands, qui voulaient « punir » les Serbes ; elle aidera aussi l'entité bosniaque à survivre sans être ni broyée entre ses deux voisins, ni réduite à un Etat-croupion musulman, alors que sa vocation est de maintenir la tradition du multiculturalisme.

Daniel Vernet

Lire la suite page 11

L'Europe bleue dans les filets espagnols



LE 1er JANVIER 1996 marque une date-clé dans le Marché commun de la pêche. L'Espagne, qui exploite la flotte la plus puissante des quinze pays de l'Union européenne, entre de plain-pied dans le club, après avoir dû patienter dix ans. Gardes-pêche et gendarmes maritimes ne sont pas près de chômer. *Lire page 9*

Des rendez-vous ingrats pour l'UE

Le calendrier austère prévu pour 1996 risque d'accentuer la désaffection des opinions publiques à l'égard du processus d'unification en Europe. p. 2

Les squatters de Johannesburg

En Afrique du Sud, quatre millions de personnes ont trouvé refuge dans des camps de squatters. 40 % des ménages ne disposent pas d'un revenu suffisant pour trouver un toit. p. 4

AT&T supprime 40 000 emplois

Le groupe américain va s'imposer une restructuration sévère afin de faire face à la déréglementation des télécommunications aux Etats-Unis. p. 12

Les futures restructurations industrielles

Les fusions qui ont marqué le multimédia en 1995 aux Etats-Unis devraient continuer en 1996 et toucher l'Europe. Les turbulences concerneront aussi les banques et l'aéronautique. p. 12

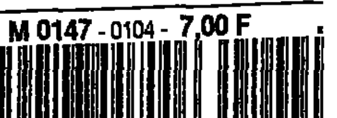
Tourisme sur l'île du Diable

En Guyane, les îles du Salut réussissent à ressembler à la définition du paradis tropical version magazine de luxe. p. 16

Cinéma

Tous les films de la semaine et notre enquête sur les studios romains de Cinecitta. p. 18, 19 et 20

Allemagne, 3 DM ; Antilles Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



INTERNATIONAL

CALENDRIER La plupart des dirigeants des Quinze se sont engagés à associer plus étroitement les citoyens du Vieux Continent à la construction européenne. Le calendrier, austère, prévu pour 1996 risque pourtant d'accentuer la désaffection, voire l'hostilité des opinions publiques à l'égard d'un processus d'unification qu'elles considèrent comme de plus en plus éloigné de leurs préoccupations. ● LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES, moroses, pourraient empêcher les Quinze de réaliser leurs objectifs en matière d'union monétaire et freiner leurs possibles décisions de lancer une politique sociale plus ambiteuse, destinée notamment à lutter contre le chômage. ● LA RELANCE FRANCO-ALLEMANDE semble être la seule initiative à même de recréer le climat de confiance nécessaire qui fait actuellement défaut.

1996, l'année des rendez-vous ingrats pour l'Union européenne

Les Quinze souhaitent donner un « supplément d'âme » à la construction de l'Europe. Mais les mauvaises perspectives économiques risquent de tempérer ces ardeurs volontaristes

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

L'Europe pourrait encore décevoir en 1996, qui fait déjà figure de simple année de transition. Le risque de lasser, d'amener l'opinion, notamment en France, à être tentée par une « autre politique », dût-elle conduire à l'impasse, n'est ainsi pas négligeable si l'on s'en tient au programme de travail peu gratifiant envisagé aujourd'hui. C'est d'autant plus vrai que l'environnement économique, durant le premier semestre, promet d'être calamiteux, avec une croissance faible et un chômage en progression. Ainsi faite, la lecture du tableau devrait conduire les dirigeants de l'Union européenne (UE) à essayer de sortir des sentiers battus.

C'est ce que la plupart des responsables européens ont pressenti. Ainsi, Jacques Chirac a revendiqué avec insistance, depuis le conseil de Madrid, *« un supplément d'âme »* pour la construction européenne. Le président français invitait ses partenaires à prendre à bras le corps le dossier de l'emploi, les conjurait de rester fidèles à un modèle européen capable de préserver nos systèmes de protection sociale, ainsi que le concept de service public. Autant de discours qui sonnent comme des appels à tempérer la dérive libérale qu'a suscitée (avec, paradoxalement, l'encouragement de sociaux-démocrates comme Jacques Delors) la mise en place du marché unique.

MÉFIANCE GRANDISSANTE

Une méfiance grandissante à l'égard de la construction européenne se trouve à l'arrière-plan des troubles sociaux que viennent de connaître la France et d'autres pays européens. Si les responsables des Quinze estiment urgent de réagir, on doit constater que leurs propos, volontaristes, en restent pour l'instant au niveau de l'incantation ; que les tentatives lancées sur le terrain social – notamment celles amorcées avec le Livre blanc de Jacques Delors sur *« la croissance, la compétitivité et l'emploi »* – ont avorté ; que les pays partenaires ont souvent une sensibilité différente ; que l'actuelle Commission se montre à cours d'idées. Bref, comment enrichir un agenda qui, tel qu'il est, risque de conduire à un décalage supplémentaire entre ce qui se fait et ce que sont les attentes de l'opinion ?

L'Union entre dans une série de négociations sur sa future organisation qui va durer plusieurs années (avec probablement 1998, l'*« annus horribilis »*, comme centre de gravité), pour aboutir, au début du prochain millénaire, à son élargissement à quelques pays d'Europe centrale. Ainsi remises en perspective, les missions à mener à bien en 1996 apparaissent relativement limitées : consolider le processus devant conduire à la monnaie unique en janvier 1999 et engager la Conférence intergouvernementale (CIG) sur les aménagements à apporter au traité de Maastricht dans la perspective de l'élargissement.

Un programme pour bon élève, nécessaire mais peu exaltant. Concernant l'essentiel, à savoir la poursuite de la marche vers l'Union monétaire, les Quinze devront s'entendre sur un code de bonne conduite, en matière de lutte contre l'inflation et de gestion budgétaire, à souscrire par les pays qui participeront à la monnaie unique. Il leur faudra également décider comment encadrer les relations de change entre les pays membres du cercle de la monnaie unique et ceux restant encore en dehors (les « in » et les « out »).

UNE SITUATION D'ATTENTE

Sur ces deux dossiers, les difficultés devraient être surmontées, compte tenu de la détermination des gouvernements à progresser vers l'Union monétaire. Les progrès de celle-ci seront davantage dictés par l'évolution conjoncturelle que par la capacité des gouvernements à trouver des compromis. L'activité sera-t-elle suffisamment soutenue pour permettre aux Etats membres de se rapprocher des fameux critères de Maastricht ? C'est là une situation d'attente, presque passive, peu propice à la mobilisation des foules.

Il est peu probable que les citoyens seront davantage séduits par le démarrage de la CIG, tant on le devine laborieux. La Conférence sera lancée le 29 mars à Turin pour s'achever vraisemblablement vers la fin du printemps 1997. Sa problématique – la réforme des institutions, le démarrage de la politique étrangère commune et de la coopération en matière de sécurité intérieure – est austère. L'opinion y sera d'autant plus indifférente, voire réticente, que les divergences entre les Etats membres font présager des débats confus, ainsi que des résultats limités.

L'élargissement de l'Union est perçu comme le grand dessein du tournant du siècle. On ne peut exclure que les Quinze se trouvent confrontés, cette année, à des révisions aussi déchirantes que dérangeantes pour leur confort intellectuel. A Bruxelles, on considérait volontiers comme définitivement acquise l'évolution démocratique des pays d'Europe centrale. Les soupçons de connivence excessive avec Moscou portés sur le premier ministre polonais, le regain nationaliste en Slovaquie, celui de la censure en Bulgarie, témoignent que c'était aller un peu vite en besogne.

La construction européenne, qui poursuit sa route à un pas de notaire, est moins menacée par une crise que par une désaffection ennuyée. Ce rythme lent ne peut convenir à une Communauté comptant 18 millions de chômeurs. Le drame est qu'on ne distingue guère, en ce début d'année, quel acteur – la Commission, la présidence italienne, le tandem franco-allemand – dispose d'une autorité suffisante pour lui assigner un cap plus mobilisateur.

Philippe Lemaître

La conjoncture a besoin d'une relance concertée franco-allemande

LES TAUX DE CROISSANCE économique annoncés pour 1996 ne doivent pas faire illusion : le pessimisme est devenu la chose la mieux partagée au monde. La progression de 2,6 % prévue par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) pour l'ensemble des pays industrialisés est inférieure d'un point au taux moyen annuel réalisé pendant les années 70, années qui eurent pourtant à souffrir de deux chocs pétroliers majeurs et des deux récessions qui s'ensuivirent.

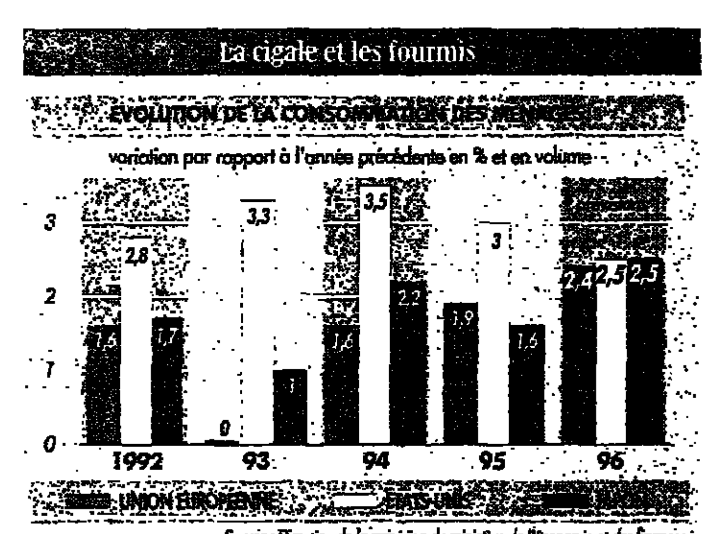
Pour l'Europe, et plus particulièrement pour l'Union européenne, les choses se présentent encore plus mal. L'OCDE prévoit pour cette zone un taux de croissance de 2,5 %, inférieur à ceux de 1994 et 1995. Tout se passe comme si, au lieu de s'épanouir, le mouvement de reprise amorcé il y a deux ans à peine sur le continent européen était déjà à bout de souffle et sur le point de défaillir. Situation sans précédent : l'expérience montre qu'un cycle économique, une fois ébauché, amplifie l'activité pendant environ quatre ans, une phase d'accélération forte suivant rapidement la sortie de récession. L'économie américaine, qui recommença de grimper la pente au printemps 1991, a vu sa richesse nationale augmenter de 3,1 % en 1993, puis encore de 4,1 % en 1994, créant neuf millions d'emplois nets sur la période 1991-1995.

Il y a un an, les Etats-Unis ont connu une pause spectaculaire : celle-ci s'est produite au premier trimestre et s'est accentuée au deuxième plongeant le monde entier dans l'inquiétude. Au troisième trimestre, l'économie américaine, en rebondissant très fort, a rassuré ses partenaires, justifiant après coup les raisons de son « temps mort » : les hausses de taux d'intérêt décidées par la Réserve fédérale en 1994 pour éviter l'inflation, la crise mexicaine de fin 1994-début 1995, un brutal ajustement des stocks dans les entreprises.

TENDANCE À L'ÉPARGNE

Nous n'en sommes plus là mais l'Europe, dont les perspectives apparaissent bien incertaines, ne peut assurément plus compter sur les Etats-Unis et quelques pays émergents pour continuer de tirer la croissance dans le monde. Car l'économie américaine va maintenant ralentir pour passer à des taux de croissance inférieurs à 3 %. C'est donc l'Union européenne, empêtrée dans les problèmes complexes de construction d'une union monétaire, qui va devoir prendre le relais. Tâche difficile mais pas impossible.

Les premiers mois de 1996 vont, très probablement, continuer sur leur lancée, qui est médiocre. On connaît l'enchaînement des faits qui n'a pour l'instant rien de vertueux et que décrit bien la dernière « Note de conjoncture internationale » publiée fin décembre par la direction de la prévision du ministère français de l'économie et des finances. Le chômage reste à un niveau élevé en Europe, les emplois créés n'étant pas assez nombreux et les opérations de restructuration se poursuivant à un rythme aussi élevé que pendant la récession.



Depuis quelques années les ménages européens épargnent trop et ne consomment pas assez. A court terme, l'équilibre est meilleur aux États-Unis.

On peut voir là les conséquences des difficultés causées aux pays à monnaie forte (Allemagne et France notamment) par la concurrence accrue des pays à monnaie faible (Italie surtout), ainsi que de certaines imprudences de politique économique, notamment celles commises outre-Rhin, où les augmentations de salaires ont été trop fortes au regard des redoutables handicaps de compétitivité déjà créés par la hausse du deutschemark. S'ajoutant aux incertitudes qui pèsent sur l'avenir des retraites, les graves problèmes posés à l'Europe par un chômage qui continue de dépasser la barre des 10 % de la population active, suscitent une inquiétude qui, presque partout, pousse les ménages à épargner davantage qu'ils ne le faisaient auparavant.

Le phénomène est particulièrement net en France, où le taux d'épargne totale se situe au niveau le plus élevé qu'il ait connu depuis vingt-cinq ans. On connaît la suite : progrès irréguliers et insuffisants de la consommation, marasme de la construction, reprise insuffisante des investissements industriels, réduction des stocks. Les calculs individuels ne recoupent plus du tout la rationalité collective.

DES ATOUTS RÉELS

Un espoir tout de même : si la baisse des taux d'intérêt est bien l'un des facteurs décisifs de reprise de la croissance économique, comme cela a été le cas aux Etats-Unis en 1991-1992, l'année 1996 devrait connaître une amélioration. L'inflation est revenue, et pour longtemps semble-t-il, à des niveaux très bas, ce dont commencent à s'apercevoir les marchés. Les taux courts et longs devraient donc continuer de baisser. La confiance des marchés, qui reste déterminante, pourrait être renforcée par les politiques d'assainissement des comptes publics mises en œuvre par tous les pays de l'UE. Des politiques qu'il serait maintenant suicidaire de modifier.

Reste que ces atouts, qui sont réels, risquent de ne produire que lentement leurs effets si les ménages en Europe continuent de s'inquiéter. Un léger desserrement de la politique salariale est possible dans les pays où n'existent plus de tensions inflationnistes et où les profits des entreprises sont redevenus confortables.

Mais seule, probablement, une initiative franco-allemande pourrait recréer ce climat de confiance qui fait actuellement si désespérément défaut, une initiative qui devrait avant tout rendre compréhensibles les objectifs économiques et politiques que poursuit l'Europe. Car, plus que de grands dispositifs de relance, les Européens ont besoin, avant de reprendre le chemin des magasins et des agences immobilières, de comprendre où les emmènent leurs gouvernements. Faute de quoi, la reprise pourrait se faire attendre jusqu'en 1997.

Alain Vernholes

Une recrudescence de la violence compromet le processus de paix en Irlande du Nord

L'Armée républicaine irlandaise est accusée du meurtre de plusieurs délinquants

LONDRES
de notre correspondant

Un mois après l'espoir qu'avait suscité la visite en Irlande du président américain, Bill Clinton, l'optimisme n'est plus guère de mise tant à Belfast qu'à Dublin ou à Londres. Les pourparlers de paix traînent avant même d'avoir démarré, et la violence a refait son apparition dans la province, où cinq personnes ont été assassinées en un mois – sept depuis avril 1995 –, de toute évidence par l'Armée républicaine irlandaise (IRA).

Le dernier en date a été Ian Lyons, tué à coups de fusil, lundi 1er janvier, alors qu'il se trouvait dans sa voiture en compagnie de son amie. Quelques jours plus tôt, un autre homme avait été assassiné dans son salon en présence de son fils de trois ans. Les trois premiers étaient des trafiquants de drogue bien connus, le quatrième était soupçonné par la police de vols à main armée. Tous vivaient dans des quartiers catholiques, et leur meurtre a été revendiqué par une organisation inconnue, Direct Action Against Drugs (Action directe contre la drogue), qui sert, selon la police, de couverture à l'IRA.

Une telle violence – qui menace le processus de paix – s'inscrit dans le cadre d'opérations punitives organisées par les paramilitaires : 159 en seize mois chez les nationalistes, 86 chez les loyalistes. Mais, en dépit de l'image déplorable produite par ces brutalités, le nombre de meurtres dans la province a été de 27 depuis la signature du cessez-le-feu, le 31 août 1994, contre 126 dans la période antérieure correspondante.

Cette série noire intervient après seize mois de cessez-le-feu et alors que la commission internationale chargée d'étudier le désarmement des organisations « paramilitaires », IRA nationaliste et loyalistes protestants, devrait remettre ses conclusions avant la fin du mois. Les anciens terroristes des deux bords persistent à refuser de rendre leurs armes, comme l'IRA l'a réaffirmé récemment, tandis que Londres continue d'exiger un début de désarmement avant toute négociation avec le Sinn Fein, branche politique de l'IRA. Jusqu'à présent, Londres ne considère pas ces meurtres comme une violation du cessez-le-feu.

Cette exigence a longtemps bloqué le processus de paix. C'est pour contourner l'obstacle que, sous la pression de Washington, Britanniques et Irlandais s'étaient mis d'accord sur la création d'une telle commission, présidée par l'ancien sénateur démocrate Mitchell. Dublin, tout en souhaitant que les armes soient retirées de la politique au Nord, est conscient que, pour le moment, l'IRA ne peut rendre des armes et donner ainsi l'impression d'une reddition aux Anglais. Le *taoiseach* (premier ministre), John Bruton, a tenté, en vain, d'expliquer à John Major qu'il ne servait à rien d'essayer de forcer le président du Sinn Fein, Gerry Adams, à s'engager sur cette question tant que l'IRA demeurait inflexible.

Mais M. Major ne peut plus reculer sur ce point, l'aile droite du Parti conservateur ne l'accepterait pas. Avec une majorité réduite à cinq voix aux Communes, le premier ministre est, de plus, dépendant du vote des unionistes protestants du Nord. Encore plus intransigeants sur la question des armes, ces derniers bénéficient désormais d'une sorte de droit de veto sur le processus de paix. Leur proposition d'élire une assemblée chargée de négocier un règlement au drame nord-irlandais a obtenu l'aval de M. Major. Mais elle reste inacceptable pour les nationalistes, qui y décèlent le spectre d'une « solution interne » qu'ils rejettent.

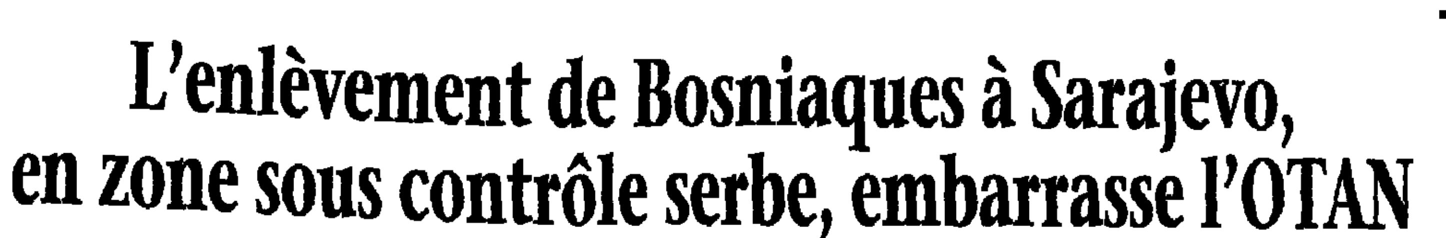
Par ces meurtres, les « durs » de l'IRA ont voulu montrer à Londres qu'ils étaient toujours capables de frapper, et qu'ils étaient même capables de maintenir l'ordre à la place de la police. Pourtant, de mieux en mieux installés dans la paix retrouvée, les Irlandais du Nord ne veulent à aucun prix un retour à la violence. Beaucoup de nationalistes peuvent comprendre et partager la frustration de l'IRA devant un processus de paix qui s'embourbe et face à l'attitude d'un gouvernement britannique qui leur donne l'impression de ne pas vouloir véritablement négocier avec le Sinn Fein. Mais cela ne saurait justifier à leurs yeux une nouvelle conflagration. De plus, ces meurtres font le jeu de Londres et des unionistes qui, jusqu'ici, semblaient traîner les pieds et exigent que l'IRA dépose les armes comme preuve de sa bonne foi.

> « Nous sommes sur une pente qui peut mener à la catastrophe »

Le Sinn Fein a refusé de condamner ces meurtres et continue d'affirmer qu'il n'existe aucune preuve qu'ils ont été perpétrés par l'IRA. Les nationalistes modérés du SDLP (Social Democratic and Labour Party) ont, pour leur part, exprimé leur inquiétude. Le député Seamus Mallon a dénoncé *« ceux qui, au sein de l'IRA et des autres organismes paramilitaires essaient de briser la paix (...) et d'utiliser cette violence atroce pour imposer leurs vues sur toute une communauté »*.

Lundi, le primat de l'Eglise catholique a mis publiquement en garde *« ceux qui mettent gravement en danger le processus de paix dans lequel leurs dirigeants sont engagés »*. Reconnaissant les efforts de M. Adams pour ramener à la raison les responsables de ces meurtres, le cardinal Cahal Daly s'est demandé si le chef du Sinn Fein *« n'était pas menacé de l'intérieur de son mouvement »*. *« Nous sommes sur une pente qui peut mener à la catastrophe »*, a-t-il ajouté, avant d'appeler M. Major à prendre *« d'urgence »* des initiatives pour relancer le processus de paix. Ce dernier paraît fort mal en point, et il semble difficile que la commission Mitchell puisse faire des propositions sur le désarmement qui soient acceptables par tous.

Patrice de Beer



L'enlèvement de Bosniaques à Sarajevo, en zone sous contrôle serbe, embarrasse l'OTAN

Seize personnes, dont deux enfants, sont portées disparues

Les autorités serbes de Bosnie ont reconnu, mardi 2 janvier, qu'elles avaient « arrêté » un groupe de Bosniaques qui transitait, à Sarajevo, par un quartier sous contrôle serbe. L'affaire est embarrassante pour l'IFOR, la force multinationale censée assurer la libre circulation des civils dans la capitale de la Bosnie. Le secrétaire américain à la défense, William Perry, qui effectue une visite en Europe, était attendu mercredi à Sarajevo et à Tuzla.

SARAJEVO
de notre correspondant

L'IFOR – la force de l'OTAN déployée en Bosnie – essayait encore, mardi 2 janvier, d'atténuer les répercussions politiques de la capture de civils bosniaques par la police serbe du faubourg d'Ilidza, à l'ouest de Sarajevo. Un porte-parole de l'IFOR affirmait que *« ce problème est purement civil »*, et qu'il ne concernait donc pas la Force multinationale de paix de l'OTAN. La route qui, à la sortie de la capitale bosniaque, traverse Ilidza, est pourtant censée être protégée par l'IFOR.

Selon le gouvernement bosniaque, seize civils, dont deux enfants, ont été capturés à Ilidza depuis le 25 décembre. Les Serbes de Bosnie ont, pour leur part, reconnu détenir *« un groupe de non-Serbes »*, sans en préciser le nombre. A Sarajevo, on craint qu'il y ait peut-être davantage de prisonniers, car certaines familles continuent de s'inquiéter de la disparition d'un proche.

Depuis dix jours, l'IFOR n'offre plus d'escorte armée aux Bosniaques désirant quitter ou rejoindre Sarajevo par la route directe, considérant laconiquement que *« la liberté de mouvement a été rétablie »* autour de la capitale bosniaque. Malgré la terreur que leur inspirent les séparatistes serbes qui ont assiégé Sarajevo depuis 1992, certains Bosniaques ont néanmoins choisi de faire confiance à l'IFOR, qui patrouille ponctuellement sur la route. Des camions et des voitures s'engagent ainsi chaque jour sur la courte portion de route – 15 kilomètres – qui traverse le territoire contrôlé par l'armée serbe, évitant un long et pénible voyage à travers le mont Igman.



Les Serbes d'Ilidza ne cachaient pas leur mécontentement de voir leurs ennemis franchir tranquillement leur territoire, le long d'une route où les « check-points » avaient été préalablement démantelés par l'IFOR. La police serbe a alors organisé des patrouilles mobiles, et de jeunes soldats habillés en civil – armés de révolvers – stoppaient impunément les véhicules. Plusieurs témoignages avaient déjà fait état de mauvais traitements et de vols, mais aucun enlèvement n'avait pu être confirmé.

Cette fois, l'affaire devient un véritable scandale politique. Les enlèvements de civils bosniaques sont la première entorse grave à l'accord de paix de Dayton, et passent, aussi, pour être la première faute de l'IFOR depuis le début de sa mission. Si la version bosniaque de l'affaire se révèle exacte, au moins seize personnes croupissent dans les geôles serbes parce que l'IFOR a décrété trop vite que *« la liberté de mouvement était rétablie »*.

Les Serbes de Bosnie ont d'ailleurs reconnu eux-mêmes que la liberté de mouvement n'était pas rétablie. *« Les Musulmans* (les Bosniaques) *n'ont rien à faire à Ilidza avant le mois de mars »*, a affirmé Dragan Dragic, responsable des relations entre Pale – le fief séparatiste serbe – et l'IFOR. Le 21 mars, les quartiers sous contrôle serbe devront être restitués aux Bosniaques, dans le cadre de la « réunification » de Sarajevo.

Muhamed Sacirbey, le ministre bosniaque des affaires étrangères, a indiqué que ces enlèvements étaient *« une grave violation de l'accord de Dayton, qui met son avenir en danger »*. *« Le devoir de l'IFOR est d'assurer la liberté de mouvement et la sécurité des routes »*, a-t-il poursuivi, concluant qu'il avait le sentiment que *« Sarajevo est toujours assiégée »*. Hasan Muratovic, ministre bosniaque chargé des relations avec l'IFOR, a également critiqué *« le manque de sérieux »* de la force internationale, signalant qu'une *« catastrophe »* dans les relations entre Sarajevo et l'IFOR n'était pas à écarter.

De son côté, l'IFOR persiste à nier une quelconque responsabilité dans la capture des Bosniaques. *« Si nous reprenions les escortes à travers les quartiers serbes, cela signifierait qu'il n'y a plus de liberté de mouvement »*, déclare le capitaine Solano, porte-parole de l'IFOR à Sarajevo. L'officier estime qu'il incombe à la police civile serbe de veiller à la sécurité des gens qui circulent sur son territoire, ce qui revient à refuser le fait que la police serbe a, selon plusieurs sources militaires occidentales, organisé elle-même les enlèvements.

« Je tiens à adresser un avertissement amical à la force de paix de l'OTAN », a déclaré M. Sacirbey, tandis que William Perry, le secrétaire américain à la défense, en tournée en Europe, était attendu à Sarajevo mercredi 3 janvier. *« L'IFOR semble ne pas être consciente que, de l'autre côté* [serbe], *certains cherchent à jeter le discrédit sur sa mission. Il serait temps qu'elle se réveille, sinon elle risque de se retrouver dans la même situation que la Forpronu »*, a averti le chef de la diplomatie bosniaque. Dans les prisons d'Ilidza, seize Bosniaques attendent que l'IFOR, après les avoir peut-être abusées sur la sécurité des routes d'accès à Sarajevo, obtienne leur libération.

Rémy Ourdan

Le président du patronat allemand réclame une flexibilité des salaires

BONN. Avant la discussion, prévue ce mois-ci, entre le patronat et la confédération syndicale DGB, Klaus Murmann, président du patronat allemand, a préconisé, mardi 2 janvier, *« un changement de cap radical en matière de politique salariale »*. Il propose de substituer aux actuels accords salariaux de branche un système unique de rémunération, fondé sur un salaire minimum interprofessionnel garanti – inférieur aux minima de branche actuels –, des primes calculées selon les gains de l'entreprise – en accord entre la direction et le comité d'entreprise – et, enfin, une part individualisée en fonction des performances du salarié, fixée librement par l'employeur (alors qu'elle est aujourd'hui discutée avec le comité d'entreprise). Cette proposition a suscité un tollé dans les syndicats : celui de la métallurgie, IG Metall, l'a jugée *« aussi obsolète que réactionnaire »* ; IG Chimie et IG Medien l'ont rejetée aussi, de même que plusieurs porte-parole locaux du DGB.
En outre, selon l'Office fédéral du travail, le nombre de chômeurs pourrait atteindre 4 millions fin janvier et 3,5 millions en moyenne sur l'année 1996. En novembre 1995, on comptait 3,579 millions de sans-emploi, soit 150 000 de plus qu'en novembre 1994. *« A l'Ouest, le chômage va stagner en 1996 »*, mais à l'est *« une baisse moyenne de 50 000 du nombre de chômeurs est possible »*, déclare Bernhard Jagoda, directeur de l'Office, dans un entretien au quotidien *Express* du 3 janvier. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **AUTRICHE : le ministre social-démocrate des transports,** Viktor Klima, a été nommé, mardi 2 janvier, ministre des finances, en remplacement d'Andreas Staribacher, démissionnaire. Considéré comme l'un des plus proches collaborateurs du chancelier Franz Vranitzky, M. Klima, quarante-huit ans, serait l'un des candidats à sa succession. Sa nomination, intervenue quelques heures seulement après le départ de M. Staribacher, très critiqué par l'ÖVP (parti conservateur), devrait faciliter les négociations en cours en vue de la formation d'un gouvernement de coalition après les élections législatives du 17 décembre 1995. – *(AFP.)*

■ **ITALIE : l'Alliance nationale (AN) a réclamé,** mardi 2 janvier, le départ du président du conseil Lamberto Dini dès le débat parlementaire qui doit, la semaine prochaine, décider de l'avenir politique du pays. *« Nous avons décidé que le temps de Dini était fini et que le 9 janvier, certains points seront réglés »*, a déclaré Publio Fiori, membre de cette formation de droite et ministre d'Etat, à l'issue d'une réunion de la direction d'AN. L'ancien président du conseil Silvio Berlusconi, chef de Forza Italia, formation de centre-droit à laquelle AN est alliée, s'est déclaré, la semaine dernière, en faveur de la formation d'un gouvernement de large entente chargé de l'élaboration d'une nouvelle Constitution. – *(Reuter.)*

■ **RUSSIE : plus d'un million de personnes** – sur une population totale de 150 millions d'habitants – sont actuellement détenues en Russie : 289 000 sont incarcérées au titre de la détention préventive et 723 000 purgent leurs peines dans les prisons, selon les derniers chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur. En 1995 le nombre de prisonniers a augmenté de 100 000 par rapport à 1994. – *(AFP.)*

■ **L'Iran va acheter à la Russie** douze avions de transport civil Tupolev-154, selon Mehdi Safari, ambassadeur d'Iran à Moscou. Des négociations sont également en cours entre les deux pays pour l'installation d'une chaîne de montage d'avions de transport de type Iliouchine-114 près d'Ispahan, dans le centre de l'Iran, dans le cadre du renforcement et de la diversification de la coopération entre les deux pays. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le président Bill Clinton et les leaders républicains du Congrès,** Robert Dole et Newt Gingrich, se sont séparés, dans la soirée du mardi 2 janvier, sans résultat, après trois heures de discussions pour tenter de trouver un terrain d'entente sur la crise budgétaire. *« Nos discussions continuent sur la voie de progrès constructifs et nous nous rencontrerons à nouveau mercredi »*, a déclaré à la fin de la session le porte-parole de la Maison Blanche, lisant un communiqué approuvé par les deux parties. – *(AFP.)*

■ **COSTA-RICA : une touriste allemande et une Suissesse** vivant au Costa-Rica ont été enlevées, dans la nuit du lundi 1er au mardi 2 janvier, dans un hôtel de San Carlos, au nord du pays, par des hommes fortement armés. Selon une chaîne de télévision, les ravisseurs demandent une rançon de 1 million de dollars et une augmentation de 18 % du salaire des fonctionnaires du pays. – *(AFP.)*

La guérilla zapatiste appelle ses sympathisants à adhérer à une nouvelle organisation politique pour « libérer » le Mexique

OVENTIC (Chiapas)
de notre envoyé spécial

A l'issue des festivités organisées pour le deuxième anniversaire du soulèvement indigène dans l'Etat du Chiapas, la guérilla zapatiste a annoncé, lundi 1er janvier, la formation d'un nouveau rassemblement pour défendre sur le plan politique les revendications de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) en faveur de *« la démocratie, de la liberté et de la justice »*. Selon le principal dirigeant de l'EZLN, le « sous-commandant Marcos », le Front zapatiste de libération nationale (FZLN) ne sera pas un nouveau parti politique mais plutôt une coalition regroupant *« les citoyens sans parti »* et les organisations sociales qui, ayant *« le cœur à gauche »*, veulent *« libérer »* le Mexique de la formation au pouvoir depuis 1929, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), accusé de *« détruire la nation avec sa politique néolibérale au service d'intérêts étrangers »*.

Quatre mois après le référendum organisé par l'EZLN à l'échelle nationale, les zapatistes répondent ainsi à l'appel de leurs sympathisants qui s'étaient prononcés majoritairement, le 27 août 1995, en faveur de la transformation de la guérilla en une force politique. Les zapatistes, qui avaient surgi dans l'actualité en s'emparant, le 1er janvier 1994, de cinq villes et villages du Chiapas, ne déposeront pas pour autant les armes et reprendront, à partir du 10 janvier, un *« dialogue de paix »* entamé en avril dernier avec le gouvernement. *« L'EZLN ne disparaît pas mais consacrera désormais l'essentiel de ses efforts à la lutte politique »*, a expliqué « Marcos » qui, le visage couvert de son traditionnel passe-montagne noir, s'est adressé à ses sympathisants par la voie d'une vidéo. Le message, intitulé *« 4e déclaration de la forêt lacandone »*, a été diffusé peu après minuit dans les trois « centres politico-culturels » construits, dans un geste de défi aux autorités mexicaines, par les indigènes en plein cœur de la zone « zapatiste » dont l'armée a repris le contrôle depuis le 9 février 1995.

CONCESSION

On prévoyait un geste spectaculaire de Rafael Guillen, cet intellectuel irrévérencieux devenu guérillero sous le nom de Marcos, qui, jusqu'à présent, n'avait pas manqué d'imagination pour surprendre les autorités. Beaucoup l'attendaient dans le petit hameau de Oventic, niché dans un vallon glacial à plus de 2 000 mètres d'altitude et à 40 kilomètres à peine de la ville de San Cristobal de Las Casas. C'est là, à l'extérieur de la région *« officiellement zapatiste »*, que l'EZLN a construit son plus important centre culturel. Profondément irritée par cette *« provocation »*, l'armée a patrouillé ostensiblement la zone d'Oventic durant plusieurs jours. La médiation de la commission parlementaire impliquée dans la négociation entre le gouvernement et l'EZLN a permis de calmer le jeu. Les zapatistes se sont finalement engagés à ne pas organiser de défilé militaire et ont fait disparaître l'énorme étoile rouge à cinq branches – leur symbole – qu'ils avaient installée face à la tribune où trônaient les portraits de Zapata et du « Che » encadrant un immense drapeau mexicain. La surprise fut finalement l'apparition nocturne, en lieu et place de « Marcos », de la « major Ana Maria » qui donna lecture à la *« 4e déclaration »*, en présence de quelques centaines de rebelles masqués et de nombreux « internationalistes » venus des Etats-Unis et d'Europe. En contrepartie des concessions zapatistes, l'armée s'est retirée à une distance respectueuse.

A Mexico, le gouvernement du président Ernesto Zedillo s'est félicité de la transformation de la guérilla en *« force politique et sociale »*. *« Tout ce qui concourt à la construction de la démocratie est bienvenu »*, a déclaré le vice-ministre de l'intérieur, Artiro Nunez. Il a ajouté que l'EZLN devait maintenant déposer les armes.

Bertrand de la Grange

L'armée birmane a investi le quartier général du « roi de l'opium »

BANGKOK
de notre correspondant

L'armée birmane est présente, depuis lundi 1er janvier, à Ho Mong, quartier général de Khun Sa, « seigneur » le plus connu du fameux Triangle d'or. La presse de Bangkok a rapporté, mercredi, que l'armée Mong Tai insurgée (AMT) aurait, à la fin de 1995, évacué Ho Mong, localité située dans l'Etat Shan, à quelque 30 kilomètres de la frontière thaïlandaise. Cette évacuation n'a pas été confirmée. Il reste que des négociations se sont au moins amorcées entre le rebelle, qui a longtemps contrôlé une bonne partie de la production et du trafic de la drogue dans la région, et la junte de Rangoun. La situation avait beau demeurer confuse, ces développements paraissent toutefois marquer la fin proche de la saga de celui qui a été longtemps qualifié de « roi de l'opium ».

Ces derniers mois, Khun Sa, métis sino-shan âgé de soixante et un ans, avait répété qu'il entendait prendre sa retraite. Il avait de bonnes raisons de s'y résigner. Après avoir passé un accord de cessez-le-feu avec Rangoun, voilà quelques années, l'ethnie des Wa, qui dispute traditionnellement la production et le trafic de l'opium à celle des Shan dans le nord-est birman, s'est retournée contre l'AMT en 1995, entrant ainsi dans le jeu de Rangoun. En outre, à la fin d'août, l'AMT, qui a compté jusqu'à plus de 12 000 hommes bien armés, a été très affaiblie par la scission d'une moitié de ses membres. Le 22 novembre, Khun Sa a déclaré au dernier groupe de journalistes qui s'est rendu à Ho Mong qu'il renonçait à continuer le combat pour *« l'indépendance de l'Etat shan »* après avoir été *« trahi »* par ses lieutenants shan, qui lui ont reproché ses origines chinoises. Khun Sa a dû confier la direction du mouvement à des Shan. Il a aussi affirmé qu'il disposait des moyens et des appuis nécessaires à l'organisation d'une retraite discrète, de préférence sur place.

Son retrait probable de la scène ne marque cependant pas la fin des guerres de l'opium dans le Triangle d'or, car plusieurs ethnies, ainsi que l'armée birmane, profitent d'une production et d'un trafic juteux : le Triangle d'or demeure en effet en concurrence avec le Croissant d'or afghan, le grand producteur mondial d'opium.

Pour la junte de Rangoun, il s'agit toutefois d'un succès : pendant que des soldats birmans arrivaient à Ho Mong, d'autres occupaient, un peu plus au sud, par la force cette fois, le QG de l'ethnie karène, laquelle venait de rompre un cessez-le-feu avec Rangoun. A l'exception des restes d'une insurrection karène, dans l'est, et sans préjuger de ce que feront les chefs de l'AMT, la junte a donc passé des *modus vivendi* provisoires avec la plupart des ethnies de l'Union birmane, insurgées, pour certaines, depuis plus de trente ans.

Jean-Claude Pomonti

Les exécutions se multiplient en Chine

PÉKIN. L'année 1995 s'est achevée en Chine par quarante-huit condamnations à mort, portant le nombre de peines capitales prononcées ces dernières semaines à environ cent cinquante. Au moins 1 791 Chinois avaient eté exécutés, en 1994, contre 1 419 en 1993, selon Amnesty International, qui considère ces chiffres comme partiels en raison du manque de transparence du système judiciaire chinois. Les exécutions risquent d'avoir été encore plus nombreuses en 1995 compte tenu du durcissement de la lutte contre la criminalité. – *(AFP.)*

M. Boutros-Ghali s'inquiète de la situation au Burundi

LE SECRÉTAIRE général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a lancé un nouvel appel au Conseil de sécurité en faveur du stationnement de troupes au Zaïre qui seraient appelées à intervenir au Burundi, en cas de troubles graves. Le secrétaire général, dont l'appel au Conseil a été rendu public mardi 2 janvier, déclare craindre « *que la situation ne dégénère au point d'exploser en violence ethnique sur une grande échelle* ». La veille, le président du Burundi, Sylvestre Ntibantunganya, avait mis en garde ses compatriotes contre un risque d'effondrement du pays en raison de conflits entre la majorité hutue de la population et la minorité tutsie. M. Boutros-Ghali avait proposé en août 1994 le maintien d'une force militaire au Zaïre pouvant intervenir rapidement au Burundi. Sa proposition était une « *mesure de prévention destinée à éviter une repétition des événements tragiques du Rwanda* ». – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **MAURITANIE : cheikh El Avia Ould Mohamed Khouna,** ministre de la pêche et de l'économie maritime, a été nommé, mardi 2 janvier, premier ministre. Ce technocrate, âgé de quarante ans, succède à Sidi Mohamed Ould Boubacar. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **EGYPTE : le président** Hosni Moubarak a nommé, mardi 2 janvier, un nouveau premier ministre, Kamal El Ganzouri, après la démission du gouvernement d'Atef Sidki. M. El Ganzouri, qui était vice-premier ministre et ministre du plan, est considéré comme l'un des principaux architectes de la politique de réformes économiques suivie par l'Egypte depuis 1991. – *(Corresp.)*

■ **IRAN : plusieurs milliers d'intégristes musulmans iraniens** ont menacé, mardi 2 janvier, les Etats-Unis de s'en prendre aux intérêts américains « *partout dans le monde* » si Washington mettait à exécution un plan à l'étude contre l'Iran. « *La route du pétrole est entre nos mains et nous montrerons au monde entier que les Etats-Unis sont le pays le plus vulnérable* », a affirmé Hassan Allah-Karam, porte-parole du groupe intégriste iranien Ansar-Hezbollah (Partisans du parti de Dieu). – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **INDONÉSIE : la croissance économique** est revenue à 7,1 %, contre 7,3 % en 1994, la hausse des prix de détail à 8,6 % contre 9,2 %, mais les en-cours de crédits ont augmenté de 20 %. – *(AFP.)*

■ **SINGAPOUR : le PIB a augmenté de 8,9 %** en 1995 – contre plus de 10 % les deux années précédentes –, les prix de 1,8 % et les salaires de 7 % – *(AFP.)*

La durée de la campagne des élections palestiniennes ne sera pas réduite d'une semaine

Yasser Arafat a été sensible aux critiques des observateurs chargés de surveiller le scrutin

Yasser Arafat a *pris en compte* une partie des critiques sévères adressées par les observateurs internationaux chargés des élections du 20 janvier, *qui avaient protesté* notamment contre sa décision de réduire la durée de la campagne électorale. En outre, trois membres du Hamas ont décidé de retirer leur candidature après avoir été désavoués par leur mouvement qui a décidé de ne pas participer au scrutin.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Les observateurs internationaux chargés de veiller au bon déroulement des premières élections palestiniennes prévues le 20 janvier à Gaza et en Cisjordanie, ont tapé du poing sur la table, et Yasser Arafat a fait machine arrière. Le Suédois Carl Lidbom, président du groupe des observateurs européens, s'était insurgé, lundi 1er janvier, contre la réduction, sur ordre du chef de l'Autorité palestinienne, de la campagne électorale de vingt-deux jours à quatorze jours « *sans la moindre explication* ». Cette mesure défavorisait, selon lui, les indépendants qui se présentent contre les candidats officiellement soutenus par l'OLP de M. Arafat.

Sur la défensive, le chef de l'Autorité a envoyé tout d'abord son conseiller, Nabil Abou Rudeina, justifier une décision qualifiée de « *parfaitement légale* », mais devant la virulence des remontrances, appuyées notamment par le Centre Jimmy-Carter et par la délégation des observateurs norvégiens, M. Arafat a préféré céder.

Dans un communiqué, mardi 2 janvier, la commission centrale électorale palestinienne, présidée par Mahmoud Abbas (Abou Mazen), l'un des artisans des accords d'Oslo, a assuré avoir entendu les protestations des observateurs et décidé de « *lancer la campagne par respect pour les candidats* » qui doivent pourvoir les quatre-vingt-huit sièges, y compris celui de président de l'exécutif, afin de constituer le Conseil de l'autonomie.

TROIS DÉSISTEMENTS

Pour ce poste de président, M. Arafat part largement favori face à sa seule rivale, Samiha Khalil, soixante-douze ans, hostile au processus de paix et proche de l'opposition de gauche.

Les candidats, dont les portraits s'étalent déjà dans les pages de la quasi-totalité de la presse quotidienne de Jérusalem-Est et des territoires palestiniens, ont donc obtenu le feu vert qu'ils attendaient pour organiser sur le champ des réunions électorales, pour rendre public leur programme et pour intervenir à la radio et à la télévision. « *Ces mesures répondent à nos critiques et à nos exigences* », a indiqué l'un des délégués des observateurs, Ian Bickley.

Le lancement de la campagne coïncide avec le désistement de trois membres du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) qui ont cédé aux pressions de leurs pairs, hostiles aux élections, en retirant leur candidature. Les trois hommes – Khaled Al Hindi, Ismaïl Hania et Saïd Al Namroti –, qui en réalité ont cessé toute activité au sein du Hamas depuis six mois, s'étaient présentés comme des « *candidats islamiques indépendants* ». Ils se sont contentés d'indiquer, mardi, dans un communiqué, qu'ils préféraient que les élections se déroulent dans « *une atmosphère saine* », regrettant que « *toutes les franges du peuple palestinien ne soient pas représentées* ». Bien que refusant d'y prendre part, le Hamas n'a à aucun moment appelé au boycottage du scrutin.

UN « ÉVÉNEMENT HISTORIQUE »

Le chef du service de la sécurité intérieure israélienne (Shin Beth) a, pour sa part, tenu à exprimer sa satisfaction au vu du « *bon déroulement du processus électoral* » dans les territoires autonomes qui, selon lui, constitue « *un événement historique pour les Palestiniens* ». « *Le 21 janvier, au lendemain des élections du Conseil de l'autonomie, Israël s'éveillera dans une autre réalité psychologique et sociale* », a-t-il ajouté devant les membres de la commission officielle, chargée d'enquêter sur les circonstances de l'assassinat d'Itzhak Rabin. – *(Intérim.)*

Discret procès au Maroc pour les membres d'un réseau de soutien au GIA

RABAT
correspondance

Le procès de neuf Marocains et de quatre Algériens, passeurs d'armes présumés pour le compte du Groupe islamique armé (GIA), s'est ouvert, mardi 2 janvier, devant le tribunal militaire de Rabat. Défendus par six avocats qui estiment que les charges retenues contre les accusés sont faibles, voire inexistantes, et que ni la sécurité intérieure ni la sécurité extérieure du royaume chérifien n'ont été menacées, les treize hommes – plus quatre autres relâchés depuis lors – ont été arrêtés, selon l'acte d'accusation, le 15 octobre 1995, à Oujda et à Berkane dans l'est du pays ainsi qu'à Casablanca.

Leurs défenseurs ont vivement contesté cette version des faits et affirmé que les arrestations avaient eu lieu un mois plus tôt et que certaines familles s'étaient plaintes de « *disparitions* » auprès d'organisations marocaines de droits de l'homme. Ils ont aussi accusé la police d'avoir falsifié les procès-verbaux et vainement réclamé l'annulation du procès.

Selon l'acte d'accusation de quarante pages, écouté en silence par les accusés, presque tous barbus et revêtus de gandouras, les treize hommes sont poursuivis pour « *importation et détention illégale d'armes, de munitions et d'explosifs* » et pour avoir « *tenté d'introduire ces armes en Algérie au profit du GIA* ». L'acte d'accusation évoque aussi un réseau « *bien organisé* » et divisé en trois cellules – Oujda, Berkane et Casablanca – *qui se répartissaient les tâches*, du ramassage des armes à la collecte de fonds en passant par l'accueil d'islamistes algériens. La presse gouvernementale n'a donné aucune publicité à ce procès et c'est seulement au terme de la première audience que l'agence officielle MAP en a fait écho. Lors du dernier procès du même genre, au printemps 1994, les débats avaient duré une dizaine de jours et les accusés avaient été condamnés à des peines allant de cinq à vingt ans de prison.

Mouna El Banna

40 % des ménages sud-africains ne disposent pas d'un revenu suffisant pour trouver un toit

JOHANNESBURG
correspondance

Eugenia est en train de bêcher son jardin. Armée d'une pelle, cette solide mère de famille s'apprête à planter des épinards. Sa « maison » : une cabane de tôles ondulées et de bouts de bois. Depuis deux mois, elle vit avec sa fille dans le camp de squatters d'Eldorado Park, près du ghetto de Soweto, au sud-ouest de Johannesburg. Son mari travaille dans l'ancien bantoustan du Transkeï et revient tous les quinze jours.

Malgré l'absence d'eau et d'électricité, Eugenia ne regrette pas d'avoir quitté la maison de son père, à Soweto, où cohabitaient onze personnes. « *Au moins je me sens chez moi ici* », déclare-t-elle. Aujourd'hui, elle vit, comme près *de douze mille personnes, sur un* terrain situé en bordure de la Golden Highway, la voie express.

Près d'un quart des habitants de Johannesburg, soit environ un million de personnes, vivent dans des logements dits « *informels* », selon Jean-Luc Limacher, directeur de l'urbanisme à la municipalité. La majorité sont « installées » à Soweto où, sur 2,5 millions d'habitants, l'on en compte 700 000 en attente de logements décents. 40 % des ménages sud-africains ne disposent pas d'un revenu suffisant pour trouver un toit. Dans l'ensemble du pays, quatre mil*lions de personnes ont trouvé re*fuge dans des camps de squatters. Il manque trois millions d'habitations pour mettre fin à la pénurie de logements.

UNE PRIORITÉ DE L'ANC

Cette situation s'explique par la politique de l'habitat séparé, pratiquée par le régime de l'apartheid. *A partir du début des années 70*, le pouvoir blanc a, en effet, arrêté de construire dans les townships pour favoriser le regroupement des Noirs dans des zones réservées, les *homelands*. Dès son arrivée au pouvoir, après les élections d'avril 1994, le Congrès national africain (ANC) du président Nelson Mandela a fait du logement une de ses priorités. Le plan de reconstruction et de développement (RDP) prévoyait alors la construction d'un million d'habitations en cinq ans.

Mais, depuis lors, moins de onze mille logements sociaux ont été construits, dont environ un millier dans la région de Johannesburg. Déçus par ce retard, bon nombre de mal-logés ont perdu patience, et *le mouvement d'invasion des* terrains qui s'était interrompu après les élections a repris. « *Il y a presque un nouveau camp de squatters par jour à Johannesburg* », déplore M. Limacher. La plupart du temps, les squatters envahissent des terrains sur lesquels est prévue la construction de logements afin d'en être les premiers bénéficiaires. Cette installation est souvent organisée par des réseaux *mafieux et liée* au paiement d'un droit d'entrée.

A Eldorado Park, les squatters ont envahi la plus grande partie du terrain destiné à la construction de quinze mille maisons pour les habitants de Soweto, le plus important projet de logements sociaux dans la région de Johannesburg. Mais, devant les menaces de réactions violentes des personnes en attente de ces logements, les squatters ont eu la prudence de ne pas s'installer sur le secteur déjà viabilisé qui appartient à la municipalité.

Cela n'empêche pas le directeur de Goldev, l'association chargée de la gestion de ce projet, de réclamer leur expulsion. « *Personne ne veut prendre la responsabilité d'expulser les squatters, tout le monde se renvoie la balle. Mais les laisser là, c'est donner raison à ceux qui agissent de manière illégale au détriment de ceux qui attendent et respectent la loi* », déclare Aziz Shaikh.

Les squatters, de leur côté, s'estiment tout aussi prioritaires que les personnes inscrites sur la liste d'attente. « *Moi, j'attends un logement depuis 1972. D'autres personnes ont fait une demande bien après et pourtant elles ont eu un logement avant moi* », explique Russel Gumede, un représentant des squatters. L'absence de critères officiels de priorité pour l'attribution des logements et des aides de l'Etat favorise ce genre de réactions.

L'attribution se fait, en effet, sur la base d'un accord écrit entre les différentes communautés auxquelles les logements sont destinés. Ce système est une source de corruption, de contestation des attributions mais aussi de retard, souligne M. Limacher. Le projet d'Eldorado Park a ainsi été différé à cause de la présence des squatters mais aussi parce que la communauté métisse du quartier s'opposait à l'attribution de logements aux habitants d'autres quartiers.

UN PROCESSUS A LONG TERME

Le gouvernement envisage de modifier ce système, comme il a déjà décidé de changer le mode de paiement des entreprises de construction, autre source de retard. Il semble surtout vouloir s'appuyer sur les nouvelles municipalités, élues le 1er novembre, pour accélérer son programme de construction. « *Nous avons désormais les relais sur le terrain qui nous manquaient jusqu'à maintenant pour identifier les besoins et distribuer notre aide* », affirme Neville Karsen, directeur général adjoint au ministère du logement, qui se veut optimiste : « *C'est un processus à long terme mais pour la première fois le gouvernement a une politique du logement qui vise à satisfaire les vrais besoins de la population.* »

Les municipalités font déjà du logement une priorité dans leur budget, à l'image de celle de Johannesburg qui y a consacré, cette année, la majorité de ses investissements. Les squatters, eux, n'ont pas besoin des autorités pour faire des projets. Peter Mchunu, qui habite le camp d'Eldorado Park, a déjà installé un bar près de sa cabane. Il pense aussi à un terrain de football et même à un golf à la place du terrain vague en face de chez lui. Le panneau existe déjà : « Freedom Park Golf Club ».

Frédéric Chambon

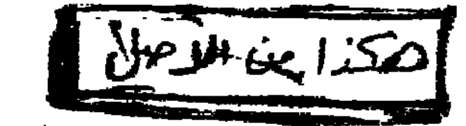
La progression de l'

Un contrat sur quatre ro

le journal mensuel de documentation po

après-demain

« Le contrôle de l'argent public »



FORMATION La progression de l'apprentissage au cours des années 1994 et 1995 reste relative, mais pose aux pouvoirs publics un problème de financement. Un projet de loi, examiné par le conseil des ministres mercredi 3 janvier, vise à assurer l'équilibre du dispositif et à simplifier le mécanisme d'aide. ● SOUTENU depuis plusieurs années par des mesures gouvernementales, l'apprentissage reste une formule controversée. Les dernières études du ministère de l'éducation nationale montrent qu'un apprenti sur quatre rompt son contrat en mettant en cause les conditions de travail. ● LA FORMATION EN ALTERNANCE, qui repose sur quatre types de contrats, reste dans l'attente d'une réforme d'ensemble. Les gouvernements successifs, depuis celui d'Edith Cresson en 1991, ont cherché à renforcer le dispositif d'aide à l'apprentissage, qui fonctionne mieux en Allemagne qu'en France.

La progression de l'apprentissage impose de réformer son financement

Un projet de loi, approuvé par le conseil des ministres, vise à substituer aux aides à l'accueil d'apprentis par les entreprises une « prime unique » de 13 000 francs par an. Cette simplification laisse subsister la nécessité de réviser le système de formation en alternance

TROIS JOURS après le plaidoyer de Jacques Chirac en faveur de l'emploi des jeunes, Jacques Barrot a présenté, mercredi 3 janvier, au conseil des ministres, un projet de loi sur le financement de l'apprentissage qui constitue le premier volet d'une réforme des formations en alternance. Les pouvoirs publics comptent ainsi assurer le financement du dispositif d'aide à l'embauche des jeunes par le biais de l'apprentissage et franchir le cap des 200 000 apprentis par an, en entreprise, en 1996, après un flux de 160 000 nouveaux apprentis en 1994 et de 170 000 en 1995.

Face à l'augmentation du nombre d'apprentis, le système de financement de l'apprentissage – assuré par les régions depuis la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, par la taxe d'apprentissage, par les entreprises et par les organismes consulaires – menaçait d'imploser. Attendues depuis trois ans, les mesures présentées au conseil des ministres visent à parer au plus pressé. Elles clarifient la situation et « sortent de l'eau » l'apprentissage pour les deux ou trois ans à venir, mais n'abordent aucune question de fond.

AUGMENTATION EN 1994 ET 1995

Le dispositif proposé ménage tous les intérêts en place : régions, patronat, syndicats, chambres de commerce et d'industrie, etc. En novembre, M. Barrot a chargé Michel Davy de Virville, secrétaire général de Renault et ancien directeur de cabinet de Jean-Pierre Soisson, d'une mission de « remise à plat » de l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle. « Clarifier » et « simplifier », tels sont les deux soucis qui président à la réforme en cours. Le projet de loi vise à supprimer les diverses aides dont bénéficient les entreprises qui embauchent un jeune en contrat d'apprentissage – exonération de la taxe d'apprentissage, crédit d'impôt et prime de 10 000 francs par an – pour les remplacer par une « prime unique » de 13 000 francs par an et par apprenti.

Le système d'exonération en vigueur entraînait des effets de « cannibalisation ». Le développement de l'apprentissage avait pour conséquence d'affaiblir les bases de son financement, les entreprises qui accueillent des apprentis étant exonérées du paiement de la taxe. Paradoxalement, l'augmentation du nombre d'apprentis s'accompagne aujourd'hui d'une diminution des ressources dont disposent les centres de formation en apprentissage.

D'après une étude réalisée par le comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation, les frais de fonctionnement des centres de formation des apprentis (CFA) s'élevaient en 1995 à un plus de 5 milliards de francs, financés pour *moitié par les régions, pour un* quart par la taxe d'apprentissage – dont la part est passée de 35 % à 25 % depuis 1987 –, le quart restant étant financé par les autres produits (participations des apprentis, des organismes gestionnaires et subventions directes). Dans ces conditions et face aux menaces de réduction drastique des subventions des régions, un plan d'urgence était nécessaire afin d'éviter de compromettre le développement de l'apprentissage.

En raison de la diversification de l'apprentissage, qui s'est progressivement ouvert à de nouveaux métiers (professions du commerce, de la santé et de l'hôtellerie-restauration), mais aussi de la progression de l'apprentissage industriel, l'augmentation du nombre d'apprentis, amorcée fin 1993, a continué en 1994 et 1995. La France a ainsi retrouvé son nombre d'apprentis d'il y a trente ans. Avec un flux de nouveaux apprentis dépassant les 150 000 par an et un stock frôlant les 300 000 (un apprenti est recruté pour deux ans), des ressources de financement de l'ordre de 600 millions de francs sont nécessaires en 1996 pour assurer le « bouclage » des dépenses de fonctionnement.

L'INTÉRÊT DES PME

Désormais, l'Etat reprend à sa charge une partie des obligations financières. Avec la prime unique, qui se décompose en deux parties, l'une versée au titre du « soutien à l'embauche » et l'autre au titre du « soutien à l'effort de formation », l'entreprise doit recevoir 6 000 francs au premier titre et 20 000 francs au second. Le montant de cette prime, éventuellement « modulable » en fonction de l'âge du jeune et du coût de la *formation, sera fixé par décret.* Les entreprises, de leur côté, verront leur effort financier accru, puisqu'elles ne bénéficieront plus de l'exonération de taxe d'apprentissage (0,2 point sur 0,5), qui représentait un manque à gagner pour les CFA. Leur participation sera désormais « intégralement » versée aux CFA, soit quelque 640 millions de francs de ressources en 1996 et 1,38 milliard pour 1997, selon le ministère du travail. Cette réforme risque d'être plus intéressante pour les PME que pour les grandes entreprises, qui avaient davantage recours à l'exonération de la taxe. Le projet de loi prévoit aussi un mécanisme de péréquation « *sur la base de barèmes de coûts de référence arrêtés par niveau et par type de formation* », afin de réduire les inégalités de ressources entre régions et entre CFA. Une partie de la participation des entreprises servira à alimenter les ressources des CFA de leur choix ; l'autre partie sera versée à une caisse de péréquation.

Cette réforme permettra de consacrer à l'apprentissage 14 milliards de francs, tous financements confondus, dont 6 milliards pour les dépenses de formation et 4 milliards versés aux entreprises au titre des incitations à l'embauche. Le reste représente la compensation par l'Etat des diverses exonérations de charges accordées aux entreprises. Par ce projet de loi, le gouvernement a pour ambition de « *jeter les bases d'un nouveau développement qualitatif et quantitatif de l'apprentissage* », mais les réactions de déception, tant du CNPF que des organisations syndicales, montrent qu'il s'agit surtout d'un « toilettage » d'urgence.

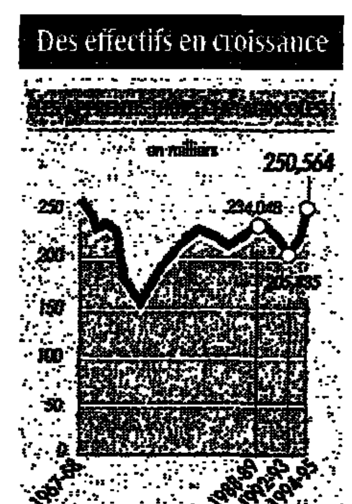
Alain Beuve-Méry

« Instaurer un véritable devoir »

Dans son discours-programme prononcé le 17 février 1995 à la porte de Versailles, à Paris, Jacques Chirac avait abordé la question de l'apprentissage. ***« Il nous faut valoriser les filières professionnelles en y impliquant les métiers,*** **avait déclaré le candidat à l'élection présidentielle.** ***Il nous faut multiplier les passerelles pour donner une chance à chacun d'accéder à l'Université durant sa vie professionnelle. Il nous faut faire de l'apprentissage et de l'enseignement technique des voies complètes de formation permettant d'accéder au plus haut niveau de compétence et de diplômes. »***

« Il ne suffit pas de proclamer un droit théorique à l'apprentissage, **avait ajouté M. Chirac.** ***Il faut instaurer un véritable devoir de formation professionnelle, et c'est au législateur qu'il appartient de préciser le rôle de chacun, même si les partenaires sociaux ont en ce domaine une grande responsabilité. Ainsi, l'entreprise citoyenne prendra tout son sens. »***

Des effectifs en croissance



Source : Ministère de l'éducation nationale

Avec une augmentation de 50 000 en deux ans, l'apprentissage retrouve ses effectifs de 1968.

Les voies de l'alternance

● **Contrat d'apprentissage :** ouvert aux jeunes de seize à vingt-cinq ans, d'une durée d'un à trois ans, il fait alterner enseignement théorique – au moins quatre cents heures par an dans un centre de formation – et acquisition pratique en entreprise. Rémunération : 25 % du Smic pour les apprentis de moins de dix-sept ans en première année ; 78 % pour les plus de vingt et un ans en troisième année.

● **Contrat de qualification :** ouvert aux jeunes de seize à vingt-cinq ans sans qualification ou ayant une qualification inadaptée, d'une durée de six à vingt-quatre mois, il peut être renouvelé une fois. Rémunération : entre 30 % et 60 % du Smic pour les moins de vingt et un ans ; de 65 % à 75 % au-delà.

● **Contrat d'adaptation :** ouvert aux jeunes de seize à vingt-cinq ans susceptibles d'occuper un poste rapidement sous réserve d'une formation complémentaire, il est à durée indéterminée ou déterminée (entre six et douze mois), avec une formation de deux cents heures. Rémunération : au moins égale à 80 % du minimum conventionnel de branche, elle ne peut être inférieure au Smic.

● **Contrat d'orientation :** ouvert aux jeunes de seize à vingt-deux ans sans diplôme professionnel ou technologique ni baccalauréat, il est de six mois. Le salaire se situe entre 30 % et 65 % du Smic.

Edith Cresson, déjà, voulait copier le modèle allemand

LE RÉFLEXE *est toujours le même :* quand le chômage augmente, les gouvernants français s'efforcent de développer l'apprentissage. Ils sont persuadés que l'enseignement fourni par l'éducation nationale ne correspond pas aux besoins des entreprises et que c'est la raison pour laquelle les jeunes ont du mal à trouver un emploi. D'où l'idée de faciliter la formation en alternance.

La preuve *a contrario* en a été apportée pendant les « trente glorieuses ». Alors que l'apprentissage s'était développé sur la base de la « loi Astier » de juillet 1929, il a connu une dégradation dans les années 60 et 70. La crise conduit les gouvernements socialistes, à partir de 1984, à tenter de donner un nouveau souffle à cette formation, mais ils sont bridés par leurs liens avec le monde enseignant, qui a toujours été très réticent devant une formation qui lui échappe.

Le plaisir d'Edith Cresson d'être à contre-courant trouvera là une occasion de se manifester avec force. A peine nommée premier ministre, en mai 1991, elle assure que le système allemand de l'apprentissage est la seule manière de lutter efficacement contre le chômage des jeunes et elle se dit bien décidée à l'introduire en France. Cela n'arrange guère ses relations orageuses avec celui qui était alors le ministre de l'éducation nationale, Lionel Jospin. La grogne des dirigeants socialistes – dont celle du premier secrétaire du PS de l'époque, Pierre Mauroy – devant ses éloges de l'action des entreprises, ne l'émeut pas.

Dans ce combat-là, Mme Cresson a le soutien de Martine Aubry, son ministre du travail et de la formation professionnelle, et celui de François Mitterrand. Le président de la République ne perd pas une occasion d'exprimer une approbation sans nuance au chef du gouvernement qu'il a choisi. Le 11 juin 1991, visitant un centre d'apprentissage, il déclare : « *Il faut renforcer les liens entre l'école et l'entreprise, c'est une des clefs pour l'emploi des jeunes.* »

Une délégation pour le développement de l'apprentissage est créée, et Mme Cresson choisit une réunion de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) pour présenter, en septembre, son plan. Son objectif est de doubler en cinq ans le nombre d'apprentis. Il ne sera pas atteint, même si son successeur, Pierre Bérégovoy, fait voter une nouvelle loi en juillet 1992 et si Edouard Balladur, lui aussi, en fait un élément essentiel de sa lutte contre le chômage des jeunes. Une nouvelle réforme de la législation a été adoptée en juin 1993.

Thierry Bréhier

La justice ordonne l'expulsion des grévistes marseillais

MARSEILLE. Le tribunal de grande instance de Marseille, saisi mardi par la Régie autonome des transports marseillais (RTM), qui avait assigné en référé dix-neuf grévistes accusés d'entraves à la liberté du travail, a rendu son jugement mercredi 3 janvier. Le vice-président du tribunal, statuant en matière de référé, a ordonné « *l'évacuation immédiate des locaux par toute personne s'y maintenant dans des conditions contraires à l'exécution de son contrat de travail* ». Si cette occupation se maintient « *dans le but de faire obstacle au travail* (...) *et à la circulation des véhicules* », les grévistes seront contraints de quitter les locaux le 4 janvier à partir de 6 heures. L'expulsion se fera « *si besoin avec le concours de la force publique* ». Les deux lignes de métro ont fonctionné normalement mardi sous la protection de la police tandis qu'un service de bus privés gratuits était mis en place. Mercredi matin, environ deux cents grévistes se sont rassemblés devant le siège de la Régie des transports afin d'apporter leur soutien aux vingt-sept agents appelés à comparaître, pour « *fautes lourdes* », devant le conseil de discipline de l'entreprise.

Un contrat sur quatre rompu à cause des conditions de travail

DOPÉ par les mesures gouvernementales successives, encouragé par les campagnes patronales, choisi par des jeunes, toujours plus nombreux, qui cherchent une issue au chômage, l'apprentissage retrouve, depuis 1993 et 1994, « *des effectifs qu'il n'avait plus atteints depuis 1968* » – plus de 250 000 apprentis – selon une étude publiée en novembre 1995 par le ministère de l'éducation nationale. Les *Notes d'information* de la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale montrent qu'après quatre années de pertes le redémarrage observé en 1993-1994 se confirme et s'amplifie, même si certains secteurs peinent toujours à se redresser, tel l'artisanat (*Le Monde* du 17 octobre 1995).

Cette embellie s'accompagne d'une élévation du niveau scolaire des jeunes en apprentissage : les deux tiers d'entre eux ont au moins le niveau de la troisième, contre la moitié en 1992. Les profils se diversifient : la préparation de diplômes autres que le CAP, qui continue à former le gros des troupes de l'apprentissage, prend une part croissante. De plus en plus de jeunes préparent par cette voie un BEP, un baccalauréat professionnel, voire une formation supérieure à bac *plus 4 ou 5.*

Pour autant, les jeunes ne semblent pas trouver dans l'apprentissage de véritable satisfaction, ni en termes de conditions de travail ni en termes d'insertion. Selon une étude conjointe du ministère du travail et de l'éducation nationale, un contrat d'apprentissage sur quatre est rompu avant son terme. Ce taux est beaucoup plus faible dans les autres contrats en alternance : à peine 18 % de ruptures pour les contrats de qualification et 15,7 % pour les contrats d'adaptation. Dans la moitié des cas, l'initiative de la rupture revient à l'apprenti et trois fois sur dix à l'employeur, presque toujours après la période d'essai de deux mois. Le reste du temps, la rupture intervient d'un commun accord.

DIFFICULTÉS D'INSERTION

Les raisons de la séparation divergent profondément entre les patrons et les jeunes : pour les trois quarts des employeurs, « *le jeune n'était pas adapté au métier préparé* », certains évoquant « *le niveau insuffisant, l'immaturité, l'inadaptation physique* » des apprentis. « *Le métier ne lui plaisait pas* » est l'une des causes de rupture les plus fréquentes évoquées par les patrons. Trois employeurs sur dix se plaignent de l'absentéisme, des retards et de la tenue vestimentaire des apprentis.

Pour ces derniers, la première raison du départ tient au fait qu'ils ne s'entendent pas avec leur employeur ou avec leurs collègues. Très peu (12 %) assurent que « *le métier ne leur plaisait pas* », mais près d'un tiers déplorent que le responsable de leur formation en entreprise « *ne s'occupait pas suffisamment* » d'eux. Plus d'un apprenti sur dix évoque des raisons « *qui traduisent leur mécontentement à l'égard de leurs conditions de travail* », selon la direction de l'évaluation et de la prospective : surcharge de travail, non-respect des horaires et des jours de repos, retards de paiement, heures supplémentaires non payées, dans cette voie de formation qui reste dominée par l'alimentation, la cuisine, la vente et le bâtiment.

Enfin, dernier motif d'insatisfaction pour les apprentis, mais pas le moindre, ils s'insèrent moins souvent dans les entreprises dans lesquelles ils ont été formés que les jeunes en contrat de qualification ou d'adaptation.

Béatrice Gurrey

DÉPÊCHES

■ **TRANSMISSION D'ENTREPRISE : les syndicats patronaux pressent le gouvernement** de ne pas renoncer à l'abaissement des droits de succession sur les entreprises, après l'annulation de cette mesure par le Conseil constitutionnel dans la loi de finances pour 1996 (*Le Monde* du 2 janvier). « *Il faut que l'exécutif et le législateur trouvent le moyen rapide d'aboutir, tout en respectant les exigences du Conseil constitutionnel* », a affirmé Lucien Rebuffel, président de la CGPME, dans un communiqué, tandis que le Syndicat national du patronat moderne indépendant (SNPI) a déploré que « *l'unique mesure sympathique* » prise par le gouvernement « *après tant de promesses* » semble « *déjà enterrée* ». Au CNPF, on se déclarait également « *très attaché* » à ce dispositif.

■ **DIEPPE : le tribunal administratif de Rouen a annulé**, mardi 2 janvier, l'élection municipale de Dieppe (Seine-Maritime), en estimant que le « *caractère faux* » de tracts de l'union locale de la CGT, distribués pendant la campagne électorale, avait « *altéré la sincérité du scrutin* ». La liste d'Edouard Leveau (RPR) avait été battue de 84 voix en juin 1995 par la liste d'union de la gauche emmenée par Christian Cuvilliez (PC).

■ **RESPONSABILITÉ : l'ancien maire de Saint-Rémy-de-Provence** (Bouches-du-Rhône) a été condamné, mardi 2 janvier, par le tribunal correctionnel de Tarascon à une peine de 8 000 francs d'amende avec sursis pour avoir commis des négligences dans la préparation d'une fête taurine au cours de laquelle un touriste néerlandais avait trouvé la mort le 25 septembre 1994. Serge Pampaloni (RPR), qui était poursuivi pour « *homicide involontaire* », a été reconnu coupable pour ne pas avoir informé suffisamment à temps le public de cette manifestation.

■ **SYNDICATS : la Fédération générale des transports et de l'équipement CFDT** a convoqué, samedi 6 janvier, une assemblée générale de ses syndicats pour réclamer un congrès confédéral extraordinaire. Dans son bulletin interne, la FGTE critique l'attitude de la confédération pendant les récents mouvements sociaux, mais aussi son fonctionnement interne. Le 27 décembre, elle a écrit à Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, pour inscrire à l'ordre du jour du conseil national des 23, 24 et 25 janvier une résolution demandant la convocation d'un congrès extraordinaire.

CANCÉROLOGIE Après la révélation du contenu – accablant – d'un rapport de la Cour des comptes consacré à la gestion de l'association pour la recherche sur le cancer (ARC), le conseil d'administration de l'ARC devait se réunir mercredi 3 janvier. ● PLUSIEURS MEMBRES du conseil ne cachaient pas, mercredi matin, leur stupeur devant l'ampleur des faits révélés. ● NOUS PUBLIONS de nouveaux extraits inédits de ce rapport se rapportant d'une part à l'affaire des lasers de Rueil, d'autre part au *circuit d'acquisition du papier nécessaire aux publications de l'ARC.* Présentant *« de graves anomalies »*, ce circuit fait apparaître les liens existant entre le courtier en papier et le président de l'ARC, Jacques Crozemarie. A titre de travailleur indépendant, ce dernier avait effectué en 1993, pour ce courtier, des prestations honorées pour 37 000 francs. *(Lire notre éditorial page 11).*

Les accusations de la Cour des comptes ébranlent l'ARC

Une réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'Association pour la recherche sur le cancer devrait tirer les conséquences de la mise en cause de sa gestion et décider du maintien ou non de Jacques Crozemarie à la présidence

LA PUBLICATION, mardi 2 janvier, des premiers extraits d'un rapport de la Cour des comptes mettant en cause la gestion de l'ARC (Association pour la recherche sur le cancer), puissante association présidée depuis sa fondation par Jacques Crozemarie (*Le Monde* du 3 janvier), a suscité de nombreuses réactions. Un conseil d'administration extraordinaire doit se tenir dans l'après-midi du 3 janvier. *« Je souhaite que les administrateurs puissent lire ce rapport et en débattre lors de ce conseil »*, a déclaré le docteur Thierry Hercend, directeur délégué de l'ARC.

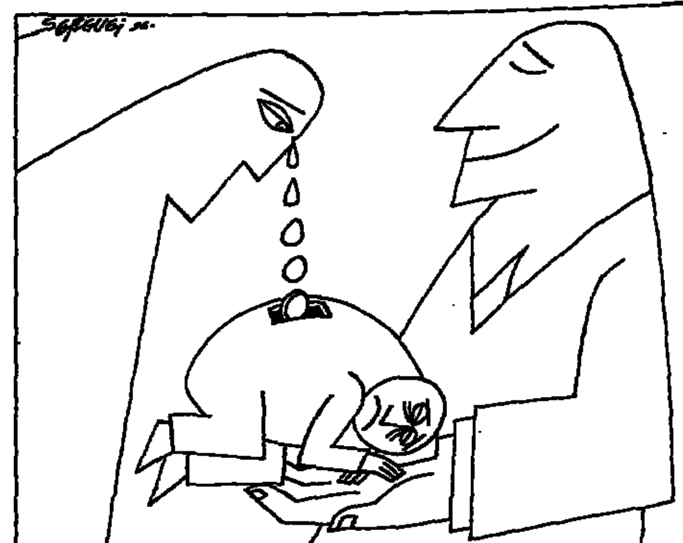
Tout en soulignant le caractère *« définitif »* de ce rapport qui, en toute hypothèse, sera publié *in extenso* dans l'édition du *Journal officiel* daté du 22 février, on confie, auprès de la Cour, avoir été *« surpris »* par la publication d'extraits d'un document qui s'inscrit encore dans une phase contradictoire. On craint que cette publication conduise à de nouveaux contentieux de la part de l'ARC ou des *sociétés de communication* avec lesquelles cette association a choisi de travailler. Plusieurs avocats proches de l'ARC avaient menacé de poursuivre les magistrats de la Cour chargés de ce dossier.

Intitulé « Observations de la Cour des comptes sur le compte d'emploi des ressources collectées en 1993 auprès du public par l'Association pour la recherche sur le cancer », le document, dont *Le Monde* publie de nouveaux extraits inédits, comporte cinquante-huit pages classées en trois chapitres : « La présentation du compte d'emploi de l'ARC » ; « La collecte des ressources décrites dans le compte d'emploi » ; « L'affectation des ressources collectées en 1993 par l'ARC ». Selon nos informations, la Cour n'a pas utilisé dans ce document la totalité des informations collectées. Pour autant, elle fournit une synthèse qui pourrait donner lieu à des poursuites judiciaires. Elle confirme notamment les dérives et les anomalies qu'avait pointées l'IGAS avant d'être dessaisie de ce dossier à la demande de l'ARC.

« COORDINATEUR ENSEMBLIER »

Dans la synthèse de ses observations, la Cour des comptes traite de la *« confusion entre engagements et réserves qui ne fait pas ressortir clairement la part de la recherche dans l'utilisation des fonds collectés »*, de la *« répartition analytique des dépenses qui minimise les coûts de collecte »*, de la *« procédure satisfaisante pour le traitement des dons, mais des coûts de campagne trop élevés liés à des surfacturations »*, de *« l'affectation des crédits de recherche insuffisamment coordonnée avec les organismes publics »*, ainsi que des *« anomalies dans les dépenses de personnel »*.

Au-delà de l'aspect le plus spectaculaire des conclusions auxquelles ont abouti les inspecteurs de l'IGAS et les magistrats de la Cour (près des trois quarts des ressources collectées ne sont pas *stricto sensu* affectés au financement des actions de recherche en cancérologie), ce rapport met en lumière certains mécanismes qui, jusqu'à présent, résistaient à toute forme d'investigation. Ainsi, l'action et la rémunération *« des prestataires de services spécialisés »* auxquels l'ARC fait appel depuis près de quinze ans. *« L'association a exposé à la Cour que dans le secteur de la communication et de l'informatique, elle fait appel à un prestataire qui joue le rôle de coordinateur et d'ensemblier. » « Le* « coordinateur ensemblier » *est une filiale à 97,2 % d'une société qui détient aussi les trois quarts du capital de la société qui gère le fichier de l'ARC et 69,4 % de celui de la société à laquelle l'ARC s'adresse pour superviser les travaux de stand et de bâtiment qu'elle réalise ou qu'elle subventionne. Elle a en outre une participation minoritaire, d'un tiers du capital, dans la société qui conçoit les campagnes de l'ARC. Ces quatre fournisseurs sont à l'origine de 68,7 % des facturations de 1993 (198,05 millions de francs), ou encore 243,12 millions de francs en 1992. »*



Pour l'exercice 1993, le chiffre d'affaires du « coordinateur ensemblier » a atteint 179,23 millions de francs (hors taxes) et celui de ses facturations à l'ARC 156,72 millions de francs (TTC). Le chiffre d'affaires de la société chargée de concevoir les campagnes de l'association de M. Crozemarie a été de 36,75 millions de francs (hors taxes), tandis que 20,70 millions de francs (TTC) étaient facturés à l'ARC. Quant à la société qui gère le fichier, elle ne travaille que pour l'ARC, avec laquelle elle s'est engagée à réaliser la totalité de son chiffre d'affaires. *« D'autres sociétés du groupe, dont le* « coordinateur ensemblier » *a exposé à la Cour qu'elles* « œuvrent quotidiennement dans de tout autres domaines que ceux couverts par l'ARC », *interviennent, elles aussi, pour le stockage et la manutention de la revue* Fondamental *(environ 12 millions de francs par an) et pour le traitement post-expédition des revues et de la campagne de l'ARC (environ 3,3 millions de francs par an) »*, souligne le rapport de la Cour.

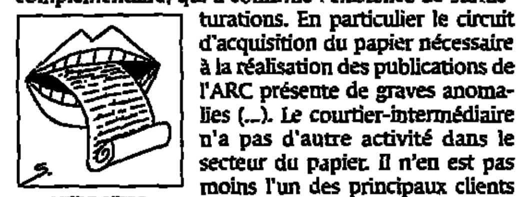
Jean-Yves Nau

Jacques Crozemarie et la charte de déontologie

***L'ARC* est la seule association d'importance à ne pas avoir adhéré au Comité de la charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public. Ce comité, créé en 1989 et présidé par François Bloch-Lainé, s'attache au respect de la transparence financière et à la rigueur des collectes de fonds. Après avoir indiqué que l'ARC n'en faisait pas partie, *Le Monde* avait reçu de Jacques Crozemarie la mise au point suivante : *« Cette information n'est pas exacte car je suis en parfaite harmonie avec M. Bloch-Lainé, qui lui-même a regretté dans un courrier qu'il m'a adressé que les invitations à la réunion de ce comité ne me soient pas parvenues »* (*Le Monde* du 6 mars 1991). Après la mise en cause de l'ARC par l'IGAS en décembre 1994, le Comité de la charte avait souligné l'*« indispensable exigence »* que les associations doivent avoir dans l'*« utilisation des dons collectés »*.**

« Graves anomalies » dans la réalisation des publications

***LE RAPPORT** de la Cour des comptes consacre une large place aux surfacturations auxquelles ont donné lieu les achats de papier destiné aux nombreuses publications de l'ARC.* « La Cour a dû procéder à une enquête complémentaire, qui a confirmé l'existence de surfacturations. En particulier le circuit d'acquisition du papier nécessaire à la réalisation des publications de l'ARC présente de graves anomalies (...). Le courtier-intermédiaire n'a pas d'autre activité dans le secteur du papier. Il n'en est pas moins l'un des principaux clients de l'acheteur-revendeur, compte tenu de l'importance des prestations pour l'ARC. Les factures précisent que le papier est directement livré à l'imprimeur des publications de l'ARC. Le papier ne subit aucune transformation entre le producteur et l'imprimeur. Le courtier paraît n'être qu'un intermédiaire sans cause réelle. Qui plus est, quand la filière du courtier-intermédiaire est utilisée, c'est-à-dire dans le cas des prestations pour l'ARC, le coût du papier est majoré par une marge de l'acheteur-revendeur plus importante, et aussi par le versement de commissions à une société apporteur d'affaires.



VERBATIM

Ainsi pour une livraison de juillet 1993, le fournisseur de papier a facturé 202,652 tonnes de papier (70 g/m²) à 4 848 francs la tonne pour un montant de 982 456,90 francs à l'acheteur-revendeur. Le même jour, le 29 juin 1993, l'acheteur-revendeur a facturé les 202 652 tonnes au courtier-intermédiaire pour un montant de 1 412 484,40 francs soit 6 970 francs la tonne, réalisant une marge de 43,8 %. Le courtier-intermédiaire a facturé les 202,652 tonnes au « coordinateur-ensemblier », le 1er juillet 1993, pour un montant de 1 773 205 francs, soit 8 750 francs la tonne, réalisant à son tour une marge de 25,5 %. Parallèlement, il est versé une commission à une société apporteur d'affaires pour un montant calculé sur la base de 1 200 francs la tonne quand la qualité de papier correspond à du papier 70 g/m². » *La Cour révèle par ailleurs l'existence de* « liens » *entre Jacques Crozemarie et* « le courtier en papier du coordinateur-ensemblier ». « A titre de travailleur indépendant, le président de l'ARC a effectué auprès du courtier des prestations honorées pour 37 000 francs en 1993, peut-on lire dans le rapport. Il s'agissait d'une étude sur le marché de produits à base de camphre. M. Crozemarie a assuré qu'il ignorait que la société qui lui demandait ces prestations *« était un intermédiaire dans l'achat d'une partie du papier commandé par l'un des prestataires de services de l'ARC »*.

La sombre affaire des « lasers de Rueil »

DANS UN CHAPITRE consacré aux programmes de recherche engagés par l'ARC, la Cour des comptes révèle que l'association a *« annulé le 31 décembre 1993 une créance de 419 622 francs qu'elle comptabilisait au compte de débiteurs divers pour "assurance sur Rueil en attente de remboursement" »*. Elle a résilié en même temps les polices souscrites en 1990 pour les « lasers de Rueil ». » Il s'agit d'*« un matériel qui n'a, en fait, pas été utilisé à Rueil »*.

« Par convention du 14 septembre 1989, indiquent les magistrats, *l'ARC s'était engagée envers l'hôpital départemental Stell, de Rueil-Malmaison, à aménager et à équiper un centre européen de dépistage du cancer par laser. Une association de gestion devait être créée. En 1990 et 1991, l'ARC a alloué des crédits complémentaires de 21,51 millions de francs à l'hôpital. (...) Le centre devait être opérationnel le 15 décembre 1990. »* Ce centre européen représentait un investissement global de 50 millions de francs. En janvier 1992, dans un éditorial publié dans *Fondamental*, Jacques Crozemarie explique que *« depuis le 16 mai 1991, date de son inauguration officielle, le Centre européen de recherches sur le dépistage et la prévention des cancers par laser, créé par l'ARC, est réduit à l'inaction par la volonté procédurière d'une administration qui allègue sans pudeur la sacro-sainte maîtrise des dépenses de santé, panacée politico-économique à toutes les insuffisances, toutes les imprévoyances et toutes les incuries »*.

En novembre 1992, une mission d'experts avait estimé que *« le système d'imagerie par fluorescence acquis par l'ARC ne* [pouvait] *être opérationnel qu'après un complément d'étude »*. L'association créée pour la gestion du futur centre avait été finalement dissoute en décembre 1992. La Cour constate que *« cette opération a été très coûteuse pour un résultat insignifiant fin 1994 »* et *« déplore que l'association ait pu acheter des matériels non homologués comme l'étaient plusieurs des lasers entreposés à Rueil »*.

« Qu'adviendra-t-il des espoirs placés dans la haute technologie des lasers si le premier Centre européen de dépistage précoce et de traitements des cancers par lasers (...) ne reçoit pas l'appui public indispensable à son fonctionnement ? », se demandait M. Crozemarie dans une « Lettre ouverte aux membres de l'ARC » parue en février 1991. Ce centre devait, selon lui, permettre *« pour la première fois, de découvrir des cellules cancéreuses chez un patient et de les traiter simultanément grâce aux lasers à colorant »*.

L'affaire des écoutes de l'Elysée est menacée d'enlisement

L'ANNONCE, *par La Lettre de l'Expansion* du 2 janvier, de la mise en examen de l'ancien directeur du cabinet de Laurent Fabius à Matignon, Louis Schweitzer, aujourd'hui PDG de Renault, remet en lumière l'affaire des écoutes téléphoniques de la cellule de l'Elysée, au moment où des difficultés procédurales menacent l'instruction d'enlisement. Au demeurant, la mise en examen pour *« complicité d'atteinte à l'intimité de la vie privée »* de M. Schweitzer – par ailleurs déjà mis en examen dans l'affaire du sang contaminé – remonte aux premiers jours du mois de novembre 1995 : elle lui avait été notifiée par lettre par le juge d'instruction Jean-Paul Valat, et ne s'est jusqu'à présent assortie d'aucune convocation. M. Schweitzer avait néanmoins été interrogé par le juge Valat, le 4 avril 1995, à titre de témoin.

Ayant eu, en tant que directeur du cabinet du premier ministre, la responsabilité de signer les demandes d'écoutes qui lui étaient transmises par les ministères de l'intérieur et de la défense, il avait confirmé que *« les demandes d'écoutes émanant de la cellule de l'Elysée étaient prises sur le contingent de la DGSE »*, c'est-à-dire des services secrets, mais n'avait admis avoir donné son feu vert que dans le cas de l'écrivain Jean-Edern Hallier, *« perçu comme une menace pour le président de la République et son entourage »*.

M. Schweitzer avait assuré n'avoir *« pas de souvenir précis »* de l'identité du service demandeur de ces écoutes, mais indiqué qu'il lui paraissait *« improbable que la cellule de l'Elysée n'en ait pas demandé »*. L'examen des archives de la fameuse cellule, partiellement saisies par la justice, ayant montré qu'une surveillance téléphonique avait été effectuée sur un très grand nombre de lignes utilisées par l'écrivain ou ses proches, la mise en examen de Louis Schweitzer découlait de ses propres déclarations. Parmi la longue liste des personnalités surveillées, puis mises en fiches par la cellule, plusieurs ont, depuis, déposé plainte avec constitution de partie civile, s'appuyant notamment sur la révélation, par *Le Monde*, de l'existence d'un fichier nominatif des personnes écoutées (nos éditions datées 19-20 février 1995). Par deux ordonnances datées des 27 septembre et 27 octobre 1995, le juge Valat a admis six de ces constitutions – dont celle de Jean-Edern Hallier.

Mais le parquet de Paris a aussitôt fait appel de ces décisions, contestant notamment la qualification d'*« attentat à la liberté »* retenue par le juge d'instruction. Ironie du sort, c'est sur un arrêt rendu le 18 janvier 1995 par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris à propos d'une plainte du Parti socialiste contre un fonctionnaire des Renseignements généraux (*Le Monde* daté 9 juillet 1994) que le juge Valat entend s'appuyer pour poursuivre son instruction contre les anciens collaborateurs de M. Mitterrand.

Dans cet arrêt, la chambre d'accusation avait étendu la notion d'attentat à la liberté au-delà des entraves à la liberté d'aller et venir, jusqu'alors privilégiées par la jurisprudence. Le policier des RG ayant assisté aux débats à huis clos des responsables du PS, et ce à leur insu, les magistrats avaient estimé que *« la captation de paroles prononcées dans un lieu privé »* était *« de nature à porter atteinte d'une part à la liberté d'expression, d'autre part à la liberté individuelle et à l'intimité de la vie privée »* et, en conséquence, ordonné que l'instruction se poursuive sur ce dossier. Le juge Valat, également chargé de cette autre affaire d'« écoutes », pense donc pouvoir poursuivre son enquête sur les activités de la cellule de M. Prouteau.

Au-delà du débat juridique, cette question est essentielle pour l'avenir du dossier : si la qualification d'*« attentat à la liberté »* ne devait pas être retenue, l'affaire des écoutes de l'Elysée pourrait tomber sous le coup de la prescription, et ne jamais être jugée. La chambre d'accusation, qui doit donc trancher ce point, n'a pas encore fixé la date à laquelle la décision sera prise. Cette décision étant susceptible de pourvoi, il est plus que probable que la Cour de cassation aura un jour à en connaître. Ce qui interdit, selon une source judiciaire, d'espérer un procès *« avant au moins un an et demi »*.

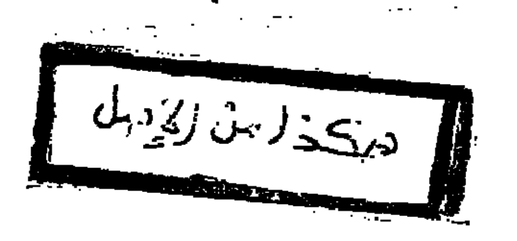
Hervé Gattegno

Négligence mortelle à Apt dans une maison de retraite

DES PEINES allant de six à dix-huit mois de prison avec sursis et des amendes comprises entre 10 000 et 30 000 francs ont été requises, mardi 2 janvier par le parquet d'Avignon à l'encontre de quatre dirigeants et quatre employés de la maison de retraite « la Castagnaire » à Apt (Vaucluse). Ils étaient poursuivis pour homicide involontaire après la mort, en février 1992, de cinq pensionnaires de l'établissement par ingestion d'un liquide caustique. Pour accompagner la prise de médicaments, ces pensionnaires, âgés de soixante-huit à quatre-vingt-deux ans, avaient avalé un produit très toxique servant à déboucher les canalisations, qui était contenu dans une bouteille d'eau minérale. Ils étaient décédés au bout de trois à six jours. La direction départementale de l'action sanitaire et sociale et l'inspection du travail avaient à plusieurs reprises dénoncé les carences de cet établissemennt. Les avocats de la défense ont plaidé la relaxe. L'affaire a été mise en délibéré au 6 février. – *(Corresp.)*

■ **ATTENTATS : deux à trois kilos d'un explosif à base de nitroglycérine** ont été découverts, mardi 2 janvier, lors d'une perquisition au domicile lillois d'Ali Ben Fatoum, l'un des islamistes arrêtés en novembre 1995 dans l'enquête liée aux attentats terroristes de l'été. La police judiciaire, qui agissait sur commission rogatoire du juge d'instruction antiterroriste parisien Laurence Le Vert, a également saisi 500 cartouches de 9 mm à l'état neuf.

■ **UNIVERSITÉS : la Coordination nationale étudiante** appelle à une *« grande journée nationale du service public d'enseignement »* le mardi 16 janvier, date anniversaire du grand rassemblement pour la défense de l'école publique de janvier 1994. *« Malgré notre détermination et deux mois de mouvement*, note la Coordination dans un communiqué publié mardi 2 janvier, *les étudiants n'ont rien obtenu en dehors de quelques transferts de fonds du secondaire vers le supérieur et les enseignants si peu, tandis que le sommet social s'est révélé être une véritable mascarade. »* L'idée d'une journée d'action étudiante le 16 janvier avait été lancée le 17 décembre 1995 en clôture du congrès de l'UNEF.



Légion d'honneur

Nous publions la liste des nominations et promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur parue au *Journal officiel* daté lundi 1er-mardi 2 janvier.

Marcel Carné grand officier

Sont élevés à la dignité de *grand officier*:
Marcel Carné, réalisateur de films; Jacques Friedel, président de l'Académie des sciences; Guy Lefébure, maire; Henri Troyat, homme de lettres, membre de l'Académie française.

Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Est promu *commandeur*:
Henri Albert, ancien ingénieur général de l'armement.

Premier ministre

Sont promus *commandeurs*:
Pierre Chancogne, président-directeur général d'une société; Pierre Joly, président pour la Fondation de la recherche médicale; Christian Orsetti, préfet honoraire, ambassadeur de Monaco en France.

Anciens combattants et victimes de guerre

Est promu *commandeur*:
Christian Bridoux, membre de l'Amicale des anciens parachutistes SAS et des anciens commandos de la France libre.

CONTINGENT DES DÉPORTÉS ET DES INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE
Est promu *commandeur*:
André Laroche, déporté-résistant.

Outre-mer

Est promu *commandeur*:
Hector Rivierez, ancien député de la Guyane.

Ministère de la justice

Est promu *commandeur*:
Michel Combarnous, ancien président de section au Conseil d'Etat.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sont promus *commandeurs*:
Pierre Le Goff, professeur émérite à l'Institut national polytechnique de Lorraine; Marc Rancurel, inspecteur général de l'éducation nationale; Jean-Pierre Serre, membre de l'Institut.

Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme

Est promu *commandeur*:
Hubert Ghigonis, délégué général d'une fédération de transports.

Ministère des affaires étrangères

PERSONNEL
Est promu *commandeur*:
Michel Drumetz, ancien ministre plénipotentiaire.

Ministère du travail et des affaires sociales

Sont promus *commandeurs*:
André Damien, président de la Fédération hospitalière de France; Yves Grosgogeat, professeur de médecine, membre de l'Académie de médecine; Gabreil Pallez, président de la Ligue nationale contre le cancer; Paul Pin, médecin chef honoraire, professeur honoraire des universités; Jean de Santis, président des assemblées confédérales d'une organisation syndicale.

Ministère de l'intérieur

Sont promus *commandeurs*:
Paul Anselin, sous-préfet hors cadre; Etienne Dailly, vice-président honoraire du Sénat, ancien président du conseil général de Seine-et-Marne; Alfred Diefenbacher, préfet honoraire, maire de Montbrun-les-Bains (Drôme); Roger Fossé, ancien sénateur, ancien député de la Seine-Maritime.

Ministère de l'économie et des finances

Est promu *commandeur*:
Jacques Baudrier, trésorier-payeur général honoraire.

Ministère des relations avec le Parlement

Est promu *commandeur*:
Robert Abdesselam, ancien député, vice-président d'une association de rapatriés.

Ministère de la culture

Sont promus *commandeurs*:
Philippe Dechartre, producteur-réalisateur de films, ancien secrétaire d'Etat; Jean-Loup Tournier, président de la Sacem; Jean Marais, comédien.

Ministère de l'industrie, de la poste et des télécommunications

Est promu *commandeur*:
Georges Pebereau, président directeur général de Marceau Investissements.

Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

Est promu *commandeur*:
Louis Perrin, ancien président de l'assemblée permanente de chambres d'agriculture.

Ministère de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration

Sont promus *commandeurs*:
Jean Beton, président d'honneur de sociétés; Paul Bellat, homme de lettres.

Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation

Est promu *commandeur*:
Guy Rosier, conseiller maître à la Cour des comptes.

Premier ministre

Sont nommés *chevaliers* à titre exceptionnel:
Pierre Carlin, responsable d'un organisme social; Jean-Marc Sauvé, secrétaire général du gouvernement.

Jeunesse et sports

Est nommé *chevalier* à titre exceptionnel:
Christine Barthélémy, directrice d'une association humanitaire et sportive.

Grande chancellerie

Sont promus *officiers*:
Georges Barkatz, médecin (e.r.), ancien attaché consultant dans un centre hospitalier; Pierre Boisramé, président de la section de Neuilly-sur-Seine de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur; Etienne Massiani, vice-président de la section du Var de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur; Roger Pizard, ancien directeur départemental adjoint et président de l'Association des anciens combattants des PTT de la Savoie; Jean-Claude Soyer, professeur émérite à l'université Paris-II; Charles Vignier, directeur honoraire à la Société nationale des chemins de fer français.
Sont nommés *chevaliers*:
Marcel Aidane, pharmacien d'officine honoraire; Marie Casset, ancien professeur agrégé, ancienne résistante; le révérend père Jacques Guerin, prêtre à Montpellier; Renée Herier, ancien directeur général de société; Michel Jourdan, ancien directeur de la scolarité à l'Institut d'études politiques de Paris; Pierre Lefort, ancien ingénieur Arts et manufactures, professeur et auteur; Marguerite Lenoir, ancienne infirmière et assistante sociale; Georges Le Scao, médecin spécialiste (e.r.)en électroradiologie; Jacques Miquignon, médecin généraliste (e.r.); Guy Pichot, avocat général honoraire près la cour d'appel de Paris; Jacques Quintin, commissaire divisionnaire honoraire de la police nationale; Jean-Pierre Scoffoni (Jean-Pierre), ancien chef de section du Trésor public.

Premier ministre

Sont promus *officiers*:
Gérard Bertucat, conseiller régional, vice-président du conseil régional d'Auvergne; Raymond Cerruti, président d'une chambre régionale de commerce et d'industrie; Jacques Dreyfuss, président-directeur général de sociétés; Etienne Dromas, président d'honneur départemental des combattants volontaires de la Résistance; Robert Manciet, ancien directeur de cabinet du président d'une communauté urbaine; Jean-Paul Mouzin, directeur général d'une association; Pierre Teruel, président régional d'une association d'anciens du Maroc; Gérard Vidalenche, président de l'Institut de l'épargne foncière et immobilière.
Sont nommés *chevaliers*:
Ouali Azem, président d'honneur d'un comité national de défense, ancien député; Gérard Bavastro, directeur général de *Nice-Matin*; Jean-Pierre Bloch, expert judiciaire auprès d'une cour d'appel; Jean Brauman, secrétaire général du conseil des anciens de la Résistance; Robert Cappe, directeur d'un centre hospitalier; Nicole Chaperon, ancien chef d'études à la Documentation française; Jean-Claude Chermann, directeur de recherche; Henry Detours, directeur général d'une chambre de commerce et d'industrie; Jacques Diéval, pianiste concertiste, compositeur, chef d'orchestre; Le père Joseph Doré, directeur du département Recherches de l'Institut catholique de Paris; Georges Godefroid, vice-président d'une union régionale des associations familiales; Daniel Gourisse, directeur de l'Ecole centrale de Paris; Charles Lederman, président d'une union d'entraide; Hugues Martin, assureur-conseil; Claude Michel, chef de service de chirurgie pédiatrique; Jeanne Roux, ancien responsable d'une association de protection de l'enfance; Jean-Jack Salles, vice-président du conseil régional d'Ile-de-France; Yves-Thibault de Silguy, commissaire européen pour les affaires économiques et financières; Gilles Thiercelin, agent contractuel au service central de la sécurité des systèmes d'information; Yves Trestournel, président d'un comité départemental de l'Unicef.

PROMOTION DU TRAVAIL
Sont nommés *chevaliers*:
Françoise Ballatore, exploitante agricole; Jacques Bayardon, ancien contremaître, président-directeur général de société; Francis Bonnet, ancien commerçant; Ettore Farella, ancien tourneur, président-directeur général de société; Jacques Grassi, maître artisan charpentier-couvreur, président d'une chambre régionale de métiers; Michel Guitton, ancien boulanger; Raymond Kaszynski, responsable administratif; Roger Lagrange, artisan plâtrier, président d'une fédération régionale de l'artisanat du bâtiment; Jean Langlois, ancien chaudronnier, directeur technique; Dominique Martinie, président-directeur général de sociétés; Marius Peignon, ancien commis boucher, ancien président-directeur général de société; Claude Sudraud, ancien agriculteur, ancien conseiller municipal, président d'associations; André Turpin, ancien tourneur, ancien gérant de société, président d'un conseil départemental de prud'hommes; Jean-Louis Valentin, maître charpentier.

Anciens combattants et victimes de guerre

Sont promus *officiers*:
Jacqueline Fournier, secrétaire-traductrice archiviste au Fonds historique Maréchal-Leclerc; Jean-Benoît Mélinand, vice-président régional de l'Amicale des anciens parachutistes SAS et des anciens commandos de la France libre; André Toilet, président de la section de Paris de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance; Solange Troisier, membre du Conseil national de l'association Rhin-et-Danube; Henry Zivi-Lang, président d'honneur de l'Amicale des anciens des transmissions de la 2e division blindée.
Sont nommés *chevaliers*:
Jacques Amartin, président départemental de la société nationale Les Médaillés militaires; Jean-François Caril, vice-président d'une association d'anciens combattants; Geneviève Cauvy, porte-drapeau de l'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire; Gérard Colliot, membre du conseil d'administration et président départemental de l'Union nationale des combattants UNC-UNC/AFN; Pierre Orsoni, conseiller national et président départemental de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance; Fernand Supper, président national de la Fédération nationale André-Maginot.

CONTINGENT DES DÉPORTÉS ET DES INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE
Sont promus *officiers*:
Daniel Gieules, déporté-résistant; Andrée Josset, déportée-résistante; Simone Leroy, déportée-résistante.
Sont nommés *chevaliers*:
Marcel Boscher, interné-résistant; Georges Korenbeusser, interné-résistant; Charles Longein, interné-résistant; Jacques Loyeux, interné-résistant; Robert Pellegrin, interné-résistant; Xavier Santoni, interné-résistant.

Outre-mer

Sont promus *officiers*:
Jean-Pierre Montbarbon, chirurgien à Saint-Pierre-et-Miquelon; Jean Perès, secrétaire général du gouvernement de la Polynésie française.
Sont nommés *chevaliers*:
Jean-Jacques Fayel, président de la chambre de commerce et d'industrie de Basse-Terre (Guadeloupe); Bernard Hayot, président-directeur général de sociétés à la Martinique; Abdé Ibrahim Goulamaly, président-directeur général de société à la Réunion; Dorothée Pigeon, présidente d'une association d'aide aux personnes handicapées à la Martinique; Roger Pradinaud, médecin-chef de service au centre hospitalier de Cayenne (Guyanne); Guyèdre Wamejo, secrétaire général de la mairie de Nouméa.

Jeunesse et sports

Sont promus *officiers*:
Jean Corneloup, président du mouvement A Coeur Joie international; Jean-Jacques Guyon, ancien champion olympique d'équitation.
Sont nommés *chevaliers*:
Jean-Claude Bouttier, ancien vice-champion du monde de boxe; Yvon Céas, directeur de l'administration générale au ministère; Jacques Lambert, directeur général du comité d'organisation de la Coupe du monde de football 1998; Jean-Marie Michel, directeur général des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active; Angelo Parisi, ancien entraîneur national de judo; Paul Vitre, président de l'association Inter-Echanges.

ACTION HUMANITAIRE D'URGENCE
Est promu *officier*:
Pierre Huguenard, professeur.
Sont nommés *chevaliers*:
Jean-François Chêne, directeur de l'action humanitaire dans une société; Patrick Henry, médecin, chargé de mission de lutte contre la grande exclusion; Olivier de Labaume, chef du service de l'action humanitaire d'un ministère; Didier Pillard, président d'une association pour enfants handicapés.

Ministère de la justice

Sont promus *officiers*:
Georges Flécheux, avocat au barreau de Paris, ancien bâtonnier; Paul Fouret, conseiller à la Cour de cassation; Robert Gardera, avocat au barreau de Bayonne, ancien bâtonnier; Hyacinthe Grimaldi, conseiller à la Cour de cassation; Jean-Pierre Leclerc, conseiller d'Etat; Jacques Saintoyant, conseiller honoraire à la Cour de cassation; Guy Vernette, avocat général honoraire à la Cour de cassation.
Sont nommés *chevaliers*:
Françoise Barralron, avocat général près la cour d'appel de Paris; Huber Bizouard de Montille, avocat au barreau de Dijon, ancien bâtonnier; Jean-Claude Carrie, premier président de la cour d'appel de Saint-Denis-de-la-Réunion; Marie-Jeanne Cordier, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Reims; Pierre Couret, procureur général près la cour d'appel de Papeete; Jean-Pierre Goudon, premier président de la cour d'appel de Bastia; Jacques Guinard, président de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation; Michel Houzelot, notaire associé à Bordeaux, ancien président de la chambre départementale des notaires de la Gironde; Guy Joly, conseiller à la Cour de cassation; Huguette Legrand, avocat général près la cour d'appel de Paris; Gabriel Liogier dit d'Arthuy, président du tribunal de commerce de Beaune; Jean-Pierre Mattei, président désigné du tribunal de commerce de Paris; Paule Paris, avocat général près la cour d'appel de Pau; Monique Petit, président de chambre à la cour d'appel de Paris; Michel Pianta, avocat au barreau de Thonon-les-Bains, ancien bâtonnier; René Salomon, président du tribunal de grande instance de Nice; Bernard Vatier, bâtonnier désigné de l'ordre des avocats du barreau de Paris; Denis Vignal, président de chambre au conseil de prud'hommes de Paris.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sont promus *officiers*:
Christian Allais, conseiller du comité de liaison avec l'entreprise; Michel Boulangé, professeur des universités, praticien hospitalier à l'université Nancy-I; Yves Cohen, professeur des universités à l'université Paris-XI; Catherine Coquery, professeur des universités à l'université Paris-VII; René Dabard, professeur honoraire des universités; André Decocq, professeur des universités à l'université Paris-II; Catherine Labrusse, professeur des universités à l'université Paris-I; Yvonne Lambert, professeur des universités à l'université Lyon-III; Alain Lancelot, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris; Marie-Louise Lavigne, professeur des universités à l'université de Pau et des Pays de l'Adour; Pierre Noaro, inspecteur général de l'éducation nationale; Pascal Ribereau-Gayon, professeur des universités à l'université Bordeaux-II; Pierre Weil, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.
Sont nommés *chevaliers*:
Jacques Barraud, secrétaire général adjoint au rectorat de l'académie de Nantes; Jean-Claude Bernier, président du pôle universitaire européen de Strasbourg; André Blum, professeur honoraire d'éducation physique et sportive; Edouard Bonnier, chargé de mission pour la recherche et l'enseignement supérieur au conseil régional des Pays de la Loire; Jean Castex, directeur administratif et financier de l'Institut Pasteur; Monique Cazes, institutrice spécialisée à Bondy; Jean-Louis Charlot, professeur des universités; Claude Cohen-Tannoudji, professeur au Collège de France; Alain Corbin, professeur des universités à l'université Paris-I; Xavier Darcos, doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale; Jean Eniscourt, proviseur de lycée à Dijon; Mirko Grmek, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études; Albert Leterrier, inspecteur d'académie à compétence pédagogique dans l'académie de Caen; Herbert Nery, professeur des universités à l'université Nancy-II; Gérard Pedurthe, directeur de l'office général d'éducation permanente de Pau; Marcel Peytavi, proviseur de lycée à Marseille; Régis Ritz, président de l'université de Bordeaux; André Roman, principal de collège à Mulhouse; Jacques Tits, professeur au Collège de France.

RECHERCHE
Est promu *officier*:
Jean Stebelin, directeur de recherche.
Sont nommés *chevaliers*:
Suzanne Débarbat, astronome; Michel Journet (Michel, Paul, Elie), directeur de recherche.
M. Kirn (André), professeur des universités, président du conseil d'administration de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale; Agnès Ullmann, directeur de recherche.

Ministère de la défense

Sont promus *officiers*:
Jean-Claude Husson, président-directeur général d'une société; Gilbert Larsen, chef d'études au ministère.
Sont nommés *chevaliers*:
Mario Colaiacovo, directeur général adjoint d'une société; Bernard Dufour, président-directeur général d'une société; Jean Rech, directeur technique adjoint dans une société; Manuel Samuelides, professeur à l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace.

Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme

Sont promus *officiers*:
Jean Balladur, architecte DPLG; Pierre Barrier, ancien directeur général adjoint de la RATP; Anne-Jacqueline Belibio, inspecteur général honoraire de l'équipement; Alain Benson, membre du conseil d'administration d'un groupement d'intérêt économique; Bernard Essig, président-directeur général d'un établissement financier; Jacques Estienne, ingénieur général des ponts et chaussées; Jean-Pierre Legendre, ancien gérant d'une société de transports; Pierre Martin, président d'une entreprise de travaux publics; Jean Mills, ingénieur général des ponts et chaussées; Philippe Poirier d'Angé d'Orsay, président du Comité central des armateurs de France.
Sont nommés *chevaliers*:
Jean Bertelet, président d'honneur d'une fédération internationale de l'hôtellerie; Robert Biaffa, ancien cadre responsable des installations mécaniques d'une station de sports d'hiver; Claude Brevan, urbaniste en chef de l'Etat; Jean-Marie Brun, président-directeur général d'une société de signalisation; Anne Claret de Fleurieu, inspecteur général de l'équipement; Dino Dematteo, directeur départemental de la prévention routière; Lucien Dumont dit Dumont-Fouya, président-directeur général d'une société de transports; René Féron, patron d'une vedette de sauvetage en mer; Michel Frossard, secrétaire général d'un syndicat professionnel; Pierre Graff, directeur général à l'aviation civile; Eric Leloup, président du conseil d'administration d'un port autonome; Pierre Loutrel, administrateur et conseiller auprès du président d'un groupe de sociétés; Michel Marchais, président d'une compagnie aérienne; Louis Maziol, ancien directeur régional de la société centrale pour l'équipement du territoire; Armel Ménagès, président-directeur général d'une société de bâtiment et travaux publics; Alfred Michel, directeur de région à la SNCF; Michel Pétillault, directeur du développement et des finances à Aéroports de Paris; Christine Postel dite Morin-Postel, cadre dans un établissement financier; Charles Reynal, hôtelier restaurateur; Jean Schiavo, guide-interprète officiel régional du tourisme; Guy Serin, vice-président de la Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative; Gérard Sylvestre, directeur à l'administration centrale; Antoine Zanaboni, secrétaire général d'une union départementale d'hôteliers, restaurateurs et cafetiers.

LOGEMENT
Est promu *officier*:
Charles Tiffen, ancien administrateur de société.
Sont nommés *chevaliers*:
Gabriel Baggio, trésorier d'un comité interprofessionnel du logement; Robert Domenget, directeur général d'un office central interprofessionnel du logement; Jean-Etienne Lamaison, géomètre expert; Maurice Mahaut, directeur général d'un organisme d'HLM.

TRANSPORTS
Est promu *officier*:
Maurice Voiron, président d'honneur d'une fédération de transports routiers.
Sont nommés *chevaliers*:
Xavier Leclercq, président-directeur général d'une compagnie aérienne; Pierre Lefort, directeur général d'une société de fret; Patrice Raulin, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Ministère des affaires étrangères

PERSONNEL
Est promu *officier*:
Francis Gutmann, ambassadeur de France.
Sont nommés *chevaliers*:
Jacques Depaigne, ambassadeur de France au Zaïre; Raymond Eugène, chiffreur à l'ambassade de France à Washington; René Leuliot, consul adjoint au consulat général de France à Alger; Christiane Riéther, chargée de mission à l'administration centrale; Jean Rochereau de la Sablière, ministre plénipotentiaire, directeur des affaires africaines et malgaches; Jean-Luc Sibiude, ministre conseiller à Bonn.

PROTOCOLE
Est promu *officier*:
Hubert Millet, président de sociétés, conseiller du commerce extérieur.
Sont nommés *chevaliers*:
René-Louis Derrive, conservateur d'une résidence officielle au Maroc; Jacques Gorlier, président-directeur général de sociétés; François de Grancey, directeur d'un bureau de représentations à Sinpagour; Antoinette-Marie Isnard, administrateur d'une association de Français expatriés, membre du Conseil supérieur des Français de l'étranger; Georges Jantet, ancien chirurgien des hôpitaux, chirurgien bénévole au dispensaire français en Grande-Bretagne; Elie Mechelany, ancien professeur de médecine, ancien chef de service à l'Hôtel-Dieu de France au Liban; Claudia Monteil, épouse Gomes, directeur-gérant d'une librairie française au Brésil; Joseph Pantalacci, président d'une association de Français expatriés au Laos; Paul-Marie Salmon, président-directeur général de sociétés; Claude Villeroy de Galhau, administrateur d'une chambre de commerce française, président de l'Union des Français de Sarre (Allemagne); Basile Yared, avocat, administrateur de sociétés.

Coopération

Sont promus *officiers*:
Jacques Bonnamour, ancien adjoint au sous-directeur du développement; Robert Corbet, ancien chef du bureau de la chancellerie du ministère.
Sont nommés *chevaliers*:
Germaine Casahous, directrice d'une clinique au Sénégal; Jean Debeaulme, président de sociétés à Madagascar; Jean-Pierre Destouesse, délégué dans les fonctions de sous-directeur au ministère; Pierre Lanne, directeur d'une société au Gabon; André Lasfargues, expert international; le père Clément Piers, religieux au Congo; Jean Treguer, chirurgien, consul honoraire de France au Niger.

Affaires européennes

Sont nommés *chevaliers*:
Alain Falque, directeur de l'exploitation commerciale d'Aéroports de Paris; Michel Hirner-Conderc, président de société; Louis Jung, président d'une fondation.

Ministère du travail et des affaires sociales

Sont promus *officiers*:
Robert Evangelista, président du conseil juridictionnel d'une organisation syndicale; René Fontbonne, président de l'union régionale Rhône-Alpes de la mutualité; Jean-François Gourdain, directeur de l'assurance pour la garantie des salaires; Alain Laugier, praticien-hospitalier, professeur des universités; Dominique Le Vert, conseiller d'Etat; François Moscati, secrétaire général d'une organisation syndicale départementale; Georgette Pernoud, auteur, ancien éditeur; Bernard Porcher, médecin-conseil national honoraire; Joseph Pouget, président d'une association Santé et entreprise; Noël Rey, président fondateur de la Fédération internationale des associations de personnes âgées; Jean Vandermeulen, président d'une association de protection sociale; Jean Vertenelle, directeur de sociétés.
Sont nommés *chevaliers*:
Jean-Michel Augarde, directeur délégué à l'Unedic; Marie-José Auge, présidente de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France; Michel Augras, directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle; Jacques Avet, médecin; Pierre Bailly, vice-président du conseil national de l'ordre des médecins; Nicole Barbin, présidente d'une association de femmes chefs d'entreprise; Christiane Bernardet, fondatrice d'une association en faveur de l'enfance; Jean Biansotti, président-directeur général de sociétés; Henri Bimsenstein, président-directeur général de société; Pierre Blais, secrétaire d'un comité départemental de retraités et de personnes âgées; Michel Boismard, président de l'Urssaf des Pays de la Loire; Jean Bonnet, pharmacien, trésorier du conseil national de l'ordre des pharmaciens; Jean Bost, directeur d'une Assedic; Jean-Pierre Bouteiller, président adjoint d'une fédération des décorés du travail; Jean Carton, odontologiste des hôpitaux honoraire, vice-président du Syndicat national des odontologistes des hôpitaux publics; Antoine Chapman, médecin chef de service; Bernard Cliche, président d'une association pour l'insertion par l'économique; Jean Dreano, président de l'Académie nationale de pharmacie; Eugène Gontier, ancien vice-président du bureau d'aide sociale de Lillers; Jacques de Jaeger, président d'une caisse nationale mutualiste; Patrice Jaillon, praticien hospitalier, professeur des universités; Michèle Jeambrun, présidente d'une association des amis et parents d'enfants inadaptés; Claude Jouven, président du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail; Joseph Kirsch, ancien médecin spécialiste, membre de Médecins sans frontières; Guy Kurtzemann, médecin spécialiste, vice-président du Centre national des professions de santé; Philippe Laloux, ancien chef de service dans une société; Jean-Daniel Leroy, inspecteur général des affaires sociales; Philippe Leroy, conseiller prud'homme; Claude Matuchansky, praticien hospitalier, professeur des universités; Jacques Nehoral, ancien médecin spécialiste, président d'un comité départemental de la Ligue nationale contre le cancer; Barthélémy Prunier, agent hospitalier, maître ouvrier principal au centre hospitalier universitaire de Montpellier; Pierre Soutou, directeur de l'administration générale et de la modernisation des services; Gérard Turpin, praticien hospitalier, professeur des universités; Agnès Valois, en religion soeur Agnès-Marie, ancienne infirmière; Pierre Verges, secrétaire général de l'organisme professionnel et de prévention du bâtiment et des travaux publics; André Veyret, président du conseil d'administration d'un foyer pour personnes âgées; Jean-François de Zitter, directeur général de l'Institut français de gestion.

SANTÉ ET SÉCURITÉ SOCIALE
Sont promus *officiers*:
Nicole Pasquier, ancien ministre, psychiatre; Jean Sabatier, médecin-conseil régional de la Sécurité sociale.
Sont nommés *chevaliers*:
Robert Charlas, ancien médecin spécialiste; Jacques Chassigneux, médecin attaché à l'hôpital Saint-Louis dans les services d'hématologie; Pierre Dabouzy, administrateur de l'Association des donneurs de sang bénévoles de Paris; Jean-Pierre Didier, praticien hospitalier, professeur des universités; Claude Dumur, vice-président du Syndicat national des masseurs-kinésithérapeutes salariés; Aline Godard, administrateur civil; Françoise Leca, chirurgien, chef de service à l'hôpital Laennec; Paulette Louvet, infirmière générale, directrice des services de soins infirmiers à domicile du centre hospitalier d'Abbeville; Renée-Claire Mancret, pharmacien général de la santé publique; Marina Musset, praticien hospitalier, cancérologue; Jean Navarro, professeur en pédiatrie, chef de service à l'hôpital Robert-Debré; Lydia Varsano, bienfaitrice d'œuvres sociales; Elisabeth Villette, conseiller juridique à l'Association médicale mondiale.

Ministère de l'intérieur

Sont promus *officiers*:
Camille Cabana, ancien ministre, ancien sénateur, conseiller de Paris; Jacques Delhalle, ancien maire adjoint de Troyes; René Doucet, conseiller municipal de Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime); Marcel Eitel, ancien maire adjoint de Labaroche (Haut-Rhin), ancien chef du centre de déminage de Colmar; Olivier Foll, inspecteur général de la police nationale; l'abbé Joseph Friedrich, curé des paroisses d'Aschbach et de Buhl (Bas-Rhin); Dominique Gambini, vice-président du conseil général de la Haute-Corse, ancien maire de Ghisonaccia; Thierry Kaeppelin, préfet, secrétaire général de la mairie de Lyon; Odette Launay, ancien député et ancien conseiller de Paris; Marc Lauriol, ancien sénateur des Yvelines, Philippe de Mazières, préfet, président de l'Institut national d'études de la sécurité civile; Marcel Restout, ancien député du Calvados, maire de Beaumesnil; Nelly Rodi, ancien sénateur des Yvelines; l'abbé Gilbert Veaux, aumônier militaire.
Sont nommés *chevaliers*:
Magdeleine Anglade, ancien sénateur de Paris, parlementaire européen honoraire; Claude Baland, sous-directeur au ministère; Hubert Bauthamy, adjoint au chef d'un service régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile; Georges Blanc, maire de Ceyreste (Bouches-du-Rhône); Gérard Bougrier, sous-préfet d'Antony; Jacques Brussiau, conseiller régional de Midi-Pyrénées, conseiller général du Gers, conseiller municipal d'Auch; Henri Buet, ancien maire d'Evian-les-Bains (Haute-Savoie); Danei Canepa, directeur de la sécurité civile; Daniel Chaze, directeur central adjoint du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi des clandestins; Jean-Paul Coffre, commissaire divisionnaire de police; Jean Coulombel, vice-président du conseil général de l'Essonne, maire de Morigny-Champigny; le pasteur André Dumas, ancien doyen de la faculté de théologie protestante de Paris; Christian Fernandez, gardien de la paix; Olivier Filliette, sous-préfet, chef de bureau au ministère; Pierre Giral, commissaire divisionnaire de police; Pierre-Marie Guastavino, conseiller du 20e arrondissement de Paris; Bernard Janvier, commandant du corps de sapeurs-pompiers de la communauté urbaine de Lyon; Bertrand Labarthe, secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine; Jean-Claude Mathis, vice-président du conseil général de l'Aube, maire des Riceys; Paul Morelon, maire de Fontaine-lès-Dijon, vice-président du district de l'agglomération de Dijon; René Pailler, ancien député de la Sarthe, ancien conseiller régional des Pays de la Loire; Paul Pouliquen, adjoint au maire du 9e arrondissement de Paris; Marcel Rigout, ancien ministre, ancien député de la Haute-Vienne; Antoine Rufenacht, ancien ministre, ancien député de la Seine-Maritime, président du conseil régional de Haute-Normandie; Laure Sammarcelli, maire de Loreto-di-Casinca (Haute-Corse); Bernard Savy, ancien député de la Nièvre; Henri Souchon, sous-préfet de Guingamp; Huguette Souchu, conseiller régional du Centre; René Teller, responsable de la division technique du déminage à Paris; Michel Teulet, conseiller général de la Seine-Saint-Denis, maire de Gagny; Jean-Claude Vacher, préfet de Lot-et-Garonne.

Ministère de l'économie et des finances

Sont promus *officiers*:
Jacques Berthe, conseiller maître à la Cour des comptes; Pierre Decker, directeur général honoraire de banque; Guy Le Hégarat, inspecteur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques; Victor Rosset, ancien président de société; Gérard Scribot, trésorier-payeur général du Val-d'Oise; Jacques Simon, chef de mission de contrôle économique et financier.
Sont nommés *chevaliers*:
Jean-Loup Arnaud, conseiller maître à la Cour des comptes; Edouard Attaman, médecin-conseil de compagnies d'assurances, président d'une fédération professionnelle; André Baslé, président de banque; Pierre Bastien, directeur général honoraire de banque; Jean-Claude Bourgeais, contrôleur d'Etat; Jeanne Bourgon, contrôleur principal du Trésor public à Angoulême; Bernard de Bousquet de Florian, ancien directeur général de société; Alain Brifiod, inspecteur général des finances; Pierre Cassou, secrétaire général du comité de la réglementation bancaire et du comité des établissements de crédit; Roger Cohen, président-directeur général de société; Jean-Dominique Comolli, président-directeur général de société; Emmanuel Constans, directeur des Monnaies et médailles; Jean Crépin-Leblond, conseiller commercial; Gilbert Diépois, président-directeur général de société; Jean Enz, président, délégué général d'une association professionnelle; Pierre Lavorel, conservateur des hypothèques à Draguignan; Philippe Limouzin-Lamothe, conseiller maître à la Cour des comptes, président d'une chambre régionale des comptes; Hélène Lumbroso, ancien directeur général adjoint à la Caisse des dépôts et consignations; Gilles Maumus, économiste, gérant de société; Jean Naël, trésorier-payeur général du Finistère; Joëlle Pham-Ngoc-Thanh, chef de service interrégional des douanes à Lille; Claude Pluche, ancien président-directeur général de société; Bernard Roux, conseiller douanier à Washington; Raymond Schmitt, chef des services fiscaux à Nice; Isidore Vélin, ancien contrôleur financier; Gilbert Venet, chef de service au ministère; Christophe Viellard, président-directeur général de société.

Budget

Est promu *officier*:
André Delion, conseiller maître à la Cour des comptes.
Sont nommés *chevaliers*:
Nicole Briquet, contrôleur financier; André Bronzes, conservateur des hypothèques à Paris; Anne Llau, chef des services fiscaux à Cergy-Pontoise; Régis Rodrigues, chef de bureau, directeur de l'usine de l'imprimerie nationale de Douai; Jean-Marc Sylvestre, journaliste économique; Adrien Wicart, directeur interrégional des douanes à Nantes.

Finances et commerce extérieur

Sont promus *officiers*:
Bernard Deconinck, président d'un conseil de surveillance; Jacques Turmine, ancien président-directeur général de société, président d'un syndicat professionnel.
Sont nommés *chevaliers*:
Marc Chambolle, ingénieur de recherche, ancien conseiller scientifique au ministère; Philippe Collet, directeur dans une banque; Bernard Hallégot, directeur régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'Ile-de-France; Georges de Lentulay de Verbo, président-directeur général de société; Arnaud de Martin du Tyrac de Marcellus, directeur général d'un établissement de crédit; Victor Mimouni, vice-président délégué d'une chambre de commerce; Rafik Rathle, conseiller d'un président de sociétés; Georges Selmer, président-directeur général de société; Pierre Verdun, ancien président-directeur général de société.

Ministère des relations avec le Parlement

Sont promus *officiers*:
Michel Mirondot, sénateur honoraire, ancien maire de Villersexel, ancien vice-président du conseil régional de Franche-Comté; Georges Robert, ancien chef de service d'un organisme public chargé des rapatriés; Vincent Serrano, vice-président d'une association d'agriculteurs rapatriés.
Sont nommés *chevaliers*:
Mohand Badji, délégué régional d'une association de rapatriés; Jacques Bouffier, directeur du service des comptes rendus analytiques de l'Assemblée nationale; Jean Chamant, ancien ministre, ancien vice-président de l'Assemblée nationale et du Sénat; Roland Dessy, président national d'une association de rapatriés; Jean-Yves Gréhal, conseiller, chef de division à l'Assemblée nationale; Bernard Lemarié, sénateur honoraire, ancien maire de Caulnes, ancien vice-président du conseil régional de Bretagne; Marcel Lucotte, sénateur honoraire, ancien maire d'Autun, ancien président du conseil régional de Bourgogne.

Ministère de l'environnement

Sont promus *officiers*:
Claude Camilleri, ingénieur, expert judiciaire; Jean-Baptiste Lévêque de Vilmorin, administrateur d'une fondation pour l'environnement.
Sont nommés *chevaliers*:
Gilbert Amignes, ancien inspecteur général de l'Office national de la chasse; Francis Bénard, président d'un comité régional d'une association pour la prévention de la pollution atmosphérique; Jean Gouhier, directeur d'un institut spécialisé; Emmanuel Robert de Saint Vincent, directeur régional de l'environnement.

Ministère de la culture

Sont promus *officiers*:
Félicien Marceau, membre de l'Académie française, écrivain; Christine de Rivoyre, journaliste, femme de lettres; Jean-François Fosseyeux, chargé de mission au ministère;

Lire la suite page 8

Suite de la page 7

Claude Imbert, directeur général du *Point*, éditorialiste ; Gilbert Jacob, délégué général du Festival international du film ; Jean Ladidi, journaliste ; Gisèle Polaillon, dite Polaillon-Kerven, historienne, critique d'art, déléguée générale des amis d'Eugène Delacroix ; François Trèves, président de la Société des amis du Musée national d'art moderne.

Sont nommés *chevaliers* :

Jean Binoche, commissaire-priseur ; Jean Cazala, président de l'Association des amis de Nohant et du festival d'été de Gargilesse ; Antoine Célérier, conseiller pour les relations avec les institutions publiques sur une chaîne de télévision ; Liane-Monique Dayde, danseuse étoile, chorégraphe ; Gérard Depardieu, comédien ; Pauline Dreyfus, claveciniste soliste, professeur de musique ; Robert Enrico, cinéaste ; Roland Gritti, président d'honneur de la chambre syndicale des producteurs de télévision ; Nelly Kaplan, auteur, metteur en scène, écrivain ; Solange de La Rochefoucauld, femme de lettres ; Pierre Médecin, directeur de l'Opéra-Comique ; *Philippe Meyer, essayiste-producteur ;* Jean-Pierre Milet, président-directeur général d'un groupe de presse ; Arpek Missakian, directrice d'un quotidien étranger ; Yves Mourousi, journaliste ; Alberto Pinto, décorateur ; Alain René, chef de l'imprimerie au ministère ; Geneviève Salleron, archiviste-paléographe, présidente de l'association des directeurs des bibliothèques universitaires ; Lydie Thuit, journaliste.

Ministère de l'industrie, de la poste et des télécommunications

Sont promus *officiers* :

François Cogné, inspecteur général pour la sûreté nucléaire au Commissariat à l'énergie atomique ; Jean-Marie Descarpentries, président-directeur général d'un groupe industriel ; Daniel Dewavrin, président-directeur général de société ; Jean Gervoson, président-directeur général de société ; Georges Jollès, dit Tanne, président d'une union professionnelle ; Raymond Queudot, ingénieur consultant, ingénieur en chef des mines ; Albert Sallan, ancien conseiller en entreprises.

Sont nommés *chevaliers* :

Jean-Yvon Arhant, ancien responsable commercial ; François Barone, ancien directeur commercial dans un groupe de construction d'automobiles ; Georges Barrabes, directeur adjoint dans un groupe industriel ; Alain Bonneville, inspecteur général de l'industrie et du commerce ; Marcel Boulicault, ingénieur général des mines, membre du Conseil général des mines ; Michel Bourgarel, directeur général d'un groupe industriel ; Jean-Paul Christophe, président-directeur général de société ; Vincent Debré, administrateur de sociétés ; Michaël Grunelius, président de société ; Claude Henrion, directeur dans un groupe industriel ; Bernard Mas, président-directeur général de société ; Marc Riutort, directeur général de société ; Jean-Marie Segard, président-directeur général de société ; Jacques Texier, président-directeur général de société ; Georges Volkoff, président honoraire de la chambre de commerce et d'industrie de Saint-Nazaire.

Poste, télécommunications et espace

Sont promus *officiers* :

Michel Camus, responsable dirigeant à France Télécom ; René Limat, conseiller du président de La Poste.

Sont nommés *chevaliers* :

Philippe Barbier Saint-Hilaire, responsable dirigeant à France Télécom ; Jean-Claude Deniaud, inspecteur général des postes et télécommunications ; Michel Laurette, responsable dirigeant à France Télécom ; Guy Malléus, président-directeur général d'une filiale de France Télécom ; Claude Michon, directeur d'exploitation à La Poste ; Jean-Noël Rolland, ingénieur de recherches dans une société de l'industrie spatiale ; Guy Rouanné, directeur dans un groupe de télécommunications ; Alain Simon, directeur au Centre national d'études spatiales ; Claude Viet, directeur général adjoint à La Poste.

Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

Sont promus *officiers* :

Jean-Jacques Castaing, ancien président de la chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine ; Jacques Jung, ingénieur général honoraire du génie rural, des eaux et des forêts ; François de Pourtalès, président du syndicat des propriétaires forestiers d'Alsace.

Sont nommés *chevaliers* :

Roger Alexandre, président-directeur général d'une société d'éditions hippiques ; Paul Bernard, président d'une caisse régionale de Crédit agricole ; Jean-Paul de Bernis-Maisons, président d'associations de promotion de produits agricoles français ; Emile Bocquet, ancien président de la chambre régionale d'agriculture du Nord ; Jean-Paul Delarue, directeur général d'une caisse régionale de Crédit agricole ; José de Demandolx-Dedons, président de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ; Philippe Guérin, directeur général de l'alimentation ; Jacques Maury, directeur de la Société mondiale pour la protection des animaux ; Bernard Mesny, président honoraire de société agro-alimentaire ; Robert Tinlot, directeur général de l'Office international de la vigne et du vin.

Ministère de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration

Sont promus *officiers* :

Henri Blary, ancien député, ancien conseiller général du canton de Tourcoing ; René Combe, ancien chargé de mission à la communauté urbaine de Lyon.

Sont nommés *chevaliers* :

Gustave Cestier, maire de Châteaurenard (Bouches-du-Rhône) ; Pierre Cottereau, ancien président de l'union des associations familiales de la Sarthe ; Monique Gallician, vice-présidente d'une confédération générale d'intérêts de quartiers ; Gérard Gineste, ingénieur général d'agronomie ; Pierre Guillard, ancien président de la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher ; Michelle Guillermin, adjoint au maire de Fréjus ; le Père Joseph Kalck, curé à Deuil-la-Barre (Val-d'Oise) ; Joseph Latli, président fondateur d'une association d'entraide ; France Lecallier, infirmière ; André Levy, président honoraire d'une association culturelle ; Yvette Martinet, adjoint au maire d'Annecy (Haute-Savoie) ; Alfred Pfalzgraf, vice-président de la Fédération européenne des communes forestières ; Mgr Sabin Saint-Gaudens, évêque d'Agen ; Michel Vaillat, vice-président du conseil régional de Languedoc-Roussillon ; Françoise Veillon, maire de Panissières (Loire) ; Jean de Verbizier, président du conseil d'administration d'une fondation à caractère social.

VILLE ET INTÉGRATION

Sont promus *officiers* :

Jean Daney de Marcillac, directeur régional des affaires sanitaires et sociales ; Jean Folgoas, ancien médecin du travail ; Bertrand Fragonard, délégué interministériel au revenu minimum d'insertion ; Jean-Claude Gallienne, président-directeur général de sociétés de transports ; Sylvain Muchembled, conseiller de formation, animateur honoraire de formation professionnelle.

Sont nommés *chevaliers* :

Gérard d'Andréa, commissaire divisionnaire de police ; Georges Assant, médecin spécialiste, président-directeur général d'une clinique ; Alphonse Beck, président de la commission du progrès social du conseil général du Bas-Rhin ; Alain-Bernard Boulanger, membre d'associations à but social ; Pierre Bourguignon, président de l'Association des maires de villes et banlieues de France ; Michel Clerc, ancien directeur d'une caisse d'allocations familiales, président d'une association humanitaire ; Olry Collet, président d'honneur d'une association à caractère médical et social ; Gérard Elbaz, directeur de la formation de la chambre de commerce et d'industrie de Toulouse ; Mohammed Gueroui, vice-président national des anciens élus français d'Algérie ; Khadidja Khali, présidente de l'Union française des femmes musulmanes ; Ho Le Van, ancien chirurgien-dentiste ; Jean Mehling, président d'une association ; Maurice Pallegoix, président d'une association à caractère médical et social ; Thérèse Potekov, présidente d'une association à caractère social, écrivain ; Jean-Pierre Rousseau, commissaire principal de police ; Henriette Silsonsky, ancienne présidente d'une section de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme ; l'abbé Jacques Taque, curé de Noyant (Allier) ; Chareles Tortuyaux, président d'une association de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence ; Henri-Louis Védie, vice-président du conseil général de la Manche.

Ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat

Sont promus *officiers* :

Bernard Krief, président de société ; Jean Mauriange, président d'un conseil économique et social ; Jean Millet, président d'une Confédération nationale artisanale ; Marin Pocquet de Livonnière, vice-président d'une assemblée permanente de chambre de métiers.

Sont nommés *chevaliers* :

Jean Brian, ancien directeur de société ; René Brun, gérant de sociétés ; Antonin De Bono, président d'une confédération ; Raymond Gaudin, président d'une chambre de métiers ; Alain Grellety-Bosviel, président-directeur général de société ; Gabriel Guillon, directeur de société ; Serge Joigneaux, président d'une chambre de commerce et d'industrie ; Jean Marzolf, président-directeur général de société ; René Offret, ancien directeur commercial de société ; Nicole Philibert, président-directeur général de société ; Christian Radoux, président-directeur général de société ; René Rouillon, président-directeur général de société.

Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la *décentralisation*

Sont promus *officiers* :

Gilbert Pierre, conseiller maître à la Cour des comptes ; Robert Pistre, conseiller général du Tarn.

Sont nommés *chevaliers* :

Claude Amard, directeur général des services d'un département ; Bernard Billaud, conseiller maître à la Cour des comptes ; André Chaminade, secrétaire général adjoint d'une mairie ; Roger Chinaud, ancien sénateur ; Georges Consolo, secrétaire général de l'Institut national de la statistique et des études économiques ; Jean-Paul Davin, préfet hors cadre ; Michel Desmes, directeur départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ; Pierre-Olivier Drege, directeur d'administration centrale ; Gérard Druesne, professeur de droit ; Etienne Fatôme, professeur de droit ; Yves Flamand, architecte des Bâtiments de France ; Gilles Pouget, directeur des relations extérieures de l'Institut international d'administration publique ; François Rey, vice-président d'un conseil général.

Ministère des affaires étrangères

PROTOCOLE (Étrangers en France)

Est promu officier :

Aristide Sain, ancien administrateur de société.

Sont nommés *chevaliers* :

Ibrahim Chebli, consultant auprès d'œuvres humanitaires ; George Foster, ancien combattant, directeur financier d'un bureau de liaison franco-américain ; Elvezio Frigerio, scénographe, décorateur de théâtre et d'opéra ; Joseph Gauthier, officier retraité, ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale ; le Père Florent Marchiano, curé de la paroisse latine de Cargèse (Corse-du-Sud).

Ministère de la défense

ARMÉE DE TERRE

Sont promus *commandeurs* :

Michel Franceschi, général de corps d'armée ; Robert Perret, lieutenant-colonel, infanterie ; Auguste Vincent, soldat, infanterie.

Sont promus *officiers* :

Hélion de Castellane, lieutenant-colonel, arme blindée et cavalerie ; Charmes Chabrolle, adjudant, infanterie ; Jean Courthieu, adjudant-chef, infanterie ; Fernand Esquirol, capitaine, artillerie ; Léon Lacour, capitaine, infanterie.

ARMÉE DE L'AIR

Est promu *officier* :

André Godefert, adjudant-chef.

SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Est nommée *chevalier* :

Susan Travers, adjudant-chef.

DISPARITION

■ **LE COLONEL (en retraite) PIERRE DE SAINT-PÉREUSE**, compagnon de la Libération, est décédé, vendredi 29 décembre 1995, à Saint-Péreuse (Nièvre), dans sa quatre-vingt-sixième année. Il fut l'un des commandants du groupe « Lorraine », une des plus célèbres formations de bombardement des Forces aériennes françaises libres (FAFL) entre 1941 et 1945.

Discret sur son passé glorieux, presque effacé tant il était modeste, le baron Pierre de Saint-Péreuse, né le 2 juillet 1910 à Moulins (Allier), fut comme pilote, observateur en avion, engagé dès février 1941 en appui de la colonne Leclerc (du nom du futur maréchal Philippe Leclerc de Hauteclocque) à Koufra (Libye) contre les troupes italiennes. Il sera fait compagnon de la Libération, le 26 juin 1941, au titre de capitaine des FAFL. De juillet à octobre 1941, le capitaine de Saint-Péreuse commande le groupe de combat 1, puis le groupe de réserve de bombardiers numéro un, qui allait devenir le groupe de bombardement « Lorraine » sur avions britanniques Blenheim. Après un séjour au Tchad, il reprendra le commandement de cette formation aérienne de la France libre entre décembre 1941 et mars 1942. Cette unité se rendra célèbre durant les combats que le futur maréchal Marie-Pierre Kœnig livre aux Allemands et aux Italiens, emmenés par le maréchal Erwin Rommel, notamment à Tobrouk, dans la zone fortifiée de Bardia, à Benghazi et à Sollum (Libye).

Sous le commandement du capitaine Pierre de Saint-Péreuse, le groupe « Lorraine » accomplit quelque cent soixante-dix missions de guerre en cinq semaines. Reconstitué en Grande-Bretagne à partir de 1943, le groupe sera ensuite engagé, sous les ordres d'autres commandants, contre l'occupant en Normandie.

Au printemps 1942, Pierre de Saint-Péreuse sera affecté à l'état-major des FAFL à Beyrouth (Liban), puis à Damas (Syrie). En août de cette même année, avec le grade de commandant, il prendra la tête du groupe de bombardement « Bretagne », avec lequel il va appuyer, une nouvelle fois, les forces placées sous les ordres de Leclerc au Tchad et en Tunisie. Il réalise une « première », c'est-à-dire des bombardements de nuit, à Sebah et Ben Gardanne, dans le Sud tunisien. En juillet 1943, il est grièvement blessé dans un accident d'avion, de retour d'Alger où il a été convoqué par les services du général de Gaulle, et il est amputé d'une jambe.

Promu lieutenant-colonel à la fin de la seconde guerre mondiale, Pierre de Saint-Péreuse est affecté au Service historique des armées et, de 1952 à 1960, il est secrétaire du conseil de l'ordre de la Libération. Il entre alors à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA), dont il assure les relations extérieures.

Titulaire de la croix de guerre 1939-1945, de la rosette de la Résistance et décoré de la Distinguished Flying Cross (DFC) britannique, Pierre de Saint-Péreuse était commandeur de la Légion d'honneur.

AU CARNET DU MONDE

Naissances

– **Catherine EDELSON**
Et Nicolas DOMENACH,
Léa, Hugo et Alexandre,
sont très heureux d'annoncer la naissance de

Louise,

le 27 décembre 1995.

20, rue des Grands-Augustins,
75006 Paris.

– **M. Philippe PATRICOT**
Et Mme, née Marina Jourdan-Barry,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Jean.

Paris, le 28 décembre 1995.

– **Daniel WATINE**,
Danièle et Agathe NEVEUX,
sont heureux de faire part de la naissance de

Julien WATINE.

Paris, le 31 décembre 1995.

25, rue Beaurepaire,
75010 Paris.

Mariages

Anne LAGEAT
Félix AUDA

sont heureux d'annoncer leur mariage célébré dans l'intimité le 31 décembre 1995.

Rolland, Claire, Lorraine et Pauline ont approuvé.

22, avenue Saint-Benoît,
04000 Digne-les-Bains.

Décès

– M. Georges Autexier,
son époux,
Ses trois enfants,
Ses belles-filles et gendre,
Ses six petits-enfants,
Ses frère et sœurs,
Ses beaux-frères et belles-sœurs,
Et toute la famille,
Le centre culturel Jeunesse et Loisirs de Fontenay-aux-Roses,
ont la douleur de faire part du décès de

Mylène AUTEXIER,
née Debarre,

survenu le 2 janvier 1996, dans sa soixante-quatorzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée *le vendredi 5 janvier, à 9 h 15*, en l'église Saint-Pierre, Saint-Paul, rue Boucicaut, à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine), où sera signé le registre des condoléances.

L'*inhumation* aura lieu au cimetière de Fontenay-aux-Roses, dans le caveau de famille.

Ni fleurs ni couronnes.

Merci d'adresser vos dons à la recherche médicale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Hélène Ruyer-Benhamou,
son épouse,
Anna et Martin,
ses enfants,
Denise et Roger Benhamou,
ses *parents*,
Toute sa famille,
Et toute sa belle-famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Lionel BENHAMOU,

survenu le 29 décembre 1995, dans sa quarantième année.

L'inhumation aura lieu le vendredi 5 janvier, à 15 h 15, au cimetière de Montmartre.

– *Le 30 décembre 1995*, dans sa quatre-vingt-dixième année, est décédé

Gaston BENSAN,
« *Montagne* » dans la Résistance,
combattant volontaire
de la Résistance,
ancien administrateur-fondateur
du journal *Ce soir*,
trésorier général honoraire
de la Fédération nationale
de la presse française,
ancien membre du Conseil supérieur
des entreprises de presse
et du Conseil supérieur
des messageries de presse,
vétéran du
Parti communiste français,
délégué départemental de
l'éducation nationale
et ancien vice-président
de la Fédération départementale
des conseils de parents d'élèves
du Rhône,
président d'honneur
du Vieux Brindas,
médaille d'honneur de la commune de Brindas.

47, chemin de Moncel,
69126 Brindas.

– Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Ses fidèles Maria et Gracia,
ont l'infinie tristesse d'annoncer le décès

d'Aline BERCAULT,
née Lévitan,

survenu à son domicile le 18 décembre 1995, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

51, rue Berthier,
18, rue Mademoiselle,
78000 Versailles.

– Claude et Gérard Chastagnaret,
Renaud et Manuel,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Berthe BRUNEL,
institutrice honoraire,
ancien maire de Silhac (Ardèche),

survenu le 30 décembre 1995.

Les obsèques ont eu lieu le 2 janvier 1996, à Fontbonne.

Fontbonne,
07240 Silhac.

– Patrick et Josée Kamoun,
Yaël Peter et Cécile Obermeier,
Aldric et Séréna,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Annette CONFESSON-PIAZZA,

survenu à Marseille, le 24 décembre 1995.

« Terre, ne pèse pas sur elle,
car elle n'a pas pesé sur toi. »

16, rue Milton,
75009 Paris.

CARNET DU MONDE

Renseignements :

40-65-29-94 ou 40-65-29-96

Télécopieur : 45-66-77-13

Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Communicat. diverses	110 F
Thèses étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. *Minimum 10 lignes.*

– *Mme Guiral*,
son épouse,
M. et Mme P. Brahic,
Mme J.-F. Guiral,
M. et Mme M. Rachet,
M. et Mme O. Guiral,
Mme S. Guiral,
ses enfants,
ses petits-enfants,
Les familles Cellière, Burnod, Peccoud, Guiral, Arragon, Miguet,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre GUIRAL,
professeur honoraire à la faculté
d'Aix-en-Provence,
officier de la Légion d'honneur,
membre de l'Académie de Marseille.

La cérémonie religieuse sera célébrée *en l'église Notre-Dame-du-Mont, le vendredi* 5 janvier 1996, à 14 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Dons aux Petites Sœurs des pauvres.

Maison Phénix.
Tél. : 91-86-01-43.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Florence KHODOSS,
née Lattès,
professeur agrégé de philosophie,

survenu le 1er janvier 1996, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

De la part de
Hélène Khodoss,
sa fille,
Edith Fournier et Louise Fournier-Wiedemann,
ses sœurs,
Ses neveux et nièces,
Ses anciens élèves.

Les obsèques ont lieu dans l'intimité.

Cité Austerlitz,
1 *bis*, rue Nicolas-Houël,
75005 Paris.

– *Ses parents*,
Sa sœur,
Sa famille,
ont la douleur d'annoncer le décès accidentel, survenu le 31 décembre 1995, de

Jean-Michel LE BOULAIRE.

Les obsèques auront lieu le 5 janvier 1996, à 11 heures, 8, rue des Boissonards à *Villemardy (15 kilomètres de Vendôme)*.

17, rue Rabelais,
41100 Vendôme.

– *Le directeur*,
Les membres et anciens membres du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CNRS),
ont la tristesse de faire part du décès accidentel, le 31 décembre 1995, de leur collègue et ami

Jean-Michel LE BOULAIRE,
chercheur associé.

CESDIP,
immeuble Edison,
43, boulevard Vauban,
78280 Guyancourt.

Le commandant
Emile LOREAUX,
chevalier de la Légion d'honneur,

nous a quittés le dimanche 31 décembre 1995, dans sa quatre-vingt-onzième année, à Bar-le-Duc (Meuse).

De la part des familles Loreaux, Bradfer, Borrel, Delachaux.

30, route des Plantes,
55500 Ligny-en-Barrois.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

– *Mme J.-B. Piel*,
Leurs petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Jean-Baptiste PIEL,
officier de la Légion d'honneur,
ancien inspecteur général
de l'Economie nationale,
directeur de la revue *Critique*,

survenu le 1er janvier 1996, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

L'inhumation aura lieu le 4 janvier, à Saint-Martin-de-Fresnay (Calvados).

La levée du corps aura lieu le 4 janvier, à 9 heures, au funérarium de Villeneuve-Saint-Georges, rue Clément-Ader, 94190 Villeneuve-Saint-Georges.

Mme J.-B. Piel,
18, boulevard Maillot,
92200 Neuilly.

– Le conseil d'administration,
Le directeur,
Les médecins
Et le personnel de

l'hôpital Sainte-Marie,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mlle Rose de POURTALÈS,
chevalier de la Légion d'honneur,
présidente de l'Association française
antituberculeuse (AFAT)
et du centre de rééducation fonctionnelle
Sainte-Marie,

survenu le 31 décembre 1995.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 4 janvier 1996, à 11 heures, en l'église réformée de l'oratoire du Louvre, 145, rue Saint-Honoré à Paris (1er).

182, rue du Château-des-Rentiers,
75013 Paris.

– Mme Monique Ripoche,
sa mère,
Julien Ripoche,
son fils,
Ses frères et sœur,
Toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Alain RIPOCHE,
cor anglais solo du Nouvel Orchestre
philharmonique de Radio-France,

survenu brutalement le 22 décembre 1995.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 4 janvier 1996, à 11 heures, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, 2, place du Louvre, Paris-1er, suivie de l'*inhumation* au Père-Lachaise.

43, rue de Turenne,
Paris-3e.

– Le directeur général de l'Institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Versailles,
Le directeur adjoint chargé des enseignements techniques,
Le directeur du centre IUFM d'Antony Jouhaux,
Ses collègues et amis enseignants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Max SÉGUY,

survenu le 21 décembre 1995.

Ils s'associent à la douleur de sa famille.

– *Mme Charles Verny*,
M. Jean-Pierre Verny,
M. et Mme Christophe Verny,
M. Edouard Verny,
Et leur famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Me Charles VERNY,
avocat à la cour de Paris,
ancien délégué à l'assemblée
consultative provisoire,
président d'honneur du comité d'action
de la Résistance,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre avec palmes,
médaillé de la Résistance avec rosette,
grand officier de l'ordre de Léopold,
grand officier du Croissant vert
des Commores,

survenu à Paris, le 29 décembre 1995.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 5 janvier 1996, à 10 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, à Paris-7e.

18, avenue Charles-Floquet,
75007 Paris.

Avis de messe

– Pour

Xavier CORMENIER,

une messe sera dite à l'église Saint-Eustache, à Paris, le 3 janvier 1996, à 18 heures.

Conférences

Conférences de l'Etoile
« Six personnages en quête de... ? »
Six mardis de suite, de 12 h 45 à 13 h 25 précises. Avec Xavier de Chalendar, prêtre, et Alain Houziaux, pasteur.
– Abraham (9 janvier, avec X. C.) ;
– Moïse (16 janvier, avec X. C.) ;
– Job (16 janvier, avec A. H.) ;
– Pierre (30 janvier, avec X.C.) ;
– Marie (6 février, avec A. H.) ;
– Judas (13 février, avec A. H.).
Entrée libre. Libre participation aux frais.
Temple protestant,
54, avenue de la Grande-Armée,
Paris-17e.

La foi et le credo

Comment concilier l'expérience personnelle et communautaire avec l'appartenance héritée ?

Cinq conférences-rencontres, par Joseph Caillot, professeur de théologie à l'Institut catholique de Paris.

Les mardis 9, 16, 23, 30 janvier et 6 février, à Saint-Bernard de Montparnasse, 34, avenue du Maine, Paris-15e.

– Dans le cadre des conférences de l'ACIP, **le professeur Maurice-Ruben Hayoun** recevra **M. Philippe Landau**, qui parlera de son livre *L'Opinion juive et l'Affaire Dreyfus* (Albin Michel, 1995) le jeudi 4 janvier 1996, à 19 h 30 au centre Edmond-Fleg – 8 *bis*, rue de l'Eperon – 75006 Paris.

Communications diverses

Les droits de la femme sont aussi des droits de l'homme

Allez... Femmes !... est le titre du périodique no 23 qui résume la rencontre de la planète des femmes de Pékin (septembre 1995).

Il est envoyé *gratuitement sur* demande avec enveloppe timbrée au Centre des droits de l'homme, BP 16, 75622 Paris Cedex 13. Informations vingt-quatre heures sur vingt-quatre par téléphone au (1) 45-82-77-77.

– Etudiants carrières sociales, université Rennes-I cherchent adresses anciens étudiants pour réaliser annuaire.

Contact : IUT carrières sociales « annuaire » campus Beaulieu, 35042 Rennes Cedex.

Le 1er janvier
marque une date
dans le Marché comm
de la pêch
L'Espagn
qui exploite la flot
la plus puissan
des Quinz
entre de plain-pi
dans le clu
après avoir dû patient
dix ans. Gardes-pêch
et gendarmes maritim
ne sont pas près de chôm

T

HORIZONS

ENQUÊTE

Le 1er janvier 1996 marque une date-clé dans le Marché commun de la pêche. L'Espagne, qui exploite la flotte la plus puissante des Quinze, entre de plain-pied dans le club, après avoir dû patienter dix ans. Gardes-pêche et gendarmes maritimes ne sont pas près de chômer



ALAIN LE QUERNEC

L'Europe bleue dans les filets espagnols

TOUT est rouge sur l'océan cuivré par les dernières lueurs du soleil couchant. Propulsé par deux moteurs de 30 chevaux, le Zodiac vermillon qui vient d'être mis à l'eau virevolte dans les replis des vagues, monte sur une crête et disparaît derrière une déferlante. A bord, les quatre hommes en combinaison rouge sang de l'équipe de Yannick Guilbaud, qui commande l'*Armoise*, la vedette flambant neuve des affaires maritimes, restée à l'écart, se dirigent vers leur cible. C'est un lourd navire de pêche espagnol tacheté de balafres au minium, solitaire dans l'immensité crépusculaire. Il a été repéré le matin par le Breguet Atlantic de Lann-Bihoué pendant une patrouille de routine. L'opération de contrôle du *Marinela* par les gardes-pêche français a commencé.

Les hauts-fonds du plateau de Rochebonne, à 60 milles de La Rochelle, sont des parages très poissonneux où se retrouvent d'habitude plusieurs chalutiers et ligneurs. En ce jour d'hiver, ce n'est pas le cas, et les navires ne se bousculent pas. *« Mais quand les Espagnols se regroupent et pêchent en meute, ça peut faire du vilain »*, dit, d'expérience, Yannick Guilbaud.

D'autant que les Espagnols, d'une part, les Français des Sables-d'Olonne ou du pays bigouden, de l'autre, ont recours, depuis des générations, à des techniques de pêche différentes. Anciens contre modernes. Les premiers, nombreux à bord, traînent un chalut qu'ils remontent à bout de bras, les cirés dégoulinants, penchés sur le flanc du navire, ou bien tendent dans la mer de longues lignes de 30 ou 40 kilomètres munies d'hameçons, qu'on appelle des palangres. Les Vendéens ou les Bretons, eux, utilisent des chaluts de fonds hissés mécaniquement à l'arrière du bateau par des portiques ou des filets dits « pélagiques », qui ramassent le poisson entre deux eaux.

Les conflits n'en finissent pas entre « arts dormants » et « arts traînants ». Vaste, la mer n'est pas nourricière partout et, si des chalutiers traversent une zone balisée par les Basques espagnols où sont mouillées leurs palangres, on ne tardera pas à sortir les escopètes et à ramasser les vieux boulons pour contrer les concurrents.

Le 1er janvier 1996 marque une date clé dans l'Europe bleue, le Marché commun de la pêche. L'Espagne, qui exploite la flotte la plus puissante des Quinze et compte des consommateurs très friands de produits de la mer, entre de plain-pied dans le club, après avoir patienté pendant une période transitoire de dix ans, due précisément à son poids spécifique dans ce secteur. Un purgatoire qui devait initialement durer jusqu'à 2002, le temps que l'armada de nos voisins achève sa restructuration, mais que Madrid a habilement réduit de six ans au printemps 1994, au moment où les discussions sur feu l'entrée de la Norvège allaient bon train.

Voilà donc l'Espagne et le Portugal aujourd'hui acteurs à part entière d'une politique dont les modalités sont de plus en plus souvent arrêtées par la Commission de Bruxelles – non par les Etats – et qui devient le modèle le plus achevé d'une politique européenne intégrée. Les règles auxquelles ont dû se plier, hier, les armateurs de Saint-Sébastien ou Bilbao ont été particulièrement sévères et d'autant plus difficiles à admettre que le golfe de Biscaye est, depuis des siècles, « leur » zone naturelle de travail.

> « Ce qu'on redoute, c'est la concentration à un moment donné et à certains endroits de plusieurs chalutiers espagnols qui vont maintenant se sentir les coudées plus franches »

Mais quand Madrid a rejoint la CEE, en 1986, les ressources en lottes, anchois, thons, soles, et surtout merlus, l'« espèce phare » particulièrement appréciée de nos voisins espagnols, se raréfiaient dangereusement. Il a fallu rationaliser les captures et renforcer les brigades des gardes-pêche français, puisque le plateau continental, dans sa partie la plus riche, soit jusqu'à 200 mètres de profondeur, est situé dans la zone économique sous surveillance française. Patrouilleurs de la marine nationale, bâtiments des douanes, vedettes des Affaires maritimes, bateaux de la gendarmerie maritime formant la célèbre *« bande des quatre »* et agissant de concert n'ont pas chômé. Depuis dix ans, était dressée quotidiennement par Bruxelles une « liste périodique » indiquant, un par un, les bateaux espagnols autorisés à pêcher et les zones où ils pouvaient jeter leurs filets ou leurs hameçons, selon les saisons, les espèces et les quotas. Pour échapper à ce qu'ils considéraient comme des carcans bureaucratiques, les patrons de pêche espagnols faisaient preuve d'une imagination sans limites. On dissimulait le numéro d'immatriculation du bateau derrière de vieux chaluts pendouillant sur la proue, on espionnait les fréquences radio des vedettes de surveillance, on pêchait juste à la limite des 200 milles pour filer impunément dans les eaux internationales lorsqu'apparaissaient au loin les silhouettes grises de la *Gabian* ou de la *Sterne*, on cachait à la hâte des caisses de poissons dans les soutes et les cales. Que d'arraisonnements musclés en haute mer, de tonnes de poisson confisquées, de refus d'obtempérer, de procès-verbaux dressés contre des multirécidivistes, de déroutements sous bonne escorte à Lorient ou La Rochelle, où des avocats initiés ont fait fortune !

LE plus grand des quatre gaillards, qui se tient debout dans le Zodiac rouge, est bien connu des équipages espagnols, sous le surnom qu'un jour un patron furieux – parce qu'il venait de se voir confisquer ses prises – lui donna : *« El perro rubio »*, le chien blond. Cheveux d'or coupés court, les yeux perçants, il a dans son sac à dos les formulaires nécessaires pour relever en détail le matricule du navire et l'identité de l'équipage, ainsi que l'appareil destiné à mesurer les mailles des chaluts. *« Il arrive souvent qu'au cul de leurs filets les pêcheurs placent une "chaussette" aux mailles serrées pour retenir les petits poissons qui se vendent à prix d'or aux criées »*, explique-t-il.

Le patron du *Marinela* a laissé glisser l'échelle de corde le long de son bateau, tandis que ses hommes continuent à relever le gros fil en nylon des lignes, comme si de rien n'était. Des maquereaux énormes tombent régulièrement sur le pont dans un bruit sourd, mais il n'y a pas de quotas pour cette espèce et, en théorie, il faudrait les rejeter à l'eau car, dans le port de débarquement, aucun mareyeur ne prendra le risque d'en acheter. De temps en temps, voilà des merlus de belle taille, luisants et vigoureux, que d'autres matelots éviscèrent machinalement dans la minute, non sans avoir au préalable coupé la langue et sorti le foie des plus grosses pièces, des denrées qu'on s'arrachera à Vigo ou à Saint-Sébastien, vu leurs vertus culinaires, médicales ou euphorisantes.

A la passerelle, *« El perro rubio »* demande à consulter le journal de bord des Communautés européennes, sur lequel chaque pêcheur est tenu d'inscrire en quatre exemplaires les zones fréquentées, les quantités pêchées, espèce par espèce et en kilos, les dates de mise en pêche et d'arrêt des opérations, le type d'engins utilisés. Il faut notamment vérifier la compatibilité entre les statistiques du registre et les quantités réelles, caisse par caisse.

Au fond de la cale, givrée et glissante, les contrôleurs doivent avoir l'œil exercé pour apprécier le poids des poissons, avec ou sans glace, et surtout pour détecter les recoins et fausses parois derrière lesquelles on découvrira des merluchons sous taille ou des soles dont les quotas sont épuisés. *« Les caches sont souvent sous des escaliers ou sous un plancher de forme différente. On les découvre en suivant le tracé du conduit de réfrigération »*, explique un contrôleur.

Mais le *Marinela* est en ordre et en règle. Le patron, un homme solide au collier de barbe fourni, s'est prêté de bonne grâce à toutes les vérifications. Il a déployé les plans du navire, fourni tous les certificats professionnels et les pièces attestant que les contrôles techniques de sécurité ont bien eu lieu. Le bateau est ancien mais robuste et, dans la salle des machines, tout tourne comme une horloge. L'opération a duré quatre-vingt-dix minutes. Tout a été passé au peigne fin.

> « Le gouvernement a mis au point un plan d'intervention au cas où apparaîtraient des risques d'incidents. Mais ses modalités restent secrètes, évidemment »

La nuit est tombée quand le Zodiac s'éloigne de la coque d'acier du *Marinela*, qui roule de babord à tribord en écrasant les crêtes d'écume. Resté à bord de l'*Armoise*, à quelques encâblures, Yannick Guilbaud avait envoyé pendant ce temps la position exacte de l'Espagnol, par message codé, au centre opérationnel de surveillance et de sauvetage de l'Atlantique (Cross) situé à Etel. Il bougonne car son navire, livré cet été par l'arsenal de Lorient, présente bien des défectuosités : reflets de points lumineux la nuit sur les vitres, radar qui ne peut être utilisé au maximum de sa capacité et, hier, par vent de 6 Beaufort entre Belle-Ile et Hoedic, cette étagère de la cambuse qui a volé en éclats ! Sans parler du pilote automatique, les premières semaines, qui ne répondait plus !

Le butin de la journée est maigre : deux Espagnols – le *Marinela* et l'*Amuko*, contrôlé dans la matinée et parfaitement en règle, lui aussi – ainsi qu'un petit chalutier de La Turballe qui pêchait des bricoles avec des mailles de 55 millimètres au lieu des 65 autorisés. *« Notre fonction n'est pas de chercher à tout prix des poux aux Espagnols ou aux Belges, qui vont bientôt venir faire leurs quotas de soles, ou aux Français. Moins il y a de contrevenants, mieux c'est »*, juge, philosophe, Yannick Guilbaud.

Contrôles plus efficaces, souci d'entrer dans l'Europe bleue par la grande porte, travail fructueux du comité mixte franco-espagnol des pêches, qui s'est déjà réuni cinq fois depuis 1994 ? Toujours est-il que, depuis trois ans, le comportement des équipages du Pays basque et des Asturies, mise à part la « guerre du thon » à l'été 1994, est de plus en plus correct. Les déroutements se raréfient. Le dernier remonte au 8 décembre, à La Rochelle. L'*Ama Antxine*, battant pavillon britannique avec onze Espagnols et un Portugais à bord, avait du poisson pour lequel Londres ne dispose pas de quotas. Le capitaine a dû payer une caution de 90 000 francs, une fois sa pêche saisie, pour pouvoir reprendre la mer.

CHEF du Cross, l'administrateur en chef des affaires maritimes, Germain Verlet – un militaire de haut rang – atteste de cet assagissement des équipages. Devant une grande carte du golfe de Gascogne découpée en damier, il compulse les statistiques : 69 navires espagnols en infraction en 1994, 49 pour les onze premiers mois de 1995 ; 20 déroutements en 1994, 7 en 1995. Conclusion : tout le monde semble avoir compris que, pour continuer à exploiter la mer demain, il faut, aujourd'hui, la gérer de manière responsable.

Le régime applicable à partir de 1996 sera paradoxalement moins contraignant pour les Espagnols que pour les Français, puisque désormais c'est à tous les pêcheurs européens que vont être imposées, en vertu des règlements européens de mai 1994, mars, juin et octobre 1995, des sujétions. La nouvelle Europe bleue repose sur deux principes fondamentaux : la non-discrimination entre Etats-membres et le maintien en l'état de l'« effort de pêche », c'est-à-dire la limitation des quantités capturées, espèce par espèce, avec éventuellement la délivrance de permis.

Chaque bateau devra signaler au Cross le moment où il entre dans la zone de pêche et celui où il en sort, afin de calculer le temps de chalutage, donc la « pression » sur les ressources du moment. On s'attend à beaucoup de grogne au Guilvinec, à l'île d'Yeu ou à Lorient. *« Ce qu'on redoute, c'est la concentration à un moment donné et à certains endroits de plusieurs chalutiers espagnols qui vont maintenant se sentir les coudées plus franches »*, pronostique Germain Verlet. *« Mais nous nous sommes préparés. Le Cross est désormais en veille vingt-quatre heures sur vingt-quatre et nous avons renforcé nos moyens. Le gouvernemnt a mis au point un plan d'intervention au cas où apparaîtraient des risques d'incidents. Mais ses modalités restent secrètes, évidemment. »*

François Grosrichard

Les dogmes sont finis *par Claude Lefort*

CONTRAIREMENT au diagnostic de certains politologues et sociologues spécialisés dans la critique de la modernité, notre société n'était ni amorphe, ni inerte, ni atomisée. C'est un premier enseignement qu'on peut tirer des faits récents. L'une des caractéristiques des derniers évènements, c'est que, à la différence du mouvement de 1968 et des grandes grèves nationales d'autrefois, ils n'ont donné lieu à aucune revendication révolutionnaire ni versé à l'utopie. En outre, aucun parti n'a incarné les espérances des grévistes ou de ceux qui les approuvaient.

Le fait est d'autant plus remarquable que la protestation a une signification politique. Le nier reviendrait à juger que ce qui est politique se limite à la sphère du gouvernement, du Parlement et des partis et que, par définition, les actions qui ont pour foyer la société civile ne méritent pas ce nom. Ainsi les réformes décidées par un premier ministre relèveraient-elles de la politique, mais non la contestation qu'elles susciteraient. En l'occurrence, celle-ci ne s'est pas réduite à la défense d'intérêts catégoriels. Quand on voit une majorité de la population juger légitime un mouvement qui lui fait pourtant un tort considérable, et illégitime la décision d'un gouvernement soutenu par le Parlement, nul doute que le mouvement ne soit de caractère politique.

Le paradoxe de la situation actuelle, c'est que se combine avec la colère des uns, contre ce qui leur apparaît comme une atteinte à des avantages acquis, une demande plus générale de changement, celle d'un projet qui rende lisibles les lignes d'évolution de la société. Jamais n'ont été sans doute aussi présentes dans les esprits les questions qui portent sur le rôle et l'étendue de l'intervention de l'Etat, sur celles de la redistribution du travail, sur celles de la protection sociale, sur celles de l'intégration européenne.

Si brutale a été la grève des transports, si dévastateurs ses effets, que les Français, au dire de certains, ont perdu la raison. Or n'oublions pas ce fait que, tout en exprimant largement leur sympathie envers les grévistes, des fonctionnaires en grand nombre, et des plus modestes, ont, aux prises avec de considérables difficultés, rejoint quotidiennement leur poste. Ils ont fait preuve d'un remarquable sens de la responsabilité dans le service public – quand ils auraient pu se prévaloir d'une clause d'empêchement, sans risquer la sanction. Ainsi les deux extrêmes ont-ils été évités : un effondrement de la fonction publique et un dramatique isolement des grévistes qui les aurait finalement exposés à la répression.

Le principal argument du gouvernement est présenté en des termes qui paraissent écarter la contradiction : l'urgence de combattre les déficits ne laisserait d'autres choix que ceux dont il a décidé. A court terme, les sacrifices seraient nécessaires ; ils trouveraient leur récompense à long terme ; prévoir serait la tâche du politique. Or la première de toutes les grèves fut celle qui affecta l'enseignement supérieur. En quelques jours, le ministre en est venu à déclarer possible, et même souhaitable, ce qu'il avait prétendu impossible. Non seulement les chiffres ne paraissaient pas souverains, la grève s'avérait efficace, mais on reconnaissait que certaines économies étaient absurdes, qu'on ne sacrifierait pas la formation présente des étudiants sans dommage à long terme.

Absurde serait de négliger les contraintes budgétaires, mais redoutable de dissocier le social, l'économique, et le politique

La politique économique du gouvernement paraissait dictée en la circonstance par des impératifs de comptabilité. Il ne cesse d'ailleurs de les invoquer. L'image d'une famille aux prises avec les difficultés de son budget lui plaît, et il l'exploite sans vergogne. Le revenu de cette famille est modeste, ses dettes énormes, ses dépenses inconsidérées. Que fera-t-elle, demande-t-il ? Or le premier venu a suffisamment de bon sens pour rejeter la comparaison. L'Etat n'est pas une grande famille ; ni Juppé ni Chirac ne jouent le rôle du père. Les revenus de l'Etat se tirent de multiples secteurs d'activités ; considérable est l'inégalité entre ceux qui les lui fournissent ; la balance des recettes et des dépenses dépend d'une politique fiscale et d'une appréciation politique des priorités. C'est donner une fausse idée de la politique économique que de la réduire à la politique monétaire et à l'art de manier les taux d'intérêt – ce qui semble bien le trait dominant des dirigeants actuels. Elle requiert non seulement une politique des revenus, mais une prise en compte des ressources humaines ; et celles-ci ne s'évaluent pas seulement en termes de force de travail, mais en termes de créativité.

Chirac déclarait audacieusement que la lutte contre l'inflation n'était pas incompatible avec une amélioration des salaires. N'aurait-il pu s'avancer plus loin ? Montrer que la puissance d'un Etat va de pair avec la vitalité de la société, la capacité et les chances qu'ont les individus de déployer leurs énergies. Absurde serait de négliger les contraintes budgétaires, mais redoutable de dissocier l'économique, le social et le politique ; absurde serait de croire que la France puisse échapper aux effets du marché mondial et, notamment, se décrocher de l'Europe, mais redoutable de faire du respect de la date d'instauration de la monnaie unique une sorte d'ultimatum.

Cependant, ce serait outrageusement simplifier le conflit – au reste fait d'une multiplicité de conflits de caractère différent – que de le résumer à un face-à-face entre, d'un côté, des grévistes mus par une compréhensible colère et soutenus par une partie de la population dont grandit la méfiance à l'égard du gouvernement et, de l'autre côté, un gouvernement autoritaire dont les projets sont soit opaques, soit manifestement injustes.

Il est d'autres acteurs dont le mode d'intervention se montre décisif : les syndicats. Ils se détachent de la masse par leur capacité d'organisation, par les moyens matériels d'expression dont ils disposent, par leurs ressources en hommes et en femmes habitués à la prise de parole, et par le rôle que jouent leurs dirigeants, notamment nationaux, sur la scène publique. A ces derniers, la radio et la télévision offrent en permanence une tribune : ils interpellent le gouvernement, lui répliquent, éventuellement le menacent, se présentent comme les porte-parole de la protestation sociale, la personnifient. En la circonstance, Marc Blondel a gagné une autorité quasi politique. Qu'on imagine un moment qu'il n'ait pas lancé un défi au gouvernement, croira-t-on que le conflit aurait connu pareil déchaînement ?

A la différence de ceux qu'ils prétendent représenter, les dirigeants de la CGT et de FO connaissaient de longue date les dossiers : ni le problème de la Sécurité sociale ni celui des retraites ne les ont pris au dépourvu. Des remèdes qu'on pourrait apporter, ils n'ont soufflé mot. L'attitude de la CGT est sans mystère ; l'occasion lui a été offerte de refaire surface. Quant à Marc Blondel, il tient le premier rôle dans la période. Et d'acteur aussi outrecuidant, on n'en avait pas connu de tel depuis Georges Marchais. Du moins celui-ci agissait-il comme le chef d'un parti politique et ne doutait-on pas de la constance de ses objectifs. Blondel, bien connu pour son opportunisme, fait figure de procureur de la fonction publique face à l'Etat. Peu importe qu'on soit averti de l'importance des intérêts de son syndicat dans la gestion des caisses de la Sécurité sociale : on l'écoute. Voilà le côté sordide du tableau. Toutefois, il n'y a pas à désespérer du syndicalisme en France.

Dans cette situation critique, la direction de la CFDT a dessiné sa voie. Sachant que la première de toutes les réformes, urgentes et inéluctables, était celle de la Sécurité sociale, Nicole Notat a eu l'intelligence et le courage de répondre à la fois oui et non au gouvernement. Oui, très naturellement, puisque la réforme donnait pour une part satisfaction aux propositions syndicales. Pour le reste, elle a laissé se développer le courant de grève, sans vaines incitations, jusqu'à choisir le juste moment pour conseiller aux cheminots de reprendre le travail, leurs objectifs étant atteints.

Est-il si difficile pour un intellectuel de gauche de se former un jugement dans cette période d'effervescence ? Ne peut-on à la fois comprendre les raisons des grèves et exprimer ses réserves ? Faut-il nécessairement se pâmer au spectacle de centaines de milliers de manifestants dans la rue, sans rien vouloir connaître de la diversité de leurs mobiles, comme si le seul fait d'être ensemble, de se sentir ensemble, ah !, c'était la vie retrouvée ? Ou bien se pâmer au spectacle des gens qui marchent, simplement marchent, et, déclare-t-on, « enfin se parlent », sans se soucier de ce qu'ils se disent et en négligeant que, pour la plupart, ils vont à leur travail ou en reviennent ?

Faut-il célébrer le Peuple, la bouche pleine de ce grand mot, le Peuple debout, face à la technocratie ? Est-il bon ou seulement intelligent – parce qu'il faut s'inquiéter du pouvoir croissant des technocrates – de s'adonner à un populisme de gauche, lamentable pendant d'un populisme de droite, celui de Le Pen, dont l'art de s'adresser aux masses ne sera jamais égalé ? Enfin, n'est-il pas aberrant d'évoquer une crise de civilisation pour défendre le service public, de laisser croire à la destruction de celui-ci, alors qu'on devrait débattre des moyens de l'affermir, et de laisser aussi ignorer qu'il existe ailleurs, dans des pays civilisés, sous des traits différents ?

On dirait que soudain s'est entrouverte la vieille malle où moisissaient les restes de l'archéo-marxisme, du maoïsme et du sartrisme. Voilà réanimées la « Cause du peuple » et l'injonction de Sartre : « Regarder l'homme et la société dans leur vérité, c'est-à-dire avec les yeux du plus défavorisé. » Mais grande est la différence des temps. Le discours était autrefois charpenté ; l'idée de la logique de l'Histoire commandait la démonstration. A présent, les dogmes sont finis. Seule la véhémence demeure. Le discours est informe.

***Claude Lefort** est philosophe.*

L'Amérique latine est-elle bien partie ?

par Georges Couffignal

L'AMÉRIQUE LATINE était naguère présentée comme une région presque mythique. Après des décennies de coups d'Etats, de dictatures militaires, d'instabilité politique chronique, la démocratie était revenue et semblait solidement installée, même si des progrès demeuraient à faire dans de nombreux pays. De profondes réformes structurelles avaient permis presque partout de rétablir les grands équilibres macroéconomiques, de maîtriser l'inflation, de retrouver des taux de croissance souvent exceptionnellement élevés, d'attirer des capitaux.

Aujourd'hui, le scepticisme est souvent de rigueur. La crise du peso mexicain en janvier 1995, et ses soubresauts périodiques depuis lors, est venue révéler la fragilité des redressements économiques. Le soulèvement du Chiapas, la violence endémique en Colombie, la réticence des militaires chiliens à se soumettre aux décisions de justice, sont venus rappeler que la démocratie est chose fragile. A l'engouement a succédé le scepticisme. Ceux qui hier chantaient avec béatitude les louanges de l'Amérique latine ne professent plus aujourd'hui que de sombres pronostics sur cette région.

Sachons raison garder. Politiques ou économiques, les crises récentes ont probablement été salutaires, car elles ont permis de lever nombre d'illusions, et donc d'aborder de manière plus réaliste les relations avec ces pays. La démocratie tout d'abord : au-delà des difficultés nombreuses que rencontrent certains pays pour la consolider, quel impressionnant bilan que celui de l'Amérique latine ! Cette région, qui n'avait jamais connu de régime démocratique durable, est en train de donner des leçons au monde. Les alternances politiques s'y déroulent sans heurts ; les guerres civiles se sont éteintes en Amérique centrale ; le Brésil et le Venezuela ont destitué dans le calme, en 1992 et 1993, leurs présidents pour faits de corruption. Partout, en dépit de nombreuses difficultés, l'Etat de droit se construit : renforcement des institutions judiciaires, progrès significatifs dans la défense des droits de l'homme, réformes fiscales, décentralisation. Les guérillas qui demandaient plus de démocratie ont négocié leur retour à la vie politique, contraignant les détenteurs traditionnels du pouvoir à composer. Celles, très minoritaires, qui demeurent (Pérou, Colombie) ne sont plus que des bandes armées liées aux trafiquants de drogue. Ou alors il s'agit, comme les « néozapatistes » mexicains, de guérilleros qui ne tirent aucun coup de feu et cherchent avant tout à agir sur les médias et l'opinion publique pour contraindre le système politique à se transformer.

Quantité de problèmes demeurent cependant. Ici réapparaissent des tentations autoritaires, là les militaires ont du mal à accepter de demeurer cantonnés dans leurs casernes, là encore l'Etat parvient difficilement à juguler ou résoudre les multiples problèmes engendrés par l'intense mutation des sociétés. La corruption, amplifiée par la puissance financière illimitée du narcotrafic, est un fléau difficile à conjurer. Le « premier monde » porte d'ailleurs en la matière une lourde responsabilité. Incapable de juguler la croissance de la demande de stupéfiants dans les pays riches, il essaie de faire résoudre le problème par les pays pauvres qui les produisent.

En dépit de toutes ses difficultés, cette région montre dans l'ensemble une stabilité et une solidité étonnantes

Le problème le plus préoccupant est celui des inégalités sociales : elles sont en Amérique latine plus fortes que partout ailleurs. Les gouvernements, malgré les incitations récentes des institutions internationales, montrent peu d'empressement à opérer des réformes dont dépendent pourtant à la fois l'enracinement de la démocratie et le redémarrage des économies.

La crise du peso mexicain est par ailleurs venue faire douter de la solidité du redressement des pays de la région, avec la peur d'une contagion aux autres pays du continent. Mais, là encore, sachons raison garder. Cette crise, au-delà des problèmes réels du Mexique (déficit chronique de la balance des paiements, assassinats de dirigeants politiques, soulèvement du Chiapas), a surtout souligné combien les économies sont vulnérables face à la volatilité d'un marché mondial de capitaux où circulent en moyenne mille milliards de dollars par jour.

En dépit de toutes ces difficultés pourtant, l'Amérique latine montre dans l'ensemble une stabilité et une solidité étonnantes. Les processus d'intégration régionale continuent à aller de l'avant. La signature à Madrid, le 15 décembre 1995, d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur (marché commun réunissant l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay) montre le dynamisme de ces regroupements. Le Groupe de Rio (douze pays) est devenu un forum de concertation politique et économique important. A l'heure où l'on observe dans tant de lieux la montée des particularismes, des nationalismes, des communautarismes, l'Amérique latine résout ses problèmes de frontières (Chili-Argentine, Colombie-Venezuela, Guatemala-Belize, Bolivie-Pérou, etc.). Lorsqu'un conflit éclate, comme entre le Pérou et l'Equateur en janvier 1995, il est en quelques semaines circonscrit sous l'égide de pays de la région (Argentine, Brésil, Chili). Songeons à l'impuissance de l'Europe dans l'ex-Yougoslavie... A l'heure où l'on observe le retour en force de l'ancien personnel politique dans la plupart des pays de l'Europe de l'Est, les électeurs d'Amérique latine maintiennent leurs suffrages pour de nouvelles couches dirigeantes, issues de l'après-dictature.

***Georges Couffignal** est professeur à l'université Paris-III-Sorbonne nouvelle, directeur de l'Institut des hautes études de l'Amérique latine.*

AU COURRIER DU « MONDE »

MYSTÈRE DE L'IMMOBILIER

Le responsable de la situation catastrophique de nombreux établissements bancaires est désigné : c'est le marché immobilier en crise. La cause est entendue, suffisante ; là s'arrêtent les explications.

On analyse les effets de cette crise, mais ses origines sont couvertes par un silence de bois.

On se demande alors si ce marché immobilier ne relèverait pas de la foi, de l'espérance, voire des sciences occultes. Sinon, de nature plus courante, n'aurait-il pu faire l'objet d'études de prévision ?

Michel Mosneron Dupin, Paris

« SOLON » RÉPOND

Six questions à Yves Salesse en réponse à sa dénonciation de la morgue et du mépris des technocrates (*Le Monde* du 20 décembre 1995) :

1) Le mouvement social actuel nous enseigne-t-il comment limiter l'alourdissement indéfini des factures publiques qui, en bridant la croissance, alimente le chômage et l'exclusion ?

2) La meilleure façon de faire face à l'ultralibéralisme est-elle de fouler aux pieds les principes fondamentaux du service public ?

3) Condamner des travailleurs à tous égards moins bien lotis que soi à la marche forcée, afin de conserver l'avantage de partir à la retraite dix ans avant eux, n'est-ce pas aussi de la morgue et du mépris ?

4) Les grévistes ont-ils toujours raison ?

5) Est-ce les mépriser que de faire appel à leur lucidité et à leur déontologie ?

6) La défense jusqu'au-boutiste des intérêts catégoriels des agents du secteur public est-elle devenue la nouvelle frontière de la lutte des classes ?

Solon

LA GRÈVE ET LA CONSTITUTION

Je suis stupéfié et consterné par les déclarations de M. Bergougnoux, président de la SNCF, telles que vous les avez rapportées dans *Le Monde* du 30 novembre 1995 (« *la SNCF juge irréalisable un service minimum* »).

En tant que simple usager, juriste de surcroît, je me permets de rappeler à ce haut responsable qui fut en son temps à la tête d'un autre service public important (EDF) que le droit de grève et le principe de continuité du service public sont d'égale valeur constitutionnelle.

Il lui appartient, en conséquence, d'œuvrer pour concilier ce droit et ce principe par l'instauration, négociée, d'un service minimum ; ce n'est certes pas facile, mais il en va de sa responsabilité pleine et entière.

Comme il en va, d'ailleurs, de celle de nos gouvernements successifs qui n'ont jamais osé légiférer sérieusement sur le droit de grève, en dépit de ce qu'exigeait le Constituant (« *le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent* »). Eternel problème de la responsabilité de « l'élite » – de droite, de gauche, syndicale –, qui a une fâcheuse tendance à oublier ses devoirs pour ne retenir que ses droits, voire les passe-droits qu'elle s'arroge ! (...)

Philippe Chauvet, Paris

SERVICE MINIMUM

Il ne me viendrait pas à l'esprit de dénier aux agents du service public des transports le droit de faire la grève. Ce droit, reconnu par le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, confirmé par celui de la Constitution du 4 octobre 1958, est un principe de valeur constitutionnelle.

Je m'étonne cependant que ces messieurs-dames, si sourcilleux du respect dû à leur droit, piétinent aussi allègrement celui d'autrui : le bénéfice pour l'usager d'un service minimum. En fermant totalement diverses lignes, les grévistes violent la continuité du service public qui, pourtant, « *tout comme le droit de grève, a le caractère d'un principe de valeur constitutionnelle* ». C'est du moins ce qu'a estimé le Conseil constitutionnel dans une décision en date du 25 juillet 1979. Nous n'avons pas entendu beaucoup de voix s'élever pour rappeler cette donnée et, à l'évidence, les agents du service public sont bien au-dessus de ces contingences mesquines. Je suppose que la grincheuse que je suis en avalera sa plume lorsqu'on accordera à ces hors-la-loi le paiement des heures de grève que, dans leur grande sagesse, ils ne manqueront pas d'exiger...

Christine Erisson, Epinay-sous-Sénart (Essonne)

SOLIDAIRE DES GRÉVISTES ET DU MOUVEMENT SOCIAL

La querelle des textes d'intellectuels est dérisoire. J'ai signé le texte d'appui à la CFDT parce que je suis solidaire d'un syndicalisme capable à la fois de lutter, de proposer, de négocier, d'assumer le rôle d'un acteur social responsable. Je continue de penser qu'actuellement le discours de la CFDT exprime fortement le sens du mouvement, qu'il est plus authentiquement contestataire que les formules simplistes des deux grands compétiteurs en surenchère verbale que sont devenus Blondel et Viannet.

Je suis donc en même temps solidaire des grévistes, partie prenante de ce mouvement social de fond, de cette explosion significative d'une volonté de restaurer un lien social juste, et de mettre un terme à la décomposition du vivre ensemble. En ce sens, je signe tout appel à la solidarité avec le mouvement social. En clair, il ne faut pas confondre l'appel identifié comme initiative venue de la revue *Esprit* avec un ralliement au camp Juppé-Chirac. On peut à la fois penser que la gauche ex-gouvernante est toujours actuellement à court d'idées et de stratégie, inapte à un prochain retour au pouvoir, et que la droite n'a pas su mettre aux commandes des hommes ayant le talent qui fait le vrai politique : la capacité de stratégie dans l'action, l'art de communiquer.

En l'état actuel des choses, c'est sur le terrain même du mouvement social que devrait de toute urgence renaître une alternative de gauche pour demain. Je suis convaincu qu'un jour prochain, c'est la fermeté négociatrice de la CFDT, cette stratégie d'un syndicalisme de l'avenir, qui a vocation à devenir la culture commune du syndicalisme français. Mais je crains comme la peste le repli peureux des clercs de l'esprit sur les idéologies dogmatiques et simplistes qui nous tinrent lieu de pensée après mai 68. Je ne voudrais pas voir l'extraordinaire mouvement social s'enliser dans les travers qui firent le malheur de mai 68.

Guy Coq, membre de la rédaction de la revue *Esprit*, syndicaliste SNES (FSU)

L'Amérique latine est-elle bien partie ?

par Georges

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
■
Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef, adjoints à la direction de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
■
Directeur de la gestion : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
■
Médiateur : André Laurens
■
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
■
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
■
Le Monde est édité par la SA *Le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 885 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

Après-guerre incertain dans les Balkans

Suite de la première page

Il est probable qu'à l'instar de la petite Slovénie, qui s'est sortie la première du bourbier, la Serbie et la Croatie chercheront à échapper à leur « destin balkanique » – Zagreb a déjà multiplié les déclarations dans ce sens –, en frappant à la porte de l'Union européenne, non seulement pour en recevoir des subsides mais pour en devenir, un jour, membres à part entière. Les Quinze les encourageront à développer une coopération régionale, d'abord pour rétablir les solidarités yougoslaves (échanges, communications, etc.) rompues par quatre ans et demi de guerre, ensuite pour tisser des liens avec leurs voisins, Roumanie, Bulgarie et Grèce, qui a plusieurs longueurs d'avance grâce à sa participation déjà éprouvée à la Communauté.

Cependant il y a fort à parier que, comme les pays d'Europe centrale, les Etats balkaniques auront le sentiment d'être plus des concurrents que des alliés dans leurs rapports avec Bruxelles. Une nouvelle « frontière » risque alors de se créer entre les républiques septentrionales de l'ex-Yougoslavie (Slovénie et Croatie), fortes de leur proximité avec l'Autriche et l'Allemagne, et les Etats plus « excentriques », ravalés dans une deuxième, voire une troisième classe, dans la course à l'adhésion. Bien que déjà associés à l'UE, les Roumains et les Bulgares, devancés par la Hongrie, la République tchèque, la Pologne, voire la Slovaquie, ne voient pas sans crainte apparaître de nouveaux rivaux.

UN « ARC ORTHODOXE »

La Grèce occupe une place stratégique dont il ne tient qu'à elle de tirer le meilleur parti. Pays le plus développé de la région grâce à son appartenance à l'UE, elle peut être le catalyseur d'une coopération régionale ; ses hommes d'affaires sont actifs dans les pays voisins et, dès avant la fin de la guerre, ils avaient posé des jalons avec les milieux économiques de la Serbie, que la Grèce a toujours considérée comme une alliée. Depuis quelques mois cependant, elle a diversifié ses contacts et normalisé ses relations avec la plupart de ses voisins ; avec la République de Macédoine, qu'elle avait frappée d'un embargo, elle a repris le commerce, même si le nom reste une pomme de discorde entre Athènes et Skopje ; avec l'Albanie, la normalisation est fragile et à la merci d'une provocation extrémiste d'un côté ou de l'autre ; avec la Bulgarie, des accords économiques viennent d'être signés en contrepartie de l'ouverture de plusieurs postes-frontières que les Grecs refusaient jusqu'alors. Le retour des communistes au pouvoir à Sofia a été bien reçu parce qu'on les considère à Athènes plus « anti-Turcs » que les libéraux. Pas au point cependant d'entrer dans une « coalition orthodoxe » qui ruinerait l'amélioration des rapports entre Sofia et Ankara...

Outre les faiblesses traditionnelles de l'économie, que l'effort de modernisation entrepris par le deuxième gouvernement Papandréou n'a pas permis de surmonter totalement, les relations avec la Turquie restent le handicap majeur qui empêche la Grèce d'être plus active dans la région. Les points de friction – Chypre et mer Egée – demeurent et peuvent à tout moment dégénérer, même si les deux gouvernements prennent grand soin d'éviter les débordements. La percée des islamistes aux récentes élections turques a été considérée à Athènes avec des sentiments mitigés ; l'inquiétude étant compensée par une certaine satisfaction d'apparaître comme le bastion le plus oriental de l'Occident...

Les Grecs sont tentés par la création d'un « arc orthodoxe », comprenant la Russie, présente politiquement et économiquement malgré le handicap de ses problèmes intérieurs. Cet « arc orthodoxe » serait destiné à compenser « l'axe musulman », de Sarajevo à l'Asie centrale, dont la Turquie, selon Athènes, voudrait faire le véhicule de son rôle régional. Pourtant les Grecs – ceux en tout cas qui ne se laissent pas aller à un populisme antioccidental – savent bien que leur avenir ne peut dépendre de solidarités non seulement archaïques, mais artificielles, dont ses alliés potentiels ne veulent d'ailleurs pas.

Qu'ils le veuillent ou non, leur sécurité est tributaire de leur alliance avec les Américains. Ils ne sont pas les seuls dans une région où l'on se méfie traditionnellement des puissances, tout en réclamant régulièrement leur protection. Depuis le début de la désagrégation de l'Empire ottoman au XIXe siècle, les puissances ont hésité entre une intervention qui pouvait les dresser les unes contre les autres et une indifférence qui les exposait à la contagion balkanique. Le dilemme actuel n'est pas très différent, mais les règles du jeu ont suffisamment changé pour que, cette fois, la communauté internationale ait l'occasion d'apporter sa contribution à la pacification et au développement.

Daniel Vernet

RECTIFICATIFS

LIBAN

Israël et la Syrie ne sont pas pour le Liban ses *« puissants voisins du nord et du nord-est »*, comme nous l'avons écrit par erreur dans une partie de nos éditions du 3 janvier, mais plutôt du sud et de l'est.

EMMANUEL LEVINAS

Contrairement à ce qui a été écrit dans notre article nécrologique consacré à Emmanuel Levinas (*Le Monde* du 26 décembre 1995), ce n'est pas la sixième mais la cinquième des *Méditations cartésiennes* d'Edmund Husserl que le philosophe traduisit en 1931. Il existe bien une sixième « Méditation », mais celle-ci fut l'œuvre d'Eugen Fink, lequel avait communiqué son texte à Edmund Husserl pour approbation.

Le Monde

ÉDITORIAL

Charité détournée

IL aura fallu près de dix ans pour que l'on commence à découvrir le mécanisme de fonctionnement de l'une des plus puissantes associations françaises de lutte contre le cancer, une association qui recueille chaque année plus de 500 millions de francs de dons et legs et qui dispose aujourd'hui d'un « trésor de guerre » de 485 millions de francs. Le voile levé par la Cour des comptes sur les méthodes de l'ARC et de Jacques Crozemarie, son fondateur et président, confirme ce que l'inspection générale des affaires sociales avait pressenti dès la fin des années 80 sans pouvoir poursuivre ses investigations, faute d'une législation adéquate. En dépit de l'opposition obstinée de M. Crozemarie à faire la transparence sur la gestion de son association et des rumeurs nées de l'archaïsme mandarinal de son mode de fonctionnement, l'ARC voyait son volume de collecte s'accroître, poussé il est vrai par des sollicitations publicitaires répétées et souvent dramatisantes.

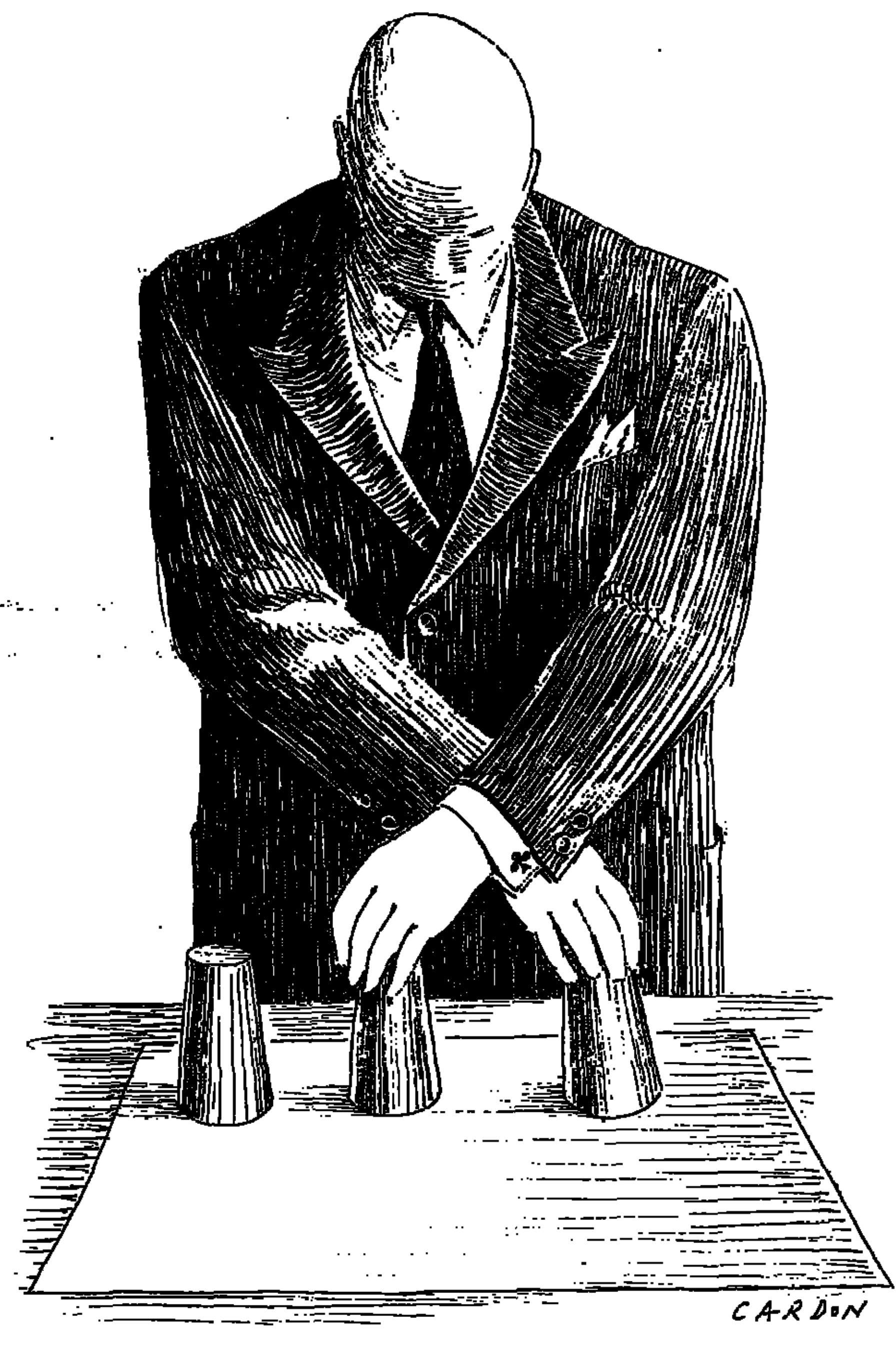
La situation de l'ARC était d'autant plus atypique que les autres associations vivant de la charité publique se dotaient, début 1990, d'un code de déontologie auquel elle ne devait jamais souscrire. Le refus signifié par la justice administrative à l'IGAS de faire la lumière sur le fonctionnement de l'ARC et l'absence d'intervention de l'inspection des finances conduisit les gouvernements de Michel Rocard et d'Edith Cresson à forger en 1991 un nouvel outil législatif autorisant la Cour des comptes à contrôler associations et fondations.

Quels que soient les arguments avancés par l'ARC pour sa défense, on retiendra que les trois quarts des sommes recueillies étaient investies dans des opérations étrangères au financement de la recherche en cancérologie. On retiendra aussi le pouvoir discrétionnaire du président-fondateur, qui, parallèlement au saupoudrage financier laissé aux « commissions scientifiques », distribuait sa manne à quelques personnalités bien en cour.

Ces éléments ne semblent pas avoir choqué la grande majorité des médecins et des scientifiques en relation avec l'association, qui ont toujours répondu présent pour vanter les vertus du système, inciter aux dons et aux legs ou encore dénoncer l'*« acharnement »* de certains organes de presse contre l'ARC. Ce soutien indéfectible et intéressé, associé à la frilosité chronique des responsables politiques face à une association perçue comme toute-puissante, expliquent en partie la situation actuelle. La justice, qui vient d'être saisie, devrait aider à mieux comprendre la mansuétude dont a jusqu'à présent bénéficié l'ARC.

Il restera aux autorités compétentes à se prononcer sur l'avenir de cette association, dont le caractère d'utilité publique est maintenant mis en doute. A cet égard, le conseil d'administration convoqué ce mercredi pourrait marquer la fin d'une époque. Les nouveaux outils législatifs et l'exemple d'associations soucieuses de transparence devraient enfin permettre de concilier pour la lutte contre le cancer l'indispensable générosité publique et les intérêts de la collectivité.

L'élite *par Cardon*



REVUE DE PRESSE

LIBÉRATION
Gérard Dupuy

■ Une bonne part de la méchante humeur française, de sa tristesse aigre, vient de ces compromissions molles, de ces opacités repues dont les abcès n'arrêtent pas de crever en public. Il est temps d'en finir ! Les mésaventures de l'ARC pourraient servir à l'instruction publique comme tremplin d'une double prise de conscience : celle des limites des bons sentiments – et celle du danger des bons-sentimentaux.

LA TRIBUNE DESFOSSÉS
Jacques Jublin

■ Pendant que la France continue de se livrer à une minutieuse introspection afin de ne pas se perdre sur le chemin que souhaite lui faire emprunter Jacques Chirac, l'Allemagne fait une rentrée tonitruante. Tonitruante, parce que responsables patronaux, syndicaux et gouvernementaux affichent clairement leurs idées pour trouver des solutions à la secousse économique en vue. En l'occurrence, accentuation du ralentissement de l'expansion et montée du chômage.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Le paradoxe de cette affaire de l'ARC, c'est qu'elle va provoquer plus de démagogie, alors qu'elle révèle plus de démocratie. Ce qu'il y a de neuf aujourd'hui en France, ce n'est pas la corruption, c'est sa répression ; ce n'est pas l'illégalité, c'est sa sanction ; ce n'est pas – ce n'est plus – l'invulnérabilité des puissants, c'est au contraire leur fragilité, leur surexposition (...). Malheureusement, les Français s'indignent beaucoup plus de ce qui leur est révélé qu'ils ne se satisfont de ce qui est sanctionné. La transparence progresse, trop tard et toujours trop lentement, et cependant la confiance régresse.

FRANCE INTER
Jérôme Dorville

■ D'une année l'autre, la même odeur de poudre. Une violence qui ne fait plus la une des journaux et dont la banalité accroît chaque jour le mal de vivre dans ces contrées où l'Etat a démissionné. Qu'il s'agisse des cités abandonnées à elles-mêmes, qu'il s'agisse de la Corse, embarquée dans une triste dérive, la fuite des autorités engendre le même sentiment d'indifférence (...). Faute d'un sursaut de l'Etat, faute d'une volonté forte du pouvoir, les convulsions urbaines et la violence corse ont encore de beaux jours devant elles.

Les fragiles espérances de la démocratie haïtienne

LA démocratie sans développement économique demeure un concept creux pour un peuple affamé. Ce constat résume le double défi que devra relever René Préval, le président élu d'Haïti, qui prêtera serment le 7 février 1996, dix ans jour pour jour après la fuite du dictateur Jean-Claude Duvalier : du pain et du travail.

Les résultats de l'élection présidentielle du 17 décembre peuvent se lire de deux manières. Les uns retiendront la victoire quasi-plébiscitaire de René Préval, qui a obtenu 87,9 % des suffrages exprimés dès le premier tour, vingt points de plus que Jean-Bertrand Aristide le 16 décembre 1990. Les autres rappelleront les limites de ce triomphe, marqué par un abstentionnisme record : 72 % des électeurs sont restés chez eux alors qu'ils avaient presque tous voté cinq ans plus tôt.

Cette abstention massive traduit la lassitude et la déception de la grande masse des Haïtiens. Fatigués des luttes politiques qui ont marqué dix années de transition chaotique depuis le départ de « Baby Doc », ils sont déçus du manque de résultats tangibles entraînés par le retour de leur héros, Jean-Bertrand Aristide, et le rétablissement au forceps de la démocratie par les troupes américaines. Le désir de voir Aristide rester au pouvoir trois ans de plus, l'appui tardif et sans enthousisame de ce dernier à René Préval, l'absence de compétition réelle lors d'une course présidentielle boycottée par les partis traditionnels ont également joué. Mais la cause fondamentale du ras-le-bol s'exprime dans une interrogation maintes fois entendue le jour du scrutin : à quoi bon la démocratie si la vie quotidienne empire ?

Sur le plan politique, le scrutin du 17 décembre a consacré une évolution « à la mexicaine » apparue lors des élections législatives de l'été dernier. Comme le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) mexicain, et sans avoir besoin de recourir à la fraude, le mouvement Lavalas, qui a appuyé Aristide, s'est converti en force hégémonique, balayant les partis traditionnels. Quasiment un parti unique issu des urnes.

Le président élu va hériter d'une situation économique très difficile. La dépréciation de la gourde (la monnaie nationale) continuera en 1996, de l'avis de la majorité des économistes, après une pause lors des fêtes de fin d'année, grâce aux dollars ramenés par les Haïtiens de la diaspora. Ce glissement de la monnaie haïtienne attise l'inflation, l'un des principaux motifs du mécontentement. Les spécialistes évoquent aussi une possible crise bancaire, en raison du surendettement de l'une des nouvelles institutions financières.

« Depuis le retour d'Aristide, les plus riches se sont encore enrichis tandis que la grande masse reste plongée dans la misère », constate un banquier. L'essentiel des 843 millions de dollars entrés en Haïti au cours de la dernière année fiscale a servi à financer des importations, souvent de luxe, à éponger les arriérés de la dette extérieure et à couvrir les frais de la Mission des Nations unies en Haïti (Minuha) et de la cohorte d'experts internationaux.

L'un des principaux atouts de René Préval est le soutien de la communauté internationale, et d'abord de l'administration Clinton. On parle beaucoup à Port-au-Prince de « l'agenda américain », qui désigne le souci de Washington de ne pas gâter le « succès haïtien », en tout cas pas avant l'élection présidentielle de novembre. Sur les privatisations et le maintien d'une présence militaire internationale, les deux dossiers qui avaient provoqué des frictions entre Aristide et les Etats-Unis, René Préval a donné des gages de souplesse. Sur le premier point, il a exprimé, dans plusieurs déclarations publiques, une approche pragmatique. Sur le second, il serait disposé, selon son entourage, à prendre le risque politique de la prolongation du mandat de la Minuha, qui expire le 29 février.

Certains représentants de la communauté internationale et la plupart des Haïtiens estiment cette prolongation nécessaire compte tenu de l'inexpérience de la nouvelle police haïtienne, dont les effectifs ne sont toujours pas au complet. Le général John Shalikashvili, chef de l'état-major inter-armes, et Anthony Lake, conseiller national de sécurité du président Bill Clinton, ont passé Noël en Haïti en compagnie des troupes américaines de la force de l'ONU ; ils ont notamment discuté de cette question avec MM. Aristide et Préval.

Paradoxalement, certains analystes prévoient que le principal obstacle que devra affronter René Préval est... Jean-Bertrand Aristide lui-même. Selon un dirigeant de Lavalas, on peut redouter que l'actuel président et certains membres de son entourage exclus des sinécures du palais *« sabotent les réformes nécessaires »*. *« Après un parcours presque sans faute pendant un an, Jean-Bertrand Aristide a raté sa sortie*, observe un journaliste. *Son appel tardif et exalté au désarmement et l'impression qu'il a donnée de vouloir s'accrocher au pouvoir ont indisposé la communauté internationale. Et l'annonce de son mariage a dérouté le peuple. »* De fait, pour la première fois, le mythe Aristide paraît écorné. *« Comment peut-il rester marié avec nous, les miséreux s'il épouse Mildred Trouillot, une mulâtresse, belle, riche... et américaine* (en réalité haïtiano-américaine) *»*, s'exclame une marchande de Cité-Soleil, l'un des bidonvilles de Port-au-Prince.

Jean-Michel Caroit

PRÉVISIONS *L'économie mondiale s'apprête à connaître encore de* fortes restructurations en 1996. Les *grandes fusions qui ont marqué l'an* passé aux Etats-Unis dans le secteur multimédia devraient se poursuivre et le *mouvement devrait atteindre* l'Europe. ● LA CRISE BANCAIRE qu'ont connue le Japon et la France, alors que de vénérables établissements de la City changeaient de *mains*, devrait provoquer des modifications de structure. ● DE GRANDES QUESTIONS restent ouvertes : les matières premières dépendront des décisions prises par les Russes ; la pharmacie est suspendue au développement des médicaments génériques ; la percée des Coréens dans l'industrie automobile est freinée par les déboires des grands groupes de ce pays. ● LES INVESTISSEMENTS de branches comme l'agroalimentaire se tournent principalement vers les pays émergents.

En 1996, les turbulences toucheront les banques, l'aéronautique et le multimédia

Les secteurs longtemps protégés subissent les plus fortes restructurations. Les autres, comme l'automobile ou l'agroalimentaire, comptent sur les pays émergents pour doper leur croissance

TANDIS QUE la croissance mon*diale devrait, en 1996, se maintenir* à un rythme stable quoique modé*ré (autour de 2,5 % dans la zone* OCDE), les différents secteurs de l'économie devraient connaître des évolutions très contrastées. Une première catégorie, constituée des branches qui furent longtemps protégées, sera traversée de fortes restructurations rendues inévitables, soit par l'évolution des marchés (banques, aéronautique...), soit par des changements attendus de réglementation (énergie, télécommunications). Les suppressions d'emplois devraient y perdurer.

Une deuxième catégorie regroupe les secteurs dont les pers*pectives sont suspendues à une* question centrale : la politique russe pour les matières premières, le succès de Jeux olympiques pour l'électronique grand public... La troisième catégorie concerne les secteurs dont la tendance passée devrait se maintenir : de forts investissements en Asie et en Amé*rique latine pour l'agroalimentaire*, des prix du pétrole inchangés...

LES GRANDES RESTRUCTURATIONS

● **Banques : crise structurelle**

S'il est un secteur qui va connaître les plus grands bouleversements, c'est sans conteste celui de la banque. A l'étranger comme en France. Dans son mode de fonc*tionnement interne comme dans* sa structure. Les scandales et défaillances qui ont ponctué l'année 1995 – de la banque britannique Barings à la japonaise Daiwa en passant par le Crédit lyonnais et la banque Pallas-Stern – ont mis en lumière la nécessité de contrôles accrus. La mondialisation du secteur financier, la concurrence qui en résulte et le nombre important *des établissements vont provoquer* la multiplication des rapprochements et des acquisitions, comme aux Etats-Unis, en Italie, en Grande-Bretagne. En France, en outre, les cartes devraient être rebrassées par des privatisations attendues (CNP, Hervet) et des rapprochements, souhaités ou non (Gan-CIC, Crédit du Nord, Indosuez...).

● ***Aéronautique : baisse des* marchés militaires.** La baisse at*tendue des ventes mondiales de* missiles et d'avions militaires devrait être nettement compensée *par le dynamisme de l'aéronau*tique civile. La forte croissance du trafic *aérien va se traduire par* le remplissage des carnets de commande. Pour autant, la vive concurrence entre les constructeurs devrait peser sur les marges et encourager les restructurations. Les hypothèses le plus souvent *avancées vont du rachat de* McDonnell Douglas par Boeing aux rapprochements entre des petits avionneurs européens, en passant par des alliances entre certains motoristes. L'industrie militaire devrait, en particulier en Europe, multiplier les rapprochements.

● **Transports aériens : ouverture en Europe.** *Le trafic aérien* devrait encore augmenter en 1996 : de 7 % pour le transport de passagers et de 10,2 % pour le fret, selon l'IATA (International Air Transport Association). La grande bénéficiaire de cette croissance devrait être *l'Asie, qui connaît actuelle*ment un véritable « boum » de son *transport aérien. Aux Etats-Unis*, les économistes du secteur pré*voient un mouvement de concen*tration du secteur. En Europe, l'année 1996 sera marquée par l'ouverture des ciels de chaque pays aux compagnies nationales (*Le Monde* du 2 janvier), avant la libéralisation totale en avril 1997.

● ***Télécommunications : déré*glementations générales.** Aux *Etats-Unis, les barrières devraient* tomber entre marchés du téléphone longue distance, du téléphone régional et du câble. En Europe, un pas de plus sera fait vers la libéralisation totale, prévue début 1998, avec le libre accès à des infrastructures alternatives (câblo-opérateurs, compagnies ferroviaires, etc). C'est dans ce contexte que devrait être engagées, en France, *la réforme du statut de* France Télécom et sa privatisation partielle.

Dans le secteur multimédia la percée du réseau Internet opérée en 1995 devrait se confirmer, et le mouvement de grandes fusions qui a marqué l'année passée aux Etats-Unis (où les grands réseaux de télévision ont changé de mains) devrait atteindre l'Europe.

● ***Energie : libéralisation en* Europe.** Les contours du futur *marché européen de l'électricité* pourraient êtres dessinés dans les premiers mois de 1996, si l'Alle*magne et la France parviennent* à un compromis. Un accord sur un projet de directive mettrait un terme à neuf années de discussions mouvementées. Partisane d'une libéralisation radicale du marché, la Commission est soutenue par l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Un accès des tiers au réseau (ATR) permettrait à chaque grand utilisateur d'électricité d'acheter du courant *auprès du producteur de son choix* et d'utiliser les infrastructures existantes pour le véhiculer. La France propose une ouverture modérée autour d'un système d'« *acheteur unique* » qui maintiendrait intacts le service public et la programmation à long terme, via EDF.

Si la question du gaz n'est pas abordée dans ce projet de directive, le gouvernement français de*vrait cependant se pencher sur ce* thème dans la perspective d'une ouverture à la concurrence. Pour s'y préparer, le capital de Gaz de France devrait être ouvert à Elf et Total, l'Etat gardant cependant la majorité.

LES GRANDES QUESTIONS

● **Pharmacie : le développement des génériques.** *Pour ré*duire les dépenses de santé, les *gouvernements encouragent dans* le monde entier le développement des médicaments génériques, ces *molécules qui ne sont plus proté*gées par des brevets et dont les prix sont inférieurs de 20 à 40 % à ceux des médicaments de marque. Selon la revue *Pharmaceutiques* de décembre 1995, les génériques atteignent déjà 50 % des prescriptions aux Etats-Unis, 22 % en Allemagne, 25 % en Grande-Bretagne. En France, ce créneau est pour l'instant peu développé – seu*lement 2 % des prescriptions « en* ville » et 15 % à l'hôpital – en raison du faible prix des médicaments. Le plan Juppé devrait adopter des mesures incitatives. De nombreux laboratoires s'y préparent. Plus de la moitié des enregistrements réalisés en 1995 par l'Agence du médicament concernent les génériques.

● **Automobile : percée des Coréens.** Après une année 1995 en *demi-teinte pour le secteur auto*mobile mondial, 1996 n'offre pas de meilleures perspectives de croissance. Après un pic en 1994 et une décrue en 1995, le marché américain devrait se stabiliser. Le Japon devrait bénéficier de l'évolution de la parité yen-dollar, facilitant ses exportations et le retour des bénéfices pour les constructeurs. *Les dé*localisations des Japonais en Europe et *aux Etats-Unis devraient* toutefois encore s'accélérer. En Europe, les mauvaises performances des marchés français et espagnol devraient être compensées par le dynamisme relatif de leurs homologues anglais et allemand. Enfin, 1996 permettra aux constructeurs traditionnels de mieux évaluer la menace que représentent les coréens, notamment *Daewoo*.

● **Acier : dépendance envers l'automobile.** *La sidérurgie* européenne, en ce début d'année, a les yeux fixés sur l'automobile. De ce secteur, qui constitue un des ses plus importants débouchés, dépend la croissance du marché de l'acier. Pour l'instant, aucun signe positif n'apparaît à l'horizon. Aussi les producteurs d'acier prévoient*ils que le mouvement de déstoc*kage amorcé en septembre se poursuivra au moins jusqu'à la fin du premier trimestre. Les prix, qui avaient fortement grimpé l'an dernier, risquent de baisser.

● **Matières premières : que feront les Russes ?** La question revient chez tous les producteurs et tous les négociants de matières premières. Les Russes, qui sont de*venus des acteurs essentiels sur* les marchés, ont fait plusieurs fois défaut l'an dernier. Des bruits alarmants ont circulé sur l'état de leurs outils de production. En cas de nouvelles défaillances, des producteurs occidentaux pourraient se substituer à eux pour des produits comme le cuivre ou l'aluminium. Il serait, en revanche, beaucoup plus difficile de se passer des exporta*tions russes de coton, de nickel ou* de métaux rares comme le molybdène ou le titane.

● **Electronique grand public : année de Jeux olympiques.** Les jeux Olympiques d'Atlanta devraient être bénéfiques aux ventes de téléviseurs et de magnétoscopes. Mais, dans ce secteur affecté par la récession et en panne d'innovation, les ténors mondiaux *comptent aussi sur la commerciali*sation du vidéodisque numérique pour relancer l'intérêt des consommateurs. Les premiers disques – de la taille des disques compacts, ils pourront restituer plus de 2 heures de films par face – et leurs lecteurs devraient être disponibles en septembre.

DES TENDANCES *PROLONGÉES*

● **Pétrole-chimie : le prix du baril stable.** *La faiblesse des prix* du baril observée depuis plus de trois ans devrait être *confirmée* cette année, selon les experts, en raison notamment *de la croissance* de la production des pays n'appartenant pas à l'OPEP. Conjuguée à une faiblesse du dollar, cette situa*tion continuera* de peser sur l'industrie du raffinage en Europe et plus spécialement en France, où les pétroliers subissent la concurrence des grandes surfaces.

En chimie, l'expansion retrouvée en 1994 devrait durer jusqu'en 1997 avec toutefois un *tassement* dès les premiers mois de cette année. *L'objectif principal* de tous les groupes est de renforcer leur présence en Amérique du Nord et surtout en Asie où la croissance des ventes dans cette zone est supérieure à 10 %.

● **Semiconducteurs : encore le « boum ».** Après un exercice 1995 marqué par une croissance de l'ordre de 40 %, l'année *1996 s'an*nonce toute en « continuité » pour *l'industrie des puces*. Pour la quatrième année consécutive, la croissance des ventes mondiales devrait excéder 20 %, les analystes tablant sur une hausse de 25 %.

● **Textile : toujours négatif.** Sur tous les grands marchés européens, la consommation diminue et l'année s'annonce encore très difficile pour l'industrie textile du Vieux Continent. En France, pour les six premiers mois de l'année, *les ex*perts attendent une baisse de 1 à 2 % *par rapport au premier se*mestre 1995. La seule éclaircie pourrait venir de l'Asie, où il existe une demande assez soutenue pour les produits textiles européens. Mais les producteurs s'attendent à une rude guerre des prix sur ces marchés très convoités.

● **Agroalimentaire : vers les marchés émergents.** Après les OPA des années 80, les positions *des grands groupes agroalimen*taires dans les pays de l'OCDE sont relativement stables, *sur des mar*chés à maturité. Les entreprises cherchent à imposer quelques marques au niveau mondial et se battent désormais en Europe de l'Est, en Amérique latine et en Asie pour vendre leurs produits à des classes moyennes désormais solvables. Afin de conquérir des parts de marché, il n'existe pas souvent dans ces pays de géants à acheter. *L'expansion passe plutôt* par des investissements directs.

Le groupe américain AT&T va supprimer 40 000 emplois

LA RESTRUCTURATION que va s'imposer le géant américain AT&T afin de faire face à la déréglementation du secteur des télécommunica*tions aux Etats-Unis sera beaucoup* plus sévère que ne le prévoyaient les analystes. Suite à l'annonce, le 20 septembre dernier, de l'éclatement du groupe en trois entités indépendantes – services de communication, équipements de télécommunications, informatique, – *les estimations de la communauté* financière portaient sur 20 000 à 30 000 pertes d'emplois sur un total de 500 000. Mardi 2 janvier, AT&T a annoncé jusqu'à 40 000 suppressions d'emplois.

AT&T, qui a déjà annoncé 8 500 licenciements dans son activité infor*matique (AT&T GIS, l'ex-NCR)*, conduira ce plan sur trois ans. Mais sa direction entend réaliser 70 % de son « objectif » d'ici à la fin de 1996. Elle a déjà obtenu 6 500 départs volontaires chez les cadres et table sur 4 000 autres départs à la faveur de certains désengagements. Compte tenu de ces mesures, les comptes du dernier trimestre 1995 d'AT&T seront lourdement déficitaires. A elle seule, *la provision couvrant les li*cenciements s'élève à 2,6 milliards de dollars (environ 13 milliards de francs) avant impôts. S'y ajoutent 1,7 milliard de dollars de charges pour dépréciation d'actifs, 1,1 milliard de dollars de provisions pour la fermeture, la vente ou la consolidation d'unités de production, ainsi *que 700 millions de dollars de* charges diverses.

L'ARRIVÉE DES « BABYS BELL »

Pour les analystes, il ne fait aucun doute qu'AT&T, en agissant de la sorte, se met en position d'affronter *sérieusement la concurrence qui se* profile sur le sol américain. Le Congrès s'apprête à adopter une loi abolissant les barrières entre les acteurs du téléphone régional, du téléphone longue distance et de la télévision câblée. Pour AT&T, numéro un des communications longue distance – il contrôle 60 % de ce marché estimé à 70 milliards de dollars par an, – cela signifiera affronter l'arrivée sur son terrain des « Babys Bell », ces compagnies régionales nées de son précédent démantèle*ment, en 1984. A contrario*, cette nouvelle législation lui offrira la possibilité d'attaquer ces mêmes « Babys Bell » sur leurs propres territoires – un marché de 90 milliards de dollars par an. Ce qu'il a déjà commencé à faire, dans des zones géographiques bien précises, en vertu de décisions ponctuelles de tribunaux.

La restructuration doit conduire à la *création d'une nouvelle société* qui conservera le nom d'AT&T et sera chargée uniquement des services téléphoniques et de la téléphonie mobile. Réalisant plus de 50 milliards de dollars de chiffre d'affaires, elle devrait employer 110 000 personnes. *Parallèlement*, l'activité équipements de télécommunica*tions, qui emploiera 108 000* personnes pour un chiffre d'affaires de 20 milliards de dollars, verra 15 % de son capital introduit en Bourse dans le courant du premier trimestre 1996 : l'opération pourrait rapporter 4 milliards de dollars. La mise dans le *public* devrait concerner également l'informatique de AT&T GIS (8,3 milliards de dollars de *chiffre* d'affaires), alors que AT&T Capital Corporation (*leasing*, financement) sera vendue, le groupe pouvant en espérer, selon les analystes, 1,5 milliard de dollars.

Ph. L. C.

DÉPÊCHES

■ **FORTE : le groupe hôtelier britannique a promis mardi 2 janvier à ses actionnaires** des bénéfices et des dividendes importants, avec l'espoir de les convaincre de résister aux sirènes de Granada, qui a lancé une OPA de 3,4 milliards de livres (26 milliards de francs) sur son capital. Le président de Forte, Sir Rocco Forte, a annoncé à la fois un rachat de ses propres actions pour 800 millions de livres, des dividendes accrus d'au moins 20 % sur les trois prochaines années et une distribution d'actions du palace londonien Savoy.

■ ***FONDS DE PENSION* : un accord portant sur la création d'un fonds de pension pour les salariés du secteur de l'assurance** a été signé entre la Fédération des sociétés d'assurances, le groupement des entreprises mutuelles d'assurances et les syndicats CFDT et CFTC. Cet accord concerne la mise en œuvre de l'accord du 2 février 1995 qui institue, à partir du 1er janvier 1996, pour les 96 000 salariés des assurances, une retraite par capitalisation, qui s'ajoute à la retraite de base de la Sécurité sociale et aux retraites complémentaires par répartition.

■ **CROWN CORK : le groupe américain d'emballage** a lancé officiellement mardi 2 janvier une offre publique sur les titres de CarnaudMetalbox. Crown Cork and Seal s'engage à échanger ou acquérir la totalité des actions de CarnaudMetalbox contre 225 francs ou par l'échange d'une action contre 1,086 *unité*. Chaque unité représente 0,75 action ordinaire Crown Cork d'une valeur de 5 dollars et 0,25 obligation convertible Crown d'une valeur de 41,88 dollars.

■ **RJR NABISCO : Brooke Group, la firme du financier Bennett LeBow**, détentrice d'une participation de 4,9 % dans RJR Nabisco, a engagé une procédure de consultation des actionnaires du fabricant américain de cigarettes. Son objectif est de séparer les activités tabac, très rentables, des activités agroalimentaires du groupe.

■ **TEXAS INSTRUMENTS : le fabricant américain de semiconducteurs** a engagé des poursuites judiciaires contre le sud-coréen Samsung pour viol de brevets, ce dernier ayant fait de même. Le différend fait suite à l'expiration, le 31 décembre, d'un accord de licences croisées que les deux groupes n'ont pas réussi à reconduire.

■ **GAMBRO : le groupe d'investissements suédois Incentive**, *qui* appartient à l'empire de la famille Wallenberg, a lancé le 2 janvier une offre d'achat sur les actions restantes du groupe pharmaceutique suédois Gambro dont il est déjà le principal actionnaire.

■ **BAYER : le chimiste allemand a repris le 2 janvier les activités plastiques ABS et SAN** de l'américain Monsanto Co. pour environ 580 millions de dollars (2,9 milliards de francs), finalisant un accord passé en novembre 1995.

aéronautique et le multiméd

s restructurations

émergents pour dope

■ GENERAL ELECTRIC Capital Corp a lancé, mardi 2 janvier, un emprunt obligataire de 2 milliards de francs d'une durée de neuf ans, dirigé par la banque Paribas.

■ LA CAISSE centrale du Crédit immobilier de France (CIF) a emprunté mardi 150 millions d'écus sous forme d'obligations à deux ans, également sous la direction de Paribas.

■ LA BANQUE d'Angleterre a commandé une étude sur les primes que les institutions financières versent à leurs courtiers, afin de savoir si ce système accroît les risques pris sur les marchés.

■ LA RÉFORME du marché des prises en pension d'emprunts d'Etat britanniques (ventes temporaires de titres accompagnées d'une obligation de rachat) est entrée en vigueur mardi.

■ LA BOURSE de Mexico a terminé la séance de mardi en très forte hausse. L'indice IPC a gagné 5,43 % et a établi un nouveau record historique, à 2 929,43 points.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

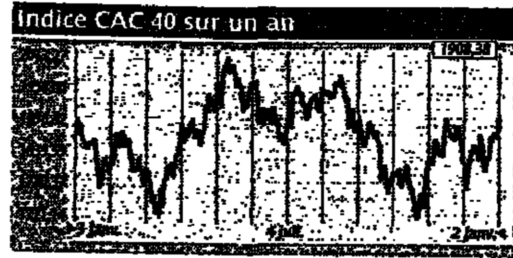
NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

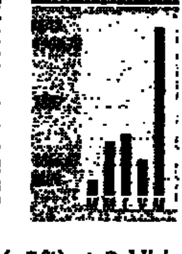
Paris toujours en hausse

SUR SA LANCÉE de la veille, la Bourse de Paris était à nouveau en hausse mercredi 3 janvier. L'indice CAC 40, qui gagnait 1,01 % à l'ouverture, maintenait cette avance et progressait de 0,90 % à 1 925,52 points en milieu de journée. Le Matif poursuivait sa progression, le contrat sur les bons du Trésor à 10 ans, gagnant 0,04 % à 120,80. Le contrat Pibor (taux à trois mois) était en hausse de 0,04 % à 95,14, soit un taux de rendement de 4,86 %.

La progression de Wall Street mardi ainsi que les hausses du Matif et de la Bourse de Londres mercredi matin ont insufflé de la vigueur au marché parisien, où des opérateurs faisaient état d'un regain de confiance de la part des investisseurs, traditionnellement enclins à l'optimisme en début d'année. *« Les Bourses étrangères établissent des plus hauts historiques. Paris, qui a beaucoup de retard, s'efforce de suivre »*, explique un opérateur. La Bourse de Paris n'est pas la seule à avoir abordé 1996 du bon pied. Wall Street avait gagné 1,18 % mardi soir. Amsterdam avait également atteint un plus haut la veille et Londres faisait de même mercredi matin.

Du coté des valeurs, Eurotunnel (+ 7,5 %), BHV (+ 7 %) et Publicis (+ 6,2 %), considérées comme des groupes cycliques, figuraient parmi les principales hausses, comme ce fut déjà le cas mardi.

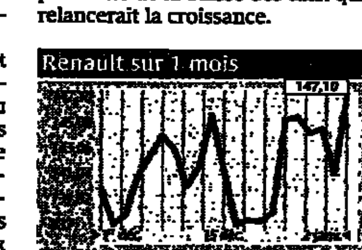




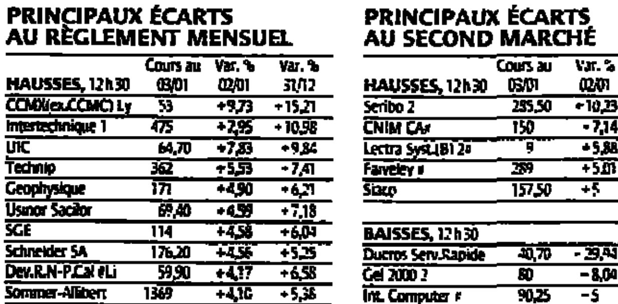
Renault, valeur du jour

APRÈS avoir perdu 2,48 % vendredi, l'action Renault s'est nettement reprise mardi 2 janvier à la Bourse de Paris et a gagné en clôture 4,3 %, à 147,10 francs.

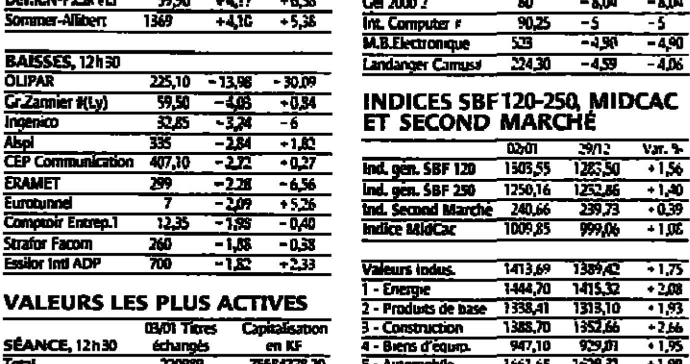
Le marché a montré qu'il était peu sensible à la fois à la confirmation de la mise en examen du président du constructeur, Louis Schweitzer, et à l'annonce d'une baisse des immatriculations en décembre. En fait, l'action a bénéficié, comme toutes les valeurs considérées comme sensibles aux cycles économiques, d'achats de début d'année, dans l'espoir d'une poursuite de la baisse des taux qui relancerait la croissance.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

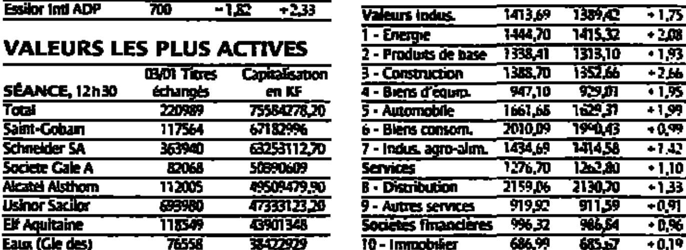


HAUSSES, 12 h 30	Cours au 03/01	Var. % 02/01	Var. % 31/12
CCMX(ex.CCMC) Ly	53	+9,73	+15,21
Intertechnique 1	475	+2,95	+10,98
UIC	64,70	+7,83	+9,84
Technip	362	+5,53	+7,41
Geophysique	171	+4,90	+6,21
Usinor Sacilor	69,40	+4,59	+7,18
SGE	114	+4,58	+6,04
Schneider SA	176,20	+4,56	+5,25
Dev.R.N-P.Cal #Li	59,90	+4,17	+6,58
Sommer-Allibert	1369	+4,10	+5,38



BAISSES, 12 h 30			
OLIPAR	225,10	−13,98	−30,09
Gr.Zannier #(Ly)	59,50	−4,08	+0,84
Ingenico	32,85	−3,24	−6
Alspi	335	−2,84	+1,82
CEP Communication	407,10	−2,72	+0,27
ERAMET	299	−2,28	−6,56
Eurotunnel	7	−2,09	+5,26
Comptoir Entrep.1	12,35	−1,99	−0,40
Strafor Facom	260	−1,88	−0,38
Essilor Intl ADP	700	−1,82	+2,33

VALEURS LES PLUS ACTIVES



SÉANCE, 12 h 30	03/01 Titres échangés	Capitalisation en KF
Total	220989	75584278,20
Saint-Gobain	117564	67182996
Schneider SA	363940	63253112,70
Societe Gale A	82068	50890609
Alcatel Alsthom	112005	49509479,90
Usinor Sacilor	693980	47333123,20
Elf Aquitaine	118549	43901348
Eaux (Gle des)	76558	38422929
Michelin	193967	38025384,70
Danone	45474	37306510

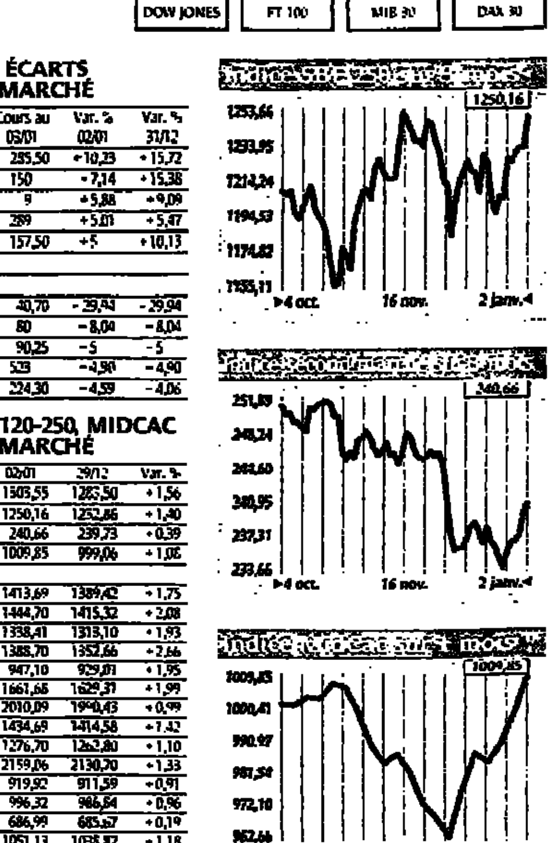
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 03/01	Var. % 02/01	Var. % 31/12
Seribo 2	285,50	+10,23	+15,72
CNIM CA#	150	+7,14	+15,38
Lectra Syst.(B) 2#	9	+5,88	+9,09
Faiveley #	289	+5,01	+5,47
Sixco	157,50	+5	+10,13

BAISSES, 12 h 30			
Ducros Serv.Rapide	40,70	−29,94	−29,94
Gel 2000 2	80	−8,04	−8,04
Int. Computer #	90,25	−5	−5
M.B.Electronique	523	−4,90	−4,90
Landanger Camus#	224,30	−4,59	−4,06

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	02/01	29/12	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1303,55	1283,50	+1,56
Ind. gén. SBF 250	1250,16	1232,86	+1,40
Ind. Second Marché	240,66	239,73	+0,39
Indice MidCac	1009,85	999,06	+1,08
Valeurs indus.	1413,69	1389,42	+1,75
1 - Energie	1444,70	1415,32	+2,08
2 - Produits de base	1338,41	1313,10	+1,93
3 - Construction	1388,70	1352,66	+2,66
4 - Biens d'équip.	947,10	929,01	+1,95
5 - Automobile	1661,66	1629,31	+1,99
6 - Biens consom.	2010,09	1990,43	+0,99
7 - Indus. agro-alim.	1434,69	1414,58	+1,42
Services	1276,70	1262,80	+1,10
8 - Distribution	2159,06	2130,70	+1,33
9 - Autres services	919,92	911,59	+0,91
Sociétés financières	996,32	986,64	+0,96
10 - Immobilier	686,99	685,67	+0,19
11 - Services financ.	1051,13	1038,87	+1,18
12 - Sociétés invest.	1089,70	1082,35	+0,68



Record à Mexico

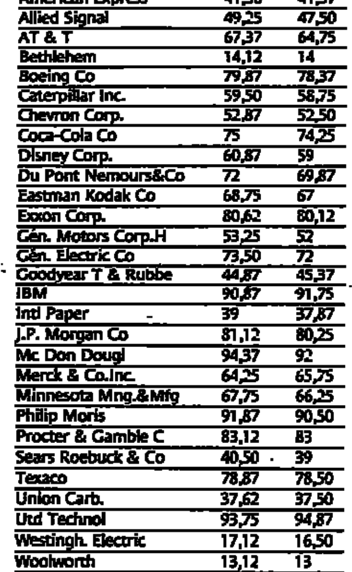
WALL STREET a entamé l'année en forte hausse mardi 2 janvier, à l'issue d'une journée moyennement active et dominée par des achats sur programme informatique. Ces achats ont été encouragés par la double perspective d'une nouvelle détente des taux d'intérêt à long terme dans les mois à venir et de la conclusion rapide d'un accord sur le conflit budgétaire. L'indice Dow Jones, qui fêtera son centième anniversaire le 26 mai, a grimpé de 60,33 points (1,18 %) à 5 177,45 points. Les valeurs en hausse ont été nettement plus nombreuses que celles en baisse : 1 570 contre 901 (612 actions inchangées). Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les obligations du Trésor à 30 ans se situait à 5,96 % contre 5,94 % vendredi soir.

La Bourse de Mexico a démarré l'année par un bond spectaculaire de 5,43 %, l'indice IPC battant son record, à 2 929,43 points, soit 150,96 points de plus que vendredi, dernière séance de 1995. Ce bond est attribué par les spécialistes à la reprise de Wall Street et à l'attente d'une baisse de 2 points des taux d'intérêt des certificats du Trésor mexicain.

INDICES MONDIAUX

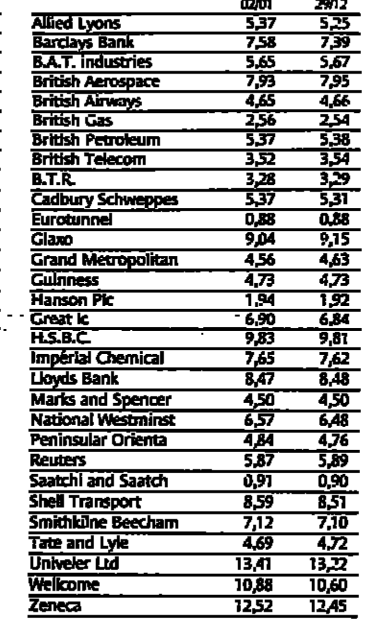
	Cours au 02/01	Cours au 29/12	Var. en %
Paris CAC 40	1908,38	1871,97	+1,91
New-York/DJ indus.	5151,44	5117,12	+0,67
Tokyo/Nikkei	19868,20	19868,20	—
Londres/FT100	3687,90	3689,30	−0,04
Francfort/Dax 30	2284,86	2253,88	+1,36
Frankfort/Commer.	818,56	815,66	+0,35
Bruxelles/Bel 20	1828,39	1809,47	+1,03
Bruxelles/Général	1575,94	1559,63	+1,03
Milan/MIB 30	1002	971	+3,09
Amsterdam/Gé. Cbs	326,70	321,50	+1,59
Madrid/Ibex 35	323,43	320,07	+1,04
Stockholm/Affarsal	1372,29	1351,85	+1,49
Londres FT30	2696,80	2689,50	+0,27
Hong Kong/Hang S.	10204,87	10073,39	+1,29
Singapour/Strait t	2258,07	2266,54	−0,38

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones



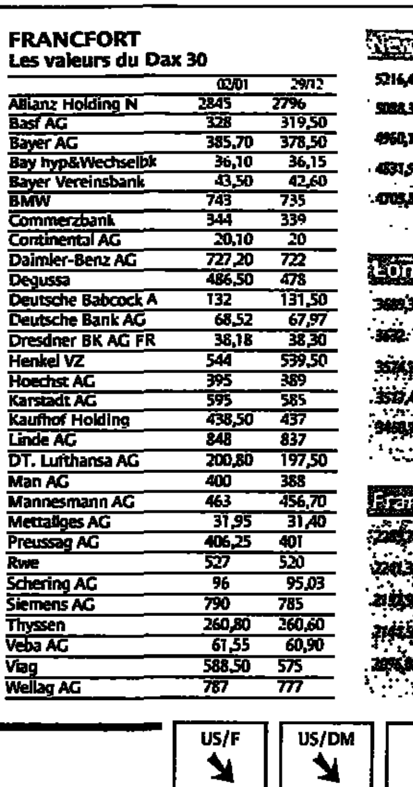
	02/01	29/12
Alcoa	54,37	52,87
American Express	41,50	41,37
Allied Signal	49,25	47,50
AT & T	67,37	64,75
Bethlehem	14,12	14
Boeing Co	79,87	78,37
Caterpillar Inc.	59,50	58,75
Chevron Corp.	52,87	52,50
Coca-Cola Co	75	74,25
Disney Corp.	60,87	59
Du Pont Nemours&Co	72	69,87
Eastman Kodak Co	68,75	67
Exxon Corp.	80,62	80,12
Gén. Motors Corp.H	53,25	52
Gén. Electric Co	73,50	72
Goodyear T & Rubbe	44,87	45,37
IBM	90,87	91,75
Intl Paper	39	37,87
J.P. Morgan Co	81,12	80,25
Mc Don Dougl	94,37	92
Merck & Co.Inc.	64,25	65,75
Minnesota Mng.&Mfg	67,75	66,25
Philip Moris	91,87	90,50
Procter & Gamble C	83,12	83
Sears Roebuck & Co	40,50	39
Texaco	78,87	78,50
Union Carb.	37,62	37,50
Utd Technol	93,75	94,87
Westingh. Electric	17,12	16,50
Woolworth	13,12	13

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

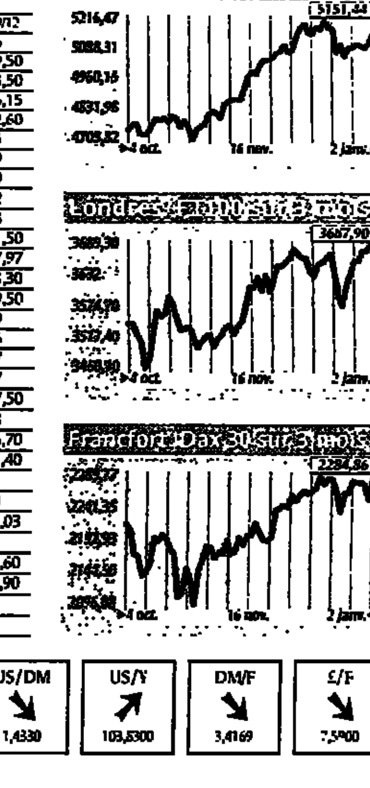


	02/01	29/12
Allied Lyons	5,37	5,25
Barclays Bank	7,58	7,39
B.A.T. industries	5,65	5,67
British Aerospace	7,93	7,95
British Airways	4,65	4,66
British Gas	2,56	2,54
British Petroleum	5,37	5,38
British Telecom	3,52	3,54
B.T.R.	3,28	3,29
Cadbury Schweppes	5,37	5,31
Eurotunnel	0,88	0,88
Glaxo	9,04	9,15
Grand Metropolitan	4,56	4,63
Guinness	4,73	4,73
Hanson Plc	1,94	1,92
Great Ic	6,90	6,84
H.S.B.C.	9,83	9,81
Impérial Chemical	7,65	7,62
Lloyds Bank	8,47	8,48
Marks and Spencer	4,50	4,50
National Westminst	6,57	6,48
Peninsular Orienta	4,84	4,76
Reuters	5,87	5,89
Saatchi and Saatch	0,91	0,90
Shell Transport	8,59	8,51
Smithkline Beecham	7,12	7,10
Tate and Lyle	4,69	4,72
Univeler Ltd	13,41	13,22
Wellcome	10,88	10,60
Zeneca	12,52	12,45

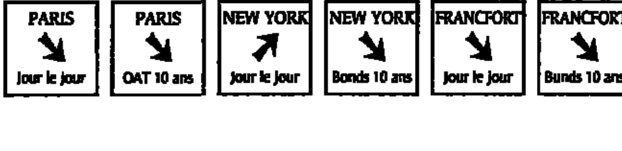
FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30



	02/01	29/12
Allianz Holding N	2845	2796
Basf AG	328	319,50
Bayer AG	385,70	378,50
Bay hyp&Wechselbk	36,10	36,15
Bayer Vereinsbank	43,50	42,60
BMW	743	735
Commerzbank	344	339
Continental AG	20,10	20
Daimler-Benz AG	727,20	722
Degussa	486,50	478
Deutsche Babcock A	132	131,50
Deutsche Bank AG	68,52	67,97
Dresdner BK AG FR	38,18	38,30
Henkel VZ	544	539,50
Hoechst AG	395	389
Karstadt AG	595	585
Kaufhof Holding	438,50	437
Linde AG	848	837
DT. Lufthansa AG	200,80	197,50
Man AG	400	388
Mannesmann AG	463	456,70
Mettallges AG	31,95	31,40
Preussag AG	406,25	401
Rwe	527	520
Schering AG	96	95,03
Siemens AG	790	785
Thyssen	260,80	260,60
Veba AG	61,55	60,90
Viag	588,50	575
Wellag AG	787	777



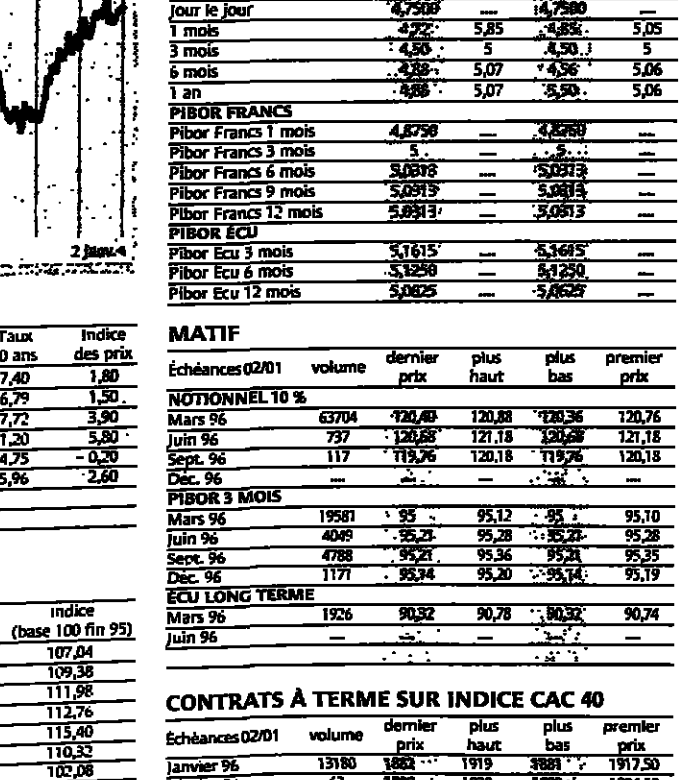
LES TAUX



Progression du Matif

L'ÉCHÉANCE MARS du contrat notionnel du Matif (qui mesure la performance des emprunts d'Etat français), mercredi 3 janvier, après quelques minutes de transactions, gagnait 8 centièmes, à 120,84 points. La veille, ce contrat avait terminé en forte hausse (+ 56 centièmes), soutenu par la progression des emprunts d'Etat allemands. Le rendement du Bund à dix ans était descendu, pour la première fois depuis deux ans, sous la barre des 6 % (5,96 %). La hausse des obligations européennes a été d'autant plus remarquée que, dans le même temps, les emprunts américains cédaient du terrain. Le taux de l'obligation d'Etat à trente ans est ainsi remonté de 5,94 % à 5,98 %.

Mercredi matin, la Banque de France a abaissé d'un seizième de point le taux de l'argent au jour le jour, ramené à 4,63 %.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 02/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	4,62	6,65	7,40	1,80
Allemagne	4,85	5,99	6,79	1,50
Grande-Bretagne	6,50	7,43	7,72	3,90
Italie	10,43	10,64	11,20	5,80
Japon	0,38	3,06	4,75	−0,20
Etats-Unis	5,75	5,59	5,96	2,60

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 02/01	Taux au 29/12	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	5,69	5,69	107,04
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	6,11	6,14	109,38
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	6,50	6,51	111,98
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6,71	6,74	112,76
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	7,28	7,30	115,40
Obligations françaises	6,92	6,93	110,32
Fonds d'Etat à TME	−1,33	−1,29	102,08
Fonds d'Etat à TRE	−1,07	−1,02	102,45
Obligat. franç. à TME	−0,98	−0,91	100,65
Obligat. franç. à TRE	+0,22	+0,31	100,19

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 8,20 %)

	Achat 02/01	Vente 02/01	Achat 29/12	Vente 29/12
Jour le jour	4,7500	—	4,7500	—
1 mois	4,72	5,85	4,85	5,05
3 mois	4,50	5	4,50	5
6 mois	4,38	5,07	4,56	5,06
1 an	4,88	5,07	5,50	5,06
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	4,8750	—	4,8750	—
Pibor Francs 3 mois	5	—	5	—
Pibor Francs 6 mois	5,0313	—	5,0313	—
Pibor Francs 9 mois	5,0313	—	5,0313	—
Pibor Francs 12 mois	5,0313	—	5,0313	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	5,1615	—	5,1615	—
Pibor Ecu 6 mois	5,1250	—	5,1250	—
Pibor Ecu 12 mois	5,0625	—	5,0625	—

MATIF

Échéances 02/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 96	63704	120,40	120,88	120,36	120,76
Juin 96	737	120,68	121,18	120,68	121,18
Sept. 96	117	119,76	120,18	119,76	120,18
Déc. 96	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 96	19581	95	95,12	95	95,10
Juin 96	4049	95,23	95,28	95,23	95,28
Sept. 96	4788	95,21	95,36	95,21	95,35
Déc. 96	1171	95,14	95,20	95,14	95,19
ÉCU LONG TERME					
Mars 96	1926	90,32	90,78	90,32	90,74
Juin 96	—	—	—	—	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 02/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Janvier 96	13180	1882	1919	1881	1917,50
Février 96	62	1889	1920	1889	1924,50
Mars 96	387	1897,50	1929,50	1895	1932,50
Juin 96	—	—	—	—	1915

LES MONNAIES

US/F ↘ 4,8895 | US/DM ↘ 1,4330 | US/Y ↗ 103,8300 | DM/F ↘ 3,4169 | £/F ↘ 7,5900

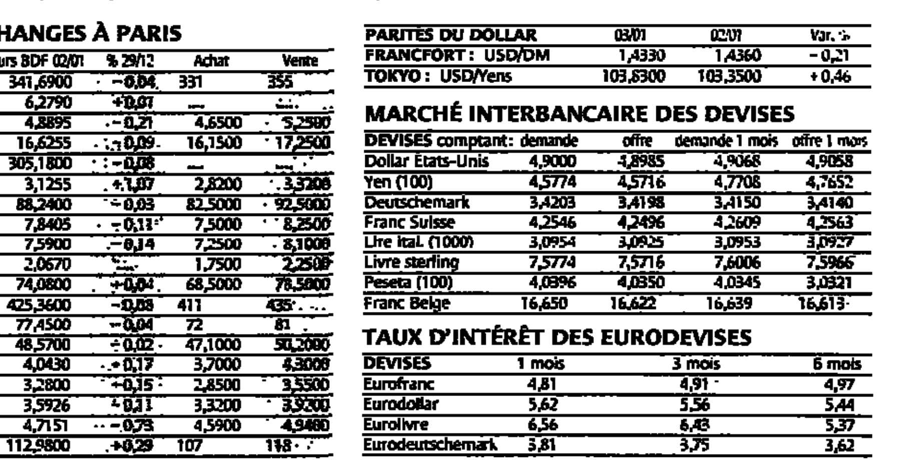
Faiblesse du deutschemark

LE DOLLAR, en légère hausse mercredi matin 3 janvier, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes, s'échangeait à 1,4378 mark, 103,98 yens et 4,9060 francs. Le billet vert avait été soutenu, la veille, par l'annonce d'une progression plus forte que prévu de l'indice des directeurs d'achats des groupes manufacturiers américains (NAPM). Celui-ci s'est établi à 47,3 points au mois de décembre après 46,5 points au mois de novembre.

Mercredi matin, la monnaie allemande continuait à faire preuve d'une relative faiblesse. Le franc s'inscrivait à 3,4135 francs pour un deutschemark. La livre sterling, affectée la veille par l'annonce de la défection d'un député conservateur, regagnait du terrain, à 2,2335 marks et 7,6255 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 02/01	% 29/12	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	341,6900	−0,04	331	355
Ecu	6,2790	+0,07	—	—
Etats-Unis (1 usd)	4,8895	−0,21	4,6500	5,2500
Belgique (100 F)	16,6255	−0,09	16,1500	17,2500
Pays-Bas (100 fl)	305,1800	−0,08	—	—
Italie (1000 lir.)	3,1255	+1,07	2,8200	3,3200
Danemark (100 krd)	88,2400	−0,03	82,5000	92,5000
Irlande (1 iep)	7,8405	−0,11	7,5000	8,2500
Gde-Bretagne (1 L)	7,5900	−0,14	7,2500	8,1000
Grèce (100 drach.)	2,0670	—	1,7500	2,2500
Suède (100 krs)	74,0800	+0,04	68,5000	78,5000
Suisse (100 F)	425,3600	−0,08	411	435
Norvège (100 k)	77,4500	−0,04	72	81
Autriche (100 sch)	48,5700	−0,02	47,1000	50,2000
Espagne (100 pes.)	4,0430	+0,17	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,2800	+0,15	2,8500	3,5500
Canada 1 dollar ca	3,5926	+0,11	3,3200	3,9200
Japon (100 yens)	4,7151	−0,73	4,5900	4,9400
Finlande (mark)	112,9800	+0,29	107	118



PARITÉS DU DOLLAR	03/01	02/01	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4330	1,4360	−0,21
TOKYO : USD/Yens	103,8300	103,3500	+0,46

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	4,9000	4,8985	4,9068	4,9058
Yen (100)	4,5774	4,5716	4,7708	4,7652
Deutschemark	3,4203	3,4198	3,4150	3,4140
Franc Suisse	4,2546	4,2496	4,2609	4,2563
Lire ital. (1000)	3,0954	3,0925	3,0953	3,0927
Livre sterling	7,5774	7,5716	7,6006	7,5966
Peseta (100)	4,0396	4,0350	4,0345	3,0321
Franc Belge	16,650	16,622	16,639	16,613

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	4,81	4,91	4,97
Eurodollar	5,62	5,56	5,44
Eurolivre	6,56	6,43	5,37
Eurodeutschemark	3,81	3,75	3,62

L'OR

	cours 02/01	cours 29/12
Or fin (k. barre)	60900	61000
Or fin (en lingot)	61200	61100
Once d'Or Londres	387	389,15
Pièce française(20f)	349	350
Pièce suisse (20f)	346	350
Pièce Union lat(20f)	350	353
Pièce 20 dollars us	2240	2240
Pièce 10 dollars us	1352,50	1352,50
Pièce 50 pesos mex.	2200	2235

LE PÉTROLE

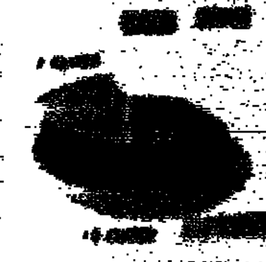
En dollars	cours 02/01	cours 29/12
Brent (Londres)	16,10	16,10
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	16,16	16,16

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	02/01	29/12
Dow-Jones comptant	225,54	225,40
Dow-Jones à terme	330,02	329,51
CRB	—	—

MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2816	2797
Cuivre à 3 mois	2632	2650
Aluminium comptant	1674,50	1675
Aluminium à 3 mois	1697,50	1697
Plomb comptant	699	715
Plomb à 3 mois	697,50	712
Etain comptant	6300	6280
Etain à 3 mois	6305	6299
Zinc comptant	998	1001,50
Zinc à 3 mois	1018,50	1025
Nickel comptant	7702	7935
Nickel à 3 mois	7825	8055

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,23	5,10
Platine à terme	424	397,50
Palladium	155,25	133,20
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	—	—
Maïs (Chicago)	3,72	3,69
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	—	—
GRAINES, DENRÉES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	107,50	270
Orge (Londres)	112,25	117
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	—	—
Café (Londres)	2545	2005
Sucre blanc (Paris)	1751,88	—
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,73	0,81
Jus d'orange (New-York)	1,04	1,20



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 3 JANVIER

Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 5,63
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,95 %
CAC 40 : 1926,43

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Paiement dernier coup. (1)
EDF-GDF 3%	7560	7580	+ 0,26	01/06/95
B.N.P. (T.P)	957,50	921	- 1,76	30/07/95
Cr.Lyonnais(T.P.)	835	835	—	22/10/95
Renault (T.P.)	1915	1917	+ 0,10	24/10/95
Rhone Poulenc(T.P)	2025	—	—	01/10/95
Saint Gobain(T.P.)	1135	—	—	15/07/95
Thomson S.A (T.P)	1080	—	—	01/08/95
Accor	647	652	+ 1,71	26/07/95
Air Liquide	830	836	+ 0,72	10/07/95
Alcatel Alsthom	437,20	442,40	+ 1,18	28/07/95
Alcatel Cable	364	369	+ 1,37	07/07/95
Axa	344,80	335	- 2,84	07/07/95
AGF-Ass.Gen.France	164,60	166	+ 0,85	13/07/95
Axa	336,10	326,80	+ 0,20	12/06/95
Auxme	380	380	—	—
Bail Investis.	835	825	- 1,19	12/07/95
Bancaire (Cie)	563	562	- 0,17	30/08/95
Bazar Hot. Ville	399	402	+ 0,75	13/06/95
Bertrand Faure	125,50	127,60	+ 1,67	12/07/95
BIC	511	526	+ 2,93	17/07/95
BIS	360	365	+ 1,38	01/07/92
B.N.P.	225,40	225,90	+ 0,22	28/07/95
Bollore Techno.	436	446	+ 2,29	15/07/92
Bongrain	2768	2799	+ 1,11	16/05/95
Bouygues	520	533	+ 2,50	21/08/95
Canal +	934	944	+ 1,07	18/08/95
Cap Gemini Sogeti	137,50	138	+ 0,36	10/07/92
Carnaudmetalbox	223,90	224	+ 0,04	15/06/95
Carrefour	3017	3059	+ 1,39	25/04/95
Casino Guichard	142,10	143,40	+ 0,91	12/06/95
Casino Guich.ADP	109	111	+ 1,83	12/06/95
Castorama Dl (Li)	817	830	+ 1,59	04/07/95
C.C.F.	253,70	253,90	+ 0,07	29/06/95
CCMX(ex.CCMC) Ly	46,30	53	+ 9,75	30/06/91
Cegid (Ly)	370	365	- 1,35	26/05/95
CEP Communication	418,50	407,10	- 2,72	20/07/95
Cetus Europ.Reun	62,20	62,35	+ 0,24	01/07/90
Cetelem	898	910	+ 1,33	30/03/95
CCIP	994	1000	+ 0,60	09/06/95
Chargeurs	973	983	+ 1,02	21/06/95
Christian Dior	524	527	+ 0,57	04/12/95
Ciments Fr.Priv.B	196	197	+ 0,51	30/06/95
Clarins	470,80	472	+ 0,25	19/07/95
Club Mediterranee	394,80	396,30	+ 0,37	05/07/93
Coflexip	182	186	+ 2,19	07/08/95
Colas	824	840	+ 1,94	29/06/95
Comptoir Entrep.1	12,60	12,35	- 1,98	15/07/92
Comptoir Moder.	1612	1605	- 0,43	14/06/95

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Paiement dernier coup. (1)
CPR	405	405	—	03/07/95
Cred.Fon.France	69,85	70,20	+ 0,50	16/06/95
Credit Local Fce	392,50	399,50	+ 1,78	15/06/95
Credit Lyonnais CI	239	235	- 1,67	01/07/93
Credit National	364,90	367	+ 0,57	01/06/95
CS Signaux(CSEE)	208,80	213	+ 2,01	27/07/95
Damart	3850	3870	+ 0,51	19/12/95
Danone	818	820	+ 0,24	15/06/95
Dassault-Aviation	320	320	—	16/06/95
Dassault Electro	161	162	+ 0,62	27/06/95
De Dietrich	223,30	221,20	- 0,94	16/06/95
Degremont	431,80	428,60	- 0,74	06/06/95
Dev.R.N-P.Cal Li	57,50	59,90	+ 4,17	—
DMC (Dollfus Mi)	199	199	—	19/06/95
Docks France	759	768	+ 1,18	01/06/95
Dynaction	96,50	97,40	+ 0,93	10/07/92
Eaux (Gle des)	494,10	507	+ 2,61	03/07/95
Ecco	745	757	+ 1,61	03/07/95
Eiffage	725	725	—	02/01/96
Elf Aquitaine	368	369,70	+ 0,46	17/07/95
ERAMET	306	299	- 2,28	31/07/95
Eridania Beghin	854	862	+ 0,93	12/07/95
Essilor Intl	954	960	+ 0,62	04/07/95
Essilor Intl ADP	713	700	- 1,82	04/07/95
Esso	490	496	+ 1,22	27/06/95
Eurafrance	1672	1691	+ 1,13	26/12/95
Euro Disney	11,10	11	- 0,90	23/02/93
Euro RSCG W.W.	414	409	- 1,20	05/09/95
Europe 1	1018	1010	- 0,78	04/04/95
Eurotunnel	7,15	7	- 2,09	—
Filipacchi Medias	755	750	- 0,66	21/08/95
Finextel	69,20	70	+ 1,15	22/06/95
Fives-Lille	390	383,10	- 1,76	13/07/95
Fromageries Bel	4600	4600	—	22/07/95
Galeries Lafayette	1230	1224	- 0,48	05/07/95
GAN	183	187	+ 2,18	05/07/94
Gascogne (B)	419,90	419	- 0,21	19/06/95
Gaz et Eaux	1709	1720	+ 0,64	27/06/95
Geophysique	163	171	+ 4,90	12/07/93
G.F.C.	368	370	+ 0,54	26/07/95
Groupe Andre S.A.	355	356	+ 0,28	14/07/95
Groupe De La Cite	560	560	—	19/06/95
Gr.Zannier (Ly)	62	59,50	- 4,03	01/07/95
GTM-Entrepose	343	342,50	- 0,14	21/07/95
Guilbert	573	571	- 0,34	07/08/95
Guyenne Gascogne	1349	1336	- 0,96	19/06/95
Havas	385,50	387	+ 0,38	24/08/95
I.D.I.A	199,70	199,70	—	29/09/95
Imetal	566	567	+ 0,17	06/07/95
Immeubl.France	298	295	- 1	15/06/95
Ingenico	33,95	32,85	- 3,24	31/07/95
Interbail	271,50	270	- 0,55	30/06/95
Intertechnique 1	440	475	+ 7,95	29/09/92
Jean Lefebvre	280	281,50	+ 0,53	19/06/95
Klepierre	575	572	- 0,52	30/03/95
Labinal	567	564	- 0,52	05/07/95
Lafarge	329	332,10	+ 0,94	10/07/95
Lagardere (MMB)	94,15	94,70	+ 0,58	05/07/95
Lapeyre	241	239,90	- 0,45	02/06/95
Lebon	185	185,30	+ 0,16	05/07/95
Legrand	759	778	+ 2,50	15/06/95
Legrand ADP	500	509	+ 1,80	15/06/95
Legris indust.	159,50	158	- 0,94	10/08/92
Locindus	825	830	+ 0,60	03/07/95
L'Oreal	1335	1340	+ 0,37	28/06/95

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Paiement dernier coup. (1)
Vaal Reefs	319,10	334,90	+ 4,95	15/09/95
Volkswagen A.G #	1636	1664	+ 1,71	08/06/95
Volvo (act.B) #	100,60	101,40	+ 0,79	08/05/95
Western Deep	161	170	+ 5,59	15/09/95
Yamanouchi #	104	104	—	
Zambia Copper	1,79	1,81	+ 1,11	

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection **Cours relevés à 12h30**

MERCREDI 3 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Florat9,75% 90-99#	112,64	4,475 ↑
OAT 9,8%1/86-96CA#	100,29	9,209
OAT 8,5% 87-97CA#	104,86	4,575 ↓
OAT 9,90%85-97 CA#	108,70	0,709 o
OAT 88-98 TME CA	101,40	6,521
OAT 9/85-98 TRA	—	1,802 d
OAT 9,50%88-98 CA#	109,85	5,713 o
OAT TMB 87/99 CA	99,60	6,349 o
OAT 8,125% 89-99 #	108,08	5,061

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	147	147
Commerzbank AG	1131	1131
Fiat Ord.	16	16
Gevaert	273	273
Gold Fields South	144,60	144,60
Kubota Corp.	30	30
Montedison act.ep.	4,54	7,252 d
Olympus Optical	46,40	46,40
Ottomane(cie Fin.)	168	168
Robeco	353,60	354,30
Rodamco N.V.	134,90	140
Rolinco	370	374
Solvay SA	2370	2370
Wagons Lit	1585	1585

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection **Cours relevés à 12h30**

MERCREDI 3 JANVIER

HORS-COTE

Une sélection **Cours relevés à 12h30**

MERCREDI 3 JANVIER

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
B.A.C.	◆	0,01	0,01
Sté lecteurs du Monde	◆	144	144
Nobel	◆	125	125
Mumm	◆	1081	1081
Générale Occidentale	◆	41,60	41,60

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

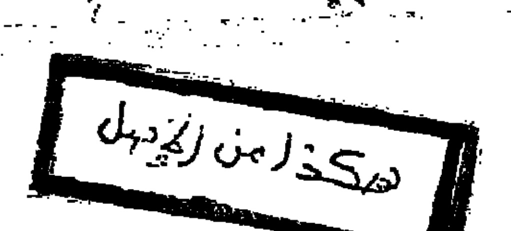
Une sélection
Cours de clôture le 2 janvier

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
Uni-Associations	◇	119,43	119,43
Uni-Foncier		1197,92	1168,70
Unifrance		592,04	577,60
Uni-Garantie C		1633,22	1602,77
Uni-Garantie D		1417,69	1391,26
Uni Régions		1333,42	1300,90
Univar	◇	295,50	295,50
Univers Actions		1680,54	1639,55
Univers Obligations		2153,43	2113,28
Valorg	●	2358,90	2324,04
Valreal		33975,43	33956,45
Winterthur St-Honoré		244,84	233,74

* Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995.

SYMBOLES

◇ cours du jour; ◆ cours précédent.



AUJOURD'HUI

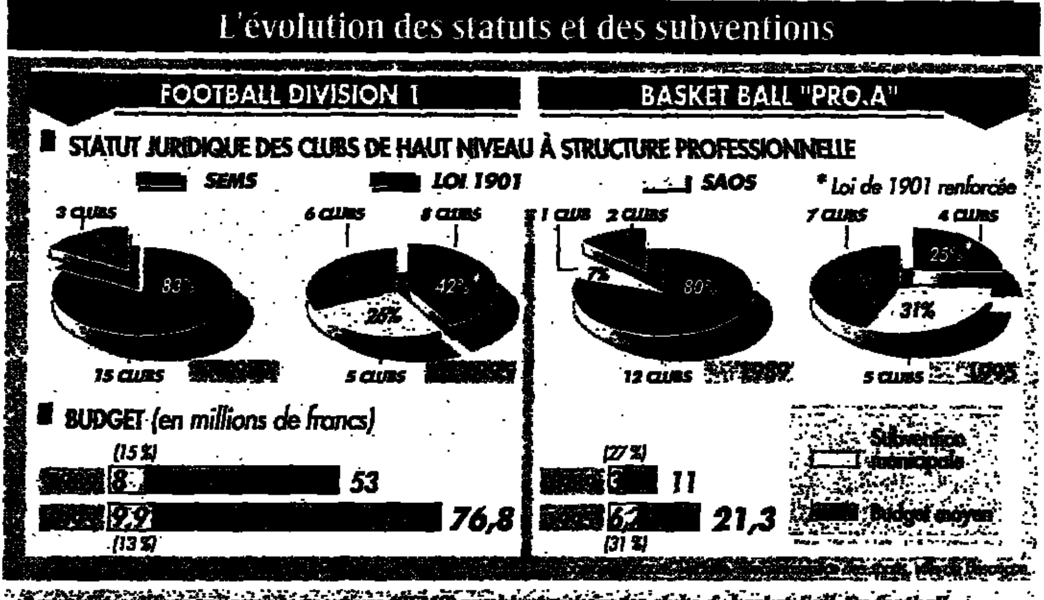
SPORTS

FINANCEMENT Le montant des subventions accordées par les collectivités territoriales aux clubs professionnels continue d'augmenter chaque année. Toutefois la part du financement public tend à diminuer dans le budget des clubs de football qui ont entrepris, les premiers de diversifier leurs ressources. ● LA LOI du 8 août 1994 prévoit en effet la disparition progressive des aides publiques aux clubs professionnels d'ici à 1999, mais suivant des modalités encore inconnues car le décret d'application n'a toujours pas été publié. ● SOUHAITANT apparaître non plus comme de simples bailleurs de fonds mais comme des *« partenaires économiques »*, les collectivités locales modifient peu à peu leurs relations avec le sport de haut niveau. Elles se montrent plus exigeantes et négocient des *« contrats d'objectifs »*.

Les collectivités locales veulent redéfinir leurs relations avec les clubs

Villes, départements et régions ne souhaitent plus subventionner à fonds perdus le sport professionnel. Ils entendent instituer de nouvelles règles et devenir de véritables partenaires économiques en négociant des « contrats d'objectifs »

LE RÔLE fondamental des collectivités locales, et des villes en particulier, dans l'organisation et la gestion du sport en France n'est plus à démontrer. Les collectivités locales s'interrogent néanmoins : comment assurer, dans un contexte toujours plus complexe, un *« service public territorial du sport »* de qualité ? En instituant de nouvelles règles du jeu dans les relations avec les autres partenaires – Etat et mouvement sportif –, ont répondu en substance les quelque neuf cents fonctionnaires territoriaux, directeurs des sports de villes, départements et régions, responsables d'équipements, éducateurs des activités physiques et sportives et élus locaux qui ont assisté récemment à Mâcon au second forum Sport et collectivités territoriales.



Les sociétés d'économie mixte sportives (SEMS) semblent séduire les clubs de basket-ball. En football, la formule de l'association loi de 1901 renforcée (avec des obligations comptables) a retenu l'intérêt de la majorité des anciennes associations. Les autres ont opté davantage pour la société anonyme à objet sportif (SAOS) que pour les SEMS.

PLUS EXIGEANTES

Le sujet des subventions accordées aux clubs sportifs a surtout retenu l'attention. La contractualisation entre les villes, départements, régions et les associations sportives locales, à travers la signature de contrats d'objectifs, se développe fortement et tend à devenir la règle, quels que soient les niveaux sportifs des clubs. Les clubs de haut niveau cependant, professionnels ou non, ont été les premiers concernés et continuent de l'être.

Le montant des subventions allouées aux clubs phares augmente chaque saison en football et en basket-ball, mais il a commencé à reculer en valeur relative pour le football (*lire notre graphique*). La saison passée, les clubs de rugby de l'élite ont été financés, en moyenne, à 23 % par les subventions municipales (1,5 million de francs sur 6,5), ceux de handball à 18 % (1,2 million sur 6,6 en moyenne) et de volley-ball à 24 % (0,94 million sur 3,9).

La déroute financière de certains clubs, au début des années 90, et la publication des lois Joxe et Bredin, en 1992, puis Sapin, en 1993, ont conduit les collectivités à revoir leurs relations avec le sport de haut niveau, et le sport professionnel en particulier. Plus prudentes, elles se sont aussi montrées plus exigeantes, n'hésitant pas à demander des comptes, à travers la signature de contrats d'objectifs en particulier. Déclarées *« illégales »* au printemps 1994 par Charles Pasqua, alors ministre de l'intérieur, les subventions aux clubs professionnels ont été légalisées par la loi du 8 août 1994, pour une durée limitée – jusqu'au 31 décembre 1999 –, et sous certaines conditions fixées par un décret d'application, annoncé pour la fin du mois de décembre, mais non encore publié.

Pour les responsables territoriaux, la sortie de ce texte, particulièrement attendu depuis plus d'un an, et la pleine application de la loi de 1994 qui en résultera devraient modifier la nature des relations entre les collectivités et les principaux clubs. Seront en effet concernés par ce texte les clubs organisant des manifestations sportives payantes, en retirant plus de 2,5 millions de francs net de recettes par an (recettes « guichet », sponsoring, droits de retransmission télévisée) et versant plus de 2,5 millions de francs de rémunération à leurs joueurs (hors charges sociales). Les clubs de football de première et de deuxième division ainsi que les clubs de basket-ball de Pro A et Pro B sont directement visés.

ÉVOLUTION DU STATUT

La loi stipule clairement que les subventions pourront être accordées aux sociétés d'économie mixte sportives (SEMS) et aux sociétés anonymes à objet sportif (SAOS). Pour certains, cela signifie que *« le statut du club professionnel inspiré de celui des sociétés commerciales est légitimé »*. Amorcée au début de la décennie, l'évolution du statut juridique des clubs professionnels devrait donc se poursuivre (*lire le graphique*).

La nouvelle loi limitera le montant des subventions allouables aux clubs et imposera aux deux parties de conclure une convention qui, selon certains spécialistes, risque d'être assimilée à un « contrat commercial ». Si, à travers cette signature, le club s'engage, en contrepartie de l'aide accordée, à réaliser, pour le compte de la collectivité, une action de communication, l'engagement de la collectivité pourrait être assimilé à une action de sponsoring. La subvention, considérée alors comme une recette de parrainage, pourrait être assujettie à la TVA.

Pour les responsables du sport territorial, cette nouvelle donne soulève plusieurs questions, pour l'instant sans réponse : qui, du club ou de la collectivité, prendra en charge le paiement de la TVA sur les subventions ? Les clubs ne seront-ils pas tentés d'adresser systématiquement aux collectivités une demande d'aides complémentaires ? Les collectivités ne risquent-elles pas, à terme, d'entrer en concurrence avec les sponsors « classiques » du club ? *« Une mutation importante tend à faire apparaître la collectivité locale non plus comme un simple bailleur de fonds, mais comme un partenaire économique »*, annoncent les responsables territoriaux. A la réunion de Mâcon, Henri Sérandour, président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), s'était déplacé pour affirmer que le mouvement sportif entendait bien le message.

Catherine Marzin

Le football veut agrandir ses cages et donner des ailes au jeu

IL NE RESTAIT PLUS que cette solution pour pallier les carences offensives du football moderne : agrandir les buts. Josef Blatter, secrétaire général de la Fédération internationale de football (FIFA), a indiqué, dans l'hebdomadaire allemand *Stern*, qu'était envisagé d'*« élargir la cage du diamètre de deux ballons et de la rehausser du diamètre d'un ballon »*. Pour qui ne serait pas familier de l'unité de mesure, cette sphère fait un peu moins de 25 centimètres de diamètre.

Depuis que le football est né, en 1863, les buts n'avaient pas changé de taille. Le bois avait été remplacé par le métal. De carré, les poteaux étaient devenus ronds, juste un peu trop tard pour que les Verts de Saint-Etienne ne deviennent le premier club français, toutes disciplines confondues, à remporter une coupe d'Europe, en 1976. Mais leurs mensurations étaient invariables, fixées pour l'éternité à l'article 1 du règlement : 7,32 mètres de largeur et 2,44 mètres de hauteur.

Ce même règlement en 17 points expose en préambule que le jeu consiste *« à conduire un ballon dans le but adverse »*. Or, les joueurs ont eu tendance à oublier ce principe de base. La moyenne des scores a dégringolé vertigineusement et, selon les statistiques de la FIFA, s'établit à peine au-dessus de deux unités par match. *« La loi est parfaite »*, disait encore récemment au *Monde* Joao Havelange, le président de la FIFA. La loi peut-être, mais pas les hommes.

LA PEUR DE PERDRE

Les dirigeants du football ont pourtant tout essayé pour pousser des joueurs craintifs à l'offensive. Ils ont porté la victoire à trois points au lieu de deux. Ils ont assoupli la règle du hors-jeu. Ils ont demandé aux arbitres de sanctionner plus sévèrement les actes d'antijeu. Ils ont interdit au gardien d'utiliser les mains en cas de passe en retrait d'un partenaire. Las, rien n'y a fait. La peur de perdre l'emporte toujours sur l'envie de gagner. L'angoisse du résultat éclipse le goût du spectacle. Face à un tel blocage psychologique, il ne restait plus qu'à utiliser les grands moyens.

La démographie plaidait également pour une réforme. Depuis la fin du dix-neuvième siècle, l'homme n'a cessé de grandir. Selon des statistiques néerlandaises, la taille moyenne des conscrits est passée de 1,65 mètre en 1880 à 1,80 mètre un siècle plus tard. En France, les statistiques de l'armée montrent une augmentation de 8 centimètres en quarante ans. L'*« Homo gardien de but »* a poussé plus vite encore. Dans le championnat de France, il dépasse aisément le mètre quatre-vingts de moyenne. En Europe, ils ne sont pas rares à approcher les deux mètres. A ces grands oiseaux, la cage devenait petite. Il y avait de quoi intimider l'attaquant le plus chevronné.

UNE LONGUE PROCÉDURE

La mesure préconisée par M. Blatter est encore loin d'être appliquée. Elle doit d'abord être approuvée par l'International Board, qui, depuis 1886, garde jalousement le règlement. Une réunion, qui examinera sa pertinence, est prévue le 9 mars à Rio de Janeiro. La modification sera probablement mise à l'essai ensuite. Bien des réformes, comme la remise en touche au pied ou l'instauration de temps morts, se sont enlisées dans cette longue procédure. Il est déjà acquis que rien ne sera fait avant la Coupe du monde de 1998. Ne serait-ce que pour des raisons pratiques : changer les buts sur les millions de terrain dans le monde prendra du temps et de l'argent.

Curieuse coïncidence, mardi 2 janvier, alors qu'était annoncée cette éventuelle révolution aux vertus offensives, mourait à Berne, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, l'Autrichien Karl Rappan. Joueur, puis entraîneur, ce dernier avait imaginé, dans les années 30, un système de jeu très défensif, le « verrou », qui préfigurait le célèbre *catenaccio* italien. En élargissant les buts, la FIFA tente aujourd'hui de remédier à cette pensée négative, presque nihiliste, adoptée par le football. Reste à savoir si les joueurs comprendront cette nouvelle philosophie du portique.

Benoît Hopquin

■ **RALLYE-RAID : six motards ont été blessés,** mardi 2 janvier, lors de la quatrième étape du Grenade-Dakar et ont été contraints à l'abandon. Parmi eux, le Belge Georges Jobé. Le quintuple champion du monde de moto-cross souffre d'un traumatisme crânien et de lésions à l'épaule. L'Espagnol Joan Roma s'est fracturé la clavicule, comme le Néerlandais Van der Kooy et l'Allemand Dosch. Par ailleurs, le Forum maghrébin pour l'environnement et le développement invite les concurrents *« à ne pas écraser les végétations et à se convertir en caravane de paix et de développement »*. Un communiqué publié mardi précise que *« les participants sont les bienvenus, sans leurs cylindrées, dans les sites antiques et millénaires d'Afrique »*.

■ **PATINAGE ARTISTIQUE : les danseurs Sophie Moniotte et Pascal Lavanchy ont déclaré forfait** pour les championnats d'Europe qui se disputeront à Sofia du 22 au 28 janvier. La première n'est pas remise d'une fracture de la malléole contractée en octobre. Le couple espère disputer les championnats du monde, à Edmonton, en mars.

■ **FOOTBALL : William Prunier a refusé de signer un contrat avec Manchester United.** L'International français, dont la période d'essai s'achevait mercredi 3 janvier, s'était vu offrir une simple prolongation de son engagement. William Prunier a disputé deux matches sous les couleurs de Manchester United, contre les Queen's Park Rangers (2-1) et Tottenham (1-4). – (*AFP*, *Reuter*.)

RÉSULTATS

FOOTBALL

CHAMPIONNAT D'ANGLETERRE
22e journée
Matches en retard

Newcastle-Arsenal	2-0
Queen's Park Rangers-Chelsea	1-2

Classement : 1. Newcastle, 48 pts ; 2. Manchester United, 41 ; 3. Liverpool et Tottenham, 38 ; 5. Aston Villa, 35 ; 6. Arsenal et Nottingham Forest, 34 ; 8. Middlesbrough, 33 ; 9. Everton, Blackburn, Leeds et Chelsea, 32 ; 13. Sheffield Wednesday, 25 ; 14. West Ham, 23 ; 15. Wimbledon, 21 ; 16. Southampton, 20 ; 17. Coventry et Manchester City, 19 ; 19. Queen's Park Rangers, 18 ; 20. Bolton, 10

RALLYE-RAID

GRENADE-DAKAR

4e étape
Er Rachidia-Foum El Hassan
(776 km, dont 540 km de spéciale)

Autos : 1. Wambergue-Gallagher (Fra.-GB/Citroën) ; 2. Lartigue-Perin (Fra. /Citroën), à 1 min 40 s ; 3. Vatanen-Picard (Fin.-Fra. /Citroën), à 2 min 11 s ; 4. Fontenay-Musmarra (Fra. /Mitsubishi), à 4 min 44 s ; 5. Saby-Serieys (Fra. /Mitsubishi), à 7 min 50 s

Motos : 1. Peterhansel (Fra. /Yamaha) ; 2. Kinigadner (Aut. /KTM) à 6 min 03 s ; 3. Orioli (Ita. /Yamaha) à 12 min 22 s ; 4. Magnaldi (Fra. /KTM) à à 14 min 17 s ; 5. Arcarons (Esp. /KTM) à à 21 min 34 s.

Classements généraux :

Autos : 1. Vatanen-Picard, 10 h 40 min 13 s ; 2. Lartigue-Perin, à 4 min 56 s ; 3. Wambergue-Gallagher, à 13 min 31 s ; 4. Fontenay-Musmarra, à 22 min 42 s ; 5. Saby-Serieys, à 22 min 56 s.

Motos : 1. Peterhansel, 11 h 27 min 32 s ; 2. Kinigadner, à 13 min 22 s ; 3. Magnaldi, à 18 min 47 s ; 4. Orioli, à 29 min 57 s ; 5. Arcarons, à 37 min 06 s.

SCIENCES

La datation au carbone 14 doit être réévaluée de plusieurs millénaires

LES DATATIONS au carbone 14 devront être vieillies de deux mille à trois mille ans (entre - 20 000 et - 40 000 ans). Les magnifiques peintures des grottes d'Arcy-sur-Cure (Yonne), de Cosquer, près de Marseille (Bouches-du-Rhône), ou de Gargas, dans les Pyrénées, pour ne citer qu'elles, vont donc prendre un sérieux « coup de vieux ». Tels sont les résultats des travaux des équipes de paléomagnétisme et de carbone 14 du Centre des faibles radioactivités (CFR), laboratoire commun au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) installé à Gif-sur-Yvette (Essonne), qui ont été récemment présentés au colloque de l'American Geophysical Union à San-Francisco (Etats-Unis).

Les chercheurs sont arrivés à ces conclusions en étudiant les variations d'intensité du champ magnétique terrestre enregistrées dans des carottes de sédiments marins provenant de la région des Açores. En remontant de cinquante mille ans dans le passé, ils ont ainsi constaté que l'intensité de notre champ magnétique était plus faible à l'époque qu'aujourd'hui.

Ce dernier agit comme un bouclier face aux particules cosmiques venues de l'espace qui, en percutant l'azote de l'atmosphère, produisent le carbone 14. Cet isotope radioactif se combine ensuite à l'oxygène de l'air pour donner du gaz carbonique qui est absorbé par les organismes vivants, plantes, animaux, comme le gaz carbonique ordinaire. A leur mort, le carbone 14, n'étant plus renouvelé, commence à se désintégrer et la moitié des atomes radioactifs présents disparaissent tous les cinq mille sept cent trente ans. C'est ce phénomène de désintégration qui permet, par une remontée dans le temps, de dater des échantillons.

Mais plus le champ magnétique est faible, plus la quantité de carbone 14 fabriquée par les rayons cosmiques – et donc celle qui a été absorbée par les organismes vivants – est importante. Le taux résiduel de désintégration suit la même tendance et les mesures traduisent donc une trop grande « jeunesse » par rapport à la réalité. Il faut en conséquence corriger dans le sens d'un vieillissement, ce qu'a d'ailleurs confirmé une autre méthode de datation (uranium-thorium) effectuée sur des coraux. Très importants pour la période comprise entre - 20 000 et - 40 000 ans, les écarts par rapport aux anciennes mesures auront des répercussions notables sur la connaissance de la préhistoire. Sans doute faudra-t-il *« modifier un certain nombre d'hypothèses sur les classifications »*, estime Denis Vialou, professeur au Muséum national d'histoire naturelle.

PLUSIEURS RÉAJUSTEMENTS

La datation au carbone 14 n'en est pas à son premier réajustement et en subira probablement d'autres. Le chimiste américain William Libby, qui l'inventa en 1947 – ce qui lui valut le prix Nobel de chimie en 1960 –, avait émis l'hypothèse d'un taux de production constant de cet isotope à travers les siècles. Ce n'est pas exact, et *« le carbone 14 date donc faux »*. *« On le sait depuis quarante ans »*, rappelle Michel Fontugne, responsable du service de datation radiocarbone par comptage radioactif de Gif-sur-Yvette. Les scientifiques *« faisaient comme si »* tout en cherchant à affiner leurs mesures en les comparant à d'autres techniques de datation.

Les premières évaluations furent effectuées à l'aide du calendrier de l'Egypte ancienne ou de manuscrits médiévaux. Puis au moyen de la dendrochronologie, méthode qui compte les anneaux de croissance des arbres fossiles année par année et qui a permis de calibrer la datation au carbone 14 jusqu'à - 11 000 ans. D'autres comparaisons ont été faites avec des coraux, par la méthode de l'uranium-thorium, en remontant jusqu'à environ - 18 000 ans. Le carbone 14 a ainsi pu être corrigé jusqu'à - 20 000 ans. Au-delà, les repères manquaient. Les travaux des chercheurs de Gif-sur-Yvette en fournissent désormais pour la période comprise entre - 20 000 et - 40 000 ans. Pour les temps plus anciens, la méthode est de toute façon peu fiable car il devient impossible de mesurer avec précision les trop petites émissions radioactives de l'échantillon observé. Même si de grands progrès ont été faits grâce au spectromètre de masse par accélération, un outil hérité de la physique nucléaire qui – tel le Tandetron du CFR – permet d'analyser des échantillons de l'ordre du milligramme.

La longue et riche aventure du carbone 14 n'est donc pas terminée. D'autant que, pour importants qu'ils soient, les derniers travaux des chercheurs de Gif-sur-Yvette ne constituent qu'*« une première approximation »* pour la période - 20 000 à -40 000 ans, souligne Jean-Claude Duplessy, directeur du CFR.

Christiane Galus

Chambre avec vue sur l'île du Diable

A huit heures d'avion de Paris et une heure de bateau de Kourou, les îles du Salut, un bagne devenu paradis tropical

KOUROU
de notre envoyé spécial

Hachette édite des guides. Matra Marconi Space fabrique des éléments de satellites. Les deux sociétés appartiennent au même groupe. Le volume *Antilles, Guyane, mer des Caraïbes* des Guides bleus se retrouve donc naturellement dans les mains des invités au lancement d'un satellite de télécommunications par la fusée Ariane. Pour qui n'a jamais mis les pieds en Guyane et *a fortiori* à Kourou, dans le centre spatial, le cadeau semble de première nécessité. Une poire pour les assoiffés de connaissances qui ne veulent pas débarquer secs.

Un conseil s'impose pourtant : il faut résister à l'envie de meubler les huit longues heures de vol au-dessus de l'Océan en se plongeant dans la lecture de cet ouvrage. Car il y a un risque majeur à l'exercice, celui d'arriver page 329 au chapitre « Reptiles ». Pour peu qu'on tressaille à la vue d'une malheureuse couleuvre, on pourrait alors être pris d'une terrible envie de détourner l'avion à l'énumération savante de toutes les espèces venimeuses qui grouillent dans ce lointain département d'outre-mer. Du minuscule serpent corail au remarquable lachésis, tous font des morsures également mortelles. Le reptilophobe se demandera pourquoi les auteurs du guide ont cru bon de préciser que les chances de marcher sur un serpent en Guyane sont à peu près aussi fortes que celles de marcher sur un lièvre en métropole. Mais qui donc a peur des serpents ?

Partir pour la Guyane, c'est mettre un mouchoir sur ses phobies urbaines, réveiller l'explorateur qui sommeille en tout citadin, ajuster le pas sur celui de Tintin en route pour la Lune. L'installation d'un centre spatial, comble du high-tech, en lisière d'une forêt équatoriale presque vierge est un de ces joyeux paradoxes – la posthistoire adossée à la préhistoire – qui méritent le déplacement. On visite le mercredi sur rendez-vous. Entrée par le centre Jupiter qui est le bâtiment de commandement des tirs, là où d'énormes ordinateurs concentrent toute l'information dans les dernières minutes du compte à rebours.

Tout ce qu'on donne à voir est proprement extraordinaire, des tours d'assemblage climatisées hautes de 100 mètres, des boggies géants pour le transport des fusées sur les pas de tirs... On sent bien que c'est l'Eldorado des ingénieurs, en dépit d'une forte impression de déjà vu, tellement l'aventure spatiale s'est imposée à l'imaginaire quotidien depuis un quart de siècle. En fait, on ne peut que deviner des trésors de technologie, des monceaux de secrets à préserver. Les militaires, que l'on aperçoit de loin en loin entre les herbes de la savane trouée dans la forêt à 6 kilomètres de la côte, sont là pour le rappeler.


DESSINS : D'OLCE

DES MYGALES ET DES FUSÉES

Un centre spatial n'est pas une simple usine de montage de tuyaux plus compliqués que ceux de la salle de bains. Tout y est sous un contrôle maniaque. Du geste du moindre manutentionnaire au calcul du plus éminent ingénieur. Un chiffon oublié au mauvais endroit peut anéantir des mois de labeur et faire partir en fumée des millions de dollars. On s'applique à minimiser le risque avec une décontraction où se mêlent tension et excitation. Toutes ces fusées qui font rêver ne sont avant tout que de formidables et dangereux pétards. Chimiquement, il n'y a pas de différence entre une mise à feu réussie et un tir raté. Tout pète. Seul le timing du feu d'artifice change.

Une frayeur chasse l'autre. Après la nature profondément sauvage, la technologie hautement civilisée. Dans le vol aller, on pense que le danger se cache dans la forêt, on vérifie la validité de son vaccin contre la fièvre jaune, on redoute sans l'avouer de s'aventurer dans l'enfer vert. Au retour, on se demande s'il est bien raisonnable de se mettre sous la trajectoire d'une bombe, on s'étonne de la constance du succès d'Arianespace. Kourou échappe-t-elle à l'hypocondrie ou la paranoïa, c'est selon, qu'elle provoque chez le visiteur occasionnel ?

La caresse de l'alizé aide, avec le ti-punch, à oublier que, dans le hall de l'hôtel, des Indiens vendent des mygales grandes comme la main épinglées dans des boîtes en carton. Il y a des cocotiers sur la plage. Leur ombre est propice à la sieste dans un hamac. La piscine et les courts de tennis ne sont pas loin. On est proche de la définition du paradis tropical version magazine de luxe.

Un seul détail cloche : le phare planté sur les roches lisses à l'embouchure du fleuve Kourou, la tour Dreyfus. Elle a été construite pour prévenir une éventuelle tentative de fuite du « traître » déporté à l'île du Diable en un autre temps. Le bagne, c'étaient les taches vertes à 10 milles au large, les îles du Salut, Royale, Diable et Saint-Joseph. Une vedette y va tous les jours. Embarquement à côté du marché au poisson, au bout du vieux bourg, une enfilade de maisons coloniales épuisées.

LES TRACES DU MALHEUR

De loin, l'oiseau qui monte la garde sur une des piles de l'embarcadère ressemble à un goéland mazouté. C'est un urubu en attente de quelque charogne pour festoyer. La faune de Royale est plus sympathique. En longeant la côte, on aperçoit forcément agoutis – des rongeurs mi-rat mi-lièvre –, aras, des perroquets au plumage flamboyant, ou sapajous, des petits singes au pelage écureuil. L'exubérance des cocotiers n'étouffe pas encore complètement les ruines. Ici, c'était un abattoir, là un hôpital. Plus loin, un bassin sommaire servait de piscine aux prisonniers. La mer leur était alors interdite, infestée qu'elle était par les requins attirés par les déchets de boucherie.

La végétation s'applique à broyer les traces du malheur et de la honte qui se sont acharnés sur ces îles. Il ne reste plus debout que quelques bâtisses, rongées par la rouille, sur le point culminant de l'île. Elles sont aménagées pour recevoir des touristes, un dortoir, un restaurant, un petit musée du bagne. En contrebas, des bungalows en planche ont été édifiés sur pilotis. Confort spartiate. Leurs fenêtres donnent sur l'île du Diable, celle où Alfred Dreyfus est resté des années muré dans la solitude et le silence. Pendant un siècle, cela devait puer la mort ici. Aujourd'hui, les citronniers, les bananiers et les manguiers embaument.

Alain Giraudo

Carnet de route

● **VOYAGE.** A l'occasion des tirs de la fusée Ariane 4, Nouvelles Frontières propose des voyages d'une semaine en kit avec, d'une part, le vol Paris-Cayenne aller-retour (3 060 F sur Corsair) et, d'autre part, une voiture de location et sept nuits en hôtel trois étoiles à Cayenne et Sinnamary (3 750 F par personne). Les tirs ont lieu au mieux toutes les trois semaines, les prochains étant programmés les 9 janvier et 1er février 1996.

● **PRÉCAUTIONS.** La vaccination contre la fièvre jaune est conseillée et un traitement antipaludéen est recommandé.

● **ÉVÉNEMENT.** Entre le 12 et le 21 février, le carnaval guyanais est l'occasion de nombreuses manifestations colorées, dans les rues et les dancings.

● **AVENTURE.** A partir des villages implantés le long des fleuves Approuague et Maroni, il est possible aux bons marcheurs de partir avec des guides à la découverte de la faune et de la flore amazoniennes, de prendre contact avec les Indiens Wayanas ou de pratiquer l'orpaillage après avoir navigué en pirogue (à partir de 7 700 F vol compris).

● **RENSEIGNEMENTS.** Nouvelles Frontières, 87 boulevard de Grenelle, 75015 Paris. Tél. : 41-41-58-58. Minitel 3615 NF.

PARTIR

■ **TOURNOI DES CINQ NATIONS.** Depuis plus de vingt-cinq ans, Republic Tours organise des déplacements « spécial rugby » à l'occasion des rencontres du Tournoi des cinq nations. Au programme cette année, Ecosse-France, à Edimbourg, du 2 au 4 février (6 300 F de Paris, 6 450 F de Lyon avec deux nuits en « 3 étoiles » et place assise au stade) et Galles-France, à Cardiff, du 15 au 17 mars (4 450 F en Eurostar 2e classe, 4 650 F en avion, de Paris, et 4 950 F de Lyon, en avion, avec deux nuits et place assise au stade).
★ **Renseignements au (1) 43-55-39-30 et dans les agences de voyages.**

■ **RANDONNÉES CHAMELIÈRES.** Avec eux, on est assuré de faire, en toute sécurité, un beau voyage. Le Sahara, ils y vont depuis plus de vingt ans. Quant aux sommets, Odette et Jean-Louis Bernezat, guides de haute montagne, savent les observer et s'y adapter. La singularité d'Hommes et Montagnes est inscrite dans un catalogue dédié avant tout au Sahara. A deux exceptions près : une randonnée dans les monts bulgares avec visites de Sofia, de Melnik et du monastère de Rila (14 jours, 7 500 F) et deux circuits namibiens pour découvrir le désert du Namib, la cuvette de Sossusvlei et ses cordons de dunes, la faune africaine du parc d'Etosha et le canyon de Great Fish River (18 ou 25 jours, 17 000 ou 18 500 F). Une rubrique « Quel Sahara ? » aide le voyageur à choisir son désert. Outre les classiques marocains et tunisiens, relevons, dans l'isolement total du Grand Erg oriental tunisien, une randonnée chamelière de 22 jours (11 870 F, départ le 17 mars) et une autre de 38 jours, scindée éventuellement en deux étapes. Départ le 26 octobre pour la randonnée intégrale (18 820 F) et la première étape (11 750 F), et le 10 novembre pour la seconde (13 300 F). Et une expérience qui doit laisser un souvenir marquant : une transhumance avec les nomades Aït Atta, dans l'Atlas marocain et le jbel Sarho, du 11 mai au 2 juin, en une ou deux étapes de respectivement 12 (6 700 F) et 13 jours (7 000 F). Pour tous ces périples, départs possibles de Paris, Lyon ou Marseille et tarif approprié.
★ **Renseignements : Hommes et montagnes, Château Revel, Cidex 302, 38500 Voiron, tél. : 76-66-14-43.**

■ **DÉSERT ET TEMPLES DE NUBIE.** Une Egypte hors des sentiers battus au programme du voyagiste Ikhar qui conjugue un périple à travers les oasis du désert libyque et, au-delà d'Assouan et d'Abou Simbel, une croisière sur le lac Nasser, à bord d'un bateau « 5 étoiles » de soixante-dix cabines, pour découvrir les temples nubiens sauvés par l'Unesco et inaccessibles par la route. Départs les 19 janvier et 16 février, 14 jours de Paris, 18 900 F par personne en chambre et cabine double, tout compris, en compagnie d'une spécialiste en égyptologie. Renseignements au 32, rue du Laos, 75015 Paris, (1) 43-06-73-13. Une région également programmée par Comptoir des déserts qui y propose, jusqu'en avril, un circuit 9 jours, en minibus, avec une randonnée de 3 jours, à pied et en 4 x 4, dans le « Désert blanc » ponctué de formations calcaires sculptées par les vents : 7 400 F de Paris, tout compris, avec bivouacs à la belle étoile et nuits en hôtel au Caire.
★ **Renseignements au (1) 40-26-19-40 et sur Minitel 3615 Comptoirs.**

L'Europe buissonnière

■ A l'affiche en ce début d'année, Cézanne à la Tate Gallery de Londres (du 8 février au 28 avril), Kandinsky à Munich (Lembachhaus, jusqu'au 10 mars), Klimt à la Galerie d'art du Belvédère, récemment réouverte, à Vienne. Redécouvrir, le temps d'un week-end, l'œuvre d'un maître. Filer par le train à Bruxelles. S'envoler pour Séville, lorsqu'en janvier les orangers portent leurs fruits comme des boules de Noël. Voir Saint-Pétersbourg sous la neige. Reste à choisir parmi les forfaits conjuguant avion ou train, hôtel, parfois voiture de location. On passera presque toujours la nuit du samedi sur place pour bénéficier des remises, tandis qu'avions et grands hôtels sont désertés par les hommes d'affaires durant le week-end.

■ Plusieurs pistes pour dénicher le bon forfait. D'abord les propositions des voyagistes généralistes couvrant la Grande Europe. On choisit sur catalogue, on réserve et on paie dans une agence de voyages. Ainsi Jet Tours, filiale d'Air France, dessert une vingtaine de villes, et les budgets tournent autour de 2 000 F de Paris pour deux ou trois nuits sur place. Compter 1 000 F de plus (minimum) pour descendre dans une demeure de renom : ainsi le Goldener Hirsch, par exemple, à Salzbourg. Visit Europe, ancienne filiale d'Air Inter aujourd'hui intégrée au groupe Air France, annonce des forfaits dans 42 villes et des escales moins courues comme Alicante, Cracovie, Glasgow, Porto ou Sofia. Un exemple : Hambourg, 2 nuits à l'Intercontinental (5 étoiles, avec piscine et sauna) en pignon sur le lac : 2 650 F de Paris, 520 F par personne en chambre double la nuit supplémentaire, la quatrième nuit étant offerte jusqu'au 15 janvier. Nombreux départs de province.

■ Spécialiste de l'Autriche, Euro Pauli a diversifié sa production et offre aujourd'hui une trentaine d'escales européennes. Son point fort demeure le pays des Habsbourg : week-ends à Vienne à partir de 1 890 F. Planète présente, pour sa part, une bonne sélection de grands établissements traditionnels, comme le Palace à Madrid (2 780 F pour une nuit sur place) ou l'Alphonse XIII à Séville (3 330 F). Enfin, Nouvelles Frontières propose de bonnes formules sur certaines destinations, notamment les villes d'art italiennes (Venise, 850 F l'avion de Paris, 240 F la nuit par personne au San Cassiano en janvier, tél : (1) 41-41-58-58) et à Barcelone (920 F l'avion, 220 F la nuit au Montecarlo, 3 étoiles sur les Ramblas), avec les vols charters de Corsair.

■ Les spécialistes, d'une région ou d'un pays, offrent en général une large gamme d'étapes, de l'hôtel standard à la demeure d'exception, du palace à la pension de famille, et des prix souvent très compétitifs. Notamment, Cit Evasion pour l'Italie (3 nuits à Rome : 1 765 F), Marsans International pour l'Espagne et le Portugal, Avirlande (2 nuits à Dublin : 1 580 F) ou Republic Tours pour l'Irlande, Miniséjours British Airways pour la Grande-Bretagne, Donatello qui, outre sa production italienne de qualité, programme désormais l'Espagne et le Portugal, enfin Transtours pour la Russie et les pays de l'Est.

■ De nombreuses villes sont facilement accessibles par le train, et les forfaits « train-hôtel » de Frantour s'avèrent imbattables. Exemple, Bruxelles, à quelque deux heures de Paris, où une dizaine d'établissements (du 2 au 5 étoiles, de 812 F à 1 212 F, pour deux nuits, en chambre double avec petit déjeuner et billet 2e classe) fêtent le centenaire de la bande dessinée en offrant une troisième nuit gratuite pour deux nuits payées.

Florence Evin

Un peu de pluie à l'ouest

Indice de pollution

MOTS CROISÉS

ABONNEMENTS

Un peu de pluie à l'ouest

LA DÉPRESSION atlantique située au large de l'Irlande envoie des perturbations pluvieuses et de la douceur sur l'Europe de l'Ouest. Cet air océanique pénètre difficilement dans l'intérieur des terres, du fait de la résistance des hautes pressions continentales basées sur la Russie.

Jeudi, les régions du nord, de la Picardie à la Champagne-Ardenne, du nord de la Lorraine et de l'Alsace connaîtront une journée grise, avec des brouillards parfois tenaces et givrants, et des espoirs de voir le soleil assez minces. Celui-ci brillera très largement sur les Vosges au-dessus de 500 mètres.

De la Haute-Normandie au Bassin parisien à la Bourgogne et à la vallée de la Saône, les nuages bas et les bancs de brouillard séviront également en matinée. L'après-midi verra se dessiner de belles éclaircies. Sur le Jura, les Alpes, la vallée du Rhône et le Massif Central, le soleil s'imposera rapidement après la dissipation de brumes dans les vallées. Près de la Méditerranée, le temps sera agréable même si des passages nuageux sont à craindre en matinée de la Côte d'Azur à la Corse, l'après-midi sur le Languedoc-Roussillon.

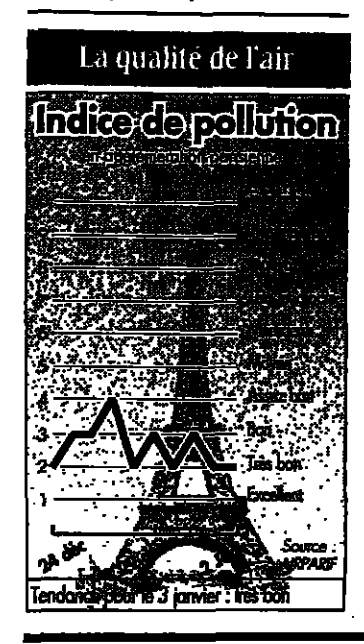
Dans le Sud-Ouest étendu au Poitou-Charentes et à la Vendée, la matinée offrira de bons moments ensoleillés. L'après-midi, le voile nuageux s'épaissira par l'ouest et quelques gouttes de pluie sont attendues en fin de journée près des côtes atlantiques et sur les versants sud des Pyrénées (flocons au-dessus de 1 800 mètres). Sur la Bretagne, le Cotentin et le nord des Pays de la Loire, la matinée sera nuageuse. Le ciel se couvrira l'après-midi par l'ouest et de petites pluies ou bruines tomberont. Le vent de sud soutenu en début de journée sur le Finistère se calmera légèrement par la suite.

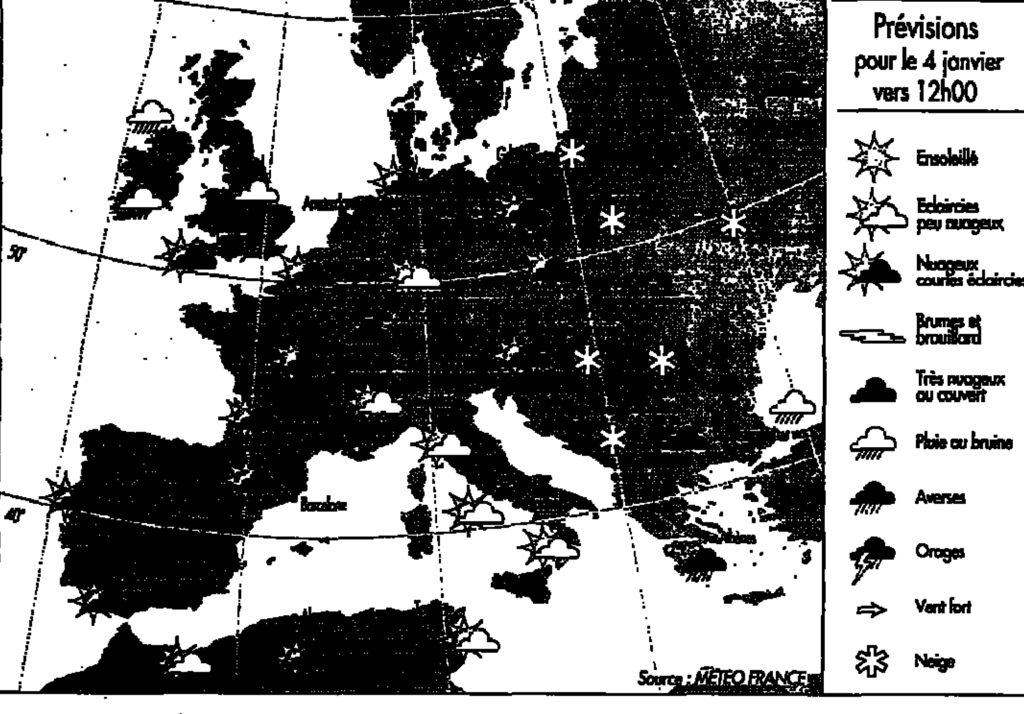
Les températures minimales offriront de nombreuses gelées dans l'intérieur des terres. Faibles en général, elles s'abaisseront localement jusqu'à – 4 degrés dans le nord-est, – 6 dans les vallées alpines. Près des côtes de la Manche et de l'Atlantique, il fera de 1 à 3 degrés en général (de 4 à 6 sur le Finistère et le Pays basque). Près de la Méditerranée, il fera de 4 à 7 degrés. L'après-midi, le mercure restera voisin de zéro sur un quart nord-est. De la Bretagne au Sud-Ouest et au littoral méditerranéen, il atteindra 10 à 15 degrés.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



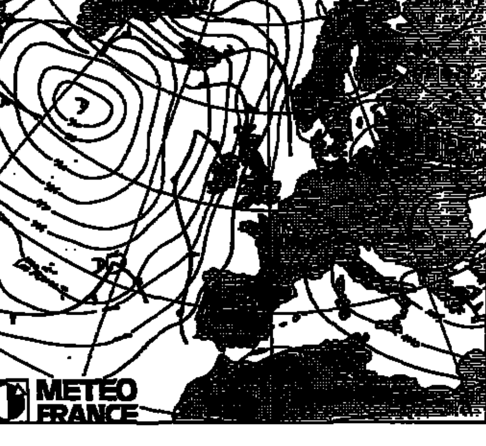
Prévisions pour le 4 janvier vers 12h00



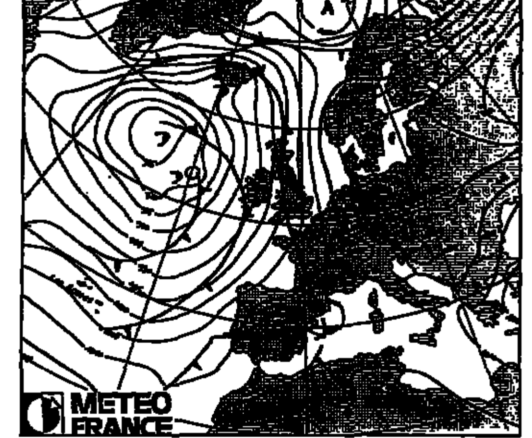





TEMPÉRATURES	GRENOBLE 9/5	TOURS 8/2	CHICAGO 3/–6	LISBONNE 15/13	PRETORIA 28/19
	LILLE 1/–1	ÉTRANGER	COPENHAGUE –2/–6	LONDRES 7/4	RABAT 23/13
du 2 janvier	LIMOGES 8/3		DAKAR 33/16	LOS ANGELES 21/9	RIO DE JAN. 28/23
maxima/minima	LYON, BRON 11/5	ALGER 24/15	DJAKARTA 28/24	LUXEMBOURG 0/–3	ROME 14/6
	MARSEILLE 13/7	AMSTERDAM –1/–3	DUBAI 26/16	MADRID 14/5	SAN FRANC. 16/8
FRANCE	NANCY 0/–2	ATHÈNES 17/13	DUBLIN 10/6	MARRAKECH 24/11	SANTIAGO 29/15
	NANTES 11/3	BANGKOK 29/17	FRANCFORT 1/0	MEXICO 18/3	SÉVILLE 17/12
AJACCIO 15/7	NICE 13/7	BARCELONE 17/8	GENÈVE 6/5	MILAN 5/–4	ST-PÉTERS. –8/–16
BIARRITZ 14/5	PARIS 5/2	BELGRADE 2/0	HANOÏ 22/13	MONTRÉAL –13/–22	STOCKHO. –11/–11
BORDEAUX 13/4	PAU 13/3	BERLIN –6/–6	HELSINKI –5/–10	MOSCOU –16/–22	SYDNEY 20/18
BOURGES 9/4	PERPIGNAN 14/9	BOMBAY 29/31	HONGKONG 22/14	MUNICH –2/–3	TENERIFE 23/16
BREST 13/8	POINTE-À-PIT. 31/19	BRASILIA 23/18	ISTANBUL 13/9	NAIROBI 25/14	TOKYO 9/3
CAEN 10/1	RENNES 11/5	BRUXELLES 2/0	JÉRUSALEM 23/11	NEW DELHI 22/10	TUNIS 20/12
CHERBOURG 11/1	ST-DENIS-RÉUNION 29/24	BUCAREST 3/0	KIEV –8/–9	NEW YORK 4/–2	VARSOVIE –6/–7
CLERMONT-F. 11/5	ST-ÉTIENNE 10/5	BUDAPEST 1/–4	KINSHASA 33/23	PALMA DE MAJ. 19/5	VENISE 9/–1
DIJON 5/2	STRASBOURG 0/–1	BUENOS-AIRES 26/21	LE CAIRE 20/14	PÉKIN 8/–8	VIENNE –4/–4
FORT-DE-FR. 29/20	TOULOUSE 13/5	CARACAS 30/23	LIMA 24/21	PRAGUE –5/–10	



Situation le 3 janvier, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 5 janvier, à 0 heure, temps universel

Il y a 50 ans dans *Le Monde*

La résistance antifranquiste

A NEW-YORK, José Giral, chef du gouvernement républicain espagnol en exil, a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que le régime de Franco s'effondrerait immédiatement si les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France suspendaient leurs envois de pétrole, de coton, de caoutchouc en Espagne. « *L'efficacité de cette pression serait doublée si l'embargo s'étendait aussi aux expéditions de blé.* » Sans doute, a dit M. Giral, ce blocus augmenterait les souffrances du peuple espagnol, mais le gouvernement républicain a pris des mesures pour relever l'économie espagnole aussitôt que Franco sera chassé du pouvoir. Par contre, une intervention militaire étrangère se heurterait à la résistance unanime de tous les Espagnols.

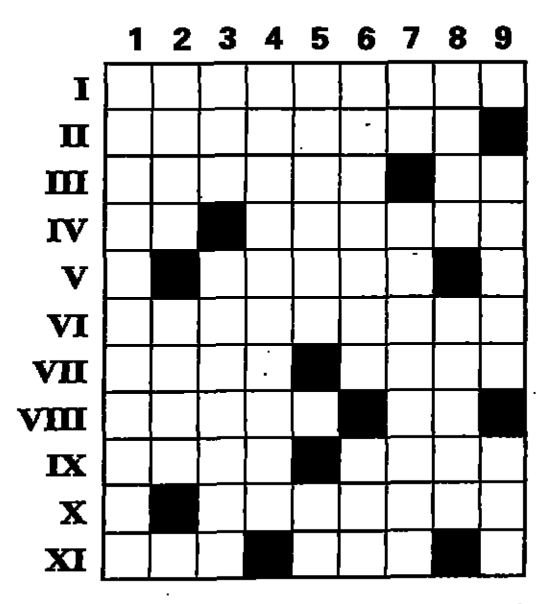
Il a ajouté que les républicains espagnols épuiseront tous les moyens pacifiques pour retourner au pouvoir, et qu'ils comptent, pour cela, sur l'aide des démocraties. « *Nous ne voulons pas,* a-t-il affirmé, *d'une autre guerre civile, mais nous y aurons recours si elle est nécessaire pour abattre Franco.* »

Un secret a peu près complet entoure l'existence des partisans qui luttent contre Franco en Espagne et dont beaucoup en sont à leur septième année de maquis. On affirmait récemment, dans les milieux de la résistance, que les guérillas restaient tranquilles pour le moment, en raison d'une « réorganisation » en cours. Si ces informations sont exactes, elles présageraient une recrudescence de l'activité des partisans, car rien jusqu'ici n'indiquait que ces bandes éparpillées dans les montagnes d'Espagne eussent entre elles la moindre corrélation. Les partisans opèrent, paraît-il, par petits groupes de moins de douze hommes, évitant le combat avec les gardes civils et l'armée, sauf en cas de défense ou quand ils sont sûrs de leur supériorité numérique.

(4 janvier 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6727



HORIZONTALEMENT

I. Un homme qui fait des misères. – II. Sont très occupés le jour de la consultation. – III. On y accueille des touristes qui n'ont pas peur de la mort. Un peu d'essence. – IV. Symbole. Qui n'a plus sa tête à elle. – V. Pas du tout fidèle. – VI. Magasins où l'on fait travailler des demoiselles. – VII. Riposter brutalement. Saint. – VIII. Ne pas savoir ce qu'on va gagner. Donné par le chef. – IX. Un poisson qui a des ailes. Donné pour nourrir. – X. Qui a peut-être été planté. – XI. En Allemagne. Sur un chantier naval.

VERTICALEMENT

1. Etablissement où l'on prend bien soin des mères. – 2. Personnage biblique. Peut se voir à la tête du patron. – 3. Au plus haut niveau. Des réponses qui pouvaient faire porter le bonnet. – 4. Des femmes sans bagages. – 5. Les Bains, dans le Valais. Symbole. – 6. Bordure. Coule dans le Bocage. – 7. Dans le groupe des lanthanides. On lui souhaite de gagner. – 8. Qui a beaucoup servi. Sur les dents. – 9. Qui ne déménage pas. A deux ailes et une arête.

SOLUTION DU N° 6726

HORIZONTALEMENT

I. Hilarant. – II. Régicides. – III. Ornée. Yeu. – IV. Mœurs. – V. An. Sbires. – VI. Réel. – VII. Coussinet. – VIII. Ire. Ci. – IX. Eger. Onde. – X. Ré. Essais. – XI. Agreste.

VERTICALEMENT

1. Romancière. – 2. Héron. Orge. – 3. Igné. Ruée. – 4. Lieuses. Reg. – 5. Acerbes. Sr. – 6. Ri. Silicose. – 7. Ady. Ninas. – 8. Née. Eté. Dit. – 9. Tsu. Thèse.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Vendredi 5 janvier

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les coptes, 11 h 30 ; les vases de Suger, 12 h 30 ; exposition sur les émaux de Limoges, 14 heures (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE** : exposition « Passions privées » (25 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **L'HÔTEL DE SOUBISE** (50 F + prix d'entrée) : 14 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Institut culturel de Paris).

■ **MUSÉE DES ARTS D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE** : exposition de la galerie des Cinq-Continents (34 F + prix d'entrée), 14 heures, 293, avenue Daumesnil (Musées nationaux).

■ **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE** : exposition Jean de La Fontaine, 14 h 15 (50 F + prix d'entrée), entrée de l'exposition (Pierre-Yves Jaslet) ; 15 heures (55 F + prix d'entrée), 58, rue de Richelieu (Paris et son histoire).

■ **DE LA GRANGE-BATELIÈRE AUX FOLIES-BERGÈRE** (50 F) : 14 h 30, sortie du métro Le Peletier (Emilie de Langlade).

■ **DU SENTIER AU QUARTIER DE LA BOURSE** (50 F) : 14 h 30, 100, rue Réaumur (Paris pittoresque et insolite).

■ **L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS** (37 F) : 14 h 30, 254, rue Saint-Martin (Monuments historiques).

■ **MOUFFETARD** : collèges, chapelles et jardins (50 F), 14 h 30, sortie du métro Censier-Daubenton (Christine Merle).

■ **LE PANTHÉON** (55 F + prix d'entrée) : 14 h 30, en bas des marches devant les guichets (Europ explo).

■ **PASSAGES ET GALERIES MARCHANDES DU XIX[e] SIÈCLE** (50 F) : 14 h 30, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

■ **LE QUARTIER MONTSOURIS** (60 F) : 14 h 30, boulevard Jourdan, devant l'hôpital universitaire (Vincent de Langlade).

■ **L'HÔTEL DE MERCY-ARGENTEAU** (50 F) : 15 heures, angle de la rue Drouot et du boulevard Montmartre (Didier Bouchard).

■ **LE MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE GUSTAVE-MOREAU** (37 F + prix d'entrée) : 15 heures, 14, rue La Rochefoucauld (Monuments historiques).

■ **LA SAINTE-CHAPELLE** (37 F + prix d'entrée) : 15 heures, devant l'entrée dans la cour du Palais de justice (Monuments historiques).

■ **MUSÉE MARMOTTAN** : exposition « De Le Brun à Vuillard », 15 h 30 (40 F + prix d'entrée) 2, rue Louis-Boilly (Approche de l'art).

■ **GRAND PALAIS** : exposition « Sérinde, terre du Bouddha » (55 F + prix d'entrée), 16 heures, sortie du métro Champs-Elysées-Clemenceau (Paris et son histoire).

■ **PALAIS GALLIERA** : exposition « Costumes à la cour de Vienne, 1815-1918 » (50 F + prix d'entrée), 16 heures, 10, avenue Pierre-I[er]-de-Serbie (Tourisme culturel).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **PAYS-BAS.** D'après un sondage réalisé par l'institut privé NIPO auprès d'un échantillon de 1 146 personnes âgées de dix-huit ans et plus et publié fin décembre par le quotidien néerlandais *De Volkskrant*, 45 % des Néerlandais estiment que les Français sont leurs voisins les moins sympathiques. Ils sont 41 % à porter le même jugement sur les Allemands, 10 % sur les Britanniques et 4 % sur les Belges. – *(AFP.)*

■ **CANADA.** La compagnie aérienne allemande Lufthansa a commandé deux avions Regional Jet au groupe canadien Bombardier. D'une capacité de 50 places, ils seront utilisés par CityLines, filiale de Lufthansa, qui exploite déjà une vingtaine d'appareils de ce type. – *(AFP.)*

■ **ITALIE.** Le tourisme continue à être un des secteurs les plus profitables de l'économie italienne avec un solde positif pour l'année 1995 estimé à plus de 19 000 milliards de lires par le ministère du budget. Ce sont les touristes en provenance d'Europe qui arrivent en tête du nombre de visiteurs étrangers suivis par les Américains et les Asiatiques. – *(AFP.)*

■ **NÉPAL.** Accor Asia Pacific, la branche asiatique du groupe français d'hôtellerie, a signé un contrat avec Hotel Oriental Private pour l'exploitation d'un hôtel Mercure à Katmandou. L'établissement comptera 162 chambres et un espace pour les banquets pouvant accueillir 1 000 personnes. – *(AFP.)*

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde*. 12, rue M. Gunsbourg. 94852 Ivry-cedex.

PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

CINÉMA Deux films dominent la première semaine de 1996. Deux films qui approchent la mort pour *mieux capter la vie* : Xavier Beauvois livre une œuvre forte et belle,





PHOTOS D.R.

qui évite sensiblerie et sentimentalisme, et Jim Jarmusch revient avec un brillant *Road Movie* au pays du western sur de superbes images en noir et blanc. ● UN INÉDIT de Fassbinder et le film d'une tournée effectuée par *Bob Dylan* en 1965 complètent le programe. ● À CINECITTÀ, le cinéma italien s'interroge sur son avenir.

Xavier Beauvois filme la vie à corps perdu

N'oublie pas que tu vas mourir. Avec une maîtrise et une lucidité saisissantes, le réalisateur de « Nord » confirme, à l'âge de vingt-huit ans, l'étendue d'un talent qui lui permet d'aborder sans trembler les sujets les plus difficiles

Film français de Xavier Beauvois. Avec Xavier Beauvois, Roshdy Zem, Chiara Mastroianni, Bulle Ogier, Jean-Louis Richard, Jean Douchet. (1 h 58.)

Il faut, pour donner pareil titre à son deuxième film, être *inconscient ou suicidaire*. *Xavier* Beauvois n'est ni l'un ni l'autre. Il est radical et décidé. Ennemi des faux-semblants et des pis-aller, il a décidé de filmer le chemin qui mène à la mort. Il s'y engage donc sans que jamais sa main ne tremble. La mort. Celle des autres qu'il a vu disparaître autour de lui, et la sienne propre, à travers celle du personnage qu'il met en scène, *qu'il interprète et qu'il joue* comme les enfants jouent à la guerre, en vacillant avant de s'effondrer.

Mise en scène, mise en perspective, comme au cinéma, comme en peinture. Logique, donc, qu'il ait choisi de faire de Benoît un étudiant en histoire de l'art. Un étudiant qui, comme la plupart des étudiants, n'envisage pas sans ré*volte de partir pour* l'armée et veut tout faire pour ne pas y aller. *Conseils* et *combines*, filmés au plus serré, enregistrés sur le ton de la conversation, attitude bienveillante des parents, surprise au matin d'une journée comme les autres. A Bulle Ogier et Jean-Louis Richard, il suffit d'un plan, d'une réplique, pour n'être plus des acteurs, *mais des parents*. Ceux de Benoît, qui va feindre la maladie, ou au moins *le mal-être*, pour obtenir une exemption, un sursis.

Première mise en scène à laquelle sacrifie Benoît, qui culmine dans une vraie-fausse tentative de suicide et le conduit au dispensaire. Là où sont accordées les dispenses ? Là où Benoît obtient un sursis. *Là où il apprend qu'il est en* sursis. Benoît est séropositif. *Drogué ? Homosexuel ?* Il l'a prétendu, après avoir longtemps hésité, pour se faire réformer, mais cela n'a aucune importance. A-t-il connu des partenaires multiples ? Oui, bien sûr, comme tout le monde. Et alors ? Alors, Xavier Beauvois ne s'attarde pas sur le *désespoir de Benoît*. Parce que toute tentative de mimer ou de filmer le *désespoir* est, par nature, condamnée au voyeurisme ou au ridicule. Mais on peut essayer de le contourner, de l'encercler, en le plaçant en situation, littéralement en le mettant en scène. Ce à quoi s'attache Beauvois, ce que fait également Benoît, en recréant les conditions qui ont, ou *auraient*, provoqué sa séropositivité. Drogue, homosexualité, partenaires multiples. Benoît, visage de garçon sage, allures de jeune homme rangé, entre dans l'antichambre de la mort, avec pour tout viatique son amour de l'art, son goût pour le romantisme, qui *lui offre* en partage sa trouble attirance pour la déchéance et la mort. *« Le romantisme érotise la mort »*, affirme l'étudiant sérieux dans son commentaire du tableau de Delacroix *La Mort de Sardanapale*. Eros et Thanatos encadrant le sida, qui « cadre » la vie de Benoît, lequel découvre un monde qu'il ne connaissait pas.

Un monde dans lequel un policier refuse *de venir* en aide à un drogué en manque, où l'on peut *donner ses 100 derniers francs* à un presque inconnu, pour en recevoir 500 en retour, sans avoir rien demandé. Un monde où la drogue porte des prénoms de femmes, Caroline pour la cocaïne, Hélène pour l'héroïne. Le sexe et la mort, encore, mais aussi le fric. Pour acheter la drogue, qui elle-même *procure autant de fric que le père* de Benoît en gagnera en trois ou quatre mois. Beauvois remonte la filière drogue, fric, cul. Dans tous les sens, car toutes les combinaisons sont possibles, et elles ouvrent toutes sur la même impasse.

L'art, dont Benoît pensait faire *sa vie*, le *ramène*, lui aussi, à la mort. De même que les pipes à cocaïne *ont* la forme d'un crâne, les tableaux de Delacroix sentent la myrrhe, l'encens, l'opium, la sueur, le sang, la terreur. Les allées du Muséum d'histoire naturelle sont peuplées de squelettes d'animaux, jalonnées de bocaux renfermant *des foetus*. Mort-né, *disparu* avant d'avoir vécu. Il faut aller vite. L'art met la caméra de Beauvois en mouvement, déclenche la musique de John Cale et envoie Benoît en Italie. Il y retrouve les tableaux de Piero della Francesca et rencontre Claudia. Ils font l'amour une première fois, derrière une tombe. *Dans l'ombre de Marguerite Yourcenar*, ils évoquent le souvenir d'Hadrien, nu devant son médecin à la veille de sa mort. La lumière d'Italie se reflète dans les toiles du maître, baigne la campagne, irradie le visage de Chiara Mastroianni, sur l'écran qu'inondent les *vi*brations des cordes du quatuor *réuni par John Cale*.

Le cinéaste radicaliste de *Nord*, le peintre en colère de la douleur humaine, révèle alors une insondable délicatesse de toucher, laissant la caméra partir à la rencontre de *personnages* dont les mots paraissent enregistrés à leur insu, de très loin *comme* de très près. Contraste saisissant avec la fixité, à la limite du *soutenable*, des plans qui détaillaient les nuits de drogue et de sexe. Cette fois-ci, le mouvement est lancé, que la porte close d'une pharmacie accélère encore, en rappelant brutalement à Benoît que le propre des il*lusions* est *de ne jamais* durer. Dès lors, il ne sert plus à rien de faire semblant, *de faire croire que* tout est possible, mais on peut encore jouer. A un seul jeu : *celui de sa* propre mort. Que Benoît et Beauvois mettent en scène d'un même élan, courant au-devant d'une balle bosniaque, serbe ou croate, peu importe, du moment qu'elle *n'est pas perdue*.

Elle ne l'est pas, en effet. Cette mort qui lui était promise, Benoît ne l'a pas acceptée, il l'a provoquée, conservant par là même la maîtrise de son destin. Xavier Beauvois, lui non plus, n'a pas su*bi*. Ni la *pression* imposée à un jeune réalisateur que son premier *film avait placé à découvert*, ni celle à laquelle il s'est lui-même soumis en s'engageant sur un terrain aussi dangereusement exposé.

Aucun discours « sur » le sida, la drogue ou la guerre, dans son film, *aucune sensiblerie non plus* (tout au plus regrettera-t-on les larmes de Claudia devant Piero Della Francesca), et pas la moindre trace de voyeurisme. Juste la mise à nu des sentiments et des êtres, dans la lumière aveuglante de la seule *certitude laissée à l'esprit humain*, celle de sa fin inéluctable.

Pascal Mérigeau

DI MARCO

> Toute tentative de mimer ou filmer le désespoir est, condamnée au voyeurisme ou au ridicule. Mais on peut essayer de le contourner

« L'envie de faire des films plutôt que de "faire du cinéma" »

« Dans quelle mesure le film est-il né d'expériences personnelles ?

– Le personnage principal est un naïf qui, sous l'effet d'un choc – l'annonce de sa séropositivité –, s'initie à tout. Un peu comme moi lorsque *je suis* arrivé à Paris. *J'étais* un plouc, mais j'ai rencontré des gens comme Serge Daney, André Téchiné, Jean Douchet, qui m'ont initié au cinéma, mais aussi à bien des choses qui font les plaisirs de la vie. A la villa Médicis, j'ai découvert la *peinture*. *Ç'a été* un baptême *général*, au sortir de la déprime du *Pas-de-Calais*, où *je fréquentais* des gens qui, à mon âge, sont déjà vieux.

» Avant, je n'avais pas de présent, je me disais : quand je ferai du cinéma... Je me demandais ce qui m'arriverait si j'apprenais que *j'étais condamné*. Si *j'avais* dû attendre plus longtemps, j'aurais très bien pu disparaître avant que rien n'ait commencé. *N'oublie pas que tu vas mourir* parle de ça, d'une découverte frénétique du plaisir, et des illusions du plaisir.

– Cette découverte est montrée à travers des scènes très crues.

– Si j'évoquais des situations extrêmes, il n'était pas *question de les* traiter allusivement. La scène de sexe avec la prostituée est une scène de sexe, et voilà tout. La scène de drogue dure longtemps, il faut qu'on se rende compte que c'est interminable et pénible. La came tue le plaisir ; elle rend malade et impuissant. Pour les séquences finales, nous sommes allés en Bosnie. Il n'a jamais été question de reconstituer de fausses scènes de guerre au milieu de la vraie guerre, mais de tourner des scènes de liai*son, et de voir comment c'était*.

« Tout ce qu'on a reconstitué est exact, les tags, les bureaux des officiers, les chiens tués par les snipers pour s'exercer. Tout s'est bien passé avec les militaires français, moins avec le Sirpa [le service « relations publiques » de l'armée, NDLR], qui nous a empêchés de tourner. Caro*line* Champetier [*la chef opératrice*] se cachait dans un taxi avec la caméra, je mettais un treillis et j'allais dans la rue, j'improvisais de fausses conversations avec les soldats pendant qu'elle me filmait.

– Pourquoi la mort de Benoît *est-elle montrée au ralenti* ?

– Il n'était pas question de ne pas montrer sa mort, elle est annoncée par le titre. Ce ralenti n'était pas prévu, *je déteste* ce genre d'artifice mais je ne pouvais pas le laisser mourir aussi vite, comme un chien. Le ralenti rend sa mort à Benoît, il l'extrait du réalisme ambiant. Le personnage et le film lui-même ont réclamé cet artifice, contre mon *goût de cinéaste*.

– Durant la scène où Benoît fait un exposé sur *La Mort de Sardanapale* de Delacroix, on a le sentiment de voir à la fois le personnage et le réalisateur.

– Je trouvais amusant de saisir cette occasion pour donner les règles de mise en scène du film en même temps qu'on voit à ce moment l'évolution de Benoît. Il découvre un nouveau rapport, non scolaire, avec l'art. *J'aime* jouer, je n'ai aucun mal à me dédoubler, et *je sais que je n'aurai pas* à convaincre cet acteur-là d'interpréter certaines situations extrêmes.

– Dans le film figurent des gens qui appartiennent à une certaine famille du cinéma français. Et dans l'entrée de votre appartement, il y a des affiches de films de Philippe Garrel, d'Ar*naud Desplechin*...

– Cette notion de famille est importante pour moi. Peut-être parce que j'étais en manque d'une famille que j'ai trouvée dans le cinéma. Il y a ceux qui ont été mes mentors, et tous ces gens dont j'ai besoin de *m'entourer pour m'améliorer*. Faire appel à Caroline Champetier à la photo, ou à *Agnès Guillemot*, la monteuse du *Mépris*, fait partie de *cette démarche*. *Je* me sens proche également d'une partie des gens de ma génération : ceux *qui* n'en ont rien à foutre de l'image, ceux qui ont envie de faire des films plutôt que de faire « du cinéma ». Ceux qui préféreront toujours boire un *café avec Angelopoulos plutôt que* de passer chez Drucker.

» Lorsque *j'écrivais* mon scénario, Emmanuel Salinger venait chez moi chaque jour m'aider à avancer. J'ai rencontré Philippe Garrel à Rome, il a tourné un plan de mon film ; *je* parle avec Arnaud Desplechin ou Noémie Lvovski... Je nous *vois un peu comme les joueurs* d'une même équipe. Nous ne nous ressemblons pas, nous ne jouons pas au même poste, mais on fait partie de la même opposition à la forme dominante de l'esthétisme du clip, de la pub, tout ce néo-académisme envahissant. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Prisonnière de son destin... et de Fassbinder

Martha. Ce film « oublié » met au jour les convictions du cinéaste sur le masochisme féminin

Film allemand de Rainer Werner Fassbinder (1973). Avec Margit Carstensen, Karlheinz Böhm, Gisela Fackeldey, Adrian Hoven, Barbara Valentin, Ingrid Caven, Peter Chatel, Kurt Raab. (1 h 56).

Mettant à profit une interruption du tournage d' *Effi Briest*, Fassbinder a *réalisé Martha* en vingt-cinq jours de 1973, pour la télévision, avec *la* participation de la plupart de ses comédiens préférés. Diffusé par la chaîne ARD en mai 1974, puis en novembre 1976, le film a été « oublié» jusqu'à sa présentation au Festival de Venise, en 1994. Des questions de droits sont à l'origine de cet oubli : *Martha* est en fait une adaptation d'un roman *de Cornell Woolrich (alias William* Irish), ce que Fassbinder avait à *l'époque négligé de préciser*. *Le* générique du film tel qu'il est présenté aujourd'hui rétablit la paternité de ce sombre récit, dans lequel Martha (Margit Carstensen), célibataire de trente et un ans, assiste à la mort brutale de son père, *à l'occasion d'un séjour à Rome*, puis rencontre et épouse le séduisant Helmut Salomon (Karlheinz Böhm), qui se révèle très vite un tyran.

Un détail situe, au passage, l'ambition que nourrissait Fassbinder en réalisant *Martha*. Au secrétaire de l'ambassade, la jeune femme indique comme adresse : 23, rue Detlef Sierck, à Constance. Par ce clin d'oeil lancé à l'un de ses *cinéastes préférés*, *qui sous le* nom de Douglas Sirk s'imposa comme *le* maître du mélodrame hollywoodien flamboyant, Fassbinder se libère du caractère schématique d'une intrigue qui, conduite par un Sirk ou un Hitchcock, aurait pu servir de trame à un film psychologique à suspense. Mais il prend également ses distances par rapport à son propre film, qu'il aborde alors un peu de haut, considérant ses personnages avec un *rien de condescendance*. Martha notamment, marquée par la répugnance manifestée par son père envers tout contact physique, enfermée dans une solitude qu'accentuent les mariages qui se nouent autour d'elle, devient l'esclave consentante d'un homme qui n'a de cesse d'exercer sur elle son autorité. Il rompt sans l'en informer son contrat de travail, lui interdit de fumer, lui impose de préférer le thé au café, l'empêche d'écouter Donizetti (dont il qualifie la musique d'exécrable), la convainc de lire un livre sur la technique des barrages, refuse de goûter les *rognons* de porc qu'elle lui a préparés et qu'il prétendait *son mets* préféré, tue son chat et la mord sauvagement en prélude à des étreintes qui la laissent hagarde.

ÉTOUFFEMENT ET MALAISE

Dans le rôle de ce tyran domestique, Karlheinz Böhm, fils du *chef* d'orchestre Karl Böhm et de la cantatrice *Thea Linhart*, tourne une nouvelle page d'une carrière singulière, que jalonnent notamment la série des *Sissi* et l'extra*ordinaire Voyeur* de Michael Powell. Face à lui, Margit Carstensen prête à Martha sa fragilité inquiétante et accentue l'étrangeté d'un personnage dont la soumission inexpliquée apparaît *comme* l'expression d'un masochisme profondément *ancré* dans ce que Fassbinder s'applique à décrire comme une sorte d'état naturel de la femme, soumise à l'homme depuis trop longtemps *pour pouvoir* encore se révolter. Prisonnière de *son propre destin*, sur lequel elle a renoncé à agir, Martha l'est également de la mise en scène de Fassbinder, qui l'enferme dans des cadres extrêmement composés, au sein desquels son image est fréquemment captée par des miroirs. Sensation d'étouffe*ment qui s'ac*compagne au final d'un fort sentiment de malaise, lorsque la passivité de Martha devient incapacité *physique à la* suite d'un accident.

Conclusion dont rien ne permet d'affirmer que l'optimisme apparent soit contrarié par l'ironie, comme si le comportement de Martha ne traduisait rien d'autre que son désir de se voir réduite à cet état lamentable. Impression confirmée par certaines déclarations du cinéaste en 1974 à propos des femmes, dont le principal problème serait que *« la plupart des hommes ne peuvent pas les opprimer aussi bien qu'elles le souhaiteraient »*.

P. M.

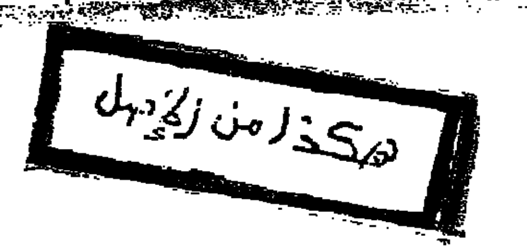
« J'ai tourné un

LES AUTRES NOUVEAUX FILM

PROGRAMMÉ POUR TUER

WHITE MAN

GRAND NORD



JACQUES VALOT

La balade de l'homme mort

Dead Man. Le sixième long métrage du réalisateur de « Stranger Than Paradise » détourne l'imagerie du western vers la comédie noire

Film américain de Jim Jarmusch avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Herîksen, Michael Wincott, Gabriel Byrne, John Hurt, Robert Mitchum. (2 h 14.)

C'est en noir et blanc. C'est très beau. Ça ressemble à un western. Ce n'en est pas un. C'est quoi, au juste ? Une comédie noire, un conte philosophique, une cérémonie funèbre, un road movie métaphysique, un pamphlet politique. C'est le sixième long métrage de Jim Jarmusch. Et sans doute le plus beau film de l'auteur de *Stranger Than Paradise* et de *Down By Law*. L'histoire d'un jeune homme qui, vers la fin du siècle dernier, rompt les amarres et part vers l'ouest des Etats-Unis, devient un hors-la-loi en fuite et croise d'étranges compagnons de route ? Peut-être, mais ce n'est pas sûr. Beaucoup de choses restent indécises dans *Dead Man*, et ce n'est pas son moindre mérite.

Par exemple, il est très possible que le héros de ce récit soit mort à la fin de la première bobine, mais que lui-même, et le spectateur, l'ignore. Ou encore que le film ne soit que les visions délirantes d'un agonisant. L'étrange présence de Johnny Depp en ange blessé et maladroit nommé William Blake, qui reprend la figure classique du pied-tendre et la projette dans un désarroi fin de siècle (le nôtre), fait beaucoup pour cette ambiguïté délicatement ciselée dans le sang, la boue, les arbres morts et les excréments.

Ce qui est tout à fait certain, en revanche, c'est qu'on rigole bien. Par un tour de magie qui semble d'évidence, Jarmusch parvient à maintenir la tonalité crépusculaire de son film tout en le truffant de péripéties burlesques. Le bon goût ne règne pas toujours, tant mieux. Avec la même élégance, il réussit cette fois ce qui lui a nui jadis (dans *Mystery Train* et plus encore *Night On Earth*), ce penchant pour reprendre à son compte la mémoire du cinéma avec un mélange de désinvolture et de complicité recherchée auprès du public. Tout comme les nombreux coups de stetson aux classiques du muet, l'apparition de Mitchum en grand patron brutal est ici, au-delà du clin d'œil et de l'hommage, tout à fait justifiée, dans cette parabole volontairement peu explicite, mais qui a à voir avec la fin d'une mythologie américaine.

Entre éloge « politiquement correct » et citations littéraires, l'apparition du gros Indien qui se fait appeler Personne, comme Ulysse, et rappelle au héros que son nom fut celui d'un poète, pourrait vite peser : la formidable interprétation de Gary Farmer et une sorte de naturel de la réalisation à affronter les plus grandes étrangetés comme les plus signifiantes métaphores pulvérisent les obstacles. Avec la même efficacité trouvée par le film lui-même pour anéantir les méchants et les fâcheux, au fil de cette balade par les forêts et la cinéphilie, où rôde par instants le fantôme de Beckett.

Chargé à bloc de cette énergie de survivant, *Dead Man* peut s'embarquer pour son ultime dérive, porté par une grâce qui évoque plutôt quelque sublime séquence d'un film indien ou japonais.

Loin de l'enfer de Machine, la ville pourrie, vers un Orient de légendes auxquelles il n'est pas nécessaire de croire pour leur trouver vertus d'antidote au carnaval grimaçant du profit et du pouvoir.

J.-M. F.

Jim Jarmusch, cinéaste indépendant

« J'ai tourné un western sans l'avoir vraiment décidé »

PARCE QUE ses cheveux sont blancs depuis longtemps, Jim Jarmusch paraît n'avoir pas changé depuis que son deuxième film, *Stranger Than Paradise*, remporta la Caméra d'or au Festival de Cannes en mai 1984, un mois après la sortie française de son premier long métrage, *Permanent Vacation* (réalisé en 1980). A quelques jours de son quarante-troisième anniversaire (le 22 janvier), ce cinéaste né dans l'Ohio et dont les racines familiales – tchèques, allemandes, françaises, irlandaises – et son attirance pour le cinéma européen ont façonné la personnalité, demeure attaché à une indépendance à laquelle il doit son image de marque. « *Si je réalisais les films que l'on me dit de faire, je passerais sans doute l'essentiel de mon temps sur le bord d'une piscine californienne et je gagnerais beaucoup plus d'argent*, imagine-t-il avant de corriger : *ou je travaillerais dans une station-service.* »

Etre un cinéaste indépendant dans l'Amérique des années 90 signifie d'abord devoir se battre pour que ses films soient montrés. « *Bien plus que lorsque j'ai débuté, et surtout depuis que les grandes compagnies sont redevenues propriétaires des salles de cinéma. J'ai refusé de nombreuses offres de producteurs et de distributeurs qui voulaient contrôler le scénario, surveiller le tournage, diriger le montage... Je ne travaille pas comme ça, c'est tout.* » Jarmusch a seulement accepté de montrer *Dead Man* au Festival de Cannes, alors qu'il jugeait le film non terminé, pour faciliter le travail des vendeurs. Ensuite, il a repris le montage, en se gardant bien de lire les critiques, et a éliminé quatorze minutes, « *ici et là* », et sans que personne, à part lui, « *puisse dire ce qui a été supprimé* ».

Auparavant, il lui avait fallu résister à la pression des investisseurs, qui insistaient pour que le film soit tourné en couleurs, pour des raisons commerciales qu'il juge discutables : « *Parce qu'ils se souviennent d'avoir vu des films en couleurs diffusés à la télévision en noir et blanc, les gens d'un certain âge chargent la couleur d'une signification particulière. Ce n'est pas le cas des plus jeunes, qui sont habitués à la publicité et aux clips en noir et blanc. Bien sûr, le noir et blanc coûte plus cher. Mais c'était cela ou rien.* »

Robert Mitchum, « un personnage extraordinaire » et « un acteur sidérant qui souhaite juste connaître son texte et quelques généralités »

Sixième long métrage de Jim Jarmusch, *Dead Man* est le troisième en noir et blanc : « *Depuis les années 60 tout est en couleurs, au cinéma et à la télévision. Or, le personnage quitte le monde qu'il connaît et part à la recherche d'une nouvelle vie. Il est progressivement coupé de tout ce qu'il connaît : le noir et blanc offre de recréer cette situation et ces sensations. Avec Robby Müller* [le chef opérateur attitré de Wim Wenders et Jarmusch], *nous avons voulu utiliser le noir et blanc comme il l'était autrefois, en respectant toute la gamme des gris.* ».

A l'origine du film, auquel il a commencé de penser il y a sept ans, le désir de Jarmusch de s'éloigner des paysages urbains, de ces villes dont il parle comme d'anciennes amours, pour aller vers des paysages débarrassés de la présence humaine. Avec peut-être également, il n'en est pas très certain, le souci de comprendre l'Amérique en tant que lieu, comme un espace à parcourir et à découvrir. Au départ, l'histoire était celle du voyage de deux hommes, un Américain européen d'origine, l'autre américain de souche. Ainsi le cinéaste en est-il venu à s'intéresser à la culture indienne. Un jour, alors que pour se changer les idées il s'était plongé dans la lecture de poèmes de William Blake, il fut frappé par certaines similitudes et choisit de donner au personnage le nom du poète : « *En fait, Blake est entré dans le scénario sans que j'y prenne garde, de même que je me suis retrouvé à travailler sur un western sans l'avoir vraiment décidé.* » Au contraire du film noir, dont Jarmusch a fait son genre de référence, le western a peu compté dans la formation cinéphilique du cinéaste, qui reconnaît s'intéresser surtout aux films de Sam Peckinpah et de Monte Hellman, ainsi qu'à certains westerns italiens.

A des films, donc, qui se situent en marge du genre. Il affirme également se sentir plus proche de Howard Hawks, « *qui humanise ses personnages* », que de John Ford, « *qui les idéalise* », même s'il éprouve « *un immense respect pour le réalisateur* ». Mais si *Dead Man* possédait un modèle lointain, il pourrait s'agir de *Ciel rouge*, un western de Robert Wise (1948) situé dans des paysages enneigés, « *filmé comme un film noir* » et dont Robert Mitchum est le héros.

Mitchum en qui Jarmusch a découvert « *un personnage extraordinaire* » et « *un acteur sidérant, qui souhaite juste connaître son texte et quelques généralités, et ne veut surtout pas entendre parler des motivations du personnage* ». La nuit précédant le tournage de la deuxième scène où il apparaît, Jarmusch décida que l'acteur commencerait à parler en s'adressant à l'ours empaillé qui se dresse dans son bureau. Sans savoir pourquoi, ce qui le conduisit à inventer toutes les fausses raisons possibles, destinées à justifier sa proposition.

Mais au matin, lorsqu'il s'ouvrit de son intention, Mitchum répondit seulement : « *Vous voulez que je parle à cet ours ? D'accord, je parle à l'ours.* » Ce qu'il fit sans poser plus de questions. « *Les acteurs venaient d'horizons différents*, se souvient encore Jarmusch, *et chacun a apporté sa manière de travailler. Sur une simple indication, John Hurt est capable d'emmener une scène là où vous n'auriez jamais imaginé qu'elle puisse aller. Michael Wincott improvise sans cesse, Lance Henriksen est disposé à tout essayer, Iggy Pop et les deux autres "trappeurs" ont donné à leurs personnages une épaisseur et un humour que je n'avais pas prévus. Quant à Johnny Depp, il peut aussi bien improviser que s'en tenir scrupuleusement à ce qui est prévu. C'est ce que j'aime dans le cinéma : cette réunion de gens d'horizons très différents, tous complètement fous chacun à sa façon et qui travaillent dans le même sens.* » Même disparité au sein de l'équipe technique, qui se composait notamment « *de jeunes New-Yorkais, de motards de Phoenix, de surfers californiens, d'Anglais excentriques, de vrais cow-boys, de "blacks", de camionneurs* », et même unité au finale, qui fait oublier à Jarmusch que le tournage a été, de très loin, le plus éprouvant qu'il ait connu jusque-là : « *Après* Night on Earth, *je m'étais promis de tourner mon film suivant dans une seule pièce... et je me suis retrouvé à filmer un western.* » Il prévoit d'ajouter encore trois ou quatre films à la série de courts métrages *Coffee and Cigarettes*, dont il vient de réaliser un nouvel épisode à New York, avec Isaach de Bankolé et Alex Descas, et qu'il souhaite réunir pour composer un film d'un peu plus d'une heure. Il a bien « *neuf sujets* » en tête, mais sait d'expérience qu'il se décide généralement, en quelques heures, pour un projet entièrement nouveau, dont l'idée lui est venue sans qu'il y prenne garde. A l'instinct, et parce qu'il s'avoue « *un peu superstitieux* ».

P. M.

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

PROGRAMMÉ POUR TUER

Film américain de Brett Leonard. Avec Denzel Washington, Kelly Linch, Russel Crowe, Stephen Spinella. (1 h 47.)

1999. La police de Los Angeles utilise un système d'entraînement en réalité virtuelle de ses troupes. Parmi les créatures de synthèse, Sid 6 7 (sadique, intelligent et dangereux) réunit la quintessence de cent quatre-vingt-trois criminels patentés. Mais cette fine fleur du meurtre passe du monde virtuel au monde réel. Un seul homme peut l'arrêter, l'ex-policier Parker Barnes (Denzel Washington), emprisonné pour s'être livré à un carnage en éliminant un terroriste qui avait massacré sa famille. Resucée de divers genres (films catastrophe, fantastique, carcéral...), cette œuvre incarne finalement à merveille le danger dont elle feint de s'inquiéter : le mésusage du progrès par l'homme. *Jacques Mandelbaum*

WHITE MAN

Film américain de Desmond Nakano. Avec John Travolta, Harry Belafonte, Tom Bower, Andrew Lawrence, Kelly Lynch. (1 h 30.)

A défaut d'être justifiée, l'idée de départ est simple : montrer les rapports entre Noirs et Blancs en inversant les stéréotypes. Il y a donc d'un côté Thaddeus Thomas (Harry Bellafonte), richissime homme d'affaires noir entretenant à l'égard des Blancs un racisme de bon aloi. De l'autre Louis Pinnock (John Travolta), modeste ouvrier blanc dans l'usine du premier. Victime d'un licenciement arbitraire, Pinnock perd tout, et kidnappe Thomas en désespoir de cause. Le face-à-face qui s'ensuit est peu vraisemblable. On a beau spéculer sur les degrés d'intelligibilité d'un tel canevas (pied-de-nez au politiquement correct, analyse marxiste des rapports raciaux ?), rien ne vient jamais confirmer ces hypothèses, surtout pas la mise en scène. Tout au plus peut-on supposer que Desmond Nakano a voulu exploiter pour son premier film une trouvaille à ses yeux dérangeante, mais qui ne mérite pas le dérangement. *J. M.*

GRAND NORD

Film américain de Niels Gaup. Avec Christophe Lambert, James Caan.

Lire la critique dans Le Monde *du 5 janvier.*

Malgré l'opposition des syndicats, le gouvernement italien souhaite privatiser les studios de Cinecittà

ROME
de notre correspondante

Apparemment rien n'a changé. A peine franchi le portail de la via Tuscolana, les pins montent une garde solitaire sur les 40 hectares de Cinecittà, insolite « fabrique des songes ». Federico Fellini, qui en fut sans doute le plus grand amoureux, disait qu'elle lui faisait penser à *« une atmosphère d'hospice à l'heure de la promenade »*.

Sous cette torpeur trompeuse *couve une petite révolution.* Cinecitta, inaugurée en avril 1937 par Mussolini, devrait, après un bon demi-siècle de monopole public, jouer la carte de la privatisation. Théoriquement du moins.

La privatisation a été décidée officiellement le 21 novembre dernier, après des années de discussions, par le ministère du Trésor, qui assume les dépenses de ce qui pourrait être, de par son énormité et sa bizarrerie, une *créature fellinienne de la bureaucratie.* Cinecitta est en effet une holding financière d'Etat, chapeautant, à travers l'Ente Cinema SpA, l'organisme de gestion, trois sociétés : Cinecitta proprement dite (c'est-à-dire les terrains, les installations, les dix-sept plateaux, etc.) ; l'Istituto Luce, chargé de la production de films d'auteur, de la distribution et des archives du cinéma, et enfin Cinecittà International, à qui revenait la tâche de promouvoir le film italien à l'étranger jusqu'à il y a quelques jours. Ses fonctions vont être « englobées » par l'Ente Cinema.

Un colosse aussi fragile que coûteux qui a englouti des fortunes – on parle de 60 millions de francs de pertes. Les sommes dépensées (75 millions de francs par an) viennent du Fonds unique pour le spectacle (FUS, dont dépendent aussi les théâtres lyriques). A qui la faute ? A une gestion bureaucratique mâtinée de clientélisme politique et d'arrivisme personnel de certains dirigants ? Sans doute. Mais aussi à la crise du cinéma italien.

Entre 1983 et 1992, la fréquen*tation des salles a diminué de* 60 %, et 4 000 écrans ont disparu. Sur ceux qui restent, 60 % des films projetés sont américains.

Réformer devenait nécessaire. D'autant qu'un rapide coup d'œil sur les allées trop vides montre que l'ancienne « Hollywood sur le Tibre » des rugissantes années 50-60, de *Ben-Hur* et de *Vacances romaines*, n'est plus qu'un souvenir. On est loin du temps où les aspirants figurants pour les films *en costumes se pressaient aux* grilles avec parmi eux une grande fille de seize ans un peu godiche dont les mensurations étaient souveraines : Sophia Ciccolone, devenue plus tard Sophia Loren, qui, en 1950, décrochait un bref passage dans *Quo Vadis*.

SACRILÈGE

Aujourd'hui, la loge de Liz Taylor pour *Cléopâtre*, avec son enfilade de huit salons meublés de *pièces d'antiquaires sur laquelle* régnait une cohorte de cuisiniers et de coiffeurs, a cédé la place au camion-gymnase dans lequel Sylvester Stallone cultive ses muscles de Rambo.

Certains crieraient volontiers au sacrilège en voyant Rocky s'engouffrer dans le mythique studio 5 de Federico Fellini, mais c'est tant mieux. Grâce à Stallone venu tourner un film musculeux-futuriste, *Daylight*, de Rob Cohen, Cinecittà devenue « Telecittà », qui ne devait sa survie qu'aux productions télévisées et aux spots publicitaires, a retrouvé activité et argent frais : 9 millions à 15 millions de francs au bas mot, et du travail pour 400 personnes.

Ensuite viendront la production de Jane Campion, *English Patient*, puis trois autres films américains.

Un frémissement de reprise – dû peut-être aussi à la « liretta », la lire dévaluée – qu'il convient d'exploiter. En voyant les efforts des Allemands pour moderniser leurs studios, les Italiens, conscients du potentiel de Cinecittà, ont décidé de mener sur leur terrain la prochaine bataille *du cinéma. Les plans ambitieux* de relance voulus par le gouvernement s'articulent, outre la fameuse privatisation, sur une modernisation des locaux, avec la création d'une multisalle, une recherche technologique de pointe (acquisition d'un Cineon-Kodak pour les effets spéciaux) axée vers les recherches multimédia, mais ils n'ont pas convaincu. Loin de là.

Les syndicats sont en pleine ef*fervescence et divers parlemen*taires, notamment du PDS (Parti démocratique de la gauche) demandent au gouvernement de revoir ses plans. Quant à l'union des producteurs et des auteurs, elle met en garde contre la mise à sac de Cinecittà et une possible spéculation immobilière par les privés. Dans pareil contexte, l'arrivée éventuelle du producteur Vittorio Cecchi Gori, dernier magnat du grand écran, suscite les plus grandes méfiances : certains craignent qu'il ne devienne le « Berlusconi du cinéma », lui qui produit déjà deux tiers des films en Italie.

PROTOTYPES ARTISANAUX

*Dans les bureaux du produc*teur florentin, on se veut rassurant. On y explique que la Cecchi Gori *« porte un intérêt évident au cinéma italien et entend le protéger »*. Oui, la société a bien fait une offre concrète il y a plusieurs mois, confirme-t-on par ailleurs, *« mais elle n'a reçu aucune réponse »*. Il s'agissait d'une offre courant sur neuf ans, à raison de 15 millions de francs par an, pour participer à Cinecittà Servizi SpA, la société mixte de services et de gestion créée en principe pour l'arrivée des privés. *« Nous voulions participer à la nécessaire relance internationale de Cinecittà, rien d'autre,* ajoute-t-on chez Cecchi Gori, *car les projets du gouvernement ne sont pas très clairs à ce stade. » Pas très clair, c'est également l'avis d'une dizaine de producteurs associés, intéressés par l'idée de privatisation mais voulant voir les cartes de plus près avant de s'engager davantage.*

Pendant ce temps, les critiques les plus virulents, notamment parmi les syndicats, réclament tout bonnement la fin de l'Ente Cinema elle-même. Selon eux, *« elle ne sert qu'à faire obstacle au travail des sociétés qu'elle contrôle et pompe de l'argent qui sans cela irait directement aux productions cinématographiques »*. Et le producteur Silvio Clementelli, qui dirigea l'Istituto Luce pendant dix mois, d'ajouter : *« Nous faisions des prototypes artisanaux, mais l'Ente Cinema a désormais pour objectif un cinéma industriel. Encore faudrait-il pour cela que le gouvernement réglemente le marché contre la concurrence, ce qui n'est pas le cas, notamment lors de la sortie en salles. Nous voulons bien nous battre, mais à armes égales. »*

La riposte des administrateurs mis en cause n'a pas traîné. *« Ces flottements sont dus au pénible apprentissage de la fin de l'assistance d'Etat et à l'idée que privatiser veut dire comptes en règles et non plus facilités de crédit pour les producteurs »*, explique avec un petit sourire le plus contesté d'entre eux, le président de l'Ente Cinema, Giovanni Grazzini. Le risque de spéculation sur les terrains de Cinecittà ? *« Il y aura 51 % de capitaux privés dans la future société mixte, mais nous avons des garanties de contrôle et nous gardons la gestion des terrains. »*

Supprimer l'Ente Cinema SpA ? Son sourire s'élargit : *« Dieu a bien le Vatican pour dialoguer avec ses fidèles, pourquoi l'Etat devrait-il se passer d'intermédiaires avec le cinéma ? » En attendant, signé mais repoussé par la contestation, c'est tout le projet du gouvernement qui croupit au purgatoire.*

Marie-Claude Decamps

ÉTATS-UNIS

■ **Pour les « snobs » américains**, le palmarès des films de l'année, tel du moins que l'établit le magazine *Time*, est dominé par le film de Jiang Wen, *Des jours éblouissants*, pour lequel l'actrice Xia Ju a remporté le prix d'interprétation au Festival de Venise en 1994, et qui précède au classement *Le Voyage d'Ulysse*, de Theo Angelopoulos. Deux films français figurent en bonne place : *Au Petit Marguery*, de Laurent Bénégui, qui n'est pourtant pas encore sorti aux Etats-Unis, et *Les Misérables*, de Claude Lelouch.

■ **Le nouveau film de Terry Gilliam**, *Twelve Monkeys*, avec Bruce Willis et Madeleine Stowe, inspiré de *La Jetée*, de Chris Marker, vient de sortir à New York, Los Angeles et Toronto. Il y a enregistré d'excellents résultats, qualifiés par les spécialistes d'« *inattendus* ». Il sortira en France le 28 février, sous le titre *L'Armée des douze singes*.

VENTE

■ **Le catalogue Carolco** est à vendre et la filiale d'acquisition de Canal Plus, Canal Plus DA, s'est portée acquéreur pour plus de 40 millions de dollars (environ 200 millions de francs), renchérissant sur l'offre de Polygram (30 millions de dollars). 20th Century Fox a, pour sa part, offert 50 millions de dollars, mais cette proposition de rachat comprend les actifs du groupe que dirigeait Mario Kassar. Cet appétit est justifié par la richesse du catalogue, où figurent plusieurs grands succès commerciaux récents (*Rambo, Total Recall, Terminator 2, Basic Instinct*, etc.). Carolco, qui a été placé en redressement judiciaire, est également détenteur des droits de commercialisation de soixante-dix autres films, parmi lesquels *Les Arnaqueurs*, de Stephen Frears, et *Reservoir Dogs*, le premier film de Quentin Tarantino.

Lettre d'Amérique

A la surprise générale, *Toy Story* s'était vu, le 26 décembre, ravir la tête du box-office américain par *Waiting to Exhale*. Le dernier week-end de l'année 1995, il a retrouvé son trône. Mais le film de Forest Whitaker *(notre photo)* s'est maintenu en quatrième position. C'est la première fois qu'un *film « noir » réalise un* tel score. Tiré du roman de Terry McMillan et mis en scène par l'interprète de Charlie Parker dans le *Bird* de Clint Eastwood, *Waiting to Exhale* suit les tribulations d'un quatuor de jeunes bourgeoises aisées de Phoenix (Arizona), incarnées par Whitney Houston, Angela Bassett, Loretta Devine et Lela Ronchon. Les hommes en prennent pour leur grade, les femmes aussi. Ces dernières *constituent d'ailleurs* 70 % du public. Plus intéressant, 35 % de ceux qui vont le voir sont Blancs.

Du 6 au 21 janvier 1996, le Musée américain de l'image mouvante (AMMI) rendra hommage au cinéaste Terry Gilliam en présentant une rétrospective de ses films – dont la version intégrale de *Brazil*. Seront aussi présentés les interludes animés qu'il créait pour les Monty Python. En bonus, Gilliam a sélectionné *One-Eyed Jacks*, le premier film de Marlon Brando : *« Sans se poser en film d'auteur chevronné, c'est une des œuvres visuellement les plus folles que j'ai jamais vues. »*

WARNER BROS

Henri Behar

Lettre du Japon

Cela fait bientôt dix-sept ans que le Festival Pia du film indépendant, qui se tient chaque année à la mi-décembre à Tokyo, prépare l'avenir du cinéma nippon. Créée par des étudiants cinéphiles au début des années 70, la société Pia s'est trouvé une vocation généreuse : découvrir des talents, en présentant au public les travaux de jeunes cinéastes amateurs. A l'issue d'une première compétition, les trois lauréats ont un mois pour soumettre un scénario. Le festival produira le film du gagnant. Après huit films produits et des centaines de séances consacrées au cinéma indépendant, l'expérience porte aujourd'hui ses fruits : le festival s'est étoffé (il circule en province après Tokyo) et a trouvé des partenaires. La Toho, pourtant la plus conservatrice des majors nippones, met depuis 1992 une de ses salles de Ginza à la disposition du festival. Les trois derniers films produits par Pia témoignent du succès de la formule : *A Touch of Fever*, de Ryosuke Hashiguchi, a fait sensation en 1993 au Japon et, première pour Pia, a été distribué en salles. *Hadashi no picnic*, de Shinobu Yaguchi, et *Cette fenêtre est à toi*, de Tomoyuki Furumaya, montrés cette année à la Biennale du cinéma japonais d'Orléans, ont parcouru les festivals internationaux. Tant et si bien que la Toho a créé une section jeune cinéma pour produire, avec l'assistance de Pia, des films à petit budget : après le dernier film de Hashiguchi, *Comme des grains de sable*, qui vient de sortir en salles, les prochains films de Yaguchi et Furumaya sont en préparation.

Brice Pedroletti

LES ENTRÉES À PARIS

■ *La trêve des* confiseurs réussit au cinéma, et permet à l'année 1996 de débuter sous les meilleurs auspices, avec une semaine « charnière » à plus d'un million d'entrées Paris-périphérie. Les trois audacieux qui ont choisi cette date inhabituelle pour sortir bénéficient de la conjoncture, à commencer par *En avoir (ou pas)*, qui en a, des spectateurs : 16 200 dans seulement huit salles. Et *Madadayo* réunit 8 000 admirateurs malgré ses cinq écrans. *Funny Bones* fait relativement moins bien, à 10 000 dans dix salles.

■ **Le quatuor des champions** de la fin de l'année continue d'enregistrer des scores impressionnants. *Goldeneye* reste sur la plus haute marche du podium, mais baisse un peu en deuxième semaine, à *240 000 (total : 515 500)*. Alors que les deux comédies françaises, *Les Trois Frères* et *Le bonheur est dans le pré*, enregistrent une remontée, respectivement à 177 000 et à 133 500 (soit 461 500 en trois semaines pour les Inconnus, et 526 000 en quatre semaines pour Chatiliez). Les 120 200 nouveaux admirateurs de *Pocahontas* lui permettent d'atteindre les 801 500 en huitième semaine.

■ **Quatre outsiders complètent** ce tableau d'honneur. Avec 51 000 entrées en troisième semaine, le succès de *Smoke* croît et embellit (total : 140 000). Le bon début des *Apprentis* se confirme en deuxième semaine, à 31 000, et *Le Maître des éléphants* reprend du poil de la bête, à 27 800, lui aussi en deuxième semaine. Quant à *Supernoël*, il recueille encore 48 500 suffrages, soit 154 000 entrées en quatre semaines.

J.-M. F.

★ **Chiffres : *Le Film français***

La grande virée de Bob Dylan

Don't Look Back. En 1965, Pennebaker filmait la tournée britannique du chanteur

Film américain de Don Alan Pennebaker avec Bob Dylan, Joan Baez, Donovan, Albert Grossman, Bob Neuwirth. (1 h 36.)

Au printemps de 1965, Bob Dylan, « pape » de la protest song, effectue une tournée triomphale en Grande-Bretagne. Pennebaker, « pape » du cinéma direct américain, l'accompagne, plus exactement lui colle aux basques, caméra au poing, à la demande d'Albert Grossman, l'agent du chanteur. Trente ans après, la sortie de ce film jamais distribué commercialement en France dégage un étrange composite de nostalgie, d'insatisfaction et de plaisir.

En longs plans souvent instables, d'un noir et blanc « brut », recadrés à grands coups de zoom dans un style de reportage exacerbé, *Don't Look Back* montre d'abord... Dylan soi-même, à vingt-trois ans, beau et pâle comme un ange de la mélancolie, jumeau de Rimbaud tel que la légende lui a donné un visage.

Et puis, il montre, comme souvent les films de cette époque, le contraste entre les corps empesés d'alors et la dégaine de ces artistes rock qui ont commencé de conquérir célébrité et reconnaissance sans avoir encore contaminé les mœurs en profondeur – pas même ceux de leurs fans.

Mais le film capte aussi Dylan saisi à un triple tournant, de son œuvre, de sa vie privée et de son *statut*.

De son tout nouveau statut de star, on perçoit des instants éclatés, où l'idole passe du trac sans fond à l'agressivité puis au repli sur soi, à demi conscient des réactions qu'il suscite, subissant d'absurdes témoignages d'adoration et de violentes *prises à partie, infantile objet* de marchandages s'affirmant ensuite comme « patron » de sa tournée.

Au fil de cet enchaînement de chambres d'hôtel, de trajets en voiture et de salles de spectacle, Pennebaker donne une description impressionniste de cette virée, immense succès qui prend souvent des allures de cauchemar dont Dylan est à la fois la victime et le responsable.

> Seuls des tronçons de chansons subsistent, à l'état de traces

Cet effet est obtenu au détriment d'un document en bonne et due forme : la rupture avec Joan Baez *qui a lieu durant ce voyage* est esquivée, la chanteuse compagne et mentor de la vedette disparaissant subitement du décor sans autre forme de procès. Seuls des tronçons de chansons subsistent, à l'état de traces. Ecoutées aujourd'hui, elles permettent pourtant une remise en perspective.

Dylan s'apprête à « passer dans le camp du rock » quelques mois *plus* tard, avec l'album *Blonde on Blonde*, au grand dam des puristes du folk.

Cette querelle fit alors quelque raffut, en regardant-écoutant le film, elle paraît sans objet. Avant même la conversion électrique du musicien, on y perçoit très bien cette âpreté pugnace et inquiète, nourrie de blues primitif, restée depuis au fond de sa voix au-delà de toutes les *distorsions* et revirements à venir.

Avec le recul, plus qu'un introuvable « document d'époque », c'est le véritable intérêt de ce faux reportage, où se cache un poème rauque.

J.-M. F.



FONDATION

■ **Le vendredi à 15 F**, ce sera le « coup de pouce » offert par la Fondation GAN pour le cinéma aux films qu'elle décidera de soutenir en 1996. Déjà très actif dans l'aide à l'Art et essai, et notamment aux jeunes réalisateurs, cet organisme a mis au point un nouveau dispositif : tous les deux mois, il élira un film qui, grâce à son aide, sera accessible à tarif réduit le vendredi.

LIVRES

■ **L'anglais des médias et du multimédia** : un prix de vente raisonnable n'est pas l'unique atout de ce dictionnaire anglo-français et franco-anglais, que l'on doit à François Chevassu, Jean-Pierre Berman et Charlotte Gillot, et qui permet de se repérer rapidement, et avec beaucoup de précision, dans le maquis des termes audiovisuels. Clarté de la mise en page et limpidité des définitions se conjuguent pour faire de cet ouvrage à la fois un outil de travail et une référence. (Ed. Press-Pocket. 574 p. 80 F.)

■ **Rééditions en librairie.** *L'Histoire du cinéma français* de Maurice Bessy, Raymond Chirat et André Bernard, est éditée par Pygmalion en quatre volumes très illustrés. Des titres, des génériques, des résumés, des photographies jalonnent cette plongée au cœur de la production nationale (1929-1955) (chaque volume, 189 F). *L'Almanach du cinéma*, conçu par Philippe d'Hugues et édité à l'occasion du centenaire par l'Encyclopaedia Universalis, ressort en version augmentée et en un seul volume, sans rien perdre de ses qualités : au jour le jour, ou presque, un siècle de cinéma est ainsi retracé, éclairé par de nombreuses illustrations (672 p.).

LA SÉLECTION DU « MONDE »
FESTIVALS

LA SÉLECTION DU « MONDE »

A LA VIE, A LA MORT ! (français, 1 h 40), de Robert Guédiguian, avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
L'AMOUR MEURTRI (italien, 1 h 44), de Mario Martone, avec Anna Bonaiuto, Angela Luce, Carmela Pecoraro, Licia Maglietta, Gianni Cajafa, Anna Calato.
LE BALLON BLANC (iranien, *1 h 25*), de *Jafar Panahi*, avec Aïda Mohammadkhani, Mohsen Kafili, Fereshteh Sadr Orfani, Anna Bourkowska, Mohammad Shahani, Mohammad Bahktiari.
LA CHANTEUSE DE PANSORI (coréen, 1 h 53), de Im Kwon-Taek, avec Kim Myung-Gon, Oh Jung-Hae, Kim Kyu-Chul.
CROSSING GUARD (américain, 1 h 55), de Sean Penn, avec Jack Nicholson, David Morse, Anjelica Huston, Robin Wright, Piper Laurie, Richard Bradford.
EN AVOIR OU PAS (français, 1 h 30) de Laetitia Masson, avec *Sandrine Kiberlain*, Arnaud Giovaninetti, Roschdy Zem, Claire Denis.
LA FILLE SEULE (français, 1 h 30), de Benoît Jacquot, avec Virginie Ledoyen, Benoît Magimel, Dominique Valadié, Aladin Reibel, Vera Briole, Virginie Emane.
LE GARÇU (français, 1 h 45), de Maurice Pialat, avec Gérard Depardieu, Géraldine Pailhas, Antoine Pialat, Dominique Rocheteau, Fabienne Babe, Elisabeth Depardieu.
LAND AND FREEDOM (britannique, 1 h 49), de Ken Loach, avec Ian Hart, Rosana Pastor, Iciar Bollain, Tom Gilroy, Marc Martinez, Frederic Pierrot.
LISBONNE STORY (allemand-portugais, 1 h 40), de Wim Wenders, avec Rüdiger Vogler, Patrick Bauchau, Vasco Sequeira, Canto E Castro, Viriato José da Silva, Joao Canijo.
MADADAYO (japonais, 2 h 14) de Akira Kurosawa, avec Tatsuo Matsumura, Kyoko Kagawa, Hisashi Igawa, George Tokoro, Masayuki Yui, Akira Terao.
LE MAÎTRE DES ÉLÉPHANTS (français, 1 h 35), de Patrick Grandperret, *avec Jacques Dutronc, Erwan* Baynaud, Sotigui Kouyate, Sidy Lamine Diarra, Halilou Bouba, Victor Tige Zra.
LE REGARD D'ULYSSE (grec, 2 h 56), de Théo Angelopoulos, avec Harvey Keitel, Maïa Morgenstern, Erland Josephson, Thanassis Vengos, Yorgos Michalakopoulos, Dora Volanaki.
SMOKE (américain, 1 h 50), de Wayne Wang, avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, Harold Perrineau Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker.

FESTIVALS

A L'OCCASION DE L'EXPOSITION FÉMININ-MASCULIN, LE SEXE DE L'ART, le Centre Georges-Pompidou propose un cycle cinématographique en collaboration avec la revue de cinéma *Vertigo*. La représentation du sexe dans l'art, délimitée dans l'exposition à partir de thématiques issues d'une double généalogie Picasso/Duchamp, a une résonance au cinéma, inaugurée par le surréalisme et sa quête de *l'amour fou*. *Ce cycle*, conçu comme une traversée de la représentation cinématographique de la sexualité, se développe sous la forme de plusieurs thèmes, du « Sex symbol » aux « Travestis », en passant par la « Différence sexuelle » et la « Libération sexuelle », à raison d'un thème par jour associant un programme de films de fiction et un programme de films expérimentaux. Parmi les films proposés, des œuvres de Pabst, Hawks, Pasolini, Man Ray, Mankiewicz, Fellini, Borowzyk, Fassbinder, Andy Warhol... Ce rapprochement entre *cinéma de fiction* et cinéma expérimental permet également de mesurer les tabous de la société et l'émancipation des cinéastes face à la censure.
Du 3 au 14 janvier, tous les jours séances à 17 heures et 20 heures. Centre Pompidou, 5e étage (à côté de la grande galerie).
Tél. : 44-78-12-33. 10 F et 15 F.

UNE EXPOSITION « CINÉMA ET MOBILIER », conçue par Jean-Marc Kerdelhué, a lieu jusqu'au 9 février pour rendre hommage à tous les membres de la grande famille des décors de cinéma. Participent à cette manifestation des ensembliers – Philippe Turlure, Robert Christidès – et des décorateurs – Hilton Mac Connico, Jacques Saulnier, Pierre Guffroy. Des meubles, mais aussi des dessins, des croquis, des maquettes, des trésors documentaires seront montrés et des extraits de films seront projetés en continu.
Jusqu'au 9 février. De 10 heures à 19 heures, du lundi au samedi, et de 11 heures à 18 heures, le dimanche. Viaduc des Arts, Galerie VIA, 29-37, avenue Daumesnil, Paris 12e. Tél. : 44-68-18-40. Entrée gratuite.

DES PROJECTIONS EN AVANT-PREMIÈRE des films de la sélection de la 28e édition du prix Georges et Ruta Sadoul seront organisées au cinéma Le République les lundi 8 et mardi 9 janvier. Au programme, *No Sex Last Night* de Sophie Calle et Greg Shepard (France), *La Roue* de Morshedul Islam (Bangladesh), *Coûte que coûte* de Claire Simon, *Maborosi no hikari (Illusion)* de Hirokazu Kore-eda (Japon). Mais également *Souviens-toi de moi* de Zaïda Ghorab-Volta, *Les Apprentis* de Pierre Salvadori, *L'Amour plus froid que la mort* de Canan Gerede, *Haramuya* de Drissa Touré, *L'Île du chagrin* de Hsu Hsiao Ming, *Kardiogramma* de Darezhan Omirbaev, *Rome désolée* de Vincent Dieutre.
Les 8 et 9 janvier. Cinéma Le République, 18, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11e. Tél. : 48-05-51-33.

NOUVEAUX FILMS

DEAD MAN
Film américain de Jim Jarmusch, avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel *Byrne, John Hurt* (2 h).
VO : Gaumont les Halles, Dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Danton, Dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Champs-Elysées, Dolby, 8e (36-68-66-54) ; Max Linder Panorama, THX, Dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, Dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, Dolby, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, Dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, Dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, Dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : *40-30-20-10*).
DON'T LOOK BACK
Film britannique de D.A. Pennebacher, avec Bob Dylan, Joan Baez, Alan Price, Donovan (1 h 35).
VO : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
GRAND NORD
Film américano-franco-norvégien de Niels Gaup, avec Christophe Lambert, James Caan, Catherine McCormack, Burt Young, Jacques François, Nicolas Hope (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, Dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, Dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, Dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, Dolby, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Gobelins-*Rodin, Dolby*, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, Dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, Dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, Dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, Dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, Dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, Dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, Dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, Dolby, *18e (36-68-20-22 ; réservation :* 40-30-20-10).
MARTHA
Film allemand de Rainer Werner Fassbinder, avec Margit Carstensen, Karl-Heinz Böhm, Gisela Fackeldey, Adrian *Hoven (1 h 56)*.
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
N'OUBLIE PAS QUE TU VAS MOURIR (**)
Film français de Xavier Beauvois, avec Xavier Beauvois, Roschdy Zem, Chiara Mastroianni, Bulle Ogier (1 h 58).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réserva*tion : 40-30-20-10*).
PROGRAMMÉ POUR TUER (*)
Film américain de Brett Leonard, avec Denzel Washington, Kelly Lynch, Russell Crowe (1 h 42).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, Dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Marignan, Dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, Dolby, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, Dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, Dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, Dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, Dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).
WHITE MAN
Film américain de Desmond Nakano, avec John Travolta, Harry Belafonte, Tom Bower, Andrew Lawrence, Kelly Lynch (1 h 30).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, Dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Normandie, Dolby, 8e (36-68-49-56) ; *Les Montparnos, Dolby*, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, Dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-*68-70-14) ; Paramount Opéra, Dolby,* 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, Dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

SÉLECTION

À LA VIE, À LA MORT !
de Robert Guédiguian,
avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
Français (1 h 40).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
L'AMÉRIQUE DES AUTRES
de Goran Paskaljevic,
avec Tom Conti, Miki Manojlovic, Maria Casarès, Zorka Manojlovic, Sergej Trifunovic.
Franco-britannique-allemand (1 h 35).
VO : 14-Juillet Beaubourg, Dolby, 3e *(36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille*, Dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, Dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
L'AMOUR MEURTRI
de Mario Martone,
avec Anna Bonaiuto, Angela Luce, Carmela Pecoraro, Licia Maglietta, Gianni Cajafa, Anna Calato.
Italien (1 h 44).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LES APPRENTIS
de Pierre Salvadori,
avec François Cluzet, Guillaume Depardieu, Judith Henry, Claire Laroche.
Français (1 h 35).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, Dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e *(43-57-90-81 ; 36-68-69-27)* ; Gaumont Gobelins Fauvette, Dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-*20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle*, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
AU BEAU MILIEU DE L'HIVER
de Kenneth Branagh,
avec Michael Maloney, Richard Briers, Mark Hadfield, Nicholas Farrell, Gerard Horan, John Sessions.
Britannique, noir et blanc (1 h 39).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, Dolby, 1er (36-68-68-58) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27).
LE BALLON BLANC
de Jafar Panahi,
avec Aïda Mohammadkhani, Mohsen Kafili, Fereshteh Sadr Orfani, Anna Bourkowska, Mohammad Shahani, Mohammad Bahktiari.
Iranien (1 h 25).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).
LE BONHEUR EST DANS LE PRÉ
d'Etienne Chatiliez,
avec Michel Serrault, Eddy Mitchell, Sabine Azéma, Carmen Maura, Eric *Cantona, Joël Cantona*.
Français (1 h 46).
UGC Ciné-cité les Halles, Dolby, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Odéon, Dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Hautefeuille, Dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, Dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, Dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, Dolby, 8e (36-68-49-56) ; Paramount Opéra, Dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, Dolby, 11e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, *Dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65*-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, Dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, Dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, Dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, Dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, Dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, Dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, Dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).
LA CÉRÉMONIE
de Claude Chabrol,
avec Isabelle Huppert, Sandrine Bonnaire, Jacqueline Bisset, Jean-Pierre Cassel.
Français (1 h 51).
14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
LA CHANTEUSE DE PANSORI
d'Im Kwon-Taek,
avec Kim Myung-Gon, Oh Jung-Hae, Kim Kyu-Chul.
Coréen (1 h 53).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
CLOCKERS (**)
de Spike Lee,
avec Harvey Keitel, John Turturro, Delroy Lindo, Mekhi Phifer.
Américain (2 h 09).
VO : Gaumont les Halles, Dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
LA CROISADE D'ANNE BURIDAN
de Judith Cahen,
avec Judith Cahen, Joël Luecht, Serge Bozon, Fabrice Barbaro, Alberto Sorbelli, Camille de Casabianca.
Français (1 h 25).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
CROOKLYN
de Spike Lee,
avec Alfre Woodard, Delroy Lindo, Spike Lee, Zelda Harris, Carlton Williams, Sharif Rashid.
Américain (1 h 53).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-*09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34)*.
CROSSING GUARD
de Sean Penn,
avec Jack Nicholson, David Morse, Anjelica Huston, Robin Wright, Piper Laurie, Richard Bradford.
Américain (1 h 55).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Gaumont Marignan, Dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, Dolby, 15e (45-32-91-68).
DOUCE FRANCE
de Malik Chibane,
avec Hakim Sahraoui, Frédéric Diefenthal, Fadila Belkebla, Séloua Hamse, Saïda Bekkouche, Fettouma Bouamari.
Français (1 h 40).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
EN AVOIR OU PAS
de Laetitia Masson,
avec Sandrine Kiberlain, Arnaud Giovaninetti, Roschdy Zem, Claire Denis.
Français (1 h 30).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; *La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial*, 13e (36-68-48-24 ; réservation : 40-30-20-10).
L'ENFANT NOIR
de Laurent Chevallier,
avec Baba Camara, Madou Camara, *Kouda Camara, Mousse Keita, Koum*ba Doumbouya, Yaya Traoré.
Franco-guinéen (1 h 32).
VO : Le République, 11e (48-05-51-33).
FAUT PAS RIRE DU BONHEUR
de Guillaume Nicloux,
*avec Bernard-Pierre Donnadieu, Lau*ra Morante.
Français (1 h 25).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LA FILLE SEULE
de Benoît Jacquot,
avec Virginie Ledoyen, Benoît Magimel, Dominique Valadié, Aladin Reibel, Vera Briole, Virginie Emane.
Français (1 h 30).
Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
FUNNY BONES
de Peter Chelsom,
avec Oliver Platt, Lee Evans, Richard Griffiths, Oliver Reed, Geroge Carl, Ticky Holgado.
Américain (2 h 08).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, Dolby, 1er (36-68-68-58) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, Dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, Dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, Dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10).
LE GARÇU
de Maurice Pialat,
avec Gérard Depardieu, Géraldine Pailhas, Antoine Pialat, Dominique Rocheteau, Fabienne Babe, Elisabeth Depardieu.
Français (1 h 45).
Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
GOLDENEYE
de Martin Campbell,
avec Pierce Brosnan, Sean Bean, Izabella Scorupco, Famke Janssen, Joe Don Baker, Robbie Coltrane.
Britannique (2 h 10).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, Dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, Dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, Dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, Dolby, 6e (43-25-59-*83 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, Dolby, 6e* (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; Biarritz-Majestic, Dolby, 8e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, Dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, Dolby, 8e (36-68-49-56) ; 14-Juillet Bastille, Dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, Dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, Dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, Dolby, 17e (36-68-31-34).
VF : Rex, Dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, Dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, Dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, Dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, Dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, Dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, Dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, Dolby, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, Dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, Dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).
L'INDIEN DU PLACARD
de Frank Oz,
avec Hal Scardino, Litefoot, Lindsay Crouse, Richard Jenkins, Steve Coogan, David Keith.
Américain (1 h 36).
VO : George-V, 8e (36-68-43-47).
VF : UGC Forum Orient-Express, Dolby, 1er (36-65-70-67) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Gobelins Fauvette, Dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, *Dolby, 15e (45-32-91-68) ; Pathé We*pler, Dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
LAND AND FREEDOM
de Ken Loach,
avec Ian Hart, Rosana Pastor, Iciar Bollain, Tom Gilroy, Marc Martinez, Frederic Pierrot.
Britannique (1 h 49).
VO : UGC Forum Orient-Express, 1er (36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) ; Les Montparnos, 14e (36-65-*70-42 ; réservation : 40-30-20-10)* ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
LISBONNE STORY
de Wim Wenders,
avec Rüdiger Vogler, Patrick Bauchau, Vasco Sequeira, Canto E Castro, Viriato José da Silva, Joao Canijo.
Allemand-portugais (1 h 40).
VO : 14-Juillet Beaubourg, Dolby, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LUMIÈRE ET COMPAGNIE
de Sarah Moon, Anne Andreu, Phi*lippe Poulet*,
Français (1 h 30).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
MADADAYO
d'Akira Kurosawa,
avec Tatsuo Matsumura, Kyoko Kagawa, Hisashi Igawa, George Tokoro, Masayuki Yui, Akira Terao.
Japonais (2 h 14).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; 14-Juillet Hautefeuille, Dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).
LE MAÎTRE DES ÉLÉPHANTS
de Patrick Grandperret,
avec Jacques Dutronc, Erwan Baynaud, Sotigui Kouyate, Sidy Lamine *Diarra, Halilou Bouba, Victor Tige* Zra.
Français (1 h 35).
UGC Ciné-cité les Halles, Dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Ambassade, Dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; *réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont* Opéra Français, Dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, Dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-*75-55 ; réservation : 40-30-20-10)* ; Gaumont Alésia, Dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, Dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, Dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).
NELLY ET M. ARNAUD
de Claude Sautet,
avec Emmanuelle Béart, Michel Serrault, Jean-Hugues Anglase, Claire Nadeau, Françoise Brion, Michèle Laroque.
Français (1 h 46).
UGC Ciné-cité les Halles, Dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Publicis Champs-Elysées, Dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, Dolby, 9e (36-68-21-24) ; Bienvenüe Montparnasse, Dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Grand Pavois, Dolby, 15e (45-54-46-*85 ; réservation : 40-30-20-10)* ; Saint-Lambert, Dolby, 15e (45-32-91-68).
POCAHONTAS, UNE LÉGENDE INDIENNE
de Mike Gabriel,
Eric Goldberg,
dessin animé Américain (1 h 22).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Marignan, Dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex (le Grand Rex), Dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, Dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, *13e (36-68-22-27)* ; Gaumont Alésia, Dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, Dolby, *20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réser*vation : 40-30-20-10).
LE REGARD D'ULYSSE
de Theo Angelopoulos,
avec Harvey Keitel, Maïa Morgenstern, Erland Josephson, Thanassis Vengos, Yorgos Michalakopoulos, Dora Volanaki.
Grec (2 h 56).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Denfert, Dolby, 14e (43-21-41-01) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Grand Pavois, Dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
LES SILENCES DU PALAIS
de Moufida Tlatli,
avec Ghalia Lacoix, Sami Bouajila, Amel Hedhili, Hend Sabri, Kamel Fazaa, Hichem Rostom.
Tunisien-français (2 h 07).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
SMOKE
de Wayne Wang,
avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, Harold Perrineau Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker.
Américain (1 h 50).
VO : Gaumont les Halles, Dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, Dolby, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G.-de-Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts II, Dolby, 6e (43-26-80-25) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, Dolby, 8e (43-59-04-67 ; reservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, Dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, Dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, Dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, Dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, Dolby, 16e (36-68-*48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pa*thé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
SUPER NOËL
de John Pasquin,
avec Tim Allen, Judge Reinhold, Wendy Crewson, Eric Lloyd, David Krumholtz, Peter Boyle.
Américain (1 h 37).
VF : UGC Forum Orient-Express, 1er (36-65-70-67) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; Publicis Champs-Elysées, Dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réserva*tion : 40-30-20-10) ; Paramount Opé*ra, Dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, Dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, Dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : *40-30-20-10) ; Le Gambetta, Dolby*, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).
THE GARDEN
de Derek Jarman,
avec Roger Cook, Tilda Swinton, Johnny Mills, Kevin Collins, Phillip MacDonald, Spencer Leigh.
Britannique (1 h 32).
VO : Accatone, Dolby, 5e (46-33-86-86).
THIRTY-TWO SHORT FILMS ABOUT GLENN GOULD
de François Girard,
avec Colm Feore, Bruno Monsaingeon, Yehudi Menuhin, Margaret Pacsu, Jessie Greig.
Canadien (1 h 30).
VO : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-*24)*.
LES TROIS FRÈRES
de Didier Bourdon, Bernard Campan,
avec Pascal Legitimus, Bernard Campan, Didier Boudon, Antoine du Merle, Anne Jacquemin, Marine Joli*vet*.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, Dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-*37-62) ; Gaumont Marignan, Dolby*, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, Dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, Dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, Dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, Dolby, 15e (36-68-29-31) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, Dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).
UNDERGROUND
de Emir Kusturica,
avec Miki Manojlovic, Lazar Ristovski, Mirjana Jokovic, Slavko Stimac, Ernst Stötzner.
Européen (2 h 47).
VO : UGC Forum Orient-Express, 1er (36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts I, *6e (43-26-48-18) ; Publicis Champs-Ely*sées, Dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, Dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
LE VOYAGE DE BABA
de Christine Eymeric,
avec Momar Diawara, Jacky Khalil Paye, Bernard Mendy.
Français (1 h 25).
Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
WAATI
de Souleymane Cissé,
avec Linéo Kefuoe Tsolo, Sidi Yaya Cissé, Aïcha Amerou, Mohamed Dicko, Mariane Amerou.
Franco-malien (2 h 20).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-*09)*.

REPRISES

ZARDOZ
de John Boorman,
avec Sean Connery, Charlotte Rampling, Sara Kestelman, Sally Anne Newton, John Alderton, Niall Buggy.
Américain, 1973, copie neuve (1 h 46).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10).

(**) Films interdits aux moins de 16 ans.
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

André Rousselet évoque à nouveau l'arrêt d'« InfoMatin »

ANDRÉ ROUSSELET, directeur d'*InfoMatin*, laisse à nouveau planer la menace de l'arrêt de la parution du quotidien. Mardi 2 janvier, le personnel s'est prononcé contre la proposition de supprimer trois semaines de congés sur les huit, dont il bénéficie (*Le Monde* du 30 décembre 1995). Sur 86 inscrits et 74 votants, 62 salariés ont refusé les mesures préconisées par André Rousselet. 8 voix seulement ont approuvé le principe des cinq semaines de congés. Dans une lettre aux salariés du journal, reçue entre Noël et le Jour de l'an, André Rousselet annonçait que cette mesure participait à un plan d'économies nécessaires à la survie du journal. Le déficit prévisionnel pour 1996 devait être réduit de 50 à 35 millions de francs.

La suppression de jours de congés, motivée par la baisse de la diffusion et de la qualité du journal pendant l'été 1994, a suscité un tollé des syndicats et du personnel, comme l'indique l'ampleur du refus mardi 2 janvier. Mais le directeur avait fait une nouvelle proposition prévoyant une suppression de deux semaines de congés au lieu de trois.

Une nouvelle assemblée générale et un deuxième vote étaient prévus mercredi 3 janvier à midi. Mais André Rousselet a fait annoncer en fin de matinée qu'il était prêt à arrêter la parution du titre. La rédaction continuait toutefois à faire le journal, dans l'espoir qu'il revoie ou retarde sa décision.

Le déficit cumulé depuis sa création, le 10 janvier 1993, s'élèvent à près de 150 millions de francs. Depuis mars 1993, le journal est tenu à bout de bras par André Rousselet, à la fois par sa société de taxis G7 et par sa fortune personnelle. En novembre 1994, il évoquait l'arrêt du titre en cas de non-renégociations des accords avec Le Monde-Imprimerie. Un accord, en voie de conclusion, devait permettre de diminuer les coûts d'impression. *« Un sursis nous a été accordé »*, expliquait André Rousselet dans sa lettre. *InfoMatin* devait impérativement redresser la courbe de ses ventes. Les grèves des transports ont en effet entraîné une chute de la diffusion tombée aux alentours de 55 000 exemplaires en décembre.

Les relations entre André Rousselet et le personnel n'ont jamais cessé d'être tumultueuses voire irrationnelles. De nombreuses tensions ont ainsi marqué la vie du journal, notamment au moment du départ du dessinateur Martin Veyron. Le personnel a toujours craint un contrôle rédactionnel du journal, tandis que le directeur n'a jamais admis le peu de cas qui était fait de son important soutien financier. Au-delà de la question des congés, mardi, les salariés ont cherché à exprimer un « ras-le-bol », après deux ans de soubresauts et de psychodrames. La menace que le directeur d'*InfoMatin* laisse planer change aujourd'hui la donne.

A. S.

L'audiovisuel privé s'unit contre RFO à la Réunion

Les chaînes de télévision et les radios indépendantes de l'île veulent exclure le service public du marché publicitaire

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION
de notre correspondant

Cinq ans après les violentes émeutes surgies à la suite de la saisie des émetteurs illégaux de Radio Free-Dom à la Réunion, l'audiovisuel privé de l'île est de nouveau en ébullition. Depuis le 1er janvier, une trentaine de radios et de télévisions ont décidé d'interrompre leurs émissions habituelles pour ne diffuser qu'un programme commun de « survie ».

Pour la plupart, ces stations sont regroupées dans le Syndicat des professionnels de l'audiovisuel de la Réunion (SPAR). Les responsables de ces radios, ainsi que ceux de deux télévisions privées autorisées (Antenne-Réunion et TV 4) veulent attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation de leurs entreprises qu'elles jugent dramatique.

Le directeur d'Antenne-Réunion, Bruno de Châteauvieux, souligne que sa chaîne n'a plus *« aucune perspective »* et qu'elle est menacée à court terme de disparition. Au bout de quatre années de présence, Antenne-Réunion accuse un déficit de plusieurs dizaines de millions de francs. La situation des radios privées (plus d'une quarantaine) n'est guère plus florissante, et, fin décembre, Radio-Korail, créée à l'origine par un syndicat de communes dont les responsables sont des membres du Parti communiste réunionnais (PCR), a été mise en liquidation judiciaire.

Radios et télévisions privées locales de la Réunion militent désormais pour la mise en place rapide de nouvelles règles audiovisuelles. Lesquelles se résument à une chose : interdire aux radios et aux deux chaînes publiques qui composent Radio-Télévision France Outre-mer (RFO) d'avoir accès à la publicité. Pour Mario Lechat, président du SPAR et directeur de Fun-Radio, *« la publicité représente 8 % du budget total de RFO. Ces 8 % suffiraient à nous donner les moyens de vivre »*. Cette revendication des radios et télévisions privées a fait l'objet de plusieurs avis et rapports au cours de ces trois dernières années allant dans le sens souhaité par les gérants. Mais ces rapports n'ont été suivis d'aucune décision concrète.

PROGRAMME UNIQUE

Cette revendication principale est bien entendu assortie de quelques autres. Réunies au sein d'un Front des ondes réunionnaises (FOR) depuis le 1er janvier, radios et télévisions privées exigent en outre *« la suppression immédiate, totale et définitive de l'accès du service public aux programmes des chaînes de télévision privées métropolitaines (TF 1 - M 6) »*, le versement d'une prime d'installation pour les radios associatives qui émettent depuis plus d'un an, une défiscalisation des personnes physiques ou morales qui participent au capital des radios et télévisions privées, une réduction des cotisations à la Sacem, une adaptation des coûts de transmission satellite aux spécificités de l'outre-mer. Et, pour étayer ce programme, les médias privés de la Réunion se sont unis pour diffuser un programme unique visant à *« recréer les conditions du monopole »* d'antan de RFO. Les radios diffusent le son des émissions télévisées du premier canal de la chaîne publique, tandis qu'Antenne-Réunion a ouvert ses ondes à ces mêmes programmes.

Le FOR a toutefois connu ses premières lézardes le jour de sa naissance. La deuxième télévision privée de l'île, TV 4, a repris normalement ses émissions le soir du jour de l'An. Par ailleurs, Radio Free-Dom et son président, Camille Sudre, tout en reconnaissant le bien-fondé de ces revendications ont refusé de rejoindre le mouvement. Camille Sudre entend *« protéger son épouse »*, Margie Sudre, à la fois secrétaire d'Etat à la francophonie et aussi actionnaire et trésorière de l'association Radio Free-Dom.

L'audiovisuel privé de la Martinique a apporté son soutien à FOR. Dans un communiqué rendu public mardi 2 janvier, à Fort-de-France, les professionnels de l'audiovisuel de la Martinique et le syndicat des radios locales privées ont déclaré que *« le pluralisme audiovisuel en Martinique est lui aussi menacé »*. Ils réclament la suppression de la publicité sur le deuxième canal de RFO et sa limitation sur le premier.

Alix Dijoux

■ **TÉLÉVISION : six banques italiennes ont signé**, vendredi 29 décembre, un accord avec Mediaset, holding regroupant les chaînes de télévision et la régie publicitaire du groupe de Silvio Berlusconi, la Fininvest, pour l'acquisition de 5,49 % de son capital. Ces six banques sont : IMI, Banca Commerciale (Comit), Banca di Roma, Cariplo, Monte dei Paschi di Siena, San Paolo di Torino. Une récente restructuration de la société de M. Berlusconi avait permis à l'Allemand Léo Kirch d'acquérir 8 % du capital, au Sud-Africain John Rupert 7,7 % et au prince saoudien Al Waleed 2,7 %.

■ **LIBÉRATION : une nouvelle version du plan de réduction d'effectifs** a été présentée, mardi 2 janvier, aux représentants du comité d'entreprise de *Libération*, après l'invalidation de la précédente par l'inspection du travail à la mi-décembre. Sur 382 salariés, le plan prévoit 65 suppressions de postes avant le mois de mars, puis la disparition de 13 postes entre novembre et mars 1997, soit une économie de 31 millions de francs. *Ces 78 suppressions d'emploi devraient s'opérer sur la base du volontariat en évitant si possible tout licenciement sec.* Un guichet départ s'ouvrira du lundi 8 au vendredi 26 janvier. L'inspection du travail doit toutefois donner son aval au nouveau dispositif.

■ **CANADA : la chaîne publique de télévision Radio-Québec** s'appelle désormais Télé-Québec depuis le 1er janvier. En vertu d'un plan de rigueur mis en place par le gouvernement provincial du Québec, Télé-Québec doit concentrer ses programmes sur des émissions éducatives et culturelles. Le budget de la nouvelle chaîne passe de 78 millions de dollars canadiens (280 millions de francs) à 53 millions (190 millions de francs). Ce qui se traduit par le licenciement de quelque 300 salariés.

MERCREDI 3 JANVIER

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Magazine : Femmes.
13.40 Les Feux de l'amour.
14.25 Feuilleton : Dallas.
15.30 Club Dorothée Noël.
17.35 La Croisière foll'amour.
18.05 Série : Les Années fac.
18.30 Série : Le Miracle de l'amour.
19.05 Série : Agence tous risques.
20.00 Journal, Météo.

20.35 Sport : Football. En direct. Trophée des champions. PSG-FC Nantes à Brest ; 21.30, Mi-temps, La Minute hippique et Météo des neiges ; 21.45, 2e période.
Le champion de France en titre, le FC Nantes, est opposé, pour une rencontre sans enjeu mais où le jeu offensif devrait être à la fête, au vainqueur de la Coupe, le Paris SG. Les deux dernières rencontres en championnat entre ces deux clubs ont tourné à l'avantage des Parisiens (2-1 à Nantes et 5-0 au Parc des Princes).

22.35 Téléfilm : Miami Beach. De David Carson
0.10 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. Antarctica, voilier polaire ; 1896, premières images du Mexique ; Chiens d'hiver
0.55 Fiction : Les Fables de La Fontaine (et 1.10)
1.00 Journal, Météo.
1.20 Programmes de nuit.

FRANCE 2

12.15 Jeu : Les Z'amours (et 4.15)
12.55 Météo (et 13.40).
12.59 Journal.
13.45 Téléfilm : L'Aigle et le Cheval. De Serge Korber, avec David Carradine.
15.25 Série : Mission casse-cou.
16.20 Série : Seconde B.
17.10 Quoi de neuf, docteur ?
17.40 Téléfilm : Retour à la case départ. De Jack Sholder, avec Jonathan Silverman.
Victime d'une expérience scientifique ratée, un inventeur passionné est condamné à vivre la même journée à chaque réveil.
19.15 Bonne nuit, les petits.
19.20 Studio Gabriel (et 1.05).
19.55 Loto (et 20.50).
19.59 Journal. Rallye Grenade-Dakar, Météo.

20.55 Téléfilm : Echappée belle. De Jérôme Enrico, avec Christian Charmetant.
Seul avec son père, un enfant de onze ans rêve du retour de sa mère qui les a quittés après un divorce

22.30 Magazine : Bas les masques. Familles de stars.
23.40 Journal, Météo.
23.57 ▶ Programmes de nuit. Dakar 96 : Le Bivouac. 0.45, Histoires courtes ; 1.35, Emissions religieuses (rediff.) ; 2.35, Safari Namibie ; 3.15, Le Temps du retour ; 3.40, 24 heures d'infos ; 4.45, Delirenlair ; 5.00, Outremers (rediff.), 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Divertissement : Je passe à la télé.
13.35 Série : Tous les garçons et les filles de leur âge.
14.40 Téléfilm : La Destinée de Mlle Simpson. De Joan Tewkesbury.
16.15 Série : L'enfant qui venait d'Andromède.
16.35 Dessin animé : Popeye.
16.45 Les Minikeums.
17.50 ▶ Sur la piste du Dakar. En direct.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Les Maîtres de l'orge, Noël 1932*, de J. Van Hamme et F. Vallès.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.40 ▶ Le Journal du Dakar. En direct. 5e étape : Foum El-Hassan-Smara (934 km).
20.45 Consomag.

20.55 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada en collaboration avec Science et Vie. Les singes ont la parole
22.45 Météo, Journal.

23.15 Un siècle d'écrivains. *Présenté par Bernard Rapp. Paul Nizan, de Pascal Ory, Alain Wieder, Jean-Claude Guroize'li.*
0.10 Les Dossier de l'Histoire.
2.10 Musique Graffiti (15 min)

M 6

12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 M 6 Kid. Le Bêtisier. 13.30, Crypte Show ; 13.50, Les Aventures de Tintin (L'île noire) ; 14.40, Gadget Boy ; 15.05, Creepy Crawlers ; 15.30, Draculito ; 16.00, Moi, Renart.
16.30 Dance Machine Club.
17.00 Série : L'Etalon noir.
17.30 Série : Une famille pour deux.
18.00 Série : Agence Acapulco.
19.00 Série : Code Quantum. La Main droite du seigneur.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Jeu : Le Grand Zap. Présenté par Olivier Carreras.
20.35 Magazine : Ecolo 6. Présenté par Michel Cellier. Mennonites, la vie en autarcie.

20.45 Téléfilm : Fantômes sur l'oreiller. De Pierre Mondy, avec Christian Clavier, Marie-Anne Chazel.
Une ancienne danseuse, s'ennuyant à mourir, s'ouvre à son frère de son intention de quitter son mari, un riche industriel

22.30 Téléfilm : Nom de code Requin. De Robert Iscove, avec Stacy Keach.
En juillet 1945, le croiseur americain Indianapolis est torpillé par un sous-marin japonais.
0.10 Fantasmes.
0.30 Sport : Surf à Hawaï.
1.10 La Nuit pop rock. *Cranberries, Oasis, Blur, Presidents, Jeff Buckley, Pulp, Bjork, etc.*

CANAL +

EN CLAIR JUSQU'À 13.45
12.30 La Grande Famille. Présenté par Alexandre Devoise et Philippe Vecchi.
13.40 Le Journal de l'emploi.
13.45 Décode pas Bunny.
14.40 Téléfilm : Jody et le faon. De Rod Hardy, avec Peter Strauss, Jean Smart.
16.15 Les Superstars du catch.
17.05 Sport : Football américain. Match de championnat de la NFL.
17.55 Dessin animé. Mot.
EN CLAIR JUSQU'À 21.00
18.20 ▶ Série : Il était une fois... L'Empereur et le Rossignol. Dessinateur : Schlingo.
18.30 Cyberflash.
18.40 Nulle part ailleurs (et 19.10)
20.30 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano.

21.00 Cinéma : Deux doigts sur la gâchette. □ Film américain de Deran Sarafian (1993).
22.30 Flash d'informations.

22.35 Cinéma : My Father, ce héros. □ Film américain de Steve Miner (1993, v.o.).
0.05 Documentaire : Vittorio Gassman, portrait d'un acteur. De Gilles Nadeau.
1.00 Cinéma : Les Nouveaux Monstres. □ Film italien de Mario Monicelli, Ettore Scola et Dino Risi (1978). (v.o., 115 min.).

LA CINQUIÈME

12.00 Feuilleton : Sam et Sally [4/12].
12.57 Agenda de Noël.
13.00 La Cinquième Rencontre. Hommes et animaux.
13.27 Attention santé. *Cœur et froid.*
13.30 L'Histoire du cinéma français. Le premier âge du cinéma français.
14.30 L'Esprit du sport. Invité : Pierre Dauzier.
15.40 Les Yeux de la découverte. Les Dinosaures.
16.10 Cellulo.
17.00 Les Enfants de John.
17.25 Feuilleton : Les Dames de la côte [8/10]
18.25 Le Monde des animaux. *Malcolm et les ours polaires.*
18.57 Le Journal du temps.

ARTE

19.00 Dessin animé : Lucky Luke. [13/26] Défi à Lucky Luke.
19.30 Magazine : Reportage. Le Dernier Périple, d'Ernst Matthiesen.
Un SDF, qui gagne sa vie en dessinant à la craie des images religieuses, rêve de partir en Italie.
20.00 Documentaire : Les Seigneurs des animaux. [1/3] *Les Sculpteurs des montagnes, de Yann Layma.*
20.30 8 1/2 Journal.

20.45 Documentaire : Les Mercredis de l'Histoire. *Bienvenue parmi la race des hommes, de Betty et Matthew Wolpert*

21.40 Musica : Remembering Jacqueline du Pré. De Christopher Nupen.
Un portrait-hommage de la violoncelliste Jacqueline Du Pré (1945-1987), atteinte de sclérose en plaques après seulement onze ans de carrière.
22.35 Zukerman, Du Pré, Barenboïm jouent Beethoven. *Le Trio des esprits, de Christopher Nupen.*
23.05 Cinéma : Le Cadavre vivant. ■■ Film germano-soviétique de Fedor Ozep (1928/29, N., muet). Avec Vsevolod Poudovkine.
1.10 Magazine : Music Planet. *Rolling Stones, de Rudi Dolezal et Hannes Rossacher (rediff., 90 min).*

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Faut pas rêver. Invité : Yves Duteil. 21.00 2001, odyssée de l'angoisse. 22.05 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Sous le regard de Dieu. [1/4] Naissance et initiation. De Serge Moati. 23.35 Savoir plus. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Journal de la RTBF. En direct (30 min).

PLANÈTE 19.40 Condors. De Michel Terrasse. 20.35 Kanun. De Piro Milkani et Cizia Zyke. 21.25 Tant que le monde sera. [5/6] Et il dicta aux eaux. De Suha Arin. 22.00 Vol au-dessus des mers. [3/11] Avenger, vengeance dans le Pacifique. De J.D. Jones. 22.55 Une femme résistante. [1/2] De Jean-Michel Barjol. 23.45 La Mort en cette jungle. [3/3] L'union fait la force. De James Money-Kyrle. 0.30 US 20. Chronique d'un hôpital spécial. De Basile Grigoriev et Thibault d'Oiron (50 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Premières loges. 19.30 Stars en stock. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Paris modes. 21.50 Aux arts et caetera. 22.25 Yves Lecoq. 0.20 Paris Dernière (120 min)

CANAL J 17.25 Comte Mordicus. Dessin animé. 18.00 Soirée Cajou. Spécial Nouvel An. 18.05, La super-finale de Febus ; 18.15, Dodo, le retour (et 20.25). Les Singes ; 18.20, Aventures dans un tableau : Les Pantoufles ; 18.50, Les Missions du Capt'ain J ; 19.00, L'invité, 19.30, Série : La Redac. Une bonne leçon ; 19.50, Au revoir. 20.00 Série : Sans famille. 20.30 Série : Anna et le roi.

CANAL JIMMY 21.00 Série : Le Frelon vert. La Machine à rêves. 21.30 Série : Route 66. Les Rivaux. 22.20 Chronique de mon canapé. 22.25 Série : Seinfeld. La Soupe. 22.50 Série : Les Incorruptibles de Chicago. Un scoop fumant. 23.40 Série : Liquid Television. 0.05 Nonante (60 min).

SÉRIE CLUB 19.05 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.00). Le Matin d'après. 19.55 Série : Corsaires et flibustiers. Le Piège. 20.20 Série : Holmes et Yoyo. 20.45 Série : The Thunderbirds (et 23.50). 21.40 Série : The Sweeney (et 0.40). 22.30 Série : Alfred Hitchcock présente. Double maîtrise (30 min).

MCM 19.00 L'invité de marque (et 0.00). 19.25 Mangazone (et 23.25, 0.55). 19.30 Zoom zoom (et 0.30). 20.00 Zoom zoom Guest. 21.00 MCM Classic. 21.30 MCM Rock Legends. 22.15 MCM Home Video. 22.25 Cinémascope. 22.40 Clips non-stop. 23.00 MCM Mag. 23.30 Blah-Blah Groove. 1.00 Zoom zoom (suite) (60 min).

MTV 20.00 Greatest Hits. 21.00 The Worst of Most Wanted. 21.30 Concert. The Cure Unplugged. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 The State. 0.00 The End ? (90 min)

EUROSPORT 20.00 Tennis. En différé. Tournoi messieurs de Doha (Qatar), 1/4 de finale. 21.30 Rallye. En différé. Grenade-Dakar 96. 5e étape : Foum El Hassan-Smara (747 km). 22.00 Eurogoals. 0.00 Equitation. Résumé. Coupe du monde de saut d'obstacles, à Wodonga (Australie). 1.00 Rallye. Résumé. Grenade-Dakar 96 (30 min).

CINÉ CINÉFIL 19.00 Virgile. ■ Film français de Carlo Rim (1953, N.). Avec Yves Robert. 20.30 Ses trois amoureux. ■ Film américain de Garson Kanin (1941, N.). Avec Ginger Rogers. 21.55 Quasimodo. ■ Film américain de William Dieterle (1939, N., v.o.). Avec Charles Laughton. 23.50 Adieu jeunesse. ■ Film américain de Henry King (1941, N., v.o., 85 min). Avec Claudette Colbert.

CINÉ CINÉMAS 19.35 Les Enfants volés. ■■ Film italo-franco-suisse de Gianni Amelio (1991, v.o.). Avec Enrico Lo Verso. 20.30 Mascarade. ■■ Film américain de Bob Swaim (1988). Avec Rob Lowe. 22.00 Amazon. ■ Film finlandais de Mika Kaurismaki (1990, v.o.). Avec Kari Vaananen. 22.30 Les Cent Premières Années du cinéma [1/2]. 0.15 Téléfilm : Sex Dreams. Classé X (95 min)

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Le violon populaire. 2. L'art de la broderie. 20.30 Tire ta langue. L'Injure (anciennes et nouvelles formes). 21.28 Poésie sur parole. Malcolm de Chazal (3). 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. 1, 2, 3, nous irons au bois. 2. Avec Alexandre, de Genève, et Fabien, de Bruxelles. 22.40 Nuits magnétiques. Le château de Chambord. 0.05 Du jour au lendemain. Alain Corbin (L'Avènement des loisirs, 1850-1960). 0.50 Musique : Coda. Art Ensemble of Chicago. 3. En hommage aux maîtres du jazz moderne. Charlie Mingus, Ornette Coleman, John Coltrane. 1.00 Les Nuits de France-Culture

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Donné le 16 décembre 1995 à l'Hôtel Westminster à Nice, sol. Serguei Markarov, piano. Œuvres de Tchaikovski : Les Saisons (janvier, mars, avril, mai, juin, octobre, décembre) ; Thème et variations ; Œuvres de Prokofiev : Roméo et Juliette op. 75 (Menuet, Les Montaigus et les Capulets, Frère Laurent) ; Sonate pour piano n° 3 op. 28 D'après de vieux cahiers. 22.00 Soliste. Yuri Bashmet, alto : Kol Nidrei op. 47 (transcription pour alto et piano), de Bruch ; Symphonie concertante pour violon, alto et orchestre K 364 (2e mouvement), de Mozart, par The English Chamber Orchestra, dir. André Prévin. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Ligeti, Comelade, Moreigne. 23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Suk, Rubinstein. 0.00 Jazz vivant. Festival Jazz en tête de Clermont-Ferrand. Steve Turre, trombone, le Tentette Sanctified Shells avec Robin Eubanks, Frank Lacy, Douglas Purviance, Jamal Haynes, Stanton Davis, Andy Gonzalez, Victor Lewis, Milton Cardona. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. La Flûte enchantée, de Mozart, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra de Bavière, dir. Wolfgang Sawallisch. Kurt Moll (Sarastro), Peter Schreier (Tamino). 23.00 Archives mozartiennes du Festival de Salzbourg. Œuvres de Mozart : Air de concert K 55 Ombra felice !... Io ti lascio, e questo addio, par l'Orchestre du Mozarteum de Salzbourg, dir. Gerhard Wimberger. Brigitte Fassbaender, mezzo-soprano ; Air de concert K 513 Mentre ti lascio, oh figlia, par l'Orchestre du Mozarteum de Salzbourg, dir. Bernhard Paumgartner. José van Dam, basse ; Air de concert K 578 Alma grande e nobil core, par l'Orchestre du Mozarteum de Salzbourg, dir. Gerhard Wimberger. Lucia Popp, soprano ; Quatre extraits de l'Enlèvement au sérail : l'Air de Constance Martern aller Arten / L'Air de Blondine Welche Wonne, welche Lust / Le Quatuor final de l'acte 2 / L'Air de Belmonte Ich baue ganz auf deine Stärke, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Zubin Mehta. Anneliese Rothenberger (Constance). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Une secte parmi 173 autres

Un reportage d'« Envoyé spécial » montre en images la naissance d'une communauté de la Drôme dont les membres vivent hors du monde sous la domination d'un gourou

LES ADEPTES de la secte Horus ont de vastes projets : ils veulent *« échapper à l'Apocalypse »*, dialoguer avec les *« forces de l'univers »*. Ces femmes et ces hommes qu'une équipe d'« Envoyé spécial » a débusqués dans les forêts drômoises vivent à l'écart du monde, loin de la médecine, hors de portée d'une société qu'ils jugent *« malveillante »* à leur égard. L'œil brillant, mi-boy-scouts mi-babas cool, ils roulent en carriole, coupent du bois, ramassent des galets et chantent le bonheur de vivre en communauté, *« dans la simplicité »*. Ils sont environ quatre-vingts – une soixantaine d'adultes, vingt enfants, un chien blanc et quelques moutons – réunis pour mieux célébrer *« l'ère du Verseau »*. Des infirmières, une banquière, un médecin, une enseignante d'anglais qui ont tout abandonné pour rejoindre Maïté, leur gourou.

C'est à cette femme de convictions, qui fut agent immobilier, qu'ils ont confié leur âme et la gestion de leur argent. Il faut dire que cette prêtresse au verbe facile ne connaît pas seulement la *« science des ondes de formes »* : elle s'y entend aussi en matière de communication. A sa façon de fixer la caméra, de surveiller ses fidèles trop bavards et de pleurer, le téléspectateur comprend vite qu'elle a le souci de l'image et le sens du paraître.

Son discours, ses vocalises et ses larmes prêteraient presque à sourire si seize adeptes d'une autre secte, l'Ordre du Temple solaire, n'avaient pas été retrouvés morts, le 23 décembre 1995, dans le massif du Vercors. Ce drame, survenu un an après le « suicide collectif » de cinquante-trois autres membres de l'OTS en Suisse et au Canada, a relancé le débat sur les sectes et leur implantation en France.

Le sujet sur Horus, diffusé jeudi 4 janvier par France 2, manque sans doute d'une explication sur les techniques de recrutement de Maïté mais il montre bien l'état de dépendance dans lequel peuvent sombrer les adeptes dès lors qu'ils sont « accrochés ». Une jeune femme, sur le point d'expliquer comment elle procède à l'accouchement des adeptes enceintes, se fait réprimander par Maïté qui lui reproche de divulguer ses « secrets ». On comprend alors que le monde extérieur, représenté ici par les journalistes, est au service du *« mal »* et que, derrière les sourires des disciples, la communauté vit comme dans une « citadelle assiégée ».

Ce reportage illustre aussi la problématique actuelle, en particulier l'absence de cadre juridique permettant de lutter contre la prolifération des gourous. *« Je me sens seul »*, avoue le maire du village où sont implantés les fidèles d'Horus et leurs enfants. Ses lettres adressées aux autorités judiciaires et administratives sont restées sans effet. *« On me répond qu'il y a un vide juridique »*, s'étonne-t-il.

« Vide juridique » ? Ce n'est pas l'avis du député Jacques Guyard (PS), rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur le phénomène sectaire. Dans un entretien au *Monde* du 27 décembre 1995, M. Guyard estimait qu'il n'était pas *« souhaitable de rédiger une loi spécifique sur les sectes »*. *« Leur extrême diversité rend impossible l'adoption d'une définition unique et le droit français contient tous les instruments pour agir. Le problème est que l'on ne s'en sert pas... »*

La situation est pourtant alarmante. A en croire un rapport des renseignements généraux rendu public récemment, il y aurait cent soixante-treize sectes sur le territoire, quatre cents en tenant compte de leurs associations satellites, indispensables au recrutement. Ce chiffre, même s'il est largement inférieur à celui de huit cents avancé par les auteurs du reportage, ne laisse pas d'inquiéter. Selon les policiers spécialisés, l'approche de l'an 2000 pourrait entraîner d'autres drames, comparables à celui de l'OTS. Bien des gourous, redoutant la fin du monde, souhaiteraient fuir les *« forces du mal »* avant le troisième millénaire.

Philippe Broussard

★ « Envoyé spécial : Horus, naissance d'une secte », France 2, jeudi 4 janvier à 20 h 55.

Sable chaud

par Luc Rosenzweig

AUTANT l'avouer sans ambages : même le plus endurci des antimilitaristes – Boris Vian préférait dire « violemment pro-civil » – avait du mal à ne pas éprouver d'émotion devant le documentaire polonais de Jacek Blawut « Légion étrangère ».

C'était sur Arte mardi soir un de ces moments où l'on rend les armes devant le talent d'un réalisateur, où l'on se dit que la télévision n'est pas seulement la compagne aguicheuse de la paresse vespérale. La Légion, donc, mais libérée de tous les clichés habituels. Non, il n'y eut ni boudin pour *« les Alsaciens, les Suisses et les Lorrains »* ni ritournelle d'Edith Piaf (*« Ah la la la belle histoire ! »*), mais un regard pénétrant sur une communauté d'hommes au-delà de la détresse. Il y a un fond de tristesse absolue dans chaque légionnaire, même lorsque l'un d'entre eux, hilare, avoue devant la caméra, sortant de la boue d'un crapahut inhumain dans la jungle amazonienne, qu'il est un *« inapte civil »*.

Le fil conducteur du documentaire est le lent apprivoisement de Mariusz, légionnaire polonais qui a perdu une jambe à Sarajevo. Cela avait plutôt mal commencé, au café Camerone d'Aubagne, quand Mariusz, ivre de bière et de solitude, entreprend de démolir la caméra à coups de béquille. Cela s'arrangera, et il consentira même à se faire filmer avec sa petite amie Dorota, venue de Pologne, pour tenter de lui faire oublier qu'il a perdu plus que sa jambe : sa place dans la Légion. Son récit, comme ceux de ses camarades, ne vise qu'à transmettre un message essentiel, celui de l'énorme charge affective liée à ce destin collectif hors de tout territoire balisé.

Un Japonais, atterri là parce qu'il avait vu des films sur la Légion à la télé, résumait bien le sentiment général dans le peu de français suffisant à faire un bon professionnel de la castagne : *« Ici personne étranger, parce que tout le monde étranger, tous camarades... »*. Au passage, on apprendra d'un officier pratiquant avec maestria une langue de bois plus vraie que nature que les engagés pour « raison judiciaire » ne constituent que 3,92 % de l'effectif. On est précis, à la Légion. Changer de vie, gagner de l'argent, voir du pays, sont les principales motivations qui conduisent les jeunes gens à signer, pour cinq ans, puis à rempiler. Et il y en a même qui, une fois épuisées toutes les possibilités de s'incruster dans ce cocon extraterritorial, viennent achever leurs jours entre légionnaires, dans une maison de retraite plantée au milieu d'un paysage cézannien.

Ceux-là étaient allemands. On les avait, au sortir de la guerre de 39-45, placés devant le choix entre la captivité et l'engagement dans les képis blancs. Si c'était à refaire, ils le referaient. La Légion est un pays où le regret n'existe pas.

JEUDI 4 JANVIER

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Magazine : Femmes.
13.40 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Feuilleton : Dallas.
15.20 Série : Rick Hunter.
16.20 Jeu : Une famille en or.
16.55 Club Dorothée Noël. Salut les Musclés ; Clip ; Jeux.
17.35 Série : La Philo selon Philippe.
18.05 Série : Les Années fac.
18.30 Série : Le Miracle de l'amour.
19.05 Série : Agence tous risques.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.50 Téléfilm : Flics de choc. La Dernière Vague, d'Arnaud Sélignac, avec Pierre Cosso, Véronique Prune. *Deux flics chargés de missions spéciales auprès du ministère de l'Intérieur enquêtent sur la mort suspecte d'un député aux mœurs douteuses.*

22.35 Magazine : Tout est possible. Présenté par Jean-Marc Morandini. Invitée : Annie Cordy. La face cachée des stars : Patrick Green, Ophélie Winter, Robert Castel.
23.55 Théâtre : La Facture. Pièce de Françoise Dorin, avec Serge Lama, Agnès Soral.
2.00 Journal, Météo.
2.15 Programmes de nuit. Mésaventures ; 2.40, TF 1 nuit (et 3.40, 4.20) ; 2.50, Les Aventures du jeune Patrick Pacard [3/6] ; 3.50, Histoires naturelles (et 5.05) ; 4.30, Côté cœur ; 4.55, Musique.

FRANCE 2

12.20 Jeu : Les Z'amours.
12.55 Météo (et 13.40).
12.57 Loto, Journal.
13.45 Série : Derrick.
14.45 Série : L'Enquêteur.
15.40 Tiercé. En direct de Vincennes.
15.50 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.10). Rendez-vous au Petit Café français.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 Série : Quoi de neuf, docteur ?
17.40 Cinéma : Trois enfants dans le désordre. □ Film français de Léo Joannon (1966). Avec Bourvil.
19.15 Bonne nuit, les petits. Les Rêves.
19.20 Studio Gabriel (et 3.50).
19.59 Journal.
20.15 Invité spécial.
20.40 Rallye Grenade-Dakar, Météo, Point route.

20.55 Magazine : Envoyé spécial. Horus, naissance d'une secte, de Jean-Marie Hossarre ; La Reine blanche, de Bassek Ba Kobhio et Pierre-Laurent Constant ; Retour en Alaska, d'Anne Gintzburger et Didier Dahan.

22.30 ▶ Téléfilm : Novacek. Cargo infernal, de Fernando Silva, avec Patrick Catalifo.
0.15 Journal, Météo.
0.20 ▶ Programmes de nuit. Rallye Grenade-Dakar 1996 : le bivouac. 1.05, Téléfilm : Les ténèbres recouvrent la terre (1 et 2/2) ; 4.20, 24 heures d'infos ; 4.35, Major Dad ; 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

11.50 Télévision régionale.
12.35 Journal.
13.05 Divertissement : Je passe à la télé.
13.35 Série : Tous les garçons et les filles de leur âge.
14.45 Téléfilm : Bien sous tous rapports. De Win Phelps, avec Scott Paulin.
16.20 Série : Docteur Doogie.
16.45 Les Minikeums. Le Cahier de Taz ; Les Animaux du bois de Quat'sous ; La Légende de Blanche-Neige.
17.50 ▶ Sur la piste du Dakar. En direct.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. Le Livre noir, réuni par Ilya Ehrenbourg et Vassili Grossman.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.40 ▶ Le Journal du Dakar. En direct. 6e étape : Smara-Zouerat (620 km).
20.50 Jeu : Keno.

20.55 Cinéma : La Planète des singes. ■ ■ Film américain de Franklin Schaffner d'après le roman de Pierre Boulle (1968).
22.50 Météo, Journal.

23.20 Le Pays du sourire. De Ludwig Herzer et Fritz Loehner d'après Victor Léon. Musique de Franz Lehar. Mise en scène de Daniel Desmars avec Sandrine Eyglier, Elisabeth Conquet, Thierry Migliorini, Jean-Claude Corbel, Michel Grisoni, l'Orchestre lyrique de région Avignon-Provence, dir. Yvon Leenart.
0.55 Musique Graffiti (15 min).

M 6

12.30 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Téléfilm : Palace détective. De James A. Contner, avec Marcy Walker, D. W. Moffett. *Après avoir purgé une peine de trois ans de prison, un gentleman-cambrioleur se voit offrir le poste de responsable de la sécurité dans une grande chaîne de palaces.*
15.00 Série : Deux flics à Miami. *Episode pilote dans lequel Crockett et Tubbs font connaissance.*
15.55 Boulevard des clips (et 5.00.)
16.30 Variétés : Hit Machine.
17.00 Série : L'Etalon noir.
17.30 Série : Une famille pour deux.
18.00 Série : Agence Acapulco.
19.00 Série : Code Quantum. Le défi est lancé.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Jeu : Le Grand Zap.
20.35 Magazine : Passé simple. Présenté par Marielle Fournier. Gandhi et le mouvement pacifique.

20.45 Téléfilm : Doorways. De Peter Werner, avec George Newsbern, Anne Le Guernec. *Une femme est arrêtée par le FBI avec une arme d'un genre totalement inconnu sur elle.*

22.30 Cinéma : Le Prince des ténèbres. ■ ■ Film américain de John Carpenter (1987). Avec Donald Pleasence.
0.15 Série : Le Monstre évadé de l'espace.
1.05 Sport : Snow à Bercy.
1.15 La Nuit techno. Chemical Brothers, Saint Germain, The Prodigy, etc.

CANAL +

— En clair jusqu'à 13.45 —
12.30 La Grande Famille. Présenté par Alexandre Devoise et Philippe Vecchi.
13.40 Le Journal de l'emploi.
13.45 Cinéma : Il était une fois le Bronx. ■ Film américain de Robert De Niro (1993).
15.40 Documentaire : Loups de l'Idaho. De Jim Dotcher.
16.25 Cinéma : My Father, ce héros. □ Film américain de Steve Miner (1993). Avec Gérard Depardieu.
17.55 ▶ Dessin animé. Mot.
— En clair jusqu'à 20.35 —
18.20 ▶ Série : Il était une fois... Le petit Soldat de plomb. Dessinateur : Legall.
18.30 Cyberflash.
18.40 Nulle part ailleurs (et 19.10).
20.30 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano.

20.35 Cinéma : Naked in New York. ■ Film américain de Daniel Algrant (1993). Avec Eric Stoltz, Mary-Louise Parker, Ralph Macchio.

22.00 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : Beethoven 2. □ Film américain de Rod Daniel (1993, v.o). Avec Charles Grodin.
23.35 Cinéma : La Reine Margot. ■ ■ Film français de Patrice Chéreau (1993). Avec Isabelle Adjani, Daniel Auteuil, Jean-Hugues Anglade.
2.10 Documentaire : Ramnath, maître des cendres. De Naresh et Rajesh Bedi (52 min).

LA CINQUIÈME

12.00 Feuilleton : Sam et Sally [5/12].
12.57 Agenda de Noël.
13.00 La Cinquième Rencontre. Portrait 1.
13.27 Le Journal du temps (et 18.57).
13.30 Attention santé. Peau et froid.
13.35 L'Histoire du cinéma français. L'âge d'or du cinéma muet.
14.35 Documentaire : Le Nil.
15.35 Documentaire : Les Yeux de la découverte. La Jungle.
16.05 Cellulo.
17.00 Les Enfants de John.
17.25 Feuilleton : Les Dames de la côte [9/10]
18.25 Le Monde des animaux. Bernd et les dauphins.

ARTE

19.00 Dessin animé : Lucky Luke.
19.30 Magazine : Reportage. Ces mines diaboliques, de Malte Rauch.
20.00 Documentaire : Palettes. La Montagne Sainte-Victoire, de Paul Cézanne : la violence du motif, d'Alain Jaubert.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45 Soirée thématique : Portugal, un espoir aux couleurs de l'Europe. Proposée par Reinhart Lohmann et introduite par le président Mario Soares.
20.46 Documentaire : Une famille de Faro. D'Otto Wilfert.

21.15 Entretiens à Lisbonne (et 22.15, 22.40, 23.10, 23.45).
21.20 Documentaire : Alentejo. Paysages sans paysans, de Jacinto Godinho et Lourdes Picareta.
22.20 Documentaire : La Pauvreté mise à profit. Les Portugais à Berlin, de Werner Thies.
22.45 Documentaire : Les Peintures rupestres de Foz Coa. De Paolo Costa.
23.15 Documentaire : La Double Vie des Rodrigues. De José Vieira.
23.50 Cinéma : Ici sur la terre. ■ ■ Film portugais de Joao Botelho (1993, v.o.).
1.35 Téléfilm : L'Art de se mouvoir. De Peter Dop (v.o., 85 min, rediff.).

CÂBLE

TV 5 19.30 *Journal de la TSR. En direct.* 20.00 La Désenchantée. ■ ■ ■ Film français de Benoît Jacquot (1990). Avec Judith Godrèche. 21.30 Trente millions d'amis. 22.00 *Journal de France 2*. Edition de 20 heures. 22.20 Correspondances. 22.35 Ça se discute. Rediff. de France 2 du 2/01/96. 0.05 Tell quel. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Journal de la RTBF. En direct (15 min).
PLANÈTE 19.05 Les Grands Maîtres de la photographie. [5/6] Bill Brandt. De Peter Adam. 20.35 César. De Marc Petitjean. 21.15 Condors. De Michel Terrasse. 22.10 Kanun. De Piro Milkani et Cizia Zykë. 23.05 Tant que le monde sera. [5/6] Et il dicta aux eaux. De Suha Arin. 23.40 Vol au-dessus des mers. [3/11] Avenger, vengeance dans le Pacifique. De J.D. Jones. 0.30 Une femme résistante. [1/2] De Jean-Michel Barjol (50 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Aux arts et caetera. 19.30 Stars en stock. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Sylvie et le fantôme. ■ Film français de Claude Autant-Lara (1945, N.). Avec Odette Joyeux. 22.35 Totalement cinéma. 23.05 Concert : Orchestre philharmonique de Rotterdam. 0.05 Musiques en scènes. Invitée : Barbara Hendricks. 0.30 A bout portant (55 min).
CANAL J 17.25 Comte Mordicus. 18.00 Soirée Cajou. Spécial Nouvel an. Invité : Ludwig Briand, le jeune héros du film *Un Indien dans la ville* ; 18.05, Rébus ; 18.10, Dodo, le retour (et 20.25) : *Les Morses* ; 18.20, Aventures dans un tableau : L'Astronome ; 18.25, Série : Anna et le roi (et 20.30) ; 19.00, Atomes crochus ; 19.30, Série : La Rédac : Coup de feu ; 19.55, Au revoir. 20.00 Série : Sans famille (25 min).
CANAL JIMMY 21.00 Chronique du front. 21.05 Touche pas la femme blanche. ■ Film franco-italien de Marco Ferreri (1973). Avec Catherine Deneuve. 22.55 Série : Bottom. Break. 23.25 Une équipe hors du commun. ■ Film américain de Penny Marshall (1992, v.o., 130 min).
SÉRIE CLUB 19.05 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.00). Trop d'indices. 19.55 Série : Corsaires et flibustiers. Monsieur de Marsan. 20.20 Série : Holmes et Yoyo. 20.45 Série : Les Evasions célèbres (et 23.50). L'Enquête de l'inspecteur Lamb. 21.40 Série : The Sweeney (et 0.45). Queen's Pawn. 22.30 Alfred Hitchcock présente. La Fenêtre ouverte (30 min).
MCM 19.00 Eurotrash (et 0.15). 19.30 Zoom zoom (et 0.45). 21.00 MCM Classic. 21.30 MCM Rock Legends. 22.30 L'Invité de marque. 23.00 MCM Mag. 23.25 Mangazone (et 0.55). 23.30 Blah-Blah Groove. 0.00 Médiamag. 1.00 Zoom zoom (suite) (60 min).
MTV 19.00 Hanging Out. 20.00 Greatest Hits. 21.00 *The Worst of Most Wanted*. 21.30 Guide to Alternative Music. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 *Série : Aeon Flux*. 0.00 The End ? (90 min).
EUROSPORT 19.00 Saut à skis. Résumé. Saut à skis : tournoi des Quatre Tremplins. 3e manche, à Innsbruck (Autriche). 20.00 Basket-Ball. En direct. Championnat d'Europe des clubs. Pau-Orthez/Maccabi Tel Aviv (Isr.), à Pau. 22.00 Rallye. En différé. Grenade-Dakar 96. 6e étape ; Smara-Zouerat (603 km). 22.30 Tennis. En différé. Tournoi messieurs de Doha (Qatar). 8e de finale. 0.00 Saut à skis. Résumé. 1.00 Rallye. Résumé. Grenade-Dakar 96 (30 min).
CINÉ CINÉFIL 18.35 Quasimodo. ■ Film américain de William Dieterle (1939, N., v.o.). 20.30 J'accuse. ■ ■ Film français d'Abel Gance (1937, N.). Avec Victor Francen. 22.25 La Symphonie fantastique. ■ Film français de Christian-Jaque (1941, N.). 0.00 Le Club. André Dussollier (75 min).
CINÉ CINÉMAS 18.55 Evil Dead. ■ Film américain de Sam Raimi (1982). 20.30 Comment voler un million de dollars. ■ Film américain de William Wyler (1966). Avec Audrey Hepburn. 22.15 Juste avant l'orage. □ Film franco-suisse de Bruno Herbulot (1992). 23.45 L'Orchestre rouge. ■ ■ Film italo-franco-belge de Jacques Rouffio (1989, 125 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Le violon populaire. 3. Des hommes et des styles. 20.30 Lieux de mémoire. Les Monuments Historiques (1). 21.28 Poésie sur parole. Malcolm de Chazal (4). 21.32 Les Poétiques. Nabil Farès (Le Miroir de Cordoue). 22.40 Nuits magnétiques. Cousines kabiles. 0.05 Du jour au lendemain. Alain Corbin (L'Avènement des loisirs, 1850-1960). 0.50 Musique : Coda. Art Ensemble of Chicago. 4. Un art de composer entre le sérieux et l'humour. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).
FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Centième anniversaire de l'Orchestre philharmonique tchèque. Donné en direct du Rudolfinum à Prague, par l'Orchestre philharmonique tchèque : Œuvres de Dvorak : Rhapsodie slave n° 3 op. 45, dir. Jiri Belohlavek ; Othello, ouverture op. 93, dir. Gerd Albrecht ; Chants bibliques pour mezzo-soprano et orchestre op. 99, dir. Jiri Belohlavek ; Symphonie n° 9 Du Nouveau Monde, dir. Gerd Albrecht. 22.00 Soliste. Yuri Bashmet, alto : Œuvres de Grieg : Au temps de Helberg, suite dans le style ancien pour orchestre à cordes op. 40 ; Mélodie nordique pour cordes n° 2 op. 63 Ranz des vaches et danse paysanne, par les Solistes de Moscou, dir. Yuri Bashmet. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Grisey, Kornives. 23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Medtner, Chostakovitch. 0.00 Tapage nocturne. Violoncelles atypiques : Œuvres de Cora, Zorn, Chadbourne, Darling, Russel, Roberts. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.
RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le chef d'orchestre Carlo Maria Giulini. Tableaux d'une exposition (orchestration de Ravel), de Moussorgski, par l'Orchestre philharmonique de Berlin ; Concerto n° 1, de Chopin, par l'Orchestre philharmonique de Los Angeles. Krystian Zimerman, piano ; Manfred, ouverture op. 115, de R. Schumann, par l'Orchestre philharmonique de Los Angeles ; Sonate D 537, de Schubert. Arturo Benedetti Michelangeli, piano ; Romance op. 40, de Beethoven, par l'Orchestre philharmonique de la Scala. Salvatore Accardo, violon. 22.40 Les Soirées... (Suite). Le chef d'orchestre Carlo Maria Giulini. Concerto, de Boccherini, par l'Orchestre Philharmonia. Janos Starker, violoncelle ; Roméo et Juliette : Scherzo de la Reine Mab, de Berlioz, par l'Orchestre symphonique de Chicago ; Psyché et Eros, de Franck, par l'Orchestre Philharmonia ; Credo de la messe BWV 232, de Bach, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise. Ruth Ziesak, soprano, Jard van Nes, alto, David Wilson Johnson, basse. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Le Monde

JEUDI 4 JANVIER 1996

Du côté de chez Carl

par Pierre Georges

UNE PÉNICHE passe sur le vieux canal. Et les Hollandais qui ont acheté une grosse maison ventrue avec vue sur canal, pour n'être pas définitivement déracinés, regardent passer la péniche. Cela leur fait des vacances.

La nuit tombe, le brouillard et le froid aussi. Dans un champ plus loin, un héron dort debout sur une patte. A moins qu'il fasse semblant pour tromper une grenouille.

Les cheminées du village qui sait encore de quel bois se chauffer fument comme il convient à un village des septentrions. C'est l'hiver et le calme plat, absolument plat, des longues soirées d'hiver. Quoi de neuf ? Rien, que de l'ancien, comme ils plaisantent finement ici.

L'actualité est morte. De sa belle mort. Ou, alors, elle hiberne, les doigts gourds, à peine remise des fêtes, déjà à l'attaque de l'interminable pénitence. Le Nouvel An ici se paie comptant. Si tout se passe bien, il y en aura pour trois, quatre bons mois de froid et de patience avant de revoir le jour et de reprendre espoir. Une saison en hiver ! Avec rechutes garanties et espoirs trompés.

L'actualité est morte. Et il faut faire avec. Sale coup pour la fanfare ! Parler, oui d'accord, mais de quoi qu'on ne sache déjà ou trop ? Ecrire, c'est un ordre et tombé de haut, écrire, pédaler sur le clavier de l'an 1996.

La peste soit du télétravail, de cette machine étrange, ce fil à la patte, ce boulet d'à peine 2 kilos qui vous relie au monde lointain et laborieux. Vous pouvez quitter momentanément l'entreprise. L'entreprise vous rattrape. Toujours. Elle vous tient par la barbichette aussi loin que vous soyez. Si profondément enfoui que vous puissiez l'être au plus profond de la France profonde.

Elle vous dote en matériel, un micro-ordinateur portable. Cela pourrait passer pour une largesse. Ce n'est que la forme la plus aboutie du contrôle à distance. La dictature de la machine à transmettre et à travailler, l'entreprise aux basques comme chewing-gum à la semelle de ses souliers.

Partir sans espoir de partir ! Une balise Argos de travail dans l'*impedimenta*. L'autre soir à la télévision, l'autre nuit plutôt, France 3 diffusait à des heures improbables *2001, l'odyssée de l'espace*. Il y était question, entre autres aventures interstellaires, de la révolte du fameux Carl, super-ordinateur infaillible et pourtant égaré. Carl, devenu fou, finit par tuer avant que d'être mis hors d'état de carier.

L'avenir qui s'annonce radieux, le présent déjà sont ainsi pavés de petits Carl. Notre petit Carl à nous. Toujours prêt, toujours là, sentinelle avancée de l'entreprise à la maison, comme chez lui. Il vante l'indépendance et crée la dépendance. Il sert et il domine. Il libère et il assigne à résidence. Et cela ne fait que commencer. Inutile désormais d'installer les villes à la campagne. Carl y pourvoira allégrement qui trouve aisément sa place au coin de la cheminée.

En ce sens, les temps de grève des transports ont fait beaucoup, paraît-il, pour la promotion du télétravail. Les responsables de multiples sociétés sont arrivés à une conclusion irréfutable : si le salarié ne peut, d'aventure, plus aller à l'entreprise, l'entreprise pourra toujours venir à lui, chez lui. Comme chez elle. Comme chez Carl.

Alain Juppé appelle les dirigeants des entreprises publiques à la rigueur salariale

La « lettre de cadrage » du premier ministre interdit toute hausse supérieure à 3,4 % en 1996

LE PREMIER MINISTRE a décidé de jouer la carte de la rigueur salariale. Malgré les appels répétés de certains responsables syndicaux, Alain Juppé a choisi de ne pas donner de coup de pouce aux rémunérations du secteur public. C'est ce qui transparait de la « lettre de cadrage » qu'il vient d'adresser aux ministères de tutelle des entreprises publiques pour 1996. La tradition voulait, jusqu'à présent, que le chef du gouvernement fasse connaître ses recommandations salariales dans le courant du mois de décembre. M. Juppé, lui, a dérogé à la règle et attendu la fin du long conflit social pour dévoiler ses directives. A la lecture de celles-ci, on comprend mieux pourquoi : elles constituent une fin de non-recevoir aux revendications syndicales.

Certes, le gouvernement a décidé, cette année, d'innover. Il a, en effet, choisi de ne pas donner une consigne d'évolution maximum qui s'applique de manière uniforme à toutes les entreprises concernées, et qui soit liée, à peu de choses près, à la variation des prix. Cette fois, c'est un autre critère-plafond que le premier ministre a retenu. Selon *Le Figaro* du 3 janvier, ce que les experts appellent « la rémunération moyenne des personnes en place » (RMPP), c'est-à-dire la masse des salaires des agents présents dans l'entreprise au moins deux années consécutives (en l'occurrence en 1995 et 1996), ne devra pas progresser de plus de 3,4 % en 1996. La directive est donc voisine de celle fixée par Edouard Balladur pour 1995 : la hausse maximum autorisée était alors de 3,2 %, majorée de 0,2 % pour les entreprises où était signé un accord salarial.

Comparée à une prévision officielle d'inflation de 1,9 % en glissement annuel pour 1996, cette barre de 3,4 % peut, à première vue, sembler élevée. En fait, il n'en est rien, car la « RMPP » prend en compte non seulement les augmentations générales en niveau qui pourraient être accordées de manière uniforme à tous les agents d'une entreprise, mais aussi « l'effet report », c'est-à-dire l'incidence sur 1996 des augmentations accordées dans le courant de 1995, ou encore le « GVT » (glissement vieillesse-technicité), c'est-à-dire l'incidence sur la masse salariale de toutes les mesures d'augmentations individuelles ou catégorielles liées aux promotions ou à l'ancienneté. On devine donc ce qu'entraînera le système retenu : plus « l'effet report » ou le « GVT » sera fort dans une entreprise, moins celle-ci aura la liberté d'accorder des augmentations générales.

Cette consigne risque d'être très mal accueillie à gauche

La directive de Matignon aura donc, concrètement, deux conséquences. D'abord, toutes les entreprises ne seront pas logées à la même enseigne. Celles qui ont conduit une politique salariale rigoureuse, en 1995, pourront être un peu plus généreuses que les autres, en 1996. En revanche, les entreprises qui ont conduit des politiques plutôt expansives l'an passé n'auront quasiment pas de marge de manœuvre en 1996. Une entreprise comme la RATP, dont « l'effet report » était de 0,6 %, en 1995 et le « GVT » de 1,6 %, devrait ainsi avoir une relative liberté pour conduire ses négociations salariales. En revanche, ce ne devrait pas être le cas de la SNCF, où « l'effet report » et le « GVT » sont traditionnellement plus forts (respectivement de 0,5 % et de 2,2 % en 1995 et à peine moins en 1996).

En clair, les entreprises dont le « GVT » est faible pourraient proposer en 1996 des augmentations générales très proches de l'inflation prévisible et celles dont le « GVT » est fort devrait renoncer à toute augmentation générale. La lettre de M. Juppé est, d'ailleurs, tout à fait explicite sur le sujet. Elle précise que ce taux de 3,4 % ne pourra être atteint que dans les entreprises où un accord salarial aura été signé en 1996 et si leur situation économique le leur permet. Elle indique, en outre, que les *« entreprises connaissant des difficultés particulières ne procéderont à aucune mesure générale, quelle qu'en soit la forme »*. Que faut-il entendre par *« difficultés particulières »* ? La formulation vise directement Air France, qui a décidé, en juin 1994, un gel pour deux ans, de toute augmentation salariale. Mais on devine sans peine que la SNCF pourrait aussi être visée.

Le choix du gouvernement a une logique. Après l'annonce du gel de toute augmentation, en niveau, des salaires des fonctionnaires, le premier ministre a estimé qu'il pouvait difficilement faire une entorse à cette politique de rigueur avec les salariés des entreprises publiques. D'autre part, les experts du gouvernement font observer que même dans le cas de la SNCF, la rigueur en question est toute relative puisque, au cours du dernier contrat de plan, qui couvrait la période 1989-1993, le pouvoir d'achat de la « RMPP » a approché 2 % l'an.

Les syndicats de cheminots partageront-ils ce point de vue ? C'est évidemment l'une des questions délicates que risque de soulever la directive gouvernementale. Dans l'immédiat, le nouveau patron de l'entreprise publique, Loïk Le Floch-Prigent, a encore un peu de temps devant lui. Tout juste vient-il d'indiquer aux syndicats de la société nationale qu'il n'était pas opposé à ouvrir une négociation salariale dans les premiers mois de l'année. Dans une entreprise secouée par un très grave conflit social et où les syndicats ont déjà pris date sur cette question salariale, il est, cependant, probable que le dossier reste hautement sensible.

La consigne gouvernementale risque aussi d'être très mal accueillie à gauche. Alors que de nouveaux prélèvements entrent en vigueur en ce début d'année 1996, le Parti socialiste plaide depuis plusieurs mois pour une relance de l'économie par les salaires. Selon l'Insee, le pouvoir d'achat des salaires pourrait stagner au premier semestre de 1996 et celui des ménages, après prélèvements obligatoires, pourrait baisser de 0,6 % durant la même période. Dans un contexte d'atonie de la consommation et de croissance proche de zéro, la lettre du premier ministre risque donc de relancer le débat : la politique salariale défendue par le gouvernement n'est-elle pas trop restrictive ?

Laurent Mauduit

Attentat contre un bâtiment français aux Pays-Bas

ARNHEM. La police d'Arnhem a confirmé, mercredi 3 janvier, qu'une bombe d'origine inconnue avait bien explosé, la veille vers 23 h 30, détruisant la façade arrière d'un bâtiment abritant une succursale de la banque Paribas ainsi que le bureau du consul honoraire de France, Marc-Henri Bouyeure. *« Nous ne connaissons pas encore la nature de la charge, mais cela ne fait aucun doute : c'est bien d'un attentat qu'il s'agit »*, a déclaré un porte-parole des forces de l'ordre, qui n'a pas exclu, bien qu'aucune revendication n'ait été enregistrée, *« une protestation contre les essais nucléaires dans le Pacifique »*. – *(Corresp.)*

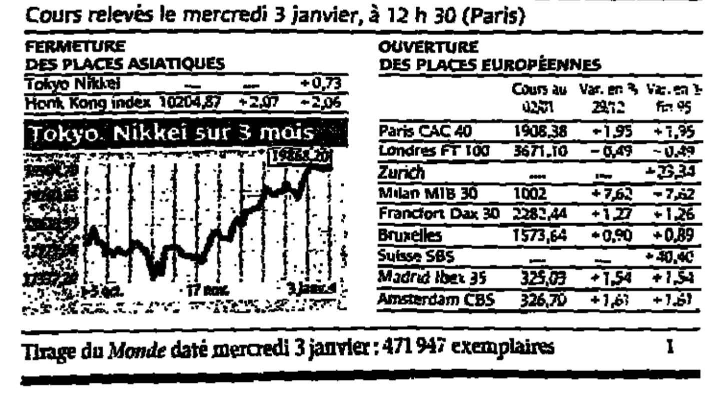
70 000 jeunes chrétiens en Pologne à l'appel des frères de Taizé

SOIXANTE-DIX MILLE JEUNES de toutes confessions chrétiennes ont participé à Wroclaw (Pologne), du 28 décembre au 1er janvier, à la dix-huitième rencontre européenne, organisée à l'initiative des frères de Taizé. Prieur de cette communauté, Roger Schutz a souligné le témoignage de foi que représente, pour l'Europe, un tel rassemblement : *« Que serait le devenir d'une Europe hautement technicisée, mais sans âme ? »*, s'est-il demandé, avant d'ajouter qu'un nouveau *« printemps de l'Eglise »* pourrait contribuer à redonner *« une âme à une Europe réconciliée »*.

DÉPÊCHES

■ **LITTÉRATURE : Salman Rushdie s'est vu décerner, mercredi 3 janvier en Grande-Bretagne, le prix Whitbread du meilleur roman,** doté d'une somme de 2 000 livres (plus de 15 000 francs), pour *Le Dernier Soupir du Maure*, qui paraîtra bientôt en français chez Plon. Le jury, composé notamment d'auteurs, de critiques littéraires et d'éditeurs britanniques, a salué cet *« ouvrage remarquable »*, premier roman publié par Salman Rushdie depuis *Les Versets sataniques*.

■ **AFGHANISTAN : vingt civils, dont cinq enfants, ont été tués et quarante-huit blessés dans une attaque à la roquette lancée, mardi 2 janvier, contre Kaboul.** Les talibans, étudiants en religion ultratraditionalistes, campent depuis septembre 1995 dans les faubourgs sud de la capitale, d'où ils bombardent régulièrement les positions présidentielles. – *(AFP.)*



BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 3 janvier, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	—	—	+0,73
Honk Kong index	10204,87	+2,07	+2,06

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 02/01	Var. en % 29/12	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	1908,38	+1,95	+1,95
Londres FT 100	3671,10	−0,49	−0,49
Zurich	—	—	+23,34
Milan MIB 30	1002	+7,62	+7,62
Francfort Dax 30	2282,44	+1,27	+1,26
Bruxelles	1573,64	+0,90	+0,89
Suisse SBS	—	—	+40,40
Madrid Ibex 35	325,03	+1,54	+1,54
Amsterdam CBS	326,70	+1,61	+1,61

Tirage du *Monde* daté mercredi 3 janvier : 471 947 exemplaires 1

Le pont de la rivière Save

WASHINGTON
de notre correspondante

Jusqu'ici, l'Amérique ne connaissait de la Bosnie que quelques images de carnage sur un marché, de camps de prisonniers faméliques, de « casques bleus » impuissants et humiliés. Une contrée sauvage aux haines aussi ancestrales qu'incompréhensibles, au fin fond d'un continent qui s'appelle l'Europe, où les Européens précisément donnaient le lamentable spectacle de leur faiblesse. Ces soldats européens y mouraient, bien sûr, mais, nous rétorqua un jour un élu républicain au Congrès, John Kasich, *« ça ne compte pas puisqu'ils portaient des casques bleus »*.

Depuis une dizaine de jours, les Américains voient la Bosnie d'un autre œil : ce sont, maintenant, leurs GI qui s'y déploient. A regarder les reportages désormais quotidiens à la télévision, on croirait même qu'ils y sont seuls, bien que les troupes américaines ne constituent qu'un tiers de la force de maintien de la paix de l'OTAN. A leur tour, les Etats-Unis découvrent les rigueurs des Balkans et leurs troupes, pourtant remarquablement entraînées et équipées, s'étonnent de la rudesse du climat, comme en témoigne le premier épisode de cette épopée, celui du pont sur la rivière Save, dont la mise en place a tenu les téléspectateurs américains en haleine depuis plusieurs jours.

Confiée à la 502e compagnie du génie, la construction de ce pont flottant sur les eaux qui séparent la Croatie de la Bosnie était cruciale, puisque lui seul permet aux blindés et aux engins lourds de se déployer en Bosnie. Un ouvrage ambitieux, expliqua-t-on, sans précédent depuis la deuxième guerre mondiale. Un pont *« plus long que celui de Brooklyn »*, soulignait mardi 2 janvier au Pentagone un membre de l'état-major, le général Howell Estes, en mal de références culturelles familières.

« LA PREMIÈRE VICTIME »

Las ! Les inondations, la neige, la glace, l'érosion, bref, les éléments naturels se liguèrent contre la puissante machine militaire américaine, et l'entreprise subit quelque retard. Furieux de s'être laissé aller à formuler des prédictions devant la presse *(« d'ici samedi, ce pont sera en place »)* que la réalité vint à démentir, le général William Nash, chef des forces américaines en Bosnie, jura qu'on ne l'y reprendrait plus. Un événement détourna momentanément, samedi, l'attention de la construction du pont : le premier soldat américain blessé en Bosnie – *« la première victime »*, annoncèrent solennellement les médias.

Le soldat Martin Begosh eut une jambe cassée et une blessure au pied lorsque son véhicule sauta sur une mine. Rien d'irréparable, précisèrent les médecins, mais, en ce week-end de fin d'année, sa photo s'étala à la une des journaux ; son père confia son soulagement à la télévision, où le dernier héros américain de Bosnie, l'ex-capitaine Scott O'Grady, le pilote abattu puis sauvé au printemps, exerce aujourd'hui des talents rémunérés de consultant ès affaires bosniaques. Le général Nash vint au chevet du soldat le décorer du Purple Heart, une distinction décernée aux militaires blessés ou tués en service commandé, et, mardi, les caméras étaient de nouveau là pour filmer son évacuation en hélicoptère, la médaille sur son pyjama et un petit drapeau américain à la main. Pendant ce temps, dimanche 31 décembre, 148 véhicules et 436 hommes avaient enfin traversé le pont, tandis que CNN interrogeait les indigènes admiratifs.

Sylvie Kauffmann

L'Association pour la défense des contribuables parisiens demande des poursuites contre Camille Cabana et Robert Pandraud

RENDUE célèbre par l'affaire de l'appartement de M. Juppé, l'Association pour la défense des contribuables parisiens (ADCP) a écrit au procureur de la République afin de l'interroger, cette fois, sur le cas de deux anciens ministres proches de l'actuel chef de l'Etat, Camille Cabana et Robert Pandraud. Dans son courrier, daté du 29 décembre 1995, l'avocat de l'ADCP, Me Arnaud Montebourg, s'appuie sur un article du *Canard enchaîné* du 20 décembre, aux termes duquel ces deux élus auraient bénéficié, durant *« près de dix ans »*, d'employés de maison rémunérés par la Ville de Paris.

Il ressortait en outre que ces avantages n'auraient été retirés que *« depuis quelques mois »* aux deux bénéficiaires, qui, questionnés par l'hebdomadaire, ne l'ont d'ailleurs pas nié. Selon l'ADCP, la concomitance desdits avantages avec l'exercice par M. Cabana et M. Pandraud d'importantes fonctions à la mairie de Paris pourrait motiver des poursuites à leur encontre pour *« détournement, soustraction de bien public et recel »*. L'article 432-15 du nouveau code pénal réprime en effet *« le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique* [...], *de détruire, détourner ou soustraire un acte ou un titre, ou des fonds publics »*, et prévoit pour ce délit une peine maximale de dix ans d'emprisonnement et 1 million de francs d'amende.

Robert Pandraud fut le directeur du cabinet de M. Chirac à l'Hôtel de Ville de 1983 à 1986, avant d'entrer, en même temps que M. Cabana, au gouvernement formé alors par Jacques Chirac. Devenu député de Seine-Saint-Denis, il n'a plus exercé de mandat parisien, mais avait, semble-t-il, conservé son ancien personnel de maison. Actuel président de l'Institut du monde arabe et chargé par le chef de l'Etat de la reconversion des chasses présidentielles, Camille Cabana est en outre adjoint au maire de Paris chargé des finances depuis le 12 juillet 1995. La délégation générale de signature – donnée par le maire de Paris, Jean Tiberi – dont il dispose écarte, certes, les *« décisions relatives à la situation des personnels »* de la Ville, mais inclut bel et bien *« tous les actes et décisions se rapportant aux questions à caractère budgétaire et financier »*, ce qui pourrait couvrir les traitements versés à ce personnel de maison.

Demandant une nouvelle fois au parquet de Paris d'entreprendre une enquête afin d'identifier le ou les coupables, élus ou fonctionnaires, des infractions commises, l'ADCP estime que les deux anciens ministres pourraient à tout le moins se voir reprocher le *« recel »* de fonds improprement affectés à l'entretien de leurs domiciles. Selon les estimations de l'association, dans l'hypothèse de la rémunération par la Ville d'un employé au domicile de M. Cabana (de 1986 à 1995) et de M. Pandraud (de 1988 à 1995) percevant chacun 5 000 francs mensuels, le préjudice total subi par les contribuables parisiens s'élèverait à 1,7 million de francs. L'ADCP attend désormais la réponse du parquet de Paris sur ce dossier, qui comporte un précédent : le député (RPR) Patrick Balkany, ancien maire de Levallois-Perret, et son épouse doivent comparaître prochainement devant le tribunal correctionnel de Nanterre (Hauts-de-Seine), pour avoir, notamment, fait entretenir leur résidence secondaire par des employés municipaux.

Hervé Gattegno

